

2026

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



SOMMAIRE

LE CADRE FINANCIER 2

AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE :

LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE 11

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE EDUCATIVE AMBITIEUSE	13
S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA VIE ET LA MOBILITE DES ETUDIANTS.....	25
RENFORCER LA QUALITE DES FORMATIONS AU SERVICE DES REUNIONNAIS.ES ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	35
POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE ET SPORTIVE	51
SOUTENIR LA COHESION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITES	67
CONTRIBUER A LA CONSTRUCTION, A LA REHABILITATION ET A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS.....	77

AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION..... 81

LE DEVELOPPEMENT DU TISSU ECONOMIQUE ET LA CREATION D'EMPLOIS.....	83
L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES	92
INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR.....	100
LA RELANCE DU TOURISME	111
UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE	119
SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL	124
FAVORISER L'EMERGENCE DE NOUVEAUX MODELES PAR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	130
PROMOUVOIR LE CO-DEVELOPPEMENT REGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS	137
LE NUMERIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES	146

AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE..... 154

DOTER L'ILE D'INFRASTRUCTURES MODERNES	156
UNE POLITIQUE REGIONALE DE MOBILITE DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DEPLACEMENTS....	162
MAINTENIR UN RESEAU ROUTIER NATIONAL A HAUT NIVEAU DE SERVICE	169
POUR UN REEQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.....	174
POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DECHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SECURISATION ET UNE AMELIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN.....	187
ACCELERER L'AUTONOMIE ENERGETIQUE	194

LES MISSIONS TRANSVERSALES 204

LES FINANCES	206
LES PROGRAMMES EUROPEENS	215
LES RESSOURCES HUMAINES	222
LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE.....	230
LES SYSTEMES D'INFORMATION ET ORGANISATION	235
LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER.....	239
LES MOYENS GENERAUX	244

LE CADRE FINANCIER

Conformément aux dispositions de l'article L.4312-1 du code général des collectivités territoriales, le cadre financier du rapport des orientations budgétaires est constitué de la présentation des éléments suivants :

- La conjoncture économique,
- Les fonds européens,
- La trajectoire des finances publiques en 2025 et 2026,
- La trajectoire financière régionale 2026,
- La stratégie de la dette et la trésorerie.

I – LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

A - Au niveau national : une croissance peu dynamique et une inflation modérée

La croissance est un élément déterminant pour les finances publiques dans la mesure où elle impacte le montant des recettes de l'Etat et des collectivités locales. Selon la note de conjoncture de l'INSEE de septembre 2025, le PIB de la France augmenterait de 0,8 % sur toute l'année 2025 alors que le projet de loi de finances 2025 avait prévu une croissance de 1,1 %.

Les perspectives d'une reprise de la croissance restent donc limitées selon les dernières prévisions économiques. Rappelons également que la trajectoire budgétaire nationale pluriannuelle avait été construite en 2025 avec des hypothèses d'un net rebond de la croissance en 2026 qui n'est plus anticipée aujourd'hui au même niveau.

PIB en volume	2025	2026	2027	2028	2029
LFI 2025 et PSMT (*) 2025-2029	+0,9%	+1,4%	+1,5%	+1,5%	+1,5%
Banque de France (sept 2025)	+0,7%	+0,9%	+1,1%		
Consensus éco (Sept 2025)	+0,6%	+0,9%	+1,2%		
OCDE (Sept 2025)	+0,6%	+0,9%			
Com. Européenne (mai 2025)	+0,6%	+1,3%			
FMI (avril 2025)	+0,6%	+1,0%	+1,2%	+1,3%	+1,2%

** Plan budgétaire et Structurel à Moyen Terme*

Pour l'année 2026, la prévision de croissance serait de l'ordre de **1 %**.
Quant à l'inflation, elle resterait plutôt faible à 1,2 %.

B – Au niveau local : une conjoncture économique morose

Selon la dernière note de conjoncture de l'INSEE de septembre 2025, la situation économique et sociale de la Réunion demeure fragile.

Au 2e trimestre 2025, à La Réunion, l'emploi salarié est stable dans les secteurs privé et public. C'est également le cas sur an. Le secteur de l'hébergement et restauration crée des emplois ce trimestre dans un contexte de hausse de la fréquentation des hôtels et autres hébergements collectifs.

En revanche, l'emploi dans l'intérim et les services aux ménages baisse.

Dans le secteur de la construction, l'emploi est stable après plusieurs trimestres de diminution. Les créations d'entreprises augmentent encore ce trimestre, tout comme les mises en chantier de logements. Le chômage concerne 16 % de la population active.

Par ailleurs, la consommation des ménages a tendance à stagner.

II – LES FONDS EUROPEENS

A – Des inquiétudes quand aux projets d'évolution de la politique de cohésion de l'union européenne

Dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques et financières couvrant la période 2028-2034, la Commission a adopté le 16 juillet 2025 ses orientations pour le nouveau Cadre Financier Pluriannuel (CFP). Celui-ci modifie totalement l'architecture et les finalités de nombreuses politiques européennes historiques (Politique Agricole Commune, Politique Commune de la Pêche) et structurantes comme la politique de cohésion.

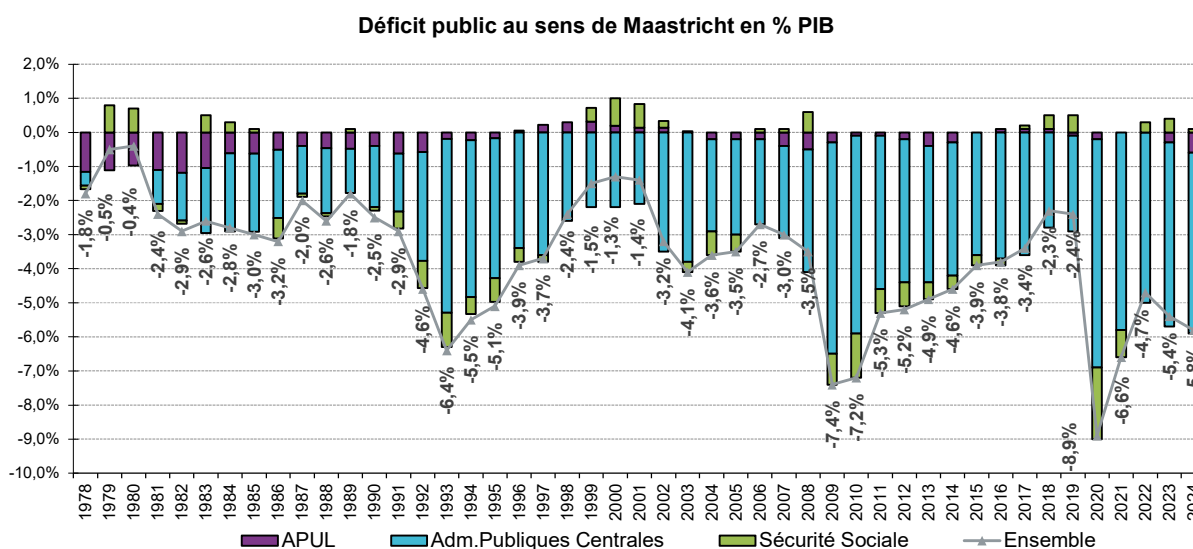
Dès le 26 juin 2025, la Présidente de Région avait alerté « sur les risques de renationalisation de la politique régionale, conjuguée avec une baisse globale des crédits alloués à la politique de cohésion ». Les orientations prises à ce stade confortent les risques tant au niveau du volume financier pour les politiques agricoles, de la pêche et de la cohésion que sur la mise en place d'un programme uniquement national, basé au surplus sur des jalons nationaux, remettant en cause la gouvernance territoriale des fonds.

Le risque d'une remise en cause des moyens et des principes des politiques structurantes, y compris pour les RUP qui disposent pourtant des dispositions de l'article 349, est réel avec une baisse significative des dotations, une concentration de la gestion et une remise en cause des spécificités de nos territoires et de leurs dispositifs. Cette remise en cause doit être prise en compte dès l'élaboration des futures orientations budgétaires au regard de leur impact potentiel, parallèlement aux actions à mettre en place dans le cadre des négociations ouvertes entre le Conseil, le Parlement Européen et la Commission Européenne.

III – LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES EN 2025 ET 2026

A – Une situation des finances publiques dégradée depuis 2024

En 2024, le déficit s'est établi à 5,8% du PIB, en augmentation par rapport à l'année 2023.



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

Le besoin de financement des collectivités locales s'est établi à 11,4 Md€ en 2024 en progression de 6,4 Md€ par rapport à 2023, ce qui représente 43% de l'augmentation du déficit public en 2024.

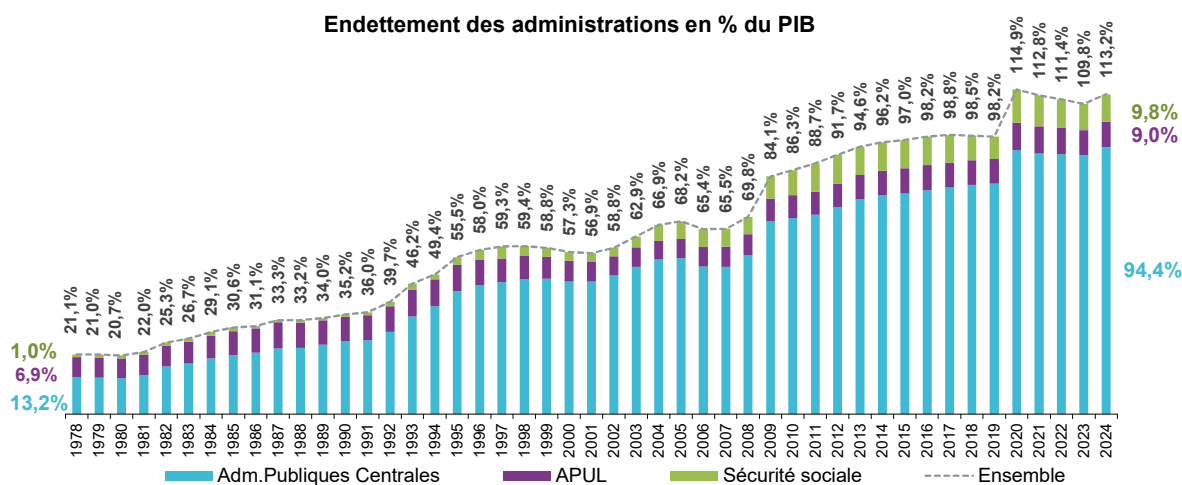
Cet accroissement du besoin de financement des collectivités locales s'explique pour plus des trois quarts par l'accélération des dépenses d'investissement.

	en % PIB		en milliards d'euros (Md€)		Variation	
	2023	2024	2023	2024	en Md€	en % total
Solde public						
Adm. Publiques Centrales	-5,4%	-5,3%	-153,7	-154,1	-0,4	2%
APUL (1)	-0,3%	-0,6%	-9,5	-16,7	-7,2	43%
dont collectivités locales	-0,2%	-0,4%	-5,0	-11,4	-6,4	38%
dont ODAL (2)	-0,1%	-0,2%	-4,5	-5,3	-0,9	5%
Sécurité Sociale	0,4%	0,1%	11,5	2,3	-9,2	55%
Ensemble	-5,4%	-5,8%	-151,7	-168,6	-16,9	100%

(1) Administrations Publiques Locales

(2) Organismes Divers d'Action Locales

En 2024, l'endettement national a augmenté de 203 Md€ dont 14 Md€ pour les APUL ce qui représente 6,8% de l'accroissement global de la dette. Il dépasse les 3 300 Md€ soit près de 114% du PIB.

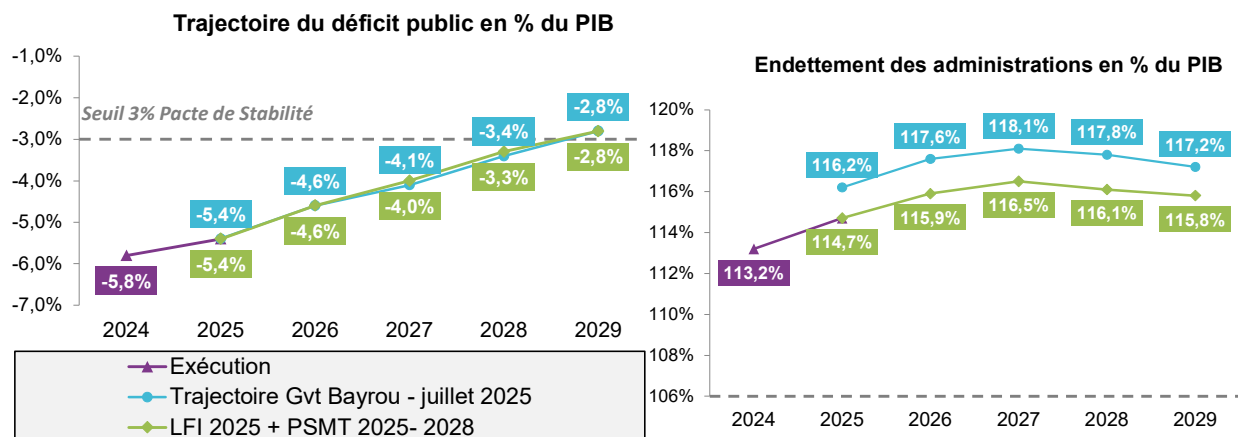


Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

B – Une trajectoire de redressement des finances publiques incertaine pour 2026 à 2029

Le précédent gouvernement a présenté le 15 juillet une trajectoire de redressement visant à revenir en dessous du seuil des 3% de déficit en 2029.

Cette trajectoire était proche de celle du PSMT (*Plan Budgétaire et Structurel de Moyen terme présenté en octobre 2024*) en ce qui concerne le déficit mais plus dégradée sur le taux d'endettement.



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation, LFI 2025 et PSMT 2025-2029

C – Des incertitudes sur le projet de loi de finances 2026

Des incertitudes pèsent sur le projet de loi de finances 2026 compte-tenu de la situation politique actuelle aussi bien sur son vote que sur les mesures qui y figureront.

Il est fort probable que des efforts soient demandés aux collectivités locales pour contribuer au redressement des comptes publics. La nature et le montant de cette contribution restent à préciser.

Pour les régions, il s'agit notamment :

- du maintien du gel des fractions de TVA ;
- de la reconduction du lissage des recettes (Dilico).

Par ailleurs, l'augmentation de la hausse des cotisations à la CNRACL va se poursuivre jusqu'en 2028, ce qui a pour effet une hausse des charges de personnel.

IV – LA TRAJECTOIRE FINANCIERE REGIONALE 2026

A – La poursuite d'une stratégie financière responsable malgré de fortes contraintes externes

La stratégie financière menée depuis 2021 a permis de redresser les finances de la Région avec un recul de la dette régionale de près de 200 M€ de 2021 à 2024.

La stratégie financière fixée par la mandature vise à pérenniser les équilibres budgétaires et financiers avec un objectif double : d'une part ne pas dépasser le seuil d'alerte en matière de dette et d'autre part, optimiser les capacités financières de la collectivité pour investir davantage sur le territoire.

Les principaux ratios relatifs à la santé financière et la solvabilité de la collectivité sont les suivants :

- Une **épargne brute autour de 25 % des recettes réelles de fonctionnement** ;
- Une **capacité de désendettement inférieure à 9 années** pour l'ensemble des Régions.

Le projet de budget 2026 de la Région devra ainsi s'inscrire dans une programmation pluriannuelle budgétairement soutenable, tant en investissement qu'en fonctionnement. Le PPI/PPF, présenté le 28 octobre 2022 sur la période 2023-2030, a été élaboré à partir des projets prioritaires de la nouvelle mandature.

C'est à l'occasion des travaux sur les orientations budgétaires 2026 qu'une mise à jour de ce document de référence est proposée en fonction de l'avancement des projets, des éléments législatifs et réglementaires ou encore du contexte social et économique du territoire.

L'actualisation des opérations, en cohérence avec les capacités financières de la Région, pose un cadre financier prudent pour l'année 2026. L'objectif est de pouvoir assurer les projets de la mandature avec les équilibres budgétaires et financiers, mais aussi de conforter la confiance de nos partenaires externes pour les années à venir.

B – Le cadre budgétaire (art. L4312-1 du CGCT)

En mouvements réels, les évolutions budgétaires sur la période 2020 à 2026 sont prévues comme suit :

CADRAGE BP 2026

	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025	Pré CA 2025	BP 2026 prévisionnel
Recettes réelles de fonctionnement	536,3	558,9	628,0	626,6	654,2	660,4	679,1	658
- RRF hors provisions	535,6	557,2	626,3	625,6	651,9		665,0	
Dépenses réelles de fonctionnement	410,1	399,9	397,3	441,3	483,9	487,5	490,1	489
- DRF hors provisions	409,2	399,3	384,6	415,1	460,8			
Epargne de gestion *	125,7	156,8	241,2	210,5	189,3	172,9	174,9	169
Intérêts dette	20,4	20,8	21,9	29,6	31,1	30,5	30,5	25
Epargne brute *	105,3	136,0	219,4	180,8	158,2	142,4	144,4	144
Remboursement dette	59,0	64,3	65,1	66,3	74,4	67,2	67,8	58
Epargne nette *	46,3	71,7	154,3	114,5	83,7	75,2	76,6	86
Dépenses d'investissement	296,4	316,5	295,1	329,8	328,3	452,8	340,2	513
Recettes propres d'investissement	194,2	98,0	156,9	200,2	279,4	164,1	156,1	196
Recours à l'emprunt	70,9	140,0	10,0	0	0	213,5	64	231
Endettement	1 241	1 317	1 262	1 196	1 121	1 267	1 117	1 290
Capacité de désendettement (dette/EB)	11,8	9,7	5,8	6,6	7,1	8,9	7,7	8,9
Taux d'Epargne Brute (EB/RRF)	19,6 %	24,3 %	34,9 %	28,8 %	24,2 %	21,6 %	21,3 %	21,9 %

* hors provisions

Le cadre budgétaire 2026 s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière mise en œuvre depuis 2021 pour garantir la réalisation des projets inscrits au PPI-PPF sur la période 2023-2030.

- Les recettes de fonctionnement s'établissent à 658 M€ alors que les charges sont de 489 M€ (hors intérêts) ;
- Les recettes d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 196 M€ et les dépenses d'investissement sont de 513 M€ ;
- Le niveau d'épargne brute dégagé est de 144 M€, avec une capacité de désendettement de 9 années ;
- Le taux d'épargne brute s'établit à 21,9 % ;
- Le recours à l'emprunt augmente à 231 M€ portant l'encours de dette à 1 290 M€.

Face à une situation dégradée des comptes publics et un contexte économique et sociale précaire, la Région veillera à maintenir sa stratégie financière pour garantir une trajectoire financière soutenable de ses investissements.

Dans ce cadre, un travail a été initié afin d'identifier des marges de manœuvre pour les exercices à venir.

IV – LA STRATEGIE DE LA DETTE ET TRESORERIE

A – Le contexte des financements

1 - Les conditions des taux d'intérêt

En septembre 2025, la BCE a maintenu son principal taux directeur à 2 %. Un cycle de baisse entamé à plusieurs reprises depuis 2024 afin de soutenir la croissance dans un contexte de faible inflation. Les perspectives indiquent que de nouvelles baisses des taux ne seront envisagées que si la situation économique venait à se détériorer ; la BCE privilégiant actuellement la prudence et la stabilité, plutôt qu'un assouplissement automatique de sa politique monétaire.

Parallèlement, le Livret A, a connu une évolution significative. Fixé aujourd'hui à 1,70 %, il s'impose au contraire comme un taux attractif dans l'environnement actuel.

La dégradation de la note souveraine française par l'agence de notation Fitch a confirmé ce que les marchés avaient déjà anticipé : le risque lié à la dette française était déjà intégré dans les prix. Cette décision a renforcé la perception de risque, alimentée par l'instabilité politique et les déséquilibres structurels de l'endettement public.

Cette progression des taux souverains se traduit concrètement par des conditions de marché plus strictes. L'OAT à 10 ans s'établit désormais autour de 3,5 %, tandis que l'OAT à 30 ans a dépassé 4,5 % au début du mois de septembre. Parallèlement, le taux swap reste élevé par rapport à l'objectif de 2 %, maintenant la pression sur le coût du financement pour l'ensemble des acteurs économiques

2- Les conditions de financement

Le contexte économique et financier reste marqué par des incertitudes politiques, économiques et commerciales persistantes, auxquelles s'ajoute une hausse continue des taux souverains. En France, l'OAT 10 ans évolue autour de 3,5 %. Ces niveaux, inédits depuis 2009, traduisent une tension durable que l'on retrouve également sur les marchés britannique, allemand et japonais, dans un environnement international incertain.

Compte tenu de la remontée des taux de financement, le coût de la dette va progresser fortement au cours des prochains exercices.

B – La situation de la dette régionale

A ce jour, la Région n'a pas mobilisé de financement sur l'exercice 2025. Elle prévoit toutefois d'utiliser d'ici la fin de l'année deux enveloppes de financement déjà disponibles pour un total de 64 M€ :

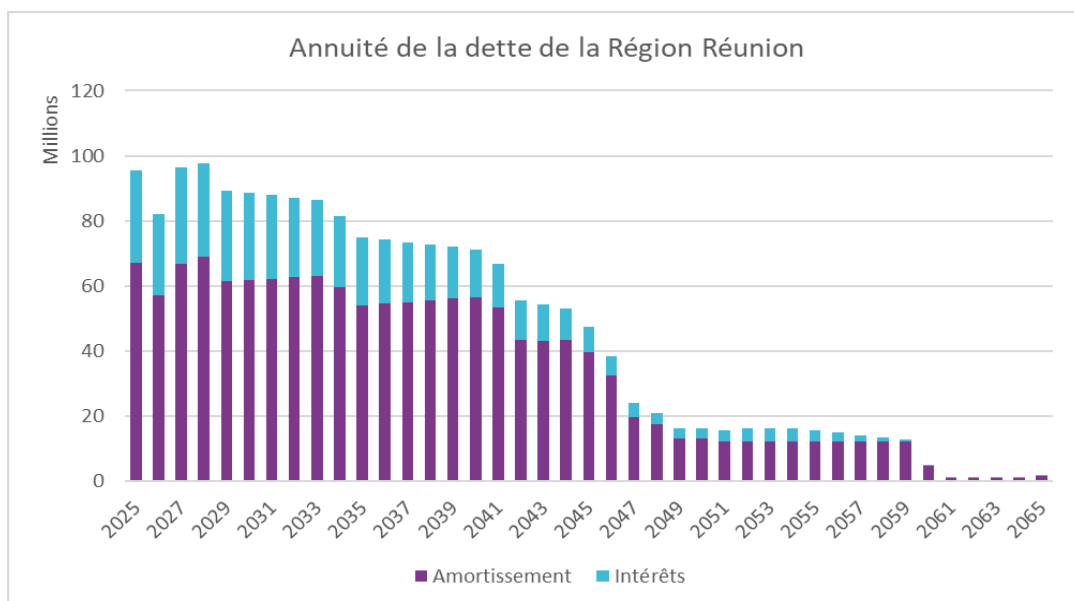
- 29 M€ auprès de la Banque des Territoires indexée sur Livret A + 60 pbs ;
- 35 M€ auprès d'une enveloppe bonifiée de la part de l'Agence Française de développement, sur une durée de 15 ans.

Sur le même exercice, la Région rembourse un volume de dette de 67 M€, permettant une stabilité du montant de l'encours.

Ainsi, avec une mobilisation prévisionnelle de 64 M€ d'emprunt au 31 décembre 2025, l'encours de dette de la Région prévisionnel atteindra **1 118 M€** au 1er janvier 2026 contre 1 121 M€ au 1er janvier 2025.

Pour 2026, le recours à l'emprunt s'élèverait à un montant maximum de **231 M€**.

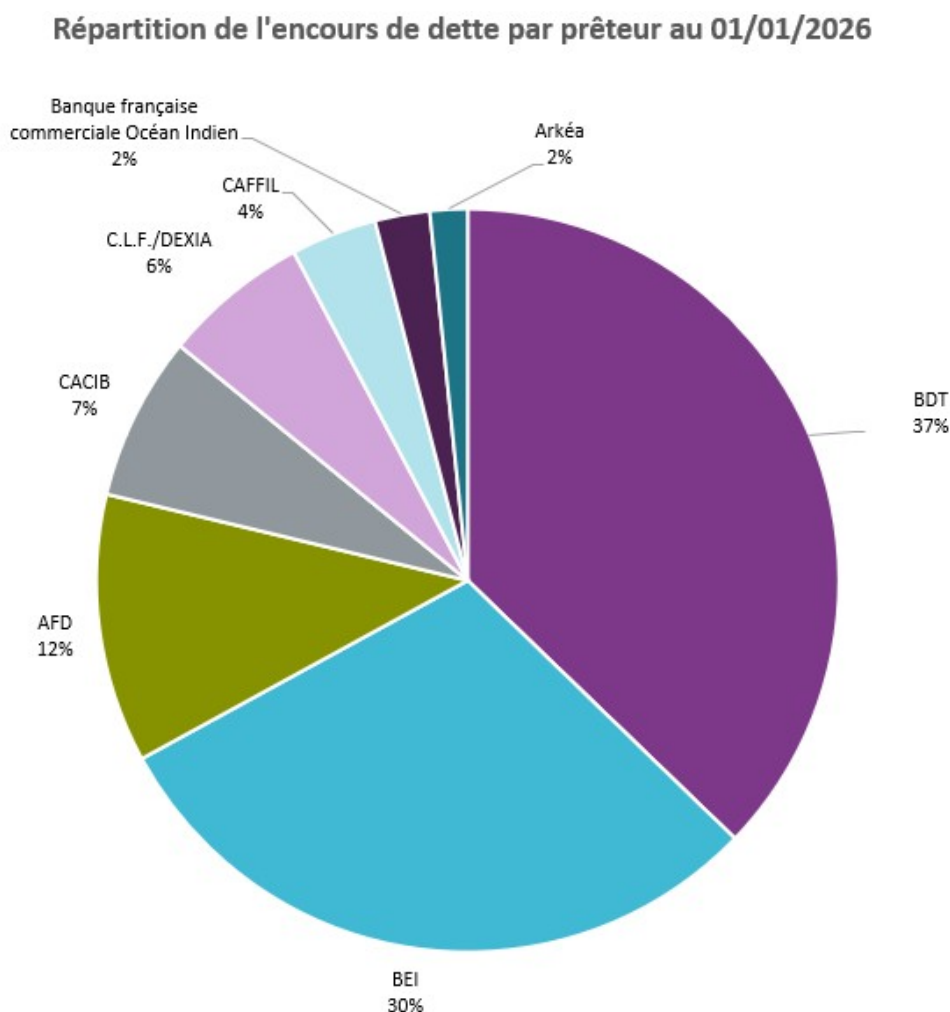
Le remboursement de l'encours de dette projeté, incluant les 231 M€ simulés, se traduit par un amortissement de la dette de 58 M€ en 2026 et 67 M€ en 2027.



1- La répartition de l'encours de dette par prêteurs

Les principaux prêteurs sont la Banque des Territoires ainsi que la Banque Européenne d'Investissement représentant respectivement 37% et 30% de l'encours de dette de la Région au 1er janvier 2026.

La répartition prévisionnelle de l'encours de dette par prêteurs au 1er janvier 2026 :



2- Le coût moyen de l'encours de dette (hors emprunt prévisionnel 2026)

Selon les anticipations de marché actuelles, le coût moyen de la dette de la Région Réunion ressortira à 2,25% au 1er janvier 2026.

La Région bénéficie d'un encours de dette à taux fixe performant. Ce dernier est de 1,85 % - un coût moyen attractif dans un contexte de taux encore dégradé. Ce socle à taux fixe bénéficie de la stratégie passée de la région de surpondération des indexations fixes.

L'encours à taux variable a progressé depuis l'année passée en passant de 38 % à 40 % au 1er janvier 2026 essentiellement exposé sur le Livret A qui est considéré aujourd'hui très performant. Celui-ci est fixé aujourd'hui à 1,70 %.

Répartition prévisionnelle de l'encours de dette par type de taux et coût moyen au 1er janvier 2026 (montant prévisionnel, hors recours à l'emprunt en 2025 et 2026) :

Type de taux	Capital Restant Dû au 01/01/2026	Part de l'encours	Intérêts	Taux Moyen
Fixe	608 111 984	58%	10 943 836	1,85%
FIXE	608 111 984	58%	10 943 836	1,85%
Taux structurés	19 229 274	2%	330 530	1,75%
TAUX STRUCTURES	19 229 274	2%	330 530	1,75%
Variable	426 828 947	40%	11 825 762	2,84%
EURIBOR06M	16 578 947	2%	414 497	2,65%
LIVRETA	386 250 000	37%	10 985 625	2,89%
TAG03M	24 000 000	2%	425 640	2,13%
Total général	1 054 170 206	100%	23 100 128	2,25%

Au 1er janvier 2026, 98% de l'encours de dette consolidé de la Région sera classé A1, catégorie la moins risquée.

La Région possède un emprunt structuré à barrière sur Euribor représentant 2% de son encours global. Le risque sur le taux peut se matérialiser si l'Euribor 3 mois dépasse la barrière de 3,5% entre 2025 et 2026 (A noter que la barrière augmente chaque année), ce qui est peu probable au regard des orientations actuellement baissières.

Dans tous les cas, cet emprunt classé en 1-B au sens de la Charte de Gissler, c'est-à-dire la catégorie la plus sécurisée après le 1-A (98% de l'encours de la Région).

La Région n'a jamais recouru à des emprunts structurés toxiques ou volatils pouvant entraîner une forte dégradation des taux d'intérêt.

Les perspectives de mobilisation de l'emprunt pour l'exercice 2026, et les exercices suivants, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement seront établies selon une diversification des sources de financement ainsi que dans le respect des indicateurs cibles de la stratégie financière fixée par la mandature (taux d'épargne brute et ratio dynamique de désendettement).

3- La politique de gestion de la trésorerie

La Région dispose de deux instruments de trésorerie mobilisables tout au long de l'année en fonction des besoins infra-annuels en plus des volumes disponibles sur les financements long terme à phase de mobilisation :

- Un programme d'émission de titres Neu CP (anciennement billets de trésorerie) de 300 M€. Il s'agit d'un outil financier équivalent à une ligne de trésorerie. Il n'en diffère que par son aspect désintermédié, c'est-à-dire que la collectivité ne passe plus par un établissement bancaire pour obtenir des financements à court terme, mais recherche directement la liquidité auprès d'investisseur sur les marchés financiers.
- En juin 2025, une consultation d'une ligne de trésorerie de 70 M€ a été lancée par la Région pour une durée de 12 mois. La Région a retenu une proposition du Crédit Agricole pour sécuriser la gestion des liquidités.

AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE :

LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

PRÉAMBULE

L'année 2026 s'inscrira dans une logique de poursuite des projets prioritaires de la mandature. L'axe *Développement humain et solidaire* demeurera au cœur de l'action régionale, en concentrant les politiques qui touchent le développement des compétences et l'épanouissement des Réunionnaises et Réunionnais : éducation, formation, enseignement supérieur, recherche, culture, sport et cohésion sociale. Dans un contexte économique contraint et marqué par le désengagement progressif de l'Etat, la Région fera le choix de maintenir une ambition élevée, en recherchant de nouvelles marges de financement et en renforçant l'évaluation des dispositifs pour mieux mesurer leur impact.

Ce nouveau cap s'appuie sur les acquis de l'année 2025, qui a marqué un tournant dans la mise en œuvre du projet de mandature. L'adoption de deux schémas structurants – le CPRDFOP et le SRESRI – le renforcement des politiques transversales en faveur de l'égalité, de l'orientation et du soutien aux jeunes, ainsi que la poursuite des grands projets structurants tels que les nouveaux lycées, ont permis de consolider les fondations de l'action régionale et d'affirmer une dynamique résolument tournée vers le développement humain.

Plusieurs priorités guideront l'action régionale. La Région renforcera son soutien dans l'éducation et l'enseignement supérieur, à travers la consolidation des missions de construction et de réhabilitation des lycées, le déploiement de nouvelles mesures d'accompagnement comme *Kap Réussite* ou du nouveau régime d'aides étudiantes. La formation professionnelle sera également au cœur des priorités, notamment avec le lancement de nouveaux accords cadre, d'appels à projets et une attention particulière portée à la levée des freins périphériques.

Parallèlement, la politique culturelle et sportive poursuivra son ambition d'allier proximité et rayonnement, en valorisant les talents locaux et en favorisant l'accès de tous aux pratiques. Enfin, la cohésion sociale et l'égalité femmes-hommes demeureront des priorités transversales, avec l'intégration des données genrées dans l'ensemble des politiques publiques, des actions de sensibilisation et de formation, ainsi qu'une démarche de labellisation « Égalité » de la collectivité.

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

Malgré une croissance démographique qui demeure importante, La Réunion connaît un retard structurel important. Parmi ses causes :

- Une croissance faible : + 0,5 % en 2024 ;
- Un taux de pauvreté important : un enfant sur deux grandit dans une famille défavorisée) ;
- Un taux de chômage élevé : 16 % de la population active, près du double de la métropole, en lien notamment avec la longueur des études (scolarités beaucoup plus courtes à La Réunion) et taux de diplômés, levier majeur pour l'accès à l'emploi (22,4 % de diplômés du supérieur contre 35 % en 2022).

A ces problématiques viennent s'ajouter :

- L'iniquité territoriale : chaque micro-région présente ses propres défis en matière de développement (démographie, offres de formation, offres d'emploi). Cette iniquité vient amplifier le phénomène de concentration des effectifs dans les lycées : près de 1 000 élèves en moyenne par établissement contre 700 à 800 dans l'Hexagone ;
- Le manque de moyens humains et matériels pour une inclusion effective des élèves à besoins particuliers ;
- L'effort national demandé afin de réduire les dépenses publiques.

Face à ces constats, la Région Réunion réaffirme son engagement en faveur d'une politique éducative ambitieuse, inclusive et durable au service d'une jeunesse marquée par la précarité, le décrochage et le chômage. À l'aube de 2026, les orientations budgétaires traduisent une volonté forte d'investir dans l'avenir des jeunes réunionnais à travers des actions structurantes, des dispositifs innovants et une gestion optimisée des ressources centrés sur :

- Favoriser l'égalité des chances pour une école plus inclusive, notamment pour les publics fragiles tels que les lycéens porteurs de handicap ;
- Renforcer les conditions de travail et de bien-être et de sécurité de la communauté éducative dans les lycées publics et garantir une formation de qualité ;
- Évaluer et ajuster les dispositifs existants sur la base d'une évaluation précise des résultats de mi-mandature (le Numérisak, la précarité menstruelle et hébergement des internes des trois cirques).

Elle déploie ces orientations autour de deux axes : investir dans les champs de compétences obligatoires (I) et mener des actions volontaristes en faveur de la réussite des élèves (II).

I – INTERVENIR DANS LES CHAMPS DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

La Région entend renforcer son action dans ses compétences obligatoires, convaincue que la qualité des infrastructures, des équipements et des services offerts aux lycéens constitue la condition première d'une politique éducative ambitieuse et juste. Chaque euro investi dans nos lycées est un choix politique clair : celui de placer la jeunesse au cœur de notre projet de société.

A – Une programmation ambitieuse de construction et de réhabilitation des lycées

En 2026, pour répondre à ces objectifs sur le bâti scolaire des lycées, la collectivité mettra en œuvre les actions patrimoniales suivantes :

1) Construire de nouveaux lycées

Fin 2025, après obtention des autorisations de travaux, les phases préparatoires aux travaux de construction des deux nouveaux lycées vont débiter.

En 2026, les opérations de construction seront pleinement engagées. Les marchés d'équipements seront lancés

- **Le lycée de la Mer**

L'ensemble des autorisations administratives ont été obtenues en 2025 et les entreprises seront prochainement désignées. Les travaux de démolition des bâtiments ont débuté en mars 2025, les terrassements et travaux préliminaires en septembre.

En 2026, les travaux préliminaires s'achèveront et les travaux de construction seront en pleine réalisation. L'avancement de l'opération devra atteindre l'objectif de 60 % pour la phase 1.

Le calendrier des opérations est respecté en vue d'une livraison partielle du lycée pour la rentrée scolaire 2027.

- **Le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie**

La conception du futur lycée par l'équipe retenue fin 2024 est en cours et sera achevée en 2025. Les autorisations de travaux seront sollicitées pour être obtenues en 2026. La construction entrera également en phase de réalisation en milieu d'année 2026. L'objectif d'avancement des travaux est de 20% pour fin 2026.

L'opération prévoit la livraison partielle de l'établissement pour la rentrée scolaire de 2028, et un achèvement complet en 2029.

- **Le lycée de Cilaos**

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles, une étude d'implantation d'une section d'enseignement professionnel (valorisation des produits du terroir) et l'ouverture d'une classe de seconde générale et technologique dans le collège de Cilaos seront examinées.

- **Le lycée forestier**

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles, une étude d'implantation d'une section d'enseignement forestier dans le lycée agricole Emile Boyer de la Giroday sera examinée.

- **Le lycée d'enseignement adapté**

Compétente en matière de construction et d'entretien des lycées, la collectivité constate une insuffisance de structures adaptées aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers. Actuellement, ces jeunes rencontrent des difficultés d'inclusion scolaire, des ruptures de parcours ou sont contraints de se déplacer loin de leur domicile. La création d'un lycée d'enseignement adapté s'inscrit dans une politique éducative inclusive, garantissant à chaque élève une formation de qualité et des perspectives d'avenir, quel que soit son profil. Ce projet aura un impact direct sur la qualité du service public d'éducation, sur la cohésion du territoire et sur l'avenir professionnel de nombreux élèves.

Cet établissement de capacité d'environ 150 élèves, doté de son propre internat éducatif, sera situé sur le site du lycée agricole Angelo Lauret. Les formations dans le secteur agricole (culture, élevage, ...), de l'hôtellerie et des services aux personnes y seront privilégiées. Les études de programmation seront lancées en 2026 et la livraison de ce lycée est prévue pour la rentrée scolaire de 2030.

2) Réhabiliter les lycées

La réhabilitation des lycées constitue un investissement stratégique, répondant à la fois à des obligations réglementaires et à une volonté politique forte d'améliorer la qualité de vie scolaire. Elle permet d'assurer la sécurité des usagers, d'accompagner la réussite des élèves, de soutenir la transition écologique et de renforcer l'attractivité du territoire. Il s'agit d'un levier majeur pour garantir l'égalité des chances et offrir aux jeunes générations les meilleures conditions pour préparer leur avenir.

Ce plan de réhabilitation, de maintenance, de rénovation thermique se poursuivra en 2026 avec l'engagement des études sur plusieurs lycées.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 - Construire de nouveaux lycées				
Le lycée de la Mer	Taux d'avancement	Etudes de conception	Avant-projet définitif 100%	-
		Dépôt du Permis de construire	Dossier de permis de construire (PC) 90 %	
		Travaux	Appel d'offres Travaux préparatoires 10 %	Travaux préparatoires 100% Travaux de construction du lycée à 20%
		Etudes de conception	Avant-projet définitif 100%	100% de la conception
Le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie	Taux d'avancement	Dépôt du Permis de construire	Dossier de permis de construire (PC) 90	Obtention du PC
		Travaux	% Appel d'offres Travaux préparatoires 10 %	Travaux préparatoires 100% Travaux de construction 20%
Le lycée Forestier	Taux d'avancement	Présentation d'une étude pour l'évolution de l'offre de formation dans le secteur forestier	-	Examen de l'implantation d'une section d'enseignement forestier dans le lycée agricole Emile Boyer de la Giroday
Le lycée de Cilaos	Taux d'avancement	Présentation d'un rapport pour l'implantation d'une classe de seconde générale et technologique à Cilaos	-	Examen de l'implantation d'une section d'enseignement professionnel (valorisation des produits du terroir) et l'ouverture d'une classe de seconde générale et technologique dans le collège de Cilaos

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 - Construire de nouveaux lycées				
Le lycée d'enseignement adapté	Taux d'avancement	Démarrage des études de programmation	Préparation de la consultation programmiste	Etudes de programmation Lancement du concours de maîtrise d'œuvre
Action 2 - Réhabiliter les lycées	Plan pluriannuel grosses réparations et réhabilitation 2022-2028	30 livrées sur 38 Taux de réalisation des dépenses 2025 : 29,6 M€	79% livrés 49,19% soit 14,5 M€	Engagement des réhabilitations phase 2. 95 % du programme annuel de gros entretien réparation (GER)

B – Des dotations financières conséquentes pour le bon fonctionnement matériel des lycées et l'optimisation du parc d'équipements pédagogiques

Le soutien de la collectivité se traduit par des dotations financières substantielles, essentielles pour garantir le bon fonctionnement matériel quotidien des lycées. Au-delà de la maintenance et de l'entretien, cette action permet d'optimiser et de renouveler le parc d'équipements pédagogiques, contribuant ainsi à améliorer la qualité des enseignements, à favoriser l'innovation pédagogique et à renforcer l'égalité des chances entre les élèves.

1) Accompagner le fonctionnement des lycées

Dans le cadre du fonctionnement, la Région poursuivra son soutien annuel aux lycées publics par l'attribution d'une dotation globalisée, leur garantissant la capacité d'élaborer un budget adapté à leurs dépenses courantes. Au-delà de cette dotation, une enveloppe de dialogue de gestion continuera d'être mobilisée en cours d'année, mais elle pourra également évoluer vers un outil plus stratégique, permettant d'anticiper les besoins émergents et de mieux accompagner les établissements dans leur adaptation aux enjeux futurs.

S'agissant des équipements pédagogiques, la collectivité engagera non seulement la dématérialisation des procédures administratives (recueil des besoins, outil de gestion, inventaire), mais explorera également de nouvelles voies pour renforcer l'interopérabilité des systèmes, faciliter le suivi en temps réel et améliorer la planification pluriannuelle des investissements.

À moyen terme, ces évolutions devront permettre aux lycées publics de disposer d'outils plus performants, d'une gestion plus agile et d'un accompagnement renforcé face aux mutations éducatives, numériques et environnementales.

En 2026, la Région mettra en place un Espace Numérique de Travail (ENT) régional, véritable plateforme unifiée permettant à tous les lycéens, enseignants et personnels éducatifs d'accéder à leurs outils pédagogiques, administratifs et collaboratifs.

Cet ENT offrira une interface unique pour consulter les manuels et ressources numériques, suivre la vie scolaire, faciliter la communication entre familles et établissements et développer des services innovants (orientation, stages, mobilité, soutien scolaire en ligne...). Au-delà de la simplification des usages, il contribuera à renforcer l'égalité d'accès au numérique éducatif et à soutenir la modernisation des pratiques pédagogiques à l'échelle du territoire.

2) Optimiser le parc d'équipement des lycées

Un outil dématérialisé de suivi et d'inventaire offrira une vision consolidée du parc, permettant d'optimiser les investissements, de planifier les besoins et d'accompagner l'évolution des filières et des usages scolaires.

Le recours à des groupements d'achats permettront de rationaliser la dépense publique et d'harmoniser les équipements, dans une logique de mutualisation et d'équité territoriale.

Le numérique, pilier stratégique du partenariat Région–Rectorat, fera l'objet d'un suivi renforcé afin de garantir la pérennité des investissements et de soutenir l'innovation pédagogique.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 - Accompagner le fonctionnement des lycées				
Les dotations financières	Ratio	590	328	590
L'Espace Numérique de Travail (ENT) régional	Taux d'avancement	-	-	100 %
Action 2 - Optimiser le parc d'équipement des lycées				
Outils de gestion et d'inventaire des équipements informatiques - GLPI	Taux d'avancement	100 %	100 %	100 %
Outil dématérialisé de gestion et d'inventaire des équipements pédagogiques	Taux d'avancement	10 %	-	50 %

C – Les missions techniques dans les lycées

1) Accompagner les lycées vers un fonctionnement optimal dans leur mission d'accueil, d'entretien, de maintenance, de restauration

La Région place les agents techniques au cœur de sa stratégie pour garantir l'accueil, l'entretien, la maintenance et la restauration dans les lycées. Leur rôle est essentiel pour assurer la qualité des conditions de vie scolaire, la sécurité des bâtiments et le bon fonctionnement quotidien. En valorisant leurs compétences, en modernisant leurs outils et en renforçant la formation, la collectivité affirme sa volonté de faire des agents techniques de véritables acteurs contribuant à la réussite des élèves.

En 2026, la Région confortera son ambition d'accompagner les agents techniques des lycées (ATTEE) en consolidant trois priorités :

1. Proximité et accompagnement renforcés

Déployer une organisation plus souple et réactive afin que chaque ATTEE puisse exercer ses missions dans les meilleures conditions de sécurité, d'efficacité et d'épanouissement. Des référents de proximité par bassin seront mis en place pour accompagner les équipes et développer des dialogues de gestion annuels avec chaque établissement afin de mieux ajuster les moyens humains et matériels.

2. Optimisation de la brigade volante

Après sa montée en puissance en 2024-2025, la brigade volante deviendra un outil pleinement intégré de soutien aux établissements, garantissant continuité de service et capacité d'intervention rapide.

S'agissant des EMATT, leur performance est désormais pleinement reconnue par les établissements. En 2026, il sera nécessaire de poursuivre des dialogues de gestion réguliers, permettant d'adapter leurs moyens, de planifier leurs interventions et d'élargir progressivement leur périmètre d'action. Cette dynamique contribuera à renforcer la continuité de service, à garantir une plus grande réactivité face aux besoins des établissements et à consolider l'efficacité des missions techniques au bénéfice de la communauté éducative.

2) Accompagner les lycéens vers une restauration équilibrée et de qualité

À l'horizon 2026, la Région fera de la restauration scolaire un levier majeur d'égalité et de santé publique.

Elle visera à :

- améliorer l'équilibre nutritionnel des repas, en intégrant davantage de produits locaux, frais et de saison,
- développer une restauration responsable et durable, limitant le gaspillage alimentaire et valorisant les biodéchets,
- sensibiliser les lycéens aux enjeux alimentaires, par des actions éducatives et participatives.

Cette stratégie permettra de garantir à chaque élève un repas de qualité, accessible et respectueux de l'environnement, contribuant ainsi à leur bien-être et à leur réussite scolaire.

3) Accompagner les lycées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées publics doit évoluer d'une approche expérimentale vers une véritable politique intégrée, mobilisant à la fois les équipes de restauration, les élèves et les partenaires institutionnels. À partir de 2026, l'objectif est de transformer chaque établissement en acteur exemplaire d'une consommation responsable et durable, conciliant équilibre nutritionnel, efficacité économique et respect de l'environnement.

L'action s'articule autour de quatre leviers :

- Adapter la restauration : ajustement des commandes, portions différenciées, menus valorisant les produits locaux et de saison.
- Impliquer les élèves : sensibilisation, implication des éco-délégués et intégration du thème dans les parcours éducatifs via les enseignants référents éducation au développement durable.
- Valoriser les excédents : mise en place du compostage des biodéchets.
- Mesurer et piloter : indicateurs partagés (taux de gaspillage, biodéchets valorisés, économies générées) et dialogue annuel avec chaque établissement.

4) Informer et sensibiliser les lycées à la valorisation des biodéchets issus de la restauration scolaire

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) impose depuis le 1er janvier 2024 le tri à la source et le traitement des biodéchets pour l'ensemble des producteurs, sans seuil minimal. Les lycées publics de La Réunion, qui génèrent chaque année entre 300 et 500 tonnes de biodéchets, sont directement concernés par cette obligation.

Perspectives et jalons stratégiques :

2024 : lancement d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner les établissements dans le diagnostic, le choix des solutions techniques et l'organisation des filières de traitement.

2025 : premières opérations de gestion des biodéchets dans les lycées pilotes, intégrant tri à la source, valorisation par déshydratation et compostage, et partenariat avec des acteurs locaux.

2026 : généralisation progressive des dispositifs, avec mutualisation possible entre les établissements pour optimiser les coûts et renforcer l'efficacité logistique.

2027 : Conformité des 45 lycées publics de l'île à la loi AGEC, avec un système opérationnel de gestion et de valorisation des biodéchets.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Accompagner les lycées vers un fonctionnement optimal - Moyens humains	Ratio ETP / Etablissement	28,9	29,8	29,8

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 2 : Accompagner les lycées vers une restauration équilibrée et de qualité - Part de la production locale	Ratio Production locale / achat total des denrées	62 %	-	63%
Action 3 : Accompagner les lycées dans la lutte contre le gaspillage - Diagnostics et plans d'actions	Nombre de lycées accompagnés par an	5	Diagnostic effectué pour 42 lycées	42 plans d'actions
Action 4 : Informer et sensibiliser les lycées à la valorisation des biodéchets issus de la restauration scolaire - Tri et valorisation des biodéchets	Nombre de lycées sensibilisés	38	42	45
Action 5 : Accompagner les lycées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	Nombre de lycées accompagnés par an	-	-	20
	Poids moyen par jour	-	-	50 kg/jour
Action 6 : Mise en œuvre du tri des biodéchets	Nombre de lycées accompagnés par an	-	-	20
Action 7 : Mise en œuvre de la valorisation des biodéchets	Nombre de lycées accompagnés par an	-	-	12

II - MENER DES ACTIONS VOLONTARISTES EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

A – Orienter et mieux former

L'orientation, dès la classe de 5^{ème}, est une condition essentielle de réussite scolaire et d'épanouissement des élèves. Elle constitue un enjeu majeur pour la voie professionnelle, particulièrement exposée au décrochage. La Région entend donc consolider et amplifier son action pour que chaque jeune puisse construire un parcours cohérent, ambitieux et adapté aux besoins du territoire.

1) Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours

En 2026, la collectivité poursuivra une politique de valorisation des lycées et de découverte des métiers, en renforçant l'ouverture des établissements aux collégiens, la mise en avant de leurs atouts (partenariats, mobilité, dispositif Ekipaou, vie scolaire et culturelle), l'amplification des concours et initiatives créatives avec les partenaires économiques, ainsi que la mise en place de parcours spécifiques pour préparer les bacheliers professionnels motivés à la poursuite d'études supérieures.

2) La persévérance scolaire : la première arme de lutte contre le décrochage scolaire

Réduire le décrochage scolaire constitue un enjeu majeur de la mandature. Pour y répondre, la Région privilégie une action collective et coordonnée avec les services académiques, les établissements, les missions locales et autres partenaires.

L'objectif est d'agir en amont par la prévention, tout en proposant des solutions adaptées pour que chaque jeune en difficulté trouve une seconde chance et puisse construire son avenir.

En 2025, la collectivité a lancé une expérimentation dans neuf lycées afin de tester le dispositif « **Kap réussite** » de soutien scolaire et de mentorat des lycéens par les étudiants. Sous réserve des conclusions de l'évaluation, la collectivité envisage d'en étendre progressivement la mise en œuvre à la rentrée scolaire 2026, afin de répondre aux besoins exprimés par les établissements et les familles.

L'objectif est double :

- renforcer l'accompagnement des élèves pour sécuriser leur parcours et limiter le décrochage ;
- valoriser l'engagement étudiant et renforcer le lien entre lycées, université et partenaires institutionnels.

Ainsi, la Région affirme sa volonté d'adapter ses politiques éducatives en s'appuyant sur l'expérimentation, l'évaluation et la généralisation des démarches les plus pertinentes.

Au regard de la problématique d'abandon des jeunes en cours de scolarité et, compte-tenu de la compétence de la Région en matière d'hébergement dans les internats, l'« **aide régionale à l'hébergement des lycéens originaires des Cirques de La Réunion (Cilaos, Salazie et Mafate) dans les internats des établissements publics secondaires de l'île** » mis en place en 2023 sera reconduite en 2026.

Consciente des défis liés au décrochage scolaire, la Région a organisé en 2025 un séminaire sur la persévérance scolaire qui a marqué une étape décisive. À son issue, un **comité Réunionnais pour la persévérance scolaire** a été institué. Composé de la Région, de l'État, du Rectorat et des Missions locales, il incarne une gouvernance partagée et une mobilisation collective autour d'un même objectif. Sa mission est d'élaborer et de piloter un plan d'actions ambitieux pour prévenir les ruptures de parcours, sécuriser la réussite éducative et offrir à chaque jeune Réunionnais la possibilité de construire son avenir.

3) Structurer, diversifier et moderniser l'offre de formation initiale

La structuration, la diversification et la modernisation de l'offre de formation initiale passent par l'élaboration de la carte des formations, afin d'adapter l'offre aux besoins du territoire, supprimer progressivement les filières offrant peu de débouchés et ouvrir de nouvelles sections porteuses d'avenir, en veillant à l'équilibre territorial. Le schéma prévisionnel des formations qui est en cours d'élaboration, viendra compléter cette démarche en offrant un outil prospectif pour anticiper les métiers émergents, planifier les évolutions et articuler l'offre avec le Schéma Directeur des Lycées.

Enfin, la Région veillera à maintenir l'accès aux CAP, à développer des parcours innovants intégrant le numérique, l'entrepreneuriat et les compétences transversales, tout en renforçant les partenariats avec les entreprises.

L'objectif est de proposer aux jeunes une offre de formation plus lisible, plus attractive et mieux adaptée aux besoins socio-économiques, leur garantissant insertion et poursuite d'études.

4) Valoriser la formation professionnelle

La valorisation de la voie professionnelle passe d'abord par un changement de regard. Elle doit être perçue comme un choix d'excellence et non comme une voie de relégation. La Région poursuivra son investissement dans la modernisation des équipements, des ateliers et des plateaux techniques pour rapprocher les lycées des standards des entreprises.

Elle poursuivra son soutien aux élèves en facilitant l'accès aux outils indispensables à leur formation à travers le dispositif EKIPAOU et en renforçant l'accompagnement personnalisé.

Les partenariats avec les entreprises seront intensifiés pour multiplier stages, visites et interventions en milieu scolaire.

Enfin, des passerelles renforcées vers l'enseignement supérieur permettront d'assurer à chaque lycéen professionnel des perspectives d'avenir solides et valorisantes.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours				
Évènements	Nombre d'actions, manifestations réalisées	5	2	5
	Nombre de jeunes informés	40 000	264	40 000
Action 2 : La persévérance scolaire : la première arme de lutte contre le décrochage scolaire				
Kap réussite - soutien scolaire/mentorat	Nombre de lycéens accompagnés	-	-	900
	Nombre d'étudiants mobilisés	-	-	113
Renforcer au sein des lycées la persévérance scolaire	Nombre d'actions	-	1	4
Aide à l'hébergement des internes originaires des 3 cirques (Cilaos, Salazie et Mafate)	Nombre d'internes	240	224	240
Action 3 : Structurer, diversifier et moderniser l'offre de formation initiale				
Évolution de la structure pédagogique des lycées	Nombre de nouvelles places créées / réduites / fermées en lycées professionnels, technologiques et polyvalents	237/40/27	122/40/128	65/46/36
	Nombre de nouvelles sections créées / réduites / fermées en lycées professionnels, technologiques et polyvalents	15/4/2	9/3/16	6/1/3
Action 4 : Valoriser la formation professionnelle				
Acquisition des EPI et/ou boîtes à outils	Nombre de lycéens accompagnés	10 000	7 048	8 000

B – Accompagner la mobilité éducative lycéenne

Avec la reconduction en 2026 des dispositifs volontaristes de mobilité éducative, la Région réaffirme sa volonté d'offrir aux lycéens des opportunités d'ouverture et d'émancipation.

La Bourse Régionale des Études Secondaires en Mobilité (BRESM), l'Aide Régionale à l'Entrée aux Grandes Écoles (AREGE), le partenariat avec Sciences Po Paris (CEP), les Stages en Entreprise Hors Académie (SEHA) ainsi que l'aide aux voyages pédagogiques seront maintenus afin de garantir l'égalité des chances, soutenir l'insertion professionnelle et encourager l'ambition scolaire.

L'objectif est de permettre à chaque lycéen, quel que soit son parcours, de vivre une expérience de mobilité formatrice et valorisante pour son avenir.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Accompagner la mobilité éducative lycéenne				
BRESM	Nombre de bénéficiaires	30	14	30
AREGE		150	En cours	150
CEP		34	34	40
SEHA		150	En cours	150

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Accompagner la mobilité éducative lycéenne				
Voyages pédagogiques	Nombre de projets accompagnés	10	8	10

C – Assurer une plus grande égalité des chances

La Réunion reste confrontée à un contexte socio-économique particulièrement difficile, où l'éducation constitue un levier majeur de développement et de cohésion. Chaque année, près de 3 100 mineurs quittent le système scolaire sans aucun diplôme, tandis que 41 000 jeunes âgés de 15 à 29 ans – soit un sur quatre, deux fois plus qu'en France hexagonale – se trouvent en situation de NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation), dont 40 % sans aucune qualification. Cette réalité, qui s'aggrave avec le temps, constitue un frein considérable à l'accès à l'emploi et à l'autonomie des jeunes.

Dans ce contexte, la collectivité, en lien étroit avec les services académiques, a la responsabilité de mieux coordonner ses actions et d'agir plus efficacement en faveur de la persévérance scolaire et de l'orientation, leviers essentiels pour inverser cette tendance et préparer l'avenir du territoire.

1) Lutter contre la précarité menstruelle

La Région reconduira en 2026 le dispositif de lutte contre la précarité menstruelle, afin de garantir à toutes les lycéennes un égal accès à la réussite éducative.

Ce dispositif, qui permet de mettre à disposition gratuitement des protections hygiéniques dans les établissements, s'inscrit dans une démarche de santé publique, d'égalité entre les filles et les garçons et de lutte contre les inégalités sociales.

2) La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique

Le cartable numérique, qui garantit la gratuité des manuels scolaires et l'accès à un équipement informatique, a marqué une étape décisive en faveur de l'égalité des chances. Toutefois, le modèle du manuel numérique, simple transposition du papier, pourrait être amélioré en termes de coûts, de souplesse et d'innovation pédagogique.

Les ressources pédagogiques granulaires offrent une alternative plus moderne et adaptée. Conçues sous forme de modules (séquences, vidéos, quiz, simulations), elles permettent une utilisation plus souple par les enseignants, une actualisation rapide des contenus et une meilleure contextualisation aux réalités locales, notamment pour les filières professionnelles et les enjeux spécifiques de La Réunion.

La Région pourrait engager une phase expérimentale dès 2026-2027 dans quelques lycées volontaires, en combinant manuels numériques et ressources granulaires, tout en accompagnant les enseignants dans cette évolution. Une plateforme régionale intégrée à l'ENT faciliterait l'accès aux contenus, tandis que des partenariats avec les éditeurs, les start-ups EdTech et le Rectorat garantiraient la cohérence et la qualité pédagogique.

Les impacts attendus sont multiples : une individualisation accrue des parcours, des apprentissages plus interactifs, une amélioration progressive des coûts liés aux licences globales, mais aussi une meilleure égalité d'accès aux savoirs. Ce choix stratégique permettrait enfin de positionner la Région comme un acteur moteur de l'innovation numérique éducative.

Un calendrier progressif pourrait être envisagé : expérimentation en 2026-2027, extension à un tiers des établissements en 2027-2028, puis généralisation à l'horizon 2030 avec une diminution progressive des manuels numériques classiques.

3) Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées

Compétente en matière de restauration scolaire dans les lycées depuis la loi du 13 août 2004, il revient à la collectivité de définir les orientations et la gestion de cette mission tant en termes d'équipement, de fonctionnement que d'organisation, notamment la détermination des tarifs de la restauration scolaire et d'hébergement.

Véritable symbole de justice sociale et d'égalité des chances, la Région reconduira le dispositif du repas à 1 euro en 2026. En facilitant l'accès des lycéens à une restauration équilibrée, cette mesure a fortement accru la fréquentation des cantines (+42%), confirmant son utilité mais révélant également les limites de capacité des restaurants scolaires. Pour en garantir la pérennité, la Région mettra en place un pilotage renforcé, incluant un état des lieux complet de la restauration et une adaptation des infrastructures et organisations. Les subventions versées aux lycées seront désormais calculées en fonction du nombre réel de repas servis, afin d'optimiser l'utilisation des moyens financiers, de soutenir les établissements au plus juste et de limiter le gaspillage alimentaire. Ainsi, la collectivité réaffirme sa volonté d'allier équité sociale, efficacité économique et responsabilité environnementale.

4) Les actions en faveur des étudiants de BTS et des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE)

Pour 2026, la collectivité souhaite renforcer le lien entre le niveau secondaire et les BTS en intensifiant les actions d'information et d'orientation en faveur des lycéens (« Je filme ma formation » en addition du projet « Je filme le métier qui me plaît »), qui auront pour objet de valoriser les parcours et filières de formation dans le cadre du continuum Bac -3/ Bac +3). Cette vision est primordiale pour définir et communiquer sur les perspectives réelles de poursuite d'études offertes aux lycéens dès la seconde en voie professionnelle et en 1ère année de CAP.

La collectivité poursuivra l'ouverture du dispositif repas à 1 € aux étudiants des BTS et CPGE.

5) L'appel à projets pédagogiques

Afin de soutenir les initiatives innovantes portées par les établissements et leurs équipes éducatives, la Région reconduira le dispositif « appel à projets pédagogiques » en 2026.

Ce dispositif favorise la créativité pédagogique, valorise les projets contribuant à la réussite et à l'épanouissement des lycéens, et permet d'impliquer davantage les élèves dans des démarches collectives. Il s'inscrit dans une logique de partenariat avec les équipes enseignantes et vise à diffuser les pratiques les plus pertinentes à l'échelle du territoire (mutualisation des bonnes pratiques, équité entre établissements, valorisation des spécificités locales et création d'une dynamique collective au service de la réussite des lycéens).

6) Promouvoir la lecture auprès des jeunes

En 2026, la Région reconduira et dynamisera le dispositif « Un trimestre, Un livre » en faveur des lycéens.

En mobilisant pleinement les enseignants, les documentalistes et les partenaires culturels, la collectivité veut transformer la lecture en une expérience vivante et partagée.

Au-delà de l'accès aux ouvrages, il s'agit d'encourager la curiosité, de stimuler l'esprit critique et de faire de la lecture un véritable levier d'épanouissement personnel, de réussite scolaire et d'ouverture au monde.

7) Le bien-être et la santé mentale des lycéens

En 2026, la Région souhaite soutenir les actions menées par les lycées dans le cadre du bien être des jeunes. La collectivité en partenariat avec la Région Aquitaine mènera localement une enquête sur cette thématique. À l'issue de cette étude, la collectivité proposera, en concertation avec les établissements, les services académiques et l'ensemble des partenaires concernés, un ensemble d'actions concrètes et adaptées.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Lutter contre la précarité menstruelle				
Précarité menstruelle	Nombre d'établissements concernés par le dispositif	55	55	55
	Nombre de distributeurs	99	103	103
	Nombre de protections distribuées	30 000	30 000	30 000
Action 2 : La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique				
Les manuels et ressources numériques	Nombre de licences numériques achetées	280 000	274 052	280 000
Le Numérisak	Nombre d'élèves de seconde et 1ère année de CAP bénéficiaires	15 000	14 570	15 000
Ressources pédagogiques granulaires – phase expérimentale	Nombre de lycées	-	-	3
Action 3 : Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées				
Repas à 1€	Nombre de lycéens bénéficiaires	19 525	-	20 000
Action 4 : Actions en faveur des étudiants de BTS et des CPGE				
Actions de promotion des BTS et des CPGE	Nombre d'actions	2	-	2
Accès au dispositif du repas à 1€	Nombre d'étudiants bénéficiaires	1 000	1 000	1 000
Action 5 : Appel à projets pédagogiques				
Appels à projets	Nombre de projets accompagnés	20	8 projets	20 projets
	Nombre d'élèves participants	300	1 195	1 200
Action 6 : Promouvoir la lecture auprès des jeunes				
1 Trimestre 1 Livre	Nombre de bénéficiaires	20 000	6 000	20 000
Action 7 : Le bien-être et la santé mentale des lycéens				
Etude	Taux d'avancement	-	-	100 %

S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

Conformément aux dispositions de l'article L. 214-2 du Code de l'éducation, la Collectivité régionale s'est dotée d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) sur la base d'une large concertation des collectivités territoriales, de l'Académie, des établissements de l'enseignement supérieur, des organismes de recherche et des étudiants réunionnais. Grâce à cette co-construction territoriale, 4 grandes orientations stratégiques ont été posées :

- Faire de La Réunion une terre de progrès social et économique ;
- Rendre les conditions d'accès favorables à l'enseignement supérieur en garantissant la réussite de toutes et tous ;
- Renforcer le rayonnement de La Réunion à l'international ;
- Piloter l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de La Réunion (SRESRI), adopté en assemblée plénière du Conseil régional le 26 juin 2025, se donne une perspective de réalisations sur les 10 prochaines années, avec la volonté de faire de la recherche un levier d'innovation, d'attractivité et de compétitivité territoriale et d'engager La Réunion vers une économie moderne de la connaissance, résiliente, écologique et ouverte aux nouveaux mondes.

Dans la continuité des actions menées depuis le début de mandature, ces nouvelles orientations budgétaires sont en cohérence avec la mise en œuvre de ce schéma, en tant qu'instrument de pilotage, qui dessine ainsi une trajectoire claire et ambitieuse en matière de savoirs, de recherche et de développement territorial.

I – AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS A LA RÉUNION ET EN MOBILITÉ

A – Favoriser l'accès au logement étudiant à la hauteur des besoins du territoire

1) Une gouvernance territoriale impulsée par la Région

La Région Réunion s'affirme comme un acteur stratégique dans l'aménagement du logement étudiant, aux côtés de l'État, des collectivités locales, du CROUS, des bailleurs sociaux et de la CAF. Ensemble, ces partenaires jouent un rôle essentiel pour mettre en œuvre des solutions collectives face à la pénurie actuelle de logements pour étudiants sur notre territoire.

Dans la continuité du schéma territorial de la vie étudiante élaboré en 2023, la collectivité s'engage à promouvoir et instaurer une gouvernance territoriale dédiée à la vie étudiante. Celle-ci impliquera une coordination renforcée entre les différents acteurs, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du SRESRI.

2) Un accompagnement au développement de l'offre de logements étudiants

Outre le lancement d'une étude relative à la mise en place d'un label spécifique au logement étudiant, la Région accompagnera le développement de logements intergénérationnels favorisant la mixité sociale et le lien entre étudiants et personnes âgées. Cette action, soutenue par des partenariats locaux, permettra d'offrir aux étudiants des logements abordables tout en renforçant la solidarité intergénérationnelle. Le dispositif vise également à encourager des activités communes et un accompagnement social facilitant le bien-vivre ensemble. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche inclusive et durable pour répondre aux besoins croissants d'hébergement étudiant.

3) La consolidation d'un SIG dédié à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante

Depuis 2023, la Région a lancé un Service d'Information Géographique (SIG) dédié à l'inventaire de l'offre de logement étudiant sur le territoire, intégrant les logements du CROUS, des résidences universitaires et des bailleurs sociaux, et depuis 2025 les logements du parc privé. Ce dispositif croise ces données avec l'offre de formations postbac existantes.

Ce SIG évoluera ainsi vers une plateforme regroupant les données des différents partenaires, offrant aux étudiants la possibilité de localiser les formations postbac, les logements proches des établissements et les solutions de transport pour s'y rendre.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Une gouvernance territoriale impulsée par la Région	Mise en place d'un comité dédié au logement étudiant	Nouvel indicateur		1
Action 2 : Accompagnement au développement de l'offre de logements étudiants	Label étudiant : Lancement d'une étude de faisabilité	Lancement d'une étude de faisabilité	Non lancée à ce jour	Lancement d'une étude de faisabilité
	Soutenir la mise en place de logements intergénérationnels	Nouvel indicateur		10
Action 3 : Consolidation d'un SIG dédié à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante	Consolidation du SIG issu du partenariat avec la CAF et intégration de données liées aux déplacements	Consolidation du SIG issu du partenariat avec la CAF et intégration de données liées aux déplacements	60 %	100 %
	Plateforme SIG ouverte au public	Nouvel indicateur		1

B – Soutenir le pouvoir d'achat des étudiants réunionnais

La Région Réunion a mis en place de nouvelles aides régionales, cofinancés notamment par le FSE selon les lignes de partage en vigueur, dans une démarche d'optimisation des recettes pour la collectivité régionale aux étudiants pour la session universitaire 2025/2026 avec pour enjeux majeurs de :

1. Renforcer le pouvoir d'achat des étudiants : les montants d'aides sont revalorisés et équilibrés pour les études à La Réunion et en mobilité

2. Garantir un meilleur accès aux aides régionales grâce à une plus grande lisibilité : le nombre de dispositifs est réduit de moitié et les démarches en ligne sont simplifiées

3. Prendre en compte les situations familiales de manière plus juste : les critères de ressources sont harmonisés passant de 3 plafonds différents, selon les dispositifs, à un seul que ce soit pour les étudiants à La Réunion ou en mobilité.

1) Une revalorisation inédite pour aider les étudiants à Réunion

En 2025, les montants d'aides ont été revalorisés pour les étudiants inscrits à La Réunion : l'Allocation Régionales d'Etudes Supérieures a été doublée et l'Allocation de Première Installation a été multipliée par 4. Ces niveaux d'aides seront maintenus pour la session 2026-2027.

2) Un accompagnement ambitieux des jeunes en mobilité

Que ce soit par choix ou par obligation (filières inexistantes ou saturées à La Réunion), les Réunionnais se tournent vers la mobilité pour poursuivre leurs études supérieures. La Région réaffirme sa politique volontariste pour les aider à lever les freins financiers auxquels ils sont confrontés. La refonte 2025 a permis de réduire le nombre de dispositifs et d'apporter plus de lisibilité et d'équité dans les montants d'aides. Pour la session 2025-2026, il est prévu de conserver le même niveau d'intervention.

3) Le ressourcement des étudiants

cf. volet « Soutenir la cohésion sociale et renforcer les solidarités »

4) La participation à des actions de sensibilisation

Parce qu'il est important que les étudiants et futurs étudiants soient informés des dispositifs régionaux qui leur sont destinés, les services gestionnaires assurent une mission de sensibilisation au niveau des lycées et des établissements d'Enseignement supérieur, lors de différentes manifestations et forums ciblant ce public.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Une revalorisation inédite pour aider les étudiants à la Réunion	Nombre de bénéficiaires	3 700	Démarrage de la session 25-26 le 17/07/25	3 800
Action 2 : Un accompagnement ambitieux des jeunes en mobilité	Nombre de bénéficiaires	4 200	Démarrage de la session 25-26 le 17/07/25	4 200
Action 3 : Le ressourcement des étudiants	<i>Cf. volet « Soutenir la cohésion sociale et renforcer les solidarités »</i>			
Action 4 : La participation à des actions de sensibilisation	Nombre de participation à des temps d'information (forum, salon, interventions dans les lycées, à l'Université...)	15 à 20 participations	13 participations	15 à 20 participations

II – IMPULSER LE DEVELOPPEMENT DES CURSUS DE FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

A – Affirmer le rôle de chef de file de la Région au niveau territorial

1) La mise en place de la nouvelle gouvernance de l'ESRI

Il ressort de toute la phase de concertation qui a précédé la rédaction du SRESRI un manque de dialogue, d'animation et de pilotage dans l'articulation et la coordination des actions entreprises par chacun des opérateurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le SRESRI en tant que document stratégique concerté est un signal fort de la rationalisation et de la mutualisation des compétences et des efforts de tout l'appareil régional de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour ce faire, une gouvernance à la fois précise et souple veillera au suivi, à l'exécution et à l'évaluation des actions du SRESRI.

Dès 2026, le Comité Stratégique de Pilotage (CSP), le Comité Technique de Gouvernance du SRESRI et les 3 comités thématiques (Offre de formation et insertion professionnelle, Conditions de vie et de réussite étudiante, Recherche, Développement et Innovation) vont pouvoir être installés et conduire leurs premiers travaux. Il s'agit d'établir une feuille de route des actions à conduire à court, moyen et long termes (3, 5 et 10 ans).

En appui à la gouvernance du SRESRI, la création d'un Observatoire de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation apparaît essentielle puisqu'il s'agira d'affiner et de territorialiser de la donnée existante mais insuffisante, d'apporter des études de veille et d'expertise et d'assurer l'évaluation des actions du SRESRI. Dès 2026, une préfiguration du projet de futur observatoire sera conduite en interne avec appui d'une AMO si nécessaire sur la conception technique, juridique et organisationnelle.

En complément du diagnostic territorial élaboré dans le cadre du SRESRI, une étude sera menée en partenariat avec l'INSEE pour consolider certaines données sur le champ de l'enseignement supérieur.

2) Le soutien à la déclinaison territoriale du SRESRI : accompagner les schémas territoriaux SLESRI

Les dispositions de l'article L. 214-2 du Code de l'éducation posent le principe selon lequel le SRESRI est élaboré par la Région. Il définit les orientations et les interventions partagées avec les autres collectivités territoriales et leurs groupements.

L'ambition du SRESRI porte bien sur le développement de l'enseignement supérieur et la recherche dans les 5 micro-régions de l'île. Les SLESRI (schémas Locaux) et leurs feuilles de route permettront de soutenir leurs projets de développement et d'attractivité. Certaines intercommunalités ont d'ores et déjà prévu de se doter prochainement d'un SLESRI. C'est le cas de la CIVIS qui a sollicité le soutien et l'accompagnement de la région Réunion.

3) La signature et le suivi de Conventions d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP)

Suite aux travaux menées en 2025 sur l'élaboration des COMP avec l'ESAR et l'ENSA La Réunion, l'année 2026 sera consacrée à leur signature et leur mise en application.

De plus, la Région poursuivra sa contractualisation avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur, notamment avec l'Université de la Réunion.

4) Le renforcement du rayonnement de la Réunion à l'international par la création d'une Université de l'océan Indien

L'objectif est de créer une université de l'océan Indien orientée vers l'ouverture internationale et l'intégration régionale, et de doter l'Indianocéanie et l'océan Indien d'une institution universitaire qui rassemblera une communauté régionale et internationale de spécialistes engagés dans la recherche, la formation doctorale, et la diffusion des connaissances, en vue de contribuer aux efforts de développement des sociétés de l'océan Indien réunies, modernes et inclusives.

La collectivité régionale pilotera la stratégie de configuration et de mise en place de l'Université de l'océan Indien en lien avec les différents partenaires.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Mise en place de la nouvelle gouvernance de l'ESRI suite à l'adoption du SRESRI	Installer les différents comités		Nouvel indicateur	Comités thématiques : 3, Techniques : 2, Stratégiques : 2

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Mise en place de la nouvelle gouvernance de l'ESRI suite à l'adoption du SRESRI	Nombre de partenaires mobilisés	140	50	100
	Préfigurer le projet d'observatoire	Nouvel indicateur		Lancement de l'étude AMO
	Fiabiliser les données ESRI via une étude INSEE	Nouvel indicateur		Rendu de l'étude
Action 2 : Soutien à la déclinaison territoriale du SRERI : accompagner les schémas territoriaux SLESRI	Nombre de schémas élaborés	Nouvel indicateur		1
Action 3 : Signature et suivi de COMP	Nombre de contrats	1	0	1
Action 4 : Renforcement du rayonnement de la Réunion à l'international par la création d'une université de l'océan Indien	Définition d'un avant-projet sommaire	Définition d'un avant-projet sommaire	En cours	Échanges avec pays zone OI et étude Avant-Projet Définitif

B – Favoriser l'inclusion sociale des étudiants au sein des filières de l'enseignement supérieur

1) Consolider la prépa des Instituts Nationaux Polytechniques (INP)

La prépa des Instituts Nationaux Polytechniques (INP) propose un cycle préparatoire de deux ans, de haut niveau, permettant aux jeunes Réunionnais d'accéder aux écoles d'ingénieurs. Ce parcours se distingue notamment par le remplacement du concours par un contrôle continu et par la réalisation d'un stage en entreprise.

En 2026, la Région poursuivra son soutien à cette prépa INP, tant au niveau de son fonctionnement que de son équipement, tout en participant au financement de la réhabilitation des locaux situés à la cité scolaire du Butor.

2) Accompagner la mise en œuvre de la prépa IngéPlus à La Réunion

Depuis 2024, des échanges ont débuté entre le réseau INGE+ de Grenoble, le lycée Lislet Geoffroy, la Région et le Rectorat en vue d'établir un partenariat local. Initié en 2019 par Grenoble INP – UGA, le projet IngéPLUS vise à faciliter l'accès aux écoles d'ingénieurs pour les étudiants issus de BTS, notamment des filières technologiques et professionnelles.

À terme, ce dispositif ambitionne de doubler le nombre d'étudiants de BTS intégrant les formations d'ingénierie et les écoles partenaires. Les parcours proposés, en forte collaboration avec l'université et les entreprises, cherchent à sécuriser la réussite académique et l'insertion professionnelle des jeunes.

Le projet IngéPLUS s'appuie sur une pédagogie valorisant les compétences des jeunes venant de milieux modestes et ruraux, souvent enclins à privilégier des études courtes à proximité de leur domicile. Il a pour but de leur offrir de nouvelles ambitions et de les rassurer quant à leur avenir scolaire et professionnel. La Région poursuivra activement son soutien à ce projet, dont l'ouverture a été décalée à la rentrée scolaire 2026/2027.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Renforcer la prépa INP	Nombre d'étudiants inscrits	41	41	47

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 2 : Accompagner la mise en œuvre de la prépa IngéPlus à La Réunion	Nombre d'étudiants inscrits	20	0	20

C – Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire

1) Un partenariat renforcé avec l'Université de La Réunion

Avec ses 19 200 étudiants répartis dans cinq Unités de Formation et de Recherche (UFR), quatre Instituts et trois écoles, l'Université de La Réunion est un établissement public fondamental dans l'enseignement supérieur, scientifique et culturel de la région.

Le soutien sera maintenu et renforcé pour les formations d'excellence (prépa talent, DU ambition), les co-diplomations entre l'IUT et l'IRTS, le module de langue vivante régionale à l'INSPE, ainsi que pour l'ESIROI et les filières en sciences humaines.

Par ailleurs, la collectivité accompagnera l'émergence de nouvelles filières stratégiques telles que la formation d'ingénieur agronome, les Master en psychologie et en sciences politiques.

Afin d'accompagner les parcours et la réussite dans l'enseignement supérieur, la Région s'attachera à soutenir toutes initiatives d'accompagnement individualisé et le déploiement d'outils liés à l'innovation pédagogique dans une logique de transition des pratiques universitaires par les équipes pédagogiques.

2) La consolidation du soutien aux écoles supérieures régionales

La collectivité régionale continuera à soutenir les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient publics (comme l'École Supérieure d'Art de La Réunion) ou privés (tels que l'École de Gestion et de Commerce, ILOI, etc.), en accord avec ses orientations stratégiques. Ce soutien s'inscrira dans une démarche visant à favoriser un développement harmonieux et équilibré de l'offre de formations sur l'ensemble du territoire.

3) Impulser la généralisation du tutorat pour lutter contre le taux d'échec en licence

Afin de lutter contre le taux d'échec en licence 1 et sur la base du modèle de tutorat développé au sein de l'UFR Santé, la Région accompagnera l'Université de la Réunion dans l'adaptation de ce modèle à une autre UFR à titre d'expérimentation dans un premier temps, dans une perspective de généralisation à d'autre UFR sur le long terme.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Un partenariat renforcé avec l'Université de la Réunion				
Promouvoir le DU ambition	Nombre d'étudiants inscrits	27	23	16
Soutenir la réussite des formations d'ingénieurs de l'ESIROI	Nombre d'inscrits par spécialité et par niveau ou taux de réussite	150	191	195
Co diplomation IUT/IRTS	Nombre d'étudiants inscrits	20	16	25
Module de langue vivante régionale de l'INSPE	Nombre d'étudiants inscrits	60	36	60 avec élargissement du public vers les enseignants du 2nd degré

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Un partenariat renforcé avec l'Université de la Réunion				
Nouvelles filières Master	Nombre de nouvelles filières Master	Nouvel indicateur		3
Expérimentation pédagogiques et didactiques liée à l'innovation pédagogique	Nombre de projets de l'Université accompagnés	Nouvel indicateur		8
Action 2 : La consolidation du soutien aux écoles supérieures régionales				
Soutenir la réussite des étudiants de l'ESAR	Nombre d'inscrits	121	118	136
Soutenir la réussite des étudiants de l'ENSAM	Nombre d'inscrits	175	171	175
Action 3 : Impulser la généralisation du tutorat pour lutter contre le taux d'échec en licence				
Déploiement du tutorat	Nombre d'UFR accompagné	Nouvel indicateur		1
	Nombre d'étudiants accompagnés	Nouvel indicateur		40

III – PROMOUVOIR LA RECHERCHE REUNIONNAISE ET LA FORMATION DOCTORALE

A – Encourager les jeunes Réunionnais à poursuivre des travaux de recherche

1) Le soutien aux doctorants par les allocations régionales de recherche

Pour favoriser les travaux de recherche liés à des projets d'importance régionale ou s'inscrivant dans les axes prioritaires de la spécialisation intelligente du territoire, la Région poursuivra son dispositif d'aide aux doctorants. Ce soutien, porté par les Allocations Régionales de Recherche (ARR), concerne tant les étudiants réunionnais que ceux provenant des pays de la zone océan Indien.

Dans le but de mettre en avant les recherches contribuant à éclairer les politiques publiques locales, particulièrement dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et durable (S5), la Région Réunion attribuera un prix « Talents Réunionnais ».

La collectivité valorisera ainsi la recherche réunionnaise en récompensant l'excellence et le mérite d'une thèse récemment soutenue dès lors que le sujet concerne un enjeu régional majeur.

2) L'accompagnement de post doctorants

Afin de faciliter leur insertion professionnelle, renforcer leurs compétences et multiplier les passerelles vers l'emploi, la Collectivité continuera à soutenir financièrement les contrats de post-doctorant, recrutés par des entreprises, associations, organismes de recherche public ou privé, EPL ou chambres consulaires (en collaboration avec un organisme de recherche public). Le soutien financier sera également apporté aux contrats post-doctorat en mobilité (partenariat entre deux unités de recherche situées, à d'une part, à la Réunion et, d'autre part, dans un état membre ou dans un pays tiers).

3) L'ouverture des colloques d'envergure internationale à un large public

La Région maintiendra son engagement en faveur du rayonnement international en soutenant l'organisation de colloques de portée mondiale.

Elle veillera à diversifier les publics concernés, en favorisant notamment l'inclusion des jeunes, des acteurs territoriaux et des partenaires étrangers. Cette approche contribuera à renforcer le dynamisme scientifique, culturel et économique, tout en valorisant l'attractivité de la Région à l'échelle internationale.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Le soutien aux doctorants				
Attribution des allocations régionales de recherche	Nombre de doctorants	25	25	25
Mise en place d'un prix talent réunionnais	Nombre de participants	40	Mise en œuvre au 2nd semestre	50
Action 2 : L'accompagnement de post doctorants				
Soutenir les contrats de post-doctorat	Nombre de contrats post doctorants soutenus (y compris mobilité post-doc)	Nouvel indicateur	15 contrats engagés	Nombre de contrats post doctorants soutenus (y compris mobilité post-doc)
Action 3 : L'ouverture de colloques d'envergure internationale à un large public				
Soutenir des manifestations et colloques d'envergure Ouverture à un plus large public	Nombre de colloques financés		8	2
	Nombre total de participants		600	420

B – Professionnaliser la recherche réunionnaise

1) Le soutien aux contrats CIFRE

La Région soutiendra activement des contrats CIFRE (Convention industrielle de Formation par la Recherche). Ces contrats, favorisant l'alternance entre le monde académique et le tissu industriel local, permettront de renforcer les liens entre la recherche et ses applications concrètes, tout en offrant aux jeunes chercheurs des opportunités d'expérience professionnelle significative.

2) Accompagner l'Université de la Réunion pour la mise en place de la maison du doctorat

Dans le cadre du renforcement et de la valorisation de la recherche sur notre territoire, la Collectivité régionale souhaite accompagner financièrement l'Université de la Réunion dans la création d'une Maison du Doctorat à dimension internationale. Ce lieu dédié offrira un environnement stimulant et structurant pour les doctorants, en facilitant l'accès aux ressources, à l'accompagnement personnalisé et au développement de réseaux internationaux. Cette structure jouera un rôle clé dans la valorisation des travaux de recherche et encouragera les collaborations avec les partenaires de la zone océan Indien.

3) Impulser le développement des Sciences humaines et sociales

Le panorama actuel de l'offre de formation d'enseignement supérieur et la structuration de la recherche dans l'île montrent que les Laboratoires des Sciences Humaines et Sociales (LSHS) sont les disciplines les moins représentées, voire absentes pour certaines, de la carte des formations.

La poursuite au-delà du niveau Licence s'avère très difficile et impossible sur le territoire. Il s'agit donc de favoriser en cohérence avec la S5 le développement des LSHS à La Réunion en modifiant dès 2026 la fiche action ARR afin de mettre en exergue notamment cette priorité dans les sujets de recherche financés par la Collectivité régionale. A terme, l'étape centrale sera l'implantation de la Maison des Sociétés de l'océan Indien sur la base des Maisons des Sciences de l'Homme.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Le soutien aux contrats CIFRE	Nombre de CIFRE	Nouvel indicateur	2	Nombre de CIFRE
Action 2 : Accompagner l'Université de la Réunion pour la mise en place de la maison du doctorat	Création de la maison du doctorat	Nouvel indicateur	1	Création de la maison du doctorat

IV – ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DES OPÉRATEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A – Participer à une structuration équilibrée des infrastructures en cohérence avec les besoins du territoire

1) Accompagner l'Université de la Réunion dans l'étude d'un nouveau campus du Colosse à Saint-André

Le déploiement territorial de l'offre de formations est un enjeu majeur pour équilibrer le territoire et ainsi faciliter l'accès à l'enseignement supérieur. Aussi, afin d'étoffer l'offre de formations dans les micro-régions les moins pourvues, la Région accompagnera, l'Université de la Réunion dans l'étude d'un nouveau campus au Colosse à Saint-André.

2) Renforcer l'offre de logements à destination des classes préparatoires dans le Nord

Suite au lancement de l'étude pour la construction de nouveaux locaux sur la cité scolaire du Butor pour accueillir les classes préparatoires (INGE +, Prépa INP, ...) ainsi qu'un internat, dont les rendus sont attendus pour 2026, la collectivité poursuivra ses travaux sur la programmation de ce projet.

3) Soutenir le projet de renaturation du Campus du Moufia

En cohérence avec les objectifs de la transition écologique, la Région accompagnera le projet de « renaturation du campus du Moufia ». Il s'agira d'aménager le campus du Moufia afin d'y intégrer des espaces verts, des îlots de fraîcheur, de favoriser les déplacements doux tout en maîtrisant les stationnements de voiture et en supprimant les îlots de chaleur.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Accompagner l'Université de la Réunion dans la construction du campus du Colosse à Saint-André	Réaliser une étude	1	Engagement prévu au 2nd semestre	Rendu de l'étude / Mise en place Comité de Pilotage
Action 2 : Renforcer l'offre de logement à destination des classes préparatoires dans le Nord	Réaliser une étude et mettre en place le Comité de pilotage	Nouvel indicateur		Rendu étude programmiste 2 COPIL tenus
Action 3 : Accompagner le projet de renaturation du Campus du Moufia	Etude & réalisation des travaux	Nouvel indicateur		50% (livraison des travaux en 2027)

B – Assurer la coordination entre les différents acteurs et partenaires

Au regard des priorités définies pour cette mandature, la collectivité mobilisera les fonds européens afin de soutenir la construction d'infrastructures dédiées à l'enseignement supérieur, dans l'objectif d'accompagner la croissance démographique de l'île et la montée en qualification de sa population.

1) La construction du gymnase bioclimatique et de l'amphithéâtre du Campus Santé par l'Université sur le PE FEDER 2021/2027

La collectivité continuera d'assurer la coordination et le suivi des projets portés par l'Université de La Réunion, en lien avec les partenaires et le service instructeur FEDER : il s'agit notamment du gymnase bioclimatique du Tampon ainsi que de l'amphithéâtre du Campus Santé. La mobilisation des fonds européens pour ces deux opérations impose un calendrier de réalisation respectant les délais et contraintes fixés par l'Union européenne.

2) Le campus Paul Vergès : vers une montée en puissance des écoles du Port

La pose de la première pierre du nouveau bâtiment dédié à l'École d'architecture dans le cadre du projet de Pôle d'Aménagement et de Construction Durable (PACD), situé au cœur de la ville du Port, dans la ZAC du Triangle de l'Oasis a été réalisée en 2025. L'année 2026 sera consacrée à sa construction pour une livraison et une mise en service des nouveaux locaux en 2027. Ce campus devrait favoriser une dynamique commune regroupant les trois écoles du Port : l'ESAR, l'ENSAR et l'ILOI.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Construction d'infrastructures par l'université de la Réunion	Nombre d'infrastructures construites durant le PO 2021-2027	1	1 engagement prévu au 2nd semestre 2025 (UR : gymnase bioclimatique)	1 dossier engagé (amphithéâtre Terre Sainte)
Action 2 : Construction du bâtiment dédié à l'ENSA La Réunion	Construction du bâtiment		Nouvel indicateur	70%

RENFORCER LA QUALITE DES FORMATIONS AU SERVICE DES REUNIONNAIS.ES ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En matière de formation professionnelle, l'année 2026 sera celle de la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) auquel est intégré le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS).

Ce document stratégique élaboré par la Région en concertation avec les représentants locaux du monde de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles constituera le fil conducteur de l'action régionale dans le cadre de la déclinaison de ses politiques publiques en faveur des personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, l'accompagnement des transformations liées aux transitions écologique, numérique et sociétale ou encore le renforcement de l'accessibilité et de l'attractivité des formations (orientation, pédagogie, géographie, freins, handicap...) sont autant de défis à relever pour favoriser un accès renforcé et durable à la formation et à l'emploi pour tous les Réunionnais tout au long de la vie.

Tout en s'inscrivant dans la continuité des actions menées depuis 2021 et qui ont permis à la collectivité de reprendre toute sa place en tant que cheffe de file de la formation professionnelle, les actions menées en 2026 viseront à poursuivre la densification de l'offre de formation en tenant compte de façon plus fine de la typologie des publics et des besoins en emplois et compétences émanant des secteurs économiques prioritaires par le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Les actions de formation des précédents accords-cadres seront reconduites en fonction des besoins du territoire tandis que de nouvelles actions seront lancées en 2026. Parallèlement des appels à projets spécifiques verront le jour autour des métiers d'art, des formations professionnelles post-bac ou encore pour étoffer le catalogue de formation à destination des décrocheurs, des personnes en difficulté de lecture-écriture ou encore des sorties de contrats PEC.

Le développement des compétences clés fera l'objet d'une attention particulière en 2026 avec la refonte du dispositif LespassClés pour un meilleur déploiement territorial ou encore la mise en place du Centre de Ressources Compétences Clés, lieu ressource qui accompagnera la montée en compétences des acteurs. 2026 sera également l'année de déploiement du nouveau système d'information dédié à la formation professionnelle qui permettra d'internaliser et de fiabiliser les données tout en pilotant l'activité de façon plus optimale avec des indicateurs de résultat et d'impact plus ciblés. En corollaire, la qualité sera au cœur des préoccupations de la collectivité avec l'externalisation des contrôles des actions de formation pour évaluer leur déroulement, le service rendu à l'utilisateur et la conformité avec les attendus de la Région.

Par ailleurs, en 2026, la collectivité maintiendra son engagement en faveur de l'égalité des chances pour les Réunionnaises et les Réunionnais, malgré un contexte économique particulièrement contraint. La levée des freins périphériques à l'accès à la formation et l'accompagnement financiers des stagiaires qui constituent de véritables leviers d'inclusion sociale et d'émancipation feront l'objet d'un déploiement de dispositifs adaptés.

En matière d'orientation, les efforts se poursuivront en faveur du développement et de la diffusion des outils d'information conçus pour accompagner l'orientation de tous les publics (brochures métiers, catalogues de formation, salons, etc.), dans le cadre du déploiement du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) et en anticipation des futurs conventionnements.

Pour se donner les moyens de son ambition, la Région s'appuiera sur les financements du Pacte Régional pour l'Investissement dans les Compétences (PRIC), ainsi ceux du Programme Européens FSE+ 2021-2027 tout en répondant à des appels à projets nationaux et européens.

I - DÉVELOPPER LES OUTILS STRUCTURANTS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE

A — Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégique

Issu d'une concertation active avec les acteurs du territoire dans le cadre d'une gouvernance pour l'emploi et de la formation renouvelée, le CPRDFOP 2025-2030 finalisé et signé par les parties prenantes, devra permettre dès 2026, de partager une vision claire des actions prioritaires à mener sur le territoire en matière de développement de la formation et de l'orientation professionnelles. Son déploiement opérationnel en 2026 traduira, d'une part, les orientations de la collectivité en matière de développement humain, mais également toute la dynamique partenariale, avec une rationalisation des politiques publiques menées localement dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Le SRFSS sera lui aussi mis en œuvre par la collectivité en 2026, en lien étroit avec les partenaires du secteur, via les indicateurs mis en place dans les fiches actions du schéma, permettant de réajuster au besoin les actions identifiées comme prioritaires.

Pour la mise en œuvre du Contrat de Convergence, la collectivité veillera à un suivi efficient, par fiche action et de manière globale au sein des nouvelles instances identifiées du CREFOP réunissant les partenaires sociaux et acteurs de l'Emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

En 2026, la collectivité poursuivra également ses actions autour de l'animation du PR2C (Plan Régional pour la Maîtrise des Compétences Clés) élaboré et mis en œuvre conjointement avec la Préfecture, l'Académie, l'Université, la Caisse d'Allocations Familiales, la DAAF et le Conseil Départemental.

En outre, suite à la re-contractualisation pour un nouveau cycle du Pacte d'Investissement dans les Compétences (PACTE) pour la période 2024-2027, une nouvelle convention financière sera conclue pour l'année 2026 avec toutefois une diminution de près de 7,3 millions d'euros de l'enveloppe de l'Etat.

B – Sanctuariser la fonction prospective au service des achats régionaux

En 2026, la Région poursuivra la dynamique engagée avec ses partenaires, en particulier la DEETS, France Travail et les OPCO, afin de disposer de remontées régulières sur l'évolution des besoins en emplois et en compétences. Ces contributions de terrain constituent un socle indispensable pour assurer l'adaptation continue de la politique régionale d'achat de formation.

Il s'agira également de sanctuariser le rôle pivot de Réunion Prospective Compétences (RPC), reconnue pour sa fonction prospective et pour le réseau partenarial qu'il anime autour de l'analyse des besoins en emplois et en compétences. En 2026, cette mission devra s'affirmer à travers la production de panoramas sectoriels opérationnels, répondant aux attentes de la Région en matière de lisibilité des besoins et d'indicateurs fiables. Ces fiches permettront d'identifier les secteurs sur lesquels la Région engagera ses achats de formation dans le cadre des accords-cadres et fourniront les données nécessaires pour ajuster les cahiers des charges.

Le SyOp, outil d'analyse sectorielle porté par RPC, demeurera le référentiel central. Il sera complété par de nouvelles plateformes, comme l'Observatoire emploi compétences 4.0. Le croisement de ces données produira une information plus fine, directement exploitable par les acteurs de la formation.

C -Valoriser un système d'information plus efficace

En 2026, la collectivité franchira une étape majeure dans la modernisation de son système d'information dédié à la formation professionnelle, avec pour priorité la fiabilité des données et l'accompagnement des acteurs régionaux et partenaires.

Acquis en décembre 2024, le Système d'Information REUNISEM a été mis en œuvre tout au long de l'année 2025.

Son déploiement opérationnel en 2026, en interne et auprès des opérateurs, fournira un outil centralisé et fiable pour le suivi, le pilotage et la contractualisation des actions de formation professionnelle, en interconnexion avec le HUB AGORA, les autres outils régionaux et ceux des partenaires.

D — Déployer des infrastructures de qualité

La Région Réunion a investi massivement ces dernières années dans des infrastructures de qualité en faveur de la formation. Ainsi, le Campus Professionnel de l’océan Indien (CPOI) qui représente un outil singulier sur le plan national accueille actuellement des stagiaires de plusieurs établissements de formation professionnelle d'adultes (AFPAR, E2C...), de formations sanitaires et sociales (IRTS), de formation en apprentissage (CCI, CMA). Le site accueille également la Cité des Métiers et à travers elle, une offre de services en faveur de l'orientation de tous les publics. En 2026, le fonctionnement de ce campus sera repensé comme un écosystème de la formation professionnelle dont la vocation est de rayonner sur la micro-région Sud et le territoire, avec une ambition réaffirmée étayée par une réflexion économique et prospective à mener avec l’ensemble des partenaires.

Sur ce modèle, la collectivité dessinera une stratégie patrimoniale de la formation professionnelle, favorisant l'émergence de centres de formation d'envergure dans les centres urbains, favorisant la mixité des publics et l'émergence de filières d'excellence. C'est dans cette optique qu'elle envisage la reconfiguration du site de l'AFPAR de Saint-François, autour de pôle de compétences dans le numérique (ex. cybersécurité, jeux vidéo). En 2026 démarrera la construction de modulaires sur le site de la Jamaïque ainsi que la déconstruction du site de Saint-François.

En complément de ces « hubs », des centres de proximité, des tiers lieux permettraient d'aller vers les publics habitant dans les zones les moins denses et/ou les plus distantes.

En 2026, des projets immobiliers importants seront poursuivis dans le secteur des formations sanitaires et sociales : la relocalisation des Instituts d'Etudes en Santé (IES) du CHU Nord ainsi que la construction d'un nouveau site de formations pour l'IRTS sur le territoire de Saint-Benoît entreront en phase de production du plan technique détaillé sur la base des arbitrages liés à la carte pédagogique des établissements.

E — Engager une démarche de qualité de la formation professionnelle

Le repositionnement de la Région en tant que cheffe de file de la formation s’est traduit par une augmentation significative des dépenses et une croissance de l’offre de formation régionale. D’une manière globale, dans un souci d’évaluation de l’efficacité de la politique publique et de la qualité du service rendu aux usagers, il s’agira en 2026 de structurer et de déployer davantage la démarche qualité dans la continuité de la consultation lancée pour une externalisation des contrôles.

Les contrôles effectués par la Région seront amplifiés en 2026 tant en amont qu’en aval de l’action de formation. La Région renforcera sa présence lors des démarrages de sessions de formation afin de veiller à la qualité de la prescription des demandeurs d’emploi orientés vers les actions financées. Cette présence sera également accentuée en fin de parcours pour vérifier l’issue des sessions et s’assurer que les bénéficiaires accèdent à l’emploi ou poursuivent un parcours de formation, via des indicateurs et un suivi renforcé. Des ateliers d’échanges avec des organismes de formation visant à leur rappeler leurs obligations réglementaires et contractuelles mais également à leur fournir des outils harmonisés (modèles de documents, check-lists, bilans) seront poursuivis.

Les visites inopinées seront également plus nombreuses auprès des organismes de formation afin de vérifier la conformité des actions de formation aux engagements contractuels et aux obligations prévues dans les conventions ou pièces de marché. Dans le cadre de cette montée en puissance des visites sur place, des actions correctives ou d’amélioration seront systématiquement mises en place, traduisant ainsi une véritable démarche d’amélioration continue.

Ainsi, la démarche qualité se traduira ainsi par un suivi renforcé de bout en bout, de l’entrée en formation jusqu’à la sortie, garantissant un meilleur accompagnement des publics et une évaluation précise des résultats.

Parallèlement, le plan d'action de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) au bénéfice des organismes de formation et des CFA mis en œuvre par Réunion Prospective Compétences (RPC) et co-financé par la Région se poursuivra en 2026 afin de proposer des parcours pédagogiques facilitant le renforcement de leurs compétences sur diverses thématiques.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026	
Action 1 : Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégique	Actualisation des schémas régionaux : CPRDFOP et SRFSS	Validation et signature	GT menés, présentation des schémas prévus en AP du 30/10	Animation des COPIL et COTECH	
	Nombre de réunions de concertation PR2C	3	6	5	
	Nombre d'événements partenaires PR2C	3	2	5	
	PACTE	Nouvelle contractualisation 2024-2027		Convention financière signée en juillet 2025	Convention financière annuelle 2026
			4 500	2 937	4 000
	Nombre de séquences partenaires	12 GT (CPRDFOP + SRFSS) présentation des travaux aboutis dans un séminaire inscrit dans le cadre du Mois de la formation 2025 et adoption document en fin 2025		Diagnostics CPRDFOP et SRFSS livrés suite aux concertations menées, point sur les travaux réalisés en CREFOP	2 réunions de la commission Orientation du CREFOP 2 réunions de la commission formation et apprentissage du CREFOP 2 réunions du CRPE plénier 2 réunions de la sous-commission observation partagée du CRPE
Nouvelles entrées en formation	Nouvel indicateur			10 000	
Action 2 : Sanctuariser la fonction prospective au service des achats régionaux	Nombre de fiches sectorielles livrées	4	1 (+ observatoire SYOP)	4	
Action 3 : Valoriser un système d'information plus efficace	Décliner la stratégie SI	Acquisition du nouvel outil de gestion de la FORPRO et reconfiguration des process au sein de la DFP	Nouvel outil REUNISEM acquis, déploiement prévu pour 2025	Lancement de l'outil	
	Nombre de dossiers saisis dans AGORA	12 000	5 000	40 000 (rattrapage)	

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 4 : Déployer des infrastructures de qualité	Nombre de parcours proximité AFPAR	200	0	200
	Nombre d'implantation de tiers-lieux	4	5 (déffinov)	5
	Réalisation des études et travaux des IES du CHU Nord	Validation de la carte pédagogique et lancement des études	Carte pédagogique validée en CoPil de mars 2025	Démarrage des études
	Réalisation des études et travaux du site de Saint François de l'AFPAR	Lancement des études	Lancement des études (PTD) en janvier 2025 – validation du PTD au 2e semestre 2025	Déménagement à la Jamaïque
	Participation au pilotage du CPOI	Nouvel indicateur		Validation des orientations stratégiques, tenue des comités, recrutement du responsable du campus
Action 5 : Engager une démarche de qualité de la formation professionnelle	Nombre d'organismes de formation contrôlés par la DFP ou l'AMO	6	30	35 VSP 5 contrôles qualité

II - DEPLOYER UNE OFFRE DE FORMATION EOUILBREE, INNOVANTE ET DE QUALITE POUR REpondre AUX TRANSITIONS DU TERRITOIRE

La densification de l'offre de formation à destination des demandeurs d'emploi, des jeunes en situation de décrochage ou encore des publics fragiles sera poursuivie en 2026. Avec la reconduction des actions de formation des accords-cadres précédents, le lancement de nouveaux marchés sectoriels ou appels à projets ciblés ou encore le déploiement de nouvelles formations dans le secteur sanitaire et social, l'ambition de la Région est de proposer une solution formative à chaque Réunionnaise et Réunionnais en lien avec les besoins du territoire.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de formation professionnelle, la Région Réunion continuera par ailleurs à porter une attention particulière à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers le financement d'actions ciblées visant à encourager la mixité dans les secteurs professionnels et à favoriser l'autonomie des femmes.

A — Soutenir la maîtrise des compétences clés et les soft skills

1) Déployer le Centre de Ressources

La maîtrise des compétences clés est fondamentale en matière d'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes et des adultes pour leur épanouissement et développement personnel et leur employabilité, et plus globalement pour une gestion de vie saine et une citoyenneté active.

Au regard du taux d'illettrisme trois fois plus important à La Réunion que dans l'Hexagone, l'acquisition des savoirs de base et compétences clés pour des publics aux besoins très différents est une priorité pour la collectivité.

Outil structurant coordonné par la Région dans ce domaine, le Plan Régional de maîtrise des Compétences Clés (PR2C) sera poursuivi en 2026 dans une logique de cohérence et de complémentarité des ressources et des actions menées par les acteurs du territoire en vue de l'acquisition des savoirs de base et l'autonomie des publics en difficulté. A la croisée des politiques publiques de formation initiale et tout au long de la vie, de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté, d'emploi et de développement économique, les priorités du PR2C signé pour la période 2022-2027 (l'Etat, l'Académie, le Département, la DAAF, la CAF et l'Université) ciblent notamment la mise en œuvre d'actions pour offrir des solutions concrètes aux publics visés.

Dans cette optique, la Région travaille actuellement - avec une assistance à maîtrise d'ouvrage - à la création d'un centre de ressources pour l'Innovation — Compétences-Clés (CRI-CC) dont l'ouverture est prévue pour 2026. Ce CRI-CC générera et mutualisera les connaissances et les pratiques des partenaires par l'information, la formation et l'accompagnement des acteurs de terrain en vue d'atteindre l'objectif de développement des compétences du public pour une meilleure insertion sociale et professionnelle.

2) Etendre le dispositif LéspassClés

Parmi les actions inscrites au PR2C, LéspassClés est un dispositif de proximité qui consiste à accompagner des adultes de plus de 16 ans en vue d'élever leur niveau de formation et les faire gagner en autonomie.

En 2026, la Région s'emploiera à rendre le dispositif plus attractif. L'action expérimentale a d'abord concerné 4 communes (Cilaos, l'Entre-Deux, Saint-Joseph et Saint-André) avant d'être étendue à 3 communes depuis 2025 (Saint-André, Saint-Paul et la Plaine des Palmistes). Afin de faciliter l'intégration progressive d'autres communes au dispositif et atteindre une couverture maximum de La Réunion dans les prochaines années, les modalités de contractualisation avec les communes et associations seront modifiées en 2026. Une contractualisation directe sera organisée avec les organismes de formation, donnant lieu à des marchés financés par le PACTE.

3) Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification

En articulation avec les actions prévues au PR2C, citées ci-dessus, la collectivité mettra en œuvre, en 2026, une réponse formative à travers les dispositifs qui permettent l'acquisition de compétences comportementales (soft skills) et de savoirs de base, dans une visée de professionnalisation : le dispositif « Compétences Clés en Situation Professionnelle » (CCSP/CléA), le dispositif « Rebondir 16-29 ans » ou encore l'action « Opportunités professionnelles – FLO8 à destination de 450 femmes en difficulté, éloignées de l'emploi, sur la période 2026-2028.

Au titre de l'intégration sociale et professionnelle, les actions de formation pré-qualifiantes et qualifiantes en milieu carcéral, définies dans un cadre partenarial avec la Délégation territoriale de la Direction des services pénitentiaires d'Outre-Mer, seront reconduites en 2026 à destination des trois centres de détention de l'île en vue de lutter contre la récidive et de favoriser la réintégration sociale des personnes sous-main de justice.

En outre, les accords-cadres visant les formations qualifiantes comportent désormais de manière systématique des actions de remobilisation et de préqualification, permettant aux publics les plus éloignés de l'emploi d'accéder à des qualifications professionnelles.

4) Soutenir l'action de l'École de la Deuxième Chance (E2C)

En 2026, la collectivité poursuivra l'accompagnement financier de l'École de la Deuxième Chance (E2C) dont la mission est le raccrochage de jeunes de 16-25 ans non diplômés et/ou diplômés de niveau IV éloignés de l'emploi et en grande difficulté sociale.

La structure met en œuvre une pédagogie différenciée afin d'aider les jeunes à s'insérer dans un parcours individualisé et en alternance et à construire leur projet professionnel. En outre, le Pôle Social de l'E2CR et leurs partenaires de terrain apportent également une aide à la résolution des freins sociaux que peuvent rencontrer ces jeunes.

5) Lancer un appel à projets pour les jeunes décrocheurs

Afin de s'assurer que tous les jeunes Réunionnais acquièrent les compétences nécessaires pour leur future insertion professionnelle en leur proposant des alternatives adaptées et des accompagnements ciblés relevant de la formation professionnelle, la Région lancera, en 2026, un appel à projets, visant à faire émerger des dispositifs innovants et adaptés, venant des acteurs du terrain qui connaissent ces publics. Ainsi, par exemple, l'accompagnement de l'environnement familial et la transversalité avec les autres institutions concernées (CAF, Conseil Départemental etc...), seront encouragés.

Cette action permettra, notamment, d'apporter des réponses à l'obligation de formation pour les jeunes de 16 18 ans mais sera étendue aux jeunes jusqu'à 25 ans afin d'éviter la déshérence des NEET.

6) Lancer un appel à projets pour les personnes les plus éloignées de l'emploi

Dans le cadre du PR2C, la Région cherchera en 2026 à répondre aux enjeux 2 (développement le réapprentissage des compétences-clés chez les jeunes décrocheurs) et 3 (accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi). Dans cette optique, un Appel à Projets (AAP) sera lancé pour mettre en place un « Accompagnement des personnes en difficulté de lecture-écriture avant l'entrée dans un parcours de formation » à destination des personnes très éloignée de l'emploi notamment en difficulté en lecture-écriture-calcul-informatique. Il s'agira d'accompagner ces publics, sur toute l'île et notamment les Hauts et les écarts, le volet accompagnement-coaching sera articulé avec la formation.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Déployer le Plan Régional des Compétences Clés (PR2C)	Nombre d'utilisateurs du centre de ressources	Création du centre de ressources	Scénario retenu, finalisation du portage en cours	Création du CRI-CC et fonctionnement
	Nombre de communes signataires	Nouvel indicateur		12
	Nombre de personnes accompagnées et formées	Nouvel indicateur		870
	Nombre de dispositifs relevant des compétences clés	Nouvel indicateur		4
	Nombre de personnes accompagnées et formées dans le cadre de dispositifs relevant des compétences clés	Nouvel indicateur		358
Action 2 : Accompagner les actions de remobilisation et de pré qualification	Nombre de parcours incluant une préqualification (parcours sans couture)	600	364	600
Action 3 : Soutenir l'action de l'Ecole de la Deuxième Chance E2C	Nombre d'entrées sur des actions de l'E2CR	720	433	660

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 4 : Lancement d'un AAP pour les jeunes décrocheurs (l'obligation de formation des 16-18 ans)	Nombre de projets retenus		Nouvel indicateur	10
	Nombre de jeunes accueillis et suivis		Nouvel indicateur	600
Action 5 : Lancement d'un AAP pour l'accompagnement de personnes éloignées de l'emploi	Nombre de projets retenus		Nouvel indicateur	8
	Nombre de bénéficiaires accueillis et suivis		Nouvel indicateur	480

B — Former dans les filières prometteuses de la Nouvelle Economie à travers la poursuite de la mise en œuvre des accords-cadres

Soutenir les filières économiques par la montée en compétences des Réunionnais en cohérence avec la stratégie de la Nouvelle Economie

En 2026, la Région poursuit son action en faveur de la formation et de l'orientation professionnelles en visant à maximiser l'insertion professionnelle des Réunionnais. L'objectif est, en cohérence avec la stratégie de la Nouvelle Economie (SRDEII), de soutenir les filières économiques locales par le renforcement des compétences en consolidant l'offre de formation régionale par filière.

Après la rénovation de l'offre en 2023 dans des secteurs clés comme le BTP et le numérique, de nouvelles filières prioritaires ont été développées en 2025 : le service à la personne, tourisme, l'industrie culturelle et créative, l'économie bleue, la transition écologique et énergétique, le développement durable, ainsi que des filières supports aux entreprises (numérique, sécurité informatique et industrielle, transport routier, agriculture). Cette diversification sera accentuée en 2026 afin d'anticiper les besoins des filières stratégiques et renforcer l'employabilité des Réunionnais.

En 2026, la Région poursuivra la consolidation du Programme Régional de Formation Professionnelle (PRFP) à travers des accords-cadres qui organisent, par vagues successives, l'achat de places dans de nombreux secteurs stratégiques. Conçus en articulation étroite avec le SRDEII, ces achats participent directement à la structuration des filières de la Nouvelle Economie et contribuent à renforcer l'ancrage territorial de l'appareil de formation réunionnais.

L'enjeu majeur sera de garantir un véritable maillage des quatre micro-bassins de l'île, en veillant à ce que les actions de formation irriguent de manière équilibrée et pertinente l'ensemble du territoire, au plus près des lieux de vie des demandeurs d'emploi.

En complément des filières et métiers identifiés dans le SRDEII, les achats de formation reposent également sur une démarche prospective régionale. Celle-ci s'appuiera sur la remontée des besoins exprimés par les acteurs du territoire (entreprises, partenaires économiques, prescripteurs en lien direct avec les publics) et permettra d'ajuster l'offre de formation en fonction des réalités locales. Cet ancrage prospectif garantit que les actions mises en place répondent à la fois aux enjeux d'insertion des publics et aux besoins en compétences des secteurs en tension de recrutement de main-d'œuvre qualifiée.

Au-delà de la diversité sectorielle, la Région affirme une ambition forte : inscrire chaque achat de places dans une logique de parcours. De la remobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi à la préqualification, puis de la qualification jusqu'à la certification, c'est l'ensemble des étapes qui composent un chemin d'insertion durable qui sera pris en compte.

Ainsi, la Collectivité poursuivra le déploiement d'accords-cadres, pensés comme des outils structurant pour planifier et sécuriser les achats de formation, assurer la continuité des parcours et accompagner les mutations économiques du territoire en soutenant l'émergence de filières prometteuses.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Former dans les filières de la Nouvelle Economie	Nombre de places achetées dans les secteurs prioritaires	Nouvel indicateur	Nouvel indicateur	3 000
	Nombre d'entrées en formation	Nouvel indicateur	Nouvel indicateur	2 500
	Nombre d'actions de formation	Nouvel indicateur	Nouvel indicateur	50
Action 2 : Renforcer le programme régional de formation	Nombre de nouveaux accords-cadres	Nouvel indicateur	Nouvel indicateur	1

C - Conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général

Afin de soutenir la montée en compétences des demandeurs d'emploi et leur permettre d'intégrer des parcours d'excellence, la collectivité maintiendra son soutien à l'AFPAR en 2026. La finalité est double : faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et répondre aux besoins de l'économie réunionnaise, en offrant de la main d'œuvre qualifiée. En effet, dans un contexte où le taux de chômage reste élevé par rapport à l'hexagone, l'AFPAR demeure un pilier de l'action régionale en matière de formation professionnelle.

Au-delà de son programme de formation tenant compte des besoins globaux du territoire, la Région accompagnera l'AFPAR en 2026 pour :

- la poursuite de la Plateforme d'Accès à la Certification (PAC) développée depuis 2022 dans le cadre d'une expérimentation et qui vise un public éloigné de l'emploi, nécessitant une prise en charge en amont des formations qualifiantes ;
- le développement d'une carte de formations spécifique dans le secteur des services à la personne, compte tenu de la dynamique démographique spécifique de l'île,
- la poursuite du développement de formations dans les secteurs du service aux entreprises et aux particuliers (numérique et cybersécurité, tertiaire service et administratif et transition écologique).

Par ailleurs, l'AFPAR proposera en 2026 le déploiement du dispositif « Alon ! » initié fin 2025. Ce parcours pédagogique innovant vise à lever progressivement les freins à l'insertion (sociaux, psychologiques, numériques, professionnels) et à sécuriser les trajectoires jusqu'à l'acquisition d'un métier. Cinq communes ont été identifiées comme prioritaires (St Joseph, St Louis, St Leu, St André, St Benoît) pour le déploiement de ce nouveau dispositif sur la base du rapport d'analyse « NOVA7 » rédigé à l'issue de l'expérimentation France Travail (taux de BRSA élevé, taux de pauvreté élevé et ratio emploi/habitant assez faible).

Cette offre de formation aura également vocation à être déployée dans les communes excentrées (Sainte-Rose, Saint-Philippe) ou encore dans les hauts (Plaines de Palmistes, Cilaos...).

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général	Nombre d'entrées stagiaires sur les formations de l'AFPAR	1 600	941	1 600
	Taux de sorties positives sur les formations AFP AR	80%	Non connu au 30/06/2025	80%

D — Investir dans le développement de la filière sanitaire et sociale

Dans le cadre de l'adoption du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), la Région Réunion s'attache à assurer une adéquation renforcée entre les besoins du territoire et l'offre de formation. Les travaux collaboratifs conduits avec les différents partenaires (la CAF, France Travail et les acteurs de terrain) ont mis en évidence des besoins particulièrement importants dans le secteur de la petite enfance (auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants). Aussi, la Collectivité fera de ce secteur une priorité, en favorisant la montée en capacité des sections existantes et l'ouverture de nouvelles places pour répondre à la demande croissante liée à la dynamique démographique. Pour valoriser davantage ce secteur et en promouvoir les métiers, la collectivité organisera une manifestation visant à valoriser les diplômés de ces filières en 2026.

L'accent sera également mis, en 2026, sur l'innovation pédagogique et l'intégration progressive de l'intelligence artificielle dans les enseignements, afin de préparer les futurs professionnels aux évolutions technologiques et aux enjeux sanitaires de l'île (prévention des maladies chroniques, santé maternelle et infantile, gériatrie, handicap). La Région veillera par ailleurs à ce que les conditions d'accueil des apprenants soient renforcées, tant dans l'accès aux stages que dans les infrastructures pédagogiques, afin de garantir un environnement d'apprentissage de qualité.

Le projet d'ouverture d'une filière orthophoniste, initialement prévu en 2025, est reporté en 2026 afin de répondre aux besoins identifiés. Le partenariat avec l'ARS, reconnu pour son efficacité dans l'évaluation des capacités d'accueil et l'attribution des agréments, sera consolidé afin d'assurer une planification fine et cohérente de l'offre de formation sanitaire sur le territoire.

En parallèle, un accompagnement renforcé des organismes de formation sera mis en œuvre pour préciser les attendus de la collectivité en matière de qualité des formations, de transmission sécurisée des données et de respect des échéances. Le déploiement d'un nouvel outil métier viendra fiabiliser les échanges d'informations et optimiser le suivi administratif et financier, renforçant ainsi la coordination entre la collectivité et les établissements de formation.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 31/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Investir dans le développement de la filière sanitaire et sociale	Nombre d'apprenants en formation dans le secteur sanitaire et social	3 000	2 847 (bilan au 31/12/2024)	2 800
	Nombre d'apprenants diplômés dans secteur sanitaire	400	337 (bilan au 31/12/2024)	350
	Taux de réussite dans les formations sanitaires	85%	87,8 (bilan au 31/12/2024)	85 %
Action 1 : Investir dans le développement de la filière sanitaire et sociale	Nombre d'apprenants diplômés dans secteur social	200	184 (bilan au 31/12/2024)	180
	Taux de réussite dans les formations sociales	80%	77,8 (bilan au 31/12/2024)	80%

E - Favoriser la mobilité en formation des demandeurs d'emploi

En 2026, la collectivité poursuivra sa réflexion sur le financement de la mobilité des demandeurs d'emploi souhaitant suivre une formation dans l'Hexagone avec l'objectif de permettre le développement de compétences sur des plateaux techniques inexistantes à La Réunion. Il s'agira en partenariat avec LADOM de créer des parcours sécurisés en sus des dispositifs de droit commun et de garantir l'effet levier de la participation régionale.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Acheter des places de formation au titre des PRFP nationaux	Nombre de conventions conclues avec d'autres Régions	2	0	Indicateur non reconduit
	Nombre d'entrées réalisées sur les PRFP nationaux	50	0	Indicateur non reconduit

F — Favoriser les échanges avec les pays voisins

La Région poursuivra l'écriture de sa feuille de route dans le domaine de la formation professionnelle, en articulation avec la future feuille de route de coopération régionale, visant à faire de La Réunion un hub dans la zone indo-océanique en mobilisant les programmes ad hoc (COI, Interreg,...) et les partenaires concernés.

III - DEVELOPPER LES DISPOSITIFS D'AIDES VISANT A LEVER LES FREINS A LA FORMATION

L'accès à la formation est souvent entravé par des freins qui limitent ou retardent l'engagement des apprenants. En 2026, la Région confortera son engagement dans la levée de ces freins grâce à la mise en œuvre de solutions adaptées visant à garantir l'égalité des chances et favoriser la réussite de chacun.

A - Garantir la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

La Région assure le financement de la rémunération des stagiaires inscrits sur des actions de formation financées et agréées par la collectivité.

Le versement d'une rémunération ainsi que la garantie d'une protection sociale restent des leviers incitatifs pour favoriser l'accès à la formation et renforcent la sécurisation du parcours de formation des apprenants. En ce sens, en 2026, la collectivité veillera à l'application de la décision de majoration de la rémunération pour l'ensemble des stagiaires. Elle analysera l'impact de cette mesure sur l'attractivité des formations et la persévérance des stagiaires en formation.

B - Renforcer et moderniser le soutien financier aux apprenants du sanitaire et social

En 2026, la Région Réunion poursuivra et intensifiera son engagement en faveur des étudiants inscrits dans les filières sanitaires et sociales, dans une logique de soutien à la réussite et de renforcement de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement, dans la continuité des améliorations majeures opérées depuis 2021.

Les bourses sanitaires et sociales constituent un axe prioritaire de la politique régionale en faveur de la jeunesse et de la formation des professionnels de santé. Dans un objectif de simplification et d'efficacité, une procédure entièrement dématérialisée a été mise en place pour le dépôt et le suivi des demandes de bourses. Plus de 1 000 dossiers sont instruits chaque année dans un délai moyen de deux mois et demi, ce qui a permis de ramener le versement de la première mensualité de bourse dès le mois d'octobre. Près de 70 % des demandes reçoivent un avis favorable et donnent lieu à un accompagnement financier.

Soucieuse de limiter les freins économiques à l'accès à la formation, la Région a procédé en 2023 à une revalorisation sans précédent des montants de bourses : + 1 000 € par étudiant et par an (+ 100 €/mois), combinant revalorisation nationale, majoration spécifique DOM et abondement complémentaire décidé par la collectivité.

Par ailleurs, pour les formations de niveau infra-baccalauréat, la collectivité a substitué la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle à la bourse régionale, offrant ainsi un accompagnement financier renforcé et plus adapté au statut des bénéficiaires. Depuis septembre 2025, le montant de cette rémunération est porté à 1 000 € par mois, traduisant la volonté régionale de sécuriser le parcours de formation et de réduire les inégalités d'accès aux métiers.

2026 sera donc l'année de la poursuite de ces dispositifs à travers lesquels la collectivité investit durablement dans la formation des futurs professionnels du sanitaire et du social, contribuant ainsi au renforcement du système de santé régional et à l'amélioration de l'accompagnement des publics vulnérables.

C- Accompagner les projets individuels via le Pass Formation

En 2026, la Région prévoit la révision du cadre d'intervention du dispositif Pass Formation. Cette évolution doit permettre de repositionner ce dispositif individuel en complémentarité directe avec l'offre de formation collective issue des accords-cadres régionaux. Le Pass Formation continuera ainsi de soutenir les parcours personnalisés, tout en s'intégrant dans une démarche globale de structuration de l'offre de formation.

D- Poursuivre la levée des freins liés à la mobilité des stagiaires : Réuni'Pass

En 2026, la Région renouvellera la mise en œuvre du dispositif Réuni'Pass, qui offre aux stagiaires de la formation professionnelle la gratuité des déplacements sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de l'île.

Ce dispositif constitue un levier essentiel pour favoriser l'accès effectif à la formation permet aux stagiaires de se rendre régulièrement sur leur lieu de formation, quelles que soient leur situation financière ou leur localisation géographique.

La reconduction de ce dispositif s'inscrit dans la continuité de la stratégie régionale en faveur du soutien à l'insertion professionnelle et à la levée des obstacles périphériques à la formation.

E – Opérationnaliser le dispositif de partenariat de gratuité de places en crèche en faveur des demandeurs d'emploi en situation de monoparentalité

Selon une étude menée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'Observatoire de la parentalité en 2021, une famille réunionnaise sur quatre est une famille monoparentale et 38 % des enfants de moins de 18 ans vivent dans ces familles. Un parent sur trois ne fait pas garder son enfant, en raison le plus souvent d'un coût trop élevé (37,8 %), d'horaires inadaptés (27 %) et d'un manque de solidarité familiale (25,5 %).

Face à ce constat, en 2025, la Région a conclu avec la CAF et France Travail une convention de partenariat cadre visant à lever les freins liés à la garde d'enfant. Ce dispositif sera déployé avec le financement de places en crèche pour les demandeurs d'emploi en situation de monoparentalité. Un minimum de 50 berceaux sera réservé sur l'ensemble du territoire, représentant environ 100 solutions de garde.

F- Assurer le maintien en formation par l'attribution d'une aide individuelle

En 2026, la Région poursuivra la mise en œuvre de la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, actée lors du mois de la Formation 2025 et effective depuis le 1er septembre 2025. Cette année constituera ainsi une première année pleine d'exécution de cette mesure, visant à sécuriser les parcours et à favoriser le maintien en formation des bénéficiaires.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Garantir la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle	Nombre de stagiaires rémunérés	8 300	5 662	9 000
Action 2 : Soutenir les stagiaires de la formation professionnelle et simplifier l'obtention des bourses sanitaires et sociales et EGCR	Nombre de bénéficiaires des bourses sanitaires et sociales	700	622 (campagne 2024—2025)	700
	Nombre de bénéficiaires de l'EGCR	160	149	160
Action 3 : Accompagner les projets individuels de formation	Nombre de bénéficiaires du Pass Formation et AF2R	1 800	976	800
Action 4 : Poursuivre la levée des freins à la mobilité des stagiaires	Nombre de bénéficiaires du RéuniPass	3 000	2 425	3 000
Action 5 : Partenariat avec la CAF	Nombre de réservation effective de berceaux	Nouvel indicateur		50
Action 6 : L'aide individuelle pour le maintien en formation	Taux de rupture	Nouvel indicateur	20%	12%

IV- RENFORCER L'IMPLICATION DE LA RÉGION DANS LE CHAMP DE L'APPRENTISSAGE

En 2026, la collectivité régionale renforcera ses dispositifs dans le champ de l'apprentissage en complémentarité des Opérateurs de Compétences (OPCO).

A – Concrétiser les coopérations avec les OPCO par des actions directes en faveur de l'accompagnement et l'insertion des demandeurs d'emploi

En 2026, la Région fera évoluer sa relation avec les OPCO en privilégiant la mise en place de conventions opérationnelles et concrètes, directement orientées vers l'action. Ces partenariats, permettront de financer des ingénieries de projet de déployer des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle ainsi que la remise en parcours des bénéficiaires.

B – Investir dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) au service des filières stratégiques

En 2026, la Région poursuivra son soutien à l'investissement des CFA afin de renforcer la qualité et l'attractivité de l'apprentissage. Les interventions régionales seront désormais davantage articulées avec le Schéma Régional de Développement Economique d'innovation et d'Internationalisation (SRDEII), afin de cibler en priorité les filières stratégiques du territoire.

Ce soutien permettra la modernisation des équipements et des infrastructures de formation, en lien direct avec les métiers émergents et les besoins des entreprises, garantissant ainsi aux apprentis des conditions d'apprentissage adaptées aux évolutions économiques et technologiques.

C – Déployer la prépa-apprentissage pour renforcer l'accès à l'apprentissage

En 2026, la Région accompagnera la mise en œuvre des actions issues de l'appel à projet « Prépa-apprentissage », lancé en fin d'année 2025. Ces actions permettront aux jeunes d'acquérir les compétences de base et les savoir-être nécessaires pour accéder à un contrat d'apprentissage dans de meilleures conditions.

L'objectif est de renforcer la sécurisation des parcours et de faciliter l'insertion durable des bénéficiaires dans l'emploi.

D- Encourager l'aide à la mobilité des apprentis

En 2026, la Région poursuivra le soutien à la mobilité des apprentis afin de favoriser l'ouverture de leurs parcours. Le dispositif régional permettra de réaliser des stages hors académie et sera renforcé pour élargir les opportunités de formation et d'insertion, en articulation avec les actions conduites par les OPCO.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Poursuivre le développement du partenariat avec les OPCO	Nombre de conventions signées	5	0	2
	Nombre de dossiers co-financés	12	1	Proposition de suppression de l'indicateur
Action 2 : Soutenir l'investissement des CFA	Nombre de CFA soutenus	10	0	10
Action 3 : Améliorer l'accès à l'apprentissage	Nombre de CFA soutenus	50	0	0
Action 4 : Encourager l'aide à la mobilité des apprentis	Nombre d'apprentis bénéficiaires de l'aide à la mobilité	100	-	100

V – ANCRER LE SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO) SUR LE TERRITOIRE POUR UNE ORIENTATION DE PROXIMITE DURABLE

En 2026, la Région affirme sa volonté de faire du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) un service au plus près des Réunionnaises et Réunionnais. Pensé comme un outil de proximité, il se déploie directement dans les territoires de vie, en particulier auprès des publics les plus éloignés, afin de rendre l'information et l'accompagnement accessibles à toutes et à tous.

Cette démarche s'accompagne d'une dynamique d'innovation pour moderniser l'offre de services et proposer une orientation plus lisible, interactive et adaptée aux besoins de chacun.

A- Conseiller et orienter les Réunionnaises et Réunionnais

Dans la continuité des actions engagées, la Région entend renforcer l'accessibilité du SPRO à travers de nouveaux points de contact. L'ouverture de la Cité des Métiers de l'Est à Saint-André offrira aux habitants de ce bassin de vie un espace dédié à l'information et à l'accompagnement en orientation. Parallèlement, la création d'un numéro vert régional viendra compléter ce maillage, en proposant un premier niveau d'accueil et de conseil téléphonique accessible à tous les publics.

En complément, il est envisagé de lancer en 2026 un appel à projets consacré à la mise en œuvre d'actions évènementielles d'orientation. Cette démarche visera à élargir le champ partenariat de la Région et à permettre l'émergence d'initiatives de terrain menées dans les micro-bassins et les quartiers, notamment en QPV.

Placées sous l'égide du SPRO, ces actions permettront de rapprocher encore davantage l'orientation des publics, au plus près de leurs besoins et de leurs territoires de vie.

B- Promouvoir les métiers et les formations au plus près des publics

En 2026, la Région renforcera ses actions de promotion et de valorisation des métiers et des formations par des interventions directes auprès des usagers. Cette dynamique se traduira par l'organisation d'évènements de proximité tels que des forums métiers et des rencontres territorialisées, destinées à mieux faire connaître les filières soutenues par la collectivité. Le dispositif du bus itinérant « Lo Kar Lorientasyon » poursuivra également son déploiement, permettant d'aller à la rencontre du grand public et de diffuser l'information là où vivent les Réunionnais.

Ces initiatives incarnent la volonté de rapprocher l'orientation des usagers, dans une logique de présence humaine et de contact direct.

La promotion de l'égalité femmes-hommes sera particulièrement mise à l'honneur en 2026 dans les actions déployées par la Cité des Métiers comme par exemple l'organisation d'une semaine thématique dédiée à la mixité ou encore la mise en place d'un Prix de la Mixité. L'objectif est de faire évoluer les représentations genrées des métiers et encourager l'orientation vers des filières plus diversifiées. En valorisant une diversité de parcours professionnels, y compris dans les secteurs encore peu féminisés, ces actions participeront activement à la lutte contre les stéréotypes de genre et à la construction de parcours plus équilibrés, inclusifs et choisis.

C- Informer et outiller pour la découverte des métiers

En parallèle des actions de terrain, la Région développera des outils d'information et de communication afin de garantir une diffusion large et structurée des ressources sur l'orientation et la découverte des métiers.

Le portail régional de l'orientation ORIENTANOU continuera d'être enrichi pour proposer une information actualisée, interactive et accessible à tous. La production de supports pédagogiques, tels que les brochures « Karé Métiyé », viendra compléter cette offre en fournissant aux usagers et aux professionnels des repères fiables sur les filières stratégiques. Ces outils permettront de pérenniser et d'amplifier l'information délivrée, en appui aux actions de terrain.

D- Accompagner les acteurs de l'orientation et de la formation pour favoriser la montée en qualité de l'appareil de formation professionnelle sur le territoire

En 2026, la Région renforcera la montée en qualité de l'appareil de formation et d'accompagnement des publics afin que la voie professionnelle constitue une alternative crédible pour les demandeurs d'emploi et les plus publics éloignés de l'emploi.

A travers l'Action de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC), elle accompagnera la professionnalisation des organismes de formation et l'actualisation des pratiques des acteurs de l'orientation afin de mieux répondre aux besoins en compétences du territoire.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Conseiller et orienter les Réunionnais	Nombre de personnes accueillies à la Cité des Métiers	Nouvel indicateur		2 500
	Nombre de personnes accueillies dans les manifestations SPRO	Nouvel indicateur		10 000
	Nombre de visite sur le portail SPRO	Nouvel indicateur		3 000

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan 30/06/2025	Cibles 2026
Action 2 : Communiquer, promouvoir et valoriser les métiers et les formations	Nombre d'évènements autour de la valorisation des métiers pour tous publics	4	3	4
	Nombre de rallyes métiers organisés par la Cité des Métiers	10	0	10
	Nombre de sorties extérieures Lo Kar	36	12	36
Action 3 : Informer et innover pour l'information et la découverte des métiers	Portail SPRO	Animation, mise en œuvre et bilan de la 1 ère année d'exécution	Livraison pendant le mois de la formation	Animation et suivi de la fréquentation
	Nombre de Karé Métiyé	10	0	4
	Nombre d'éditions Orientanoo	3	0	0
Action 4 : Accompagner les acteurs de l'orientation, les équipes éducatives	Nombre d'ateliers de professionnalisation	48	12	40
	Nombre de comités et instances de partage SPRO	Mise en place COPIL prescripteur	12	20
	Nombre de conventions signées	8	0	2

POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE ET SPORTIVE

Depuis son installation en 2021, l'autorité régionale s'attache à déployer une politique culturelle et sportive ambitieuse, afin d'élargir l'accès des Réunionnais à la culture et au sport et plaçant l'excellence culturelle et sportive au cœur de ses priorités stratégiques. Cette ambition s'ancre dans l'identité profonde de l'île, tirant parti de sa culture populaire, de ses traditions orales et de ses pratiques artistiques et sportives, qui constituent le tissu vivant de l'imaginaire collectif et contribuent à la cohésion sociale.

Pour concrétiser cette politique, la Région mobilise ses moyens pour soutenir les parcours artistiques et sportifs dans toute leur diversité, de l'initiation amateur à la formation de haut niveau. Elle accompagne les talents émergents, encourage la co-construction des projets avec les acteurs locaux et facilite l'accès aux ressources financières et matérielles, afin que chaque initiative trouve un appui solide et durable et produise des effets tangibles sur le développement culturel et sportif du territoire.

Une attention particulière est consacrée aux initiatives portées par de petites associations, souvent implantées dans les quartiers ou auprès de publics éloignés de la pratique culturelle et sportive. Ces projets favorisent la participation citoyenne, consolident les liens sociaux et permettent l'émergence d'une excellence populaire, reflet authentique de la créativité et des aspirations réunionnaises.

Dans un contexte marqué par des tensions budgétaires, le désengagement progressif de certains partenaires publics et les incertitudes au plus haut niveau national, la collectivité conduit une réflexion approfondie sur l'équilibre à maintenir entre proximité et structuration de son action. Il s'agit de concentrer les moyens sur des projets régionaux structurants, tout en préservant un accompagnement adapté aux initiatives locales, garantissant à la fois cohérence, lisibilité et enracinement territorial.

Ainsi, la politique culturelle et sportive régionale se déploie comme un levier d'inclusion et de créativité, fidèle à l'identité réunionnaise et aux aspirations de ses habitants, tout en consolidant les liens sociaux et en demeurant agile face aux contraintes et enjeux contemporains. Elle illustre la volonté de la collectivité de soutenir une excellence qui soit à la fois populaire et structurante, accessible et ambitieuse, profondément ancrée dans le territoire qu'elle sert.

I – VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, constitue un levier essentiel de l'identité et du développement culturel d'une région. Les musées en sont les acteurs majeurs, tandis que l'inventaire patrimonial permet de documenter, valoriser et sauvegarder la culture plurielle et riche caractéristique de la société réunionnaise.

Ces outils se complètent et participent à la mise en œuvre d'une stratégie patrimoniale volontariste de la collectivité : le soutien et la valorisation des patrimoines culturels contribuent également à l'attractivité et au développement d'un territoire.

A – Offrir au public des équipements culturels et touristiques de qualité

Les musées, lieux de mémoire, de transmission et de médiation culturelle, constituent des espaces de rencontre et de dialogue qui contribuent à l'émancipation de la société et au développement du territoire. La Région réaffirme ainsi son engagement à garantir l'accessibilité de la culture pour tous, résidents comme visiteurs, tout en assurant une offre muséale de qualité. Chaque année, elle inscrit un programme d'investissement destiné à soutenir les différentes étapes des projets structurants en faveur du développement des musées.

1) Renforcer l'attractivité des musées régionaux

La mise en œuvre au 1er juin 2024 du nouveau contrat de gestion attribué à la SPL Réunion des musées régionaux a permis de fixer des objectifs plus ambitieux pour les structures muséales régionales, en termes de fréquentation, de satisfaction du public, de programmation et de chiffre d'affaires. En 2026, l'activité des musées se poursuivra dans ce cadre, afin d'offrir au public une offre muséale, culturelle et scientifique de qualité.

La gestion annuelle de l'entretien- maintenance des sites de niveau 3-4 ainsi que du renouvellement des équipements sont également confiées à la SPL depuis 2025 à partir d'une programmation annuelle des interventions dans les sites.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de valorisation du volcanisme littoral à Sainte-Rose en partenariat avec la commune de Sainte-Rose, la collectivité mandatera la SPL RMR pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un espace d'interprétation autour de cette thématique en s'appuyant sur le pilotage des contenus scientifiques de la Cité du Volcan.

2) Porter les grands projets muséographiques

La collectivité poursuivra en 2026 les projets structurants initiés en faveur du développement des équipements muséographiques.

Les projets suivants sont inscrits au Contrat de Convergence et Transformation 2024-2027 et bénéficie à ce titre d'un financement et d'un appui technique des services de l'Etat :

- La réhabilitation et mise en valeur du Domaine de Maison Rouge : la priorité sera de mettre en œuvre le programme des travaux de la maison de maître ainsi que les études de maîtrise d'œuvre tout en poursuivant l'organisation des espaces, des fonctions et de la gouvernance du futur site ;
- L'aménagement des réserves mutualisées pour les collections du MADOI et du musée Stella Matutina : l'achèvement des études de maîtrise d'œuvre et la planification des travaux ;
- L'aménagement du FRAC : suite à la réalisation du programme en 2025, il s'agit de démarrer les études de maîtrise d'œuvre pour le projet global d'aménagement des réserves et mise aux normes ERP ;

En parallèle, l'accompagnement de nos équipements pour leur projet d'acquisition, de restauration des collections et de petits travaux d'entretien des bâtiments sera maintenu afin de préserver et de valoriser ce patrimoine faisant la richesse de nos musées.

La collection régionale constituée d'environ 600 œuvres d'art contemporain, s'enrichit chaque année. Pour 2026, l'objectif est de lancer une campagne de récolement, photographie et documentation des collections. Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de valorisation du patrimoine vivant, la collectivité privilégiera désormais un accompagnement renforcé des initiatives existantes autour du Maloya, en s'appuyant sur les acteurs culturels, les structures de diffusion et les dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

La création d'un équipement dédié, tel qu'une « Maison du Maloya », n'est pas retenue à ce stade. Les efforts porteront sur la visibilité, la transmission et la communication autour de ce patrimoine inscrit à l'Unesco, notamment par des partenariats entre les services régionaux, les musées et les établissements d'enseignement.

Les enjeux stratégiques sont les suivants :

- Garantir l'accessibilité et la qualité de l'offre muséale pour tous les publics, résidents et visiteurs ;
- Renforcer l'attractivité et la fréquentation des musées régionaux à travers des projets structurants et une gestion optimisée des équipements et collections ;
- Développer et valoriser les collections via la conservation, la documentation et des projets thématiques (volcanisme littoral, Maloya, art contemporain) ;
- Moderniser et pérenniser les infrastructures muséographiques afin d'améliorer l'organisation et l'exploitation des sites.

Impacts attendus en 2026 :

- Une offre muséale enrichie, cohérente et de qualité pour l'ensemble des publics.
- Une fréquentation et une satisfaction du public accrues dans les musées régionaux.
- Des collections mieux conservées et valorisées, avec des projets d'aménagement et de récolement engagés.
- Des équipements muséographiques structurés et optimisés, assurant la pérennité des sites et de leurs ressources.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Renforcer l'attractivité des musées régionaux	Nombre de visiteurs	410 000	172 127	420 000
	Chiffre d'affaires	4 900 000 €	2 013 892 €	5 300 000 €
Action 2 : Porter les grands projets muséographiques	Nombre de travaux/chantiers engagés	6	3	5

B – Valoriser et promouvoir la langue et la littérature créoles

1) Valoriser la littérature réunionnaise et la langue créole, notamment dans le cadre de la Charte des Collectivités bilingues et du Pacte linguistique

La mise en action de la Charte des collectivités bilingues signée en 2022 se traduit par la réalisation d'une signalétique en créole dans les structures muséales de la collectivité. Après le musée Stella Matutina, le site de la Cité du volcan est en cours de transformation. L'année 2026 pourra être consacrée à Kélonia.

2) Soutenir les manifestations littéraires et concours d'écriture réunionnaise

En parallèle, le soutien aux initiatives des associations visant à porter la langue créole afin de la rendre accessible au plus grand nombre à travers différents médiums sera encouragé et poursuivi par la collectivité : création de podcast pour diffuser les connaissances sur l'histoire de la langue, sa grammaire, son usage, ses graphies, l'accueil de concours Kozarlou du CCEE qui sera à sa 4^{ème} édition l'an prochain.

3) Participer à la préfiguration de la création de L'institu la Lang Kréol

En 2023, la Région Réunion et trois autres institutions (Etat, Département et Association des Maires de La Réunion) ont signé un Pacte linguistique visant la mise en œuvre d'une politique d'aménagement linguistique des langues de La Réunion. Ce Pacte prévoit, entre autres actions, la création de L'institu la Lang Kréol de La Réunion. Le fonctionnement du Pacte repose sur un Comité de Pilotage.

L'étude de faisabilité conduite en 2025 vise à identifier plusieurs options juridiques et organisationnelles, dont les résultats permettront de déterminer la forme la plus adaptée pour pérenniser la politique linguistique régionale en articulation avec le Pacte linguistique.

L'objectif est de contribuer de façon opérationnelle à la mise en œuvre du Pacte linguistique, en favorisant à la fois la participation de la Région au collectif de signataires et en accompagnant progressivement l'établissement dans l'organisation de son fonctionnement jusqu'en 2028.

Les enjeux stratégiques sont les suivants :

- Contribuer à consolider la place du créole dans la vie sociale, culturelle et institutionnelle, en renforçant la structuration et la mobilisation des moyens dédiés au développement linguistique ;
- Développer et soutenir la production, la diffusion et l'accessibilité des œuvres littéraires et médiatiques en créole, en accompagnant les initiatives des associations et acteurs locaux ;

- Favoriser la visibilité et l'usage du créole dans les espaces publics et culturels, à travers la signalétique bilingue et la médiation culturelle dans les musées et lieux patrimoniaux ;
- Accompagner la préfiguration et le développement de L'institu la Lang Kréol de La Réunion, en garantissant une participation active de la Région tout en contribuant progressivement à l'organisation autonome de l'institution.

Impacts attendus en 2026 :

- Une reconnaissance renforcée du créole dans les institutions, administrations et services publics, facilitant l'accès et le dialogue avec les usagers ;
- Une diffusion accrue de supports bilingues et d'outils pédagogiques, rendant la langue plus accessible à tous les publics ;
- Une valorisation continue de la littérature et des initiatives créatives en créole, incluant concours, podcasts et autres dispositifs de médiation culturelle ;
- Une progression tangible dans la structuration et le fonctionnement de L'institu la Lang Kréol de La Réunion, permettant à terme un rôle autonome et pérenne dans la politique linguistique régionale.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Valoriser la littérature réunionnaise et la langue créole (Charte des Collectivités bilingues et du Pacte linguistique)	Nombre d'actions	3	1	2
Action 2 : Soutenir les manifestations littéraires et concours d'écriture réunionnaise	Nombre d'actions	5	10	12
Action 3 : Participer à la préfiguration de la création de L'institu la Lang Kréol	Lancement d'une étude de préfiguration	Etude réalisée et forme juridique de l'institut définie	Étude et hypothèses de forme juridique réalisées	Poursuite des études et des consultations des différents partenaires

C – Recenser, étudier et valoriser le patrimoine culturel

1) Participer à la constitution et à la gestion d'une base de données patrimoniales

La collectivité poursuivra son engagement pour une meilleure connaissance des patrimoines vivants de La Réunion en menant son programme d'inventaire de patrimoine culturel matériel et immatériel.

Un travail sur le patrimoine religieux pour mieux documenter, recenser et valoriser la diversité des lieux et pratiques du territoire sera entamé en 2026.

Une réflexion sur un portail numérique d'accès à diverses données de connaissances patrimoniales sera amorcée. Le débat se poursuit sur la hiérarchisation des thématiques patrimoniales à privilégier, notamment pour le patrimoine matériel (religieux, industriel, etc.).

2) Valoriser et diffuser les résultats des travaux

L'accès du plus grand nombre aux données collectées dans le cadre des inventaires, constitue en enjeu majeur pour la collectivité régionale. Il sera créé des supports audio-visuels pour assurer la diffusion de ces données. L'organisation de la première édition des Journées « Fét patrimwan vivan » en 2025 pourra être reconduite en 2026 afin d'offrir aux réunionnais un moment de partage, d'échanges et de rencontres autour de la célébration des patrimoines culturels immatériels.

Enfin, il est proposé de poursuivre l'engagement en faveur du Maloya, patrimoine culturel immatériel de l'humanité depuis le 1er octobre 2009 en lançant l'année du Maloya en préfiguration de la future « Maison du Maloya ». La réflexion pour la localisation d'un site potentiellement intéressant sera poursuivie en 2026.

3) Contribuer à la réhabilitation et à la préservation des sites et monuments patrimoniaux

La réhabilitation et la préservation des sites et monuments patrimoniaux constituent un levier stratégique pour la valorisation du territoire. Les opérations de conservation, de mise en sécurité et valorisation des biens inscrits ou classés, contribuent à la valorisation de l'identité culturelle réunionnaise, au travers de la sauvegarde de savoir-faire traditionnels, en contribuant à la sensibilisation du public au patrimoine réunionnais, notamment en renforçant l'attractivité touristique du territoire, et en participant ainsi à la transmission du patrimoine aux générations futures et au rayonnement culturel du territoire.

En partenariat avec la commune de Sainte-Rose et la Direction des Affaires Culturelles, la collectivité accompagnera le Diocèse de la Réunion, dans sa demande de protection de l'église Notre-Dame-des-Laves au titre des monuments historiques.

Les enjeux stratégiques sont les suivants :

- Développer une connaissance accessible du patrimoine réunionnais : L'objectif à long terme est d'inventorier l'ensemble des patrimoines de La Réunion, qu'ils soient matériels ou immatériels, et de les rendre facilement consultables par le plus grand nombre via des outils numériques centralisés ;
- Contribuer à la transmission et au rayonnement du patrimoine culturel. Il s'agit de faire vivre le patrimoine en le diffusant largement, en le célébrant à travers des événements récurrents, et en s'assurant que les générations futures se l'approprient ;
- Participer à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti. L'enjeu est de sanctuariser les sites et monuments historiques pour préserver leur intégrité et leur valeur culturelle, tout en les transformant en leviers d'attractivité pour le territoire.

Impacts attendus en 2026 :

- Lancement d'une étude d'inventaire ciblée : un travail sur le patrimoine religieux sera entamé et une réflexion sur un portail numérique d'accès aux données sera amorcée ;
- Diffusion élargie du patrimoine vivant : la première édition des Journées Fêt patrimwan vivan pourra être reconduite et l'année du Maloya sera lancée. La création de supports audiovisuels améliorera la diffusion des données d'inventaires ;
- Protection d'un site patrimonial emblématique : La collectivité accompagnera la demande de protection de l'église Notre-Dame-des-Laves, ce qui permettra d'engager sa sauvegarde.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Participer à la constitution et à la gestion d'une base de données patrimoniales	Nombre de notices d'inventaire	2	2	2
Action 2 : Valoriser et diffuser les résultats des travaux	Nombre d'expos/de publications/de vidéos...	2	0	2
Action 3 : Contribuer à la réhabilitation et à la préservation des sites et monuments patrimoniaux	Nombre de restaurations et/ou études engagées	2	2	2

II – ACCOMPAGNER LES ACTEURS CULTURELS ET SPORTIFS

La Région accompagne les acteurs culturels associatifs, en mettant en œuvre des dispositifs d'aide à l'équipement et aux projets, couvrant un large éventail de disciplines artistiques telles que le théâtre, la danse, la musique, la littérature, les arts visuels, le cirque ou encore l'audiovisuel.

Parallèlement, elle affirme son engagement dans le domaine sportif en investissant dans les infrastructures, en soutenant les ligues et comités, ainsi qu'en accompagnant les athlètes, les lycéens et les étudiants. Le sport est ainsi reconnu comme un vecteur essentiel de respect, d'effort, de solidarité et de dépassement de soi.

L'un des enjeux majeurs est l'articulation entre l'accompagnement de proximité des nombreuses associations locales et le soutien aux opérateurs structurants. La Région mènera une réflexion sur la répartition des compétences et des moyens.

A – Soutenir les projets culturels et sportifs

1) Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement du tissu associatif culturel réunionnais

La Région agit pour améliorer la qualité de vie des Réunionnais, renforcer la cohésion sociale et soutenir l'économie locale à travers le dynamisme du tissu associatif et la coopération sportive dans la zone Océan Indien.

La réflexion engagée sur le positionnement de la collectivité entre soutien de proximité et accompagnement structurant se poursuivra en 2026.

L'objectif est de clarifier le rôle respectif de la Région et des différentes collectivités du territoire dans le financement des associations culturelles et sportives de proximité.

Cette démarche vise à rééquilibrer les interventions régionales tout en préservant la vitalité du tissu associatif. Des scénarios sont à construire pour répartir l'accompagnement dans le cadre des compétences culturelles et sportives.

2) Contribuer au rayonnement culturel et sportif réunionnais à l'export

- S'agissant de la politique culturelle :

La collectivité est attachée à préserver la circulation des œuvres et des artistes ainsi que la valorisation des créations contemporaines réunionnaises. Les aides à la diffusion extérieure seront maintenues ainsi que le dispositif de bourse à la recherche artistique en mobilité internationale. Cette bourse permet aux artistes de se confronter à la création internationale, d'expérimenter et d'approfondir leur travail, tout en développant leurs réseaux professionnels.

Pour 2026, il est envisagé de conclure un partenariat avec l'ONDA (Office National de Diffusion Artistique) pour optimiser les soutiens à la création et à la diffusion et accompagner la stratégie de développement des équipes artistiques à l'échelle nationale.

- S'agissant de la politique sportive :

Contribution au rayonnement sportif réunionnais à l'export.

Cet objectif se décline en plusieurs actions :

- Soutien aux structures sportives : la Région apporte un soutien financier et stratégique aux ligues et comités sportifs, pour optimiser la planification de leurs activités, compétitions et stages ;
- Préparation des athlètes et des entraîneurs : la Région finance des stages, facilite l'accès à des infrastructures de haut niveau et soutient le développement des compétences des formateurs en lien avec le CREPS ;
- Coopération sportive dans la zone Océan Indien :
La Réunion ambitionne de s'affirmer comme un leader sportif au sein de la zone Océan Indien. Pour y parvenir, la Région entend soutenir les initiatives de coopération en encourageant les échanges et le partage d'expertise avec les pays voisins. Cela peut prendre la forme de l'organisation de compétitions régionales, de programmes d'échange ou de projets sportifs communs.

3) Participer à la diffusion des manifestations culturelles et sportives

La Région soutient activement la diffusion des manifestations sportives et culturelles, qu'elles soient nationales ou internationales, afin de renforcer la visibilité et le rayonnement de La Réunion.

Les artistes et les sportifs partagent des besoins similaires : se confronter à d'autres adversaires, d'autres scènes, nourrir leur créativité ou leur performance, et bénéficier d'une exposition au-delà du territoire pour se faire connaître, progresser et promouvoir l'île.

Le contexte insulaire impose des contraintes spécifiques, notamment liées au transport et aux coûts, qui peuvent limiter l'accès à ces opportunités.

Le soutien régional accompagne les déplacements, en facilitant l'organisation d'événements de qualité et en mobilisant les partenaires locaux pour garantir une programmation cohérente et un rayonnement maximal. Cette approche permet de construire un écosystème culturel et sportif structuré, capable de soutenir durablement les acteurs et de renforcer la réputation de La Réunion comme territoire d'excellence.

Les enjeux stratégiques sont les suivants :

- Développer un écosystème d'excellence pour le sport et la culture : l'objectif est de structurer et de professionnaliser les filières artistiques et de former les acteurs du mouvement sportif local pour qu'ils puissent s'épanouir et rivaliser à l'échelle nationale et internationale ;
- Favoriser le rayonnement de l'île de La Réunion : il s'agit de faire de la culture et du sport des vecteurs d'attractivité et de reconnaissance pour le territoire, en soutenant l'exportation des créations et des talents et en renforçant la coopération dans la zone Océan Indien ;
- Favoriser l'accès et la qualité des pratiques pour tous : l'enjeu est de démocratiser l'accès aux activités culturelles et sportives de haut niveau, pour l'ensemble de la population réunionnaise, tout en modernisant les équipements pour répondre aux besoins actuels.

Impacts attendus en 2026 :

- Une meilleure professionnalisation des acteurs locaux : le soutien aux ligues et comités sportifs, ainsi que l'accompagnement des associations culturelles, renforceront leurs compétences techniques et organisationnelles. Le partenariat avec l'ONDA contribuera à optimiser la diffusion artistique ;
- Une visibilité accrue des talents réunionnais : les aides à la diffusion extérieure et le soutien aux mobilités (stages, bourses de recherche) permettront aux artistes de se confronter à d'autres scènes et de s'intégrer dans les réseaux professionnels et aux sportifs de participer aux compétitions nationales et internationales avec les équipes de France ;
- Une amélioration de l'offre culturelle et sportive : les investissements dans les équipements et les aides aux projets se traduiront par une hausse de la qualité des créations, productions et performances, augmentant ainsi la fréquentation des manifestations et le nombre de licenciés dans les clubs sportifs ;
- Un leadership sportif renforcé dans la zone Océan Indien : les initiatives de coopération, d'échanges et d'organisation de compétitions régionales contribueront à positionner La Réunion comme un acteur sportif majeur dans la région.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement du tissu associatif culturel réunionnais	Nombre de projets soutenus	320	21	320
Action 2 : Contribuer au rayonnement culturel et sportif réunionnais à l'export	Nombre de projets culturels accompagnés	5	11	25
	Nombre de jeunes talents soutenus	15	20	25
Action 2 : Contribuer au rayonnement culturel et sportif réunionnais à l'export	Nombre de médailles remportées (compétition internationale)	Championnat d'Europe – Championnat du monde	5	5
Action 3 : Participer à la diffusion et à l'organisation des manifestations culturelles et sportives	Nombre de manifestations culturelles soutenues	5	11	15
	Nombre d'évènements sportifs internationaux organisés à La Réunion	12*	12	15

**NB : modification d'indicateurs : seules 12 ligues organisent des événements internationaux à La Réunion*

B – Consolider les opérateurs culturels et sportifs structurants et les industries culturelles et créatives

Le renforcement des secteurs culturels et sportifs repose sur la consolidation des acteurs structurants et le soutien aux filières et réseaux existants, afin de favoriser la coordination, l'efficacité et l'optimisation des ressources mobilisées.

1) Le Pôle Régional des Musiques Actuelles : PRMA

Le Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA) organise son action autour de trois axes : observation et ressources, structuration et professionnalisation, valorisation du patrimoine musical. Il accompagne la filière musicale en proposant des outils adaptés aux besoins spécifiques du secteur, en soutenant la professionnalisation et la mobilité des artistes, et en préservant et diffusant le patrimoine musical réunionnais.

La structure poursuit également un travail visant à affiner la typologie socio-économique des concerts aidés, grâce à un principe d'aide différenciée selon les groupes, lieux et producteurs.

En 2026, l'accent est mis sur la redéfinition des missions et de la stratégie du PRMA, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de la filière. Cette phase de consolidation porte sur la clarification des dispositifs d'accompagnement et sur le rôle de la structure, afin de renforcer progressivement la gouvernance et la capacité de soutien aux artistes et producteurs. Les outils et dispositifs existants sont évalués et ajustés pour améliorer leur cohérence et leur pertinence.

2) Fonds Régional d'Art Contemporain : FRAC

Le FRAC Réunion, seul Fonds régional d'art contemporain d'outre-mer, constitue un outil majeur pour le développement des arts visuels sur le territoire et la diffusion de la création contemporaine.

En 2026, l'accent est mis sur la consolidation des missions et du projet triennal de direction, afin d'assurer le fonctionnement optimal de la structure et de renforcer son rôle structurant pour la filière artistique régionale. Cela comprend plusieurs chantiers prioritaires : la poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes ERP et l'aménagement des réserves, la révision de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) en partenariat avec la DAC, ainsi que le déploiement progressif du projet de direction.

3) Comités et ligues

Cet axe stratégique met en lumière une approche résolument collaborative visant à renforcer la filière sportive réunionnaise.

Cette collaboration étroite permet de :

- Soutenir la formation des entraîneurs et des sportifs, garantissant ainsi un encadrement de qualité et le développement des talents locaux.
- Faciliter la participation des athlètes réunionnais aux championnats de France, leur offrant les moyens de se mesurer au niveau national et de représenter dignement l'île ;
- Accompagner l'organisation de manifestations sportives d'envergure régionale à La Réunion, dynamisant le calendrier sportif local et attirant de nombreux participants et spectateurs ;
- Financer l'acquisition de matériel sportif, ce qui est crucial pour permettre aussi bien l'initiation à la pratique sportive pour tous que l'accès aux équipements de pointe nécessaires au sport de haut niveau.

Une réflexion sur la spécialisation progressive des ligues et comités en lien avec leurs dynamiques de performance et de rayonnement est en cours.

Cette orientation, pourrait conduire à un ciblage progressif des aides au bénéfice des structures les plus performantes ou engagées dans des objectifs de haut niveau (Jeux Olympiques, compétitions internationales), tout en préservant un socle de soutien équilibré pour les disciplines à fort ancrage territorial.

4) Salles de création et de diffusion

Les 13 salles de création et de diffusion soutenues par la Région se sont grandement confortées et professionnalisées ces dernières années, à cela s'ajoute le réseau des salles du Sud « Curcuma » qui contribue à un maillage équilibré du territoire.

Pour 2026, l'accompagnement régional sera poursuivi et renforcé par le processus de conventionnement qui permet une dynamique multi partenariale et pluriannuelle. Ce conventionnement s'accompagne pour une majorité de salles de la redéfinition de leurs projets artistiques et culturels.

Un réexamen des équilibres d'intervention sera conduit en 2026 entre les salles de diffusion labellisées et les autres équipements régionaux, dans un souci de cohérence territoriale et de diversité de l'offre.

5) Compagnies conventionnées

Le dispositif d'aide aux compagnies conventionnées vise à soutenir les activités artistiques et culturelles dans le théâtre, la danse, les arts du cirque et de la rue. Il accompagne les compagnies bénéficiant d'un conventionnement avec le Ministère de la Culture, leur permettant de développer des programmes cohérents et professionnels favorisant la création, la diffusion et les actions culturelles sur le territoire.

En 2026, une remise à niveau des relations avec les 14 compagnies conventionnées (10 de théâtre et arts associés, 4 de danse) est prévue afin d'étendre le principe du conventionnement, avec le renouvellement des conventions pour 6 d'entre elles.

6) Industries culturelles et créatives

Elles concernent principalement la filière du livre.

En 2026, la Région poursuivra sa politique de soutien à la filière livre en partenariat avec Centre National de Livre et la DAC Réunion dans le cadre de la Convention Cadre en faveur du livre 2026-2028.

Les enjeux stratégiques sont les suivants :

- Professionnaliser et stabiliser les filières créatives et sportives : il s'agit de renforcer la gouvernance des opérateurs clés (PRMA, FRAC) et des réseaux (ligues, salles de spectacle, compagnies) pour assurer leur pérennité et leur capacité à soutenir la création, la diffusion et l'emploi ;
- Favoriser un maillage territorial équilibré et une égalité d'accès : l'objectif est d'assurer que l'offre culturelle et sportive de qualité soit accessible à tous les Réunionnais, quel que soit leur lieu de résidence, et de maintenir une diversité de lieux et de pratiques ;
- Promouvoir la création réunionnaise : l'enjeu est d'encourager la production locale, de soutenir la mobilité des artistes et des sportifs, et de valoriser le patrimoine musical et la création contemporaine à l'échelle régionale et internationale ;
- Accompagner l'écosystème du livre et de la lecture : il s'agit de soutenir l'ensemble de la filière du livre, de l'édition régionale au réseau de librairies indépendantes, pour garantir une offre diversifiée et un accès au livre pour tous.

Impacts attendus en 2026 :

- Des opérateurs structurants consolidés : les missions et la stratégie du PRMA et du FRAC seront redéfinies et stabilisées, avec des outils d'accompagnement mieux adaptés et un fonctionnement optimisé pour les arts visuels et la musique ;
- Un soutien contractualisé et renforcé : des conventions pluriannuelles seront signées avec les salles de création et de diffusion (5 nouvelles conventions), et les relations avec les compagnies conventionnées seront remises à niveau (renouvellement pour 6 d'entre elles), assurant un appui financier plus stable ;
- Un renforcement de la pratique et de la diffusion : le soutien aux ligues et comités sportifs permettra d'améliorer la formation et la participation des athlètes. Les actions de soutien à la filière du livre, en partenariat avec le CNL et la DAC, favoriseront la lecture et l'accès à une offre éditoriale de qualité ;

- Un paysage culturel et sportif plus cohérent : les travaux sur les schémas régionaux (spectacle vivant, filière livre) permettront de poser un diagnostic et d'orienter les futures actions pour une meilleure coordination entre les différents acteurs.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
PRMA	Nombre d'artistes accompagnés	650	401	680
FRAC	Nombre d'expositions et de projets à l'attention des publics	5	5	5
Comités et ligues	Nombre de licenciés	Nouvel indicateur	135 000	140 000
Salles de diffusion	Nombre de conventionnement (salles labellisées)	4	0	3
Compagnies conventionnées	Nombre de projets soutenus	12	13	13
Entreprises culturelles – Filière livre	Nombre soutenu	10	0	10

C – Poursuivre et consolider les dispositifs sportifs et culturels

1) Soutenir la diffusion de la création artistique réunionnaise : Guétali

Le dispositif Guétali accompagne des projets de spectacle vivant et d'arts visuels destinés à divers publics. L'édition 2024/2025 n'atteint pas les cibles initiales, en raison de l'absence de la moitié des bilans des compagnies et artistes, ce qui limite la projection fiable des résultats.

Cinquante projets ont été retenus, avec un budget global similaire à 2023/2024. Une part accrue a été consacrée à la communication, ce qui réduit le nombre de projets soutenus et augmente le coût moyen par projet.

La fréquentation globale diminue, les projets ciblant principalement des publics spécifiques (EPHAD, crèches, milieu hospitalier) et se déroulant dans de petites jauges (20 à 30 spectateurs).

Le nombre de représentations baisse, en lien avec la proportion plus importante de projets d'arts visuels, qui programment moins d'expositions (3 à 7) qu'un projet de spectacle vivant ne programme de représentations (5 à 15). Ces éléments mettent en évidence la nécessité d'adapter le dispositif afin d'optimiser la diffusion artistique, de maintenir l'accès à des publics diversifiés et d'optimiser l'utilisation des ressources mobilisées à moyen terme. Le rôle structurant du dispositif pour la diffusion et l'emploi artistique n'est pas remis en cause, mais l'objectif est d'en améliorer la visibilité et l'équité tout en assurant la soutenabilité budgétaire.

2) Aides individuelles à la formations initiales et à la formation continue

Le secteur culturel propose 4 dispositifs « d'aide à la formation individuelle » afin d'accompagner les jeunes Réunionnais désireux de s'investir dans les métiers de la culture :

- L'aide à la formation professionnelle ;
- Le parcours artistique d'excellence ;
- L'aide à la préparation au Diplôme d'État et au Certificat d'Aptitude ;
- L'aide régionale au études artistiques secondaires en métropole (AREASM).

Une réflexion est portée au sein du CRR pour élargir ces dispositifs aux jeunes talents, dans le domaine de la danse de la musique et du théâtre pour qu'ils puissent se présenter aux concours d'entrée dans les pôles d'enseignement supérieur et à divers projets de formation et concours nationaux et internationaux.

3) Bourses sportives

En 2026, la collectivité régionale de La Réunion maintient son soutien financier aux jeunes athlètes de haut niveau grâce à deux dispositifs principaux :

- L'ARESM (Aides Régionales aux Études Secondaires Sportives en Métropole) : une aide qui vise à aider les lycéens réunionnais à fort potentiel sportif à poursuivre leurs études et leur formation en France hexagonale, en particulier pour les filières qui n'existent pas sur l'île ;
- La BRESUP SPORT (Bourses Régionales des Études Supérieures Sportives en Mobilité) : une bourse pour les étudiants du supérieur (Licence à Master) qui suivent une formation sportive de haut niveau ou intègrent une université en France hexagonale ou en Europe. L'objectif de cette bourse est de soutenir les athlètes après le lycée, jusqu'à leur entrée dans la vie professionnelle ou une carrière sportive.

Les enjeux stratégiques sont les suivants :

- Réformer les dispositifs d'accompagnement : l'objectif est de refondre les mécanismes d'aide pour en optimiser la performance et l'efficacité. Il s'agit notamment de réévaluer le dispositif Guétali afin d'en affiner les critères d'attribution pour garantir une diffusion artistique ciblée et efficiente.
- Accompagner les talents de demain : il est essentiel de consolider les parcours de formation et de soutenir financièrement les jeunes Réunionnais qui se destinent à des carrières culturelles ou sportives de haut niveau, en s'appuyant sur des dispositifs de mobilité et de développement de compétences.
- Cultiver l'accès et l'engagement des publics : l'enjeu est d'élargir l'audience des manifestations culturelles et sportives en rendant l'offre plus accessible et en proposant des projets adaptés à la diversité des publics, y compris dans des lieux de petite jauge ou des milieux spécifiques et en accompagnant davantage la réalisation de projets sportifs d'envergure.

Impacts attendus en 2026 :

- Une politique de soutien plus efficiente : le dispositif Guétali sera adapté pour permettre une utilisation plus rationnelle des ressources, tout en assurant une meilleure adéquation entre les projets financés et les objectifs de diffusion ;
- Un accompagnement structuré des jeunes talents : les différents dispositifs d'aide à la formation et de bourses (ARESM, BRESUP SPORT) seront harmonisés pour offrir un soutien cohérent et durable aux jeunes Réunionnais, de la formation initiale à la carrière professionnelle ;
- Un secteur culturel et sportif renforcé : les investissements dans la formation et la mobilité des talents locaux contribueront directement à la montée en compétence des acteurs, renforçant ainsi la compétitivité et le rayonnement de La Réunion sur la scène nationale et internationale.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Soutenir la diffusion de la création artistique réunionnaise : Guétali	Nombre de public touché	65 000	17 768	55 000
	Nombre de représentations et expositions	650	240/539 attendues	550
	Nombre de structures bénéficiaires	55	50	50
Action 2 : Aide individuelle à la formation initiale et formation continue	Nombre de bénéficiaires à la formation initiale	6	6	6
	Nombre de bénéficiaires à la formation continue	35	35	35
Action 3 : Bourses sportives	Nombre de bénéficiaires	120	120	120

NB : le dispositif Guétali a bénéficié d'un impact auprès du public très au-dessus des attendus en 2023/2024, en grande partie grâce à l'ouverture du dispositif aux arts visuels.

Les premiers chiffres de 2024/2025 montrent que ce taux était tout à fait exceptionnel en 2024. Il faut donc rester prudent dans l'élaboration des cibles 2026.

III – FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF TERRITORIAL ET LA COOPÉRATION

Dans les domaines de la culture, de la création et du sport, les échanges avec l'extérieur demeurent essentiels pour nourrir les pratiques, renforcer les compétences et favoriser la formation.

La Région Réunion, pleinement consciente de son potentiel artistique et sportif ainsi que de sa position stratégique au cœur de l'océan Indien, poursuit le renforcement de ses partenariats et coopérations, tant au niveau régional indianocéanique, qu'avec l'Europe et le reste du monde, afin de favoriser le rayonnement des acteurs et des disciplines locales.

A – Développer les partenariats et la coopération culturelle et sportive

1) Accompagner les contrats de développement territoriaux

La mise en place des contrats territoriaux, prévue initialement en 2025, n'a pas pu se finaliser en raison de la nécessité de renforcer la concertation avec les acteurs locaux.

À mi-2025, les 13 communes ciblées ont été invitées à participer à des échanges visant à identifier leurs besoins et préparer le cadre d'intervention pour 2026. L'action de la Région dans les secteurs culturel et sportif s'inscrit dans une dynamique de co-construction et de partenariat étroit avec les collectivités locales. Ces contrats pluriannuels visent à accompagner les politiques culturelles et sportives des communes et de leurs groupements, en soutenant l'ingénierie, les axes structurants et les projets d'investissement, avec une priorité donnée aux territoires ruraux des hauts et de l'Est de l'île. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de renforcer la gouvernance partagée des politiques publiques et d'optimiser l'utilisation des moyens régionaux.

2) Soutenir les actions de coopération régionale

Le développement de la coopération culturelle et sportive dans l'océan Indien est un axe central de la politique culturelle et sportive de la Région. Il s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Il se concrétise par :

- L'organisation d'événements sportifs et culturels régionaux : jeux des îles, compétitions internationales, Marché des Musiques de l'océan Indien, Festival du Film... Ces événements permettent de fédérer les îles de la zone et de promouvoir les échanges ;
- La mise en place de programmes d'échanges : résidence de recherches artistiques, échanges d'athlètes, d'entraîneurs, de techniciens sportifs, permettant de partager les bonnes pratiques et de favoriser l'émulation ;
- Le soutien à la formation : organisation de rencontres et d'échanges d'expériences artistiques et culturelles, de stages de formation pour les entraîneurs, les arbitres et les dirigeants sportifs, afin d'améliorer leurs compétences et de professionnaliser le secteur ;
- La mise en réseau des acteurs du sport et de la culture : création de plateformes d'échanges pour faciliter la collaboration entre les différents acteurs du sport et de la culture dans la zone, en lien avec le CREPS de La Réunion et les différentes institutions culturelles.

3) Faciliter l'accès aux différents programmes et dispositifs européens

La convention-cadre de partenariat 2022-2024 arrivée à échéance et 2025 a permis une période d'évaluation et de reconstruction du partenariat.

Une nouvelle convention de partenariat sera proposée pour la période 2026-2028 afin d'affirmer l'ancrage de La Réunion dans les dynamiques culturelles européennes, en inscrivant la richesse et la singularité de ses récits au cœur de cet espace.

4) Impulser un programme d'innovation culturelle et sportive

Le programme d'innovation vise à mobiliser les acteurs culturels et sportifs autour des enjeux de transformation, en leur offrant un espace d'expérimentation capable de faire évoluer leurs démarches et leurs projets. Il constitue une opportunité pour explorer de nouvelles formes de coopération et de mutualisation, et pour faire émerger d'autres façons de créer, produire et diffuser.

Un nouveau cadre d'intervention, en cours d'élaboration, définit les projets éligibles autour de plusieurs axes :

- La coopération et la solidarité entre acteurs, permettant par exemple la mutualisation de ressources ou la création de groupements d'employeurs ;
- Le développement de réseaux et d'actions communes entre filières ;
- L'organisation de programmes d'échanges de savoir-faire, de partage et de transfert de compétences.

Cette démarche se concrétisera par le lancement d'un appel à projets spécifique en 2026, avec un accompagnement dédié et un soutien sur une durée de deux ans. Parmi les idées déjà évoquées par les acteurs figurent la mutualisation de décors et d'accessoires, ainsi que la constitution de groupements d'employeurs pour renforcer la coopération et l'efficacité des projets.

Les enjeux stratégiques sont les suivants :

- Développer une gouvernance partenariale pour le territoire : l'objectif est de structurer durablement la relation entre la Région, les collectivités locales et les acteurs, en s'appuyant sur des contrats pluriannuels pour co-construire les politiques culturelles et sportives ;
- Affirmer le leadership de La Réunion à l'échelle internationale : il s'agit de positionner l'île comme un acteur majeur dans la zone Océan Indien et en Europe, en favorisant les échanges, la mise en réseau et l'accès aux financements européens pour les professionnels locaux ;
- Cultiver un écosystème d'innovation : l'enjeu est de transformer les pratiques culturelles et sportives en encourageant la mutualisation des ressources, les nouvelles formes de coopération et l'expérimentation pour des projets plus efficaces et adaptés aux besoins des habitants.

Impacts attendus en 2026 :

- Une politique territoriale contractualisée : la Région signera des contrats pluriannuels de développement avec les communes, formalisant un soutien sur mesure et une co-construction des projets, notamment dans les territoires des hauts et de l'Est ;
- Un rayonnement renforcé à l'international : la consolidation de la coopération régionale se manifesterá par l'organisation d'événements fédérateurs et des programmes d'échanges. Une nouvelle convention avec le Relais Culture Europe sera signée, créant un réseau de correspondants et facilitant l'accès aux financements européens ;
- Des projets innovants et collaboratifs financés : un appel à projets spécifique sera lancé en 2026, pour soutenir des initiatives exemplaires, qui explorent la mutualisation des moyens et le développement de nouvelles pratiques, et qui seront accompagnées sur deux ans.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Accompagner les contrats de développement territoriaux	Nombre d'événements régionaux	2	0	2
Action 2 : Soutenir les actions de coopération régionale	Nombre de projets soutenus	10	*	*
Action 3 : Faciliter l'accès aux différents programmes et dispositifs européens	Nombre de bénéficiaires	50	31	20
Action 4 : Impulser un programme d'innovation culturelle et sportive	Nombre de projets soutenus	3	0	3

**Actions menées au niveau de la coopération régionale*

B – Renforcer l’enseignement, l’éducation et la formation artistique, culturelle et sportive

Les pratiques artistiques et sportives constituent des vecteurs essentiels d’épanouissement personnel et de cohésion sociale. La Région Réunion soutient la jeunesse et l’émergence des talents en s’appuyant sur ses établissements d’excellence, le CRR et le CREPS. Elle encourage également les initiatives d’éducation populaire et le développement de la pratique amateur, tout en renforçant les activités physiques de pleine nature.

Parallèlement, elle déploie des dispositifs d’Éducation Artistique et Culturelle pour tous, en lien étroit avec le système éducatif, et investit dans la montée en compétences et la certification des acteurs culturels et sportifs, contribuant ainsi au renforcement durable des filières.

1) Assurer une formation artistique de haut niveau et soutenir la pratique amateur : le Conservatoire à Rayonnement Régional

Le Conservatoire poursuit son inscription dans une dynamique d’actualisation pédagogique visant à stimuler la créativité, la curiosité, l’initiative, l’épanouissement et l’autonomie, tout en répondant aux besoins du territoire. Il propose ainsi à la fois une formation artistique de haut niveau et des parcours amateurs diversifiés, diplômants ou non diplômants.

L’année 2025 a marqué un moment de transition institutionnelle avec un changement de direction et une gouvernance assurée à titre intérimaire. Cette phase préparatoire est consacrée à l’élaboration du nouveau projet d’établissement, en cohérence avec les orientations de la mandature.

En 2026, un appel à candidatures est prévu pour le recrutement d’une direction de plein exercice, chargée de porter la mise en œuvre du projet d’établissement et d’impulser la relance et la consolidation de l’institution.

2) Assurer une formation sportive de haut niveau : le CREPS

Pour 2026, la Région Réunion renforce son partenariat avec le CREPS afin de consolider l’écosystème sportif et d’accompagner la progression des athlètes vers le haut niveau.

L’établissement, qui dispose d’infrastructures de qualité sur plusieurs sites et offre un encadrement technique de haut niveau, soutient également les associations et collectivités à travers des stages, des séminaires et des événements.

Les moyens mobilisés visent à co-construire les dispositifs d’accompagnement, à mutualiser et optimiser les infrastructures sportives, et à valoriser les réussites des sportifs formés et soutenus par la Région.

Cette démarche contribue à positionner La Réunion comme un pôle d’excellence sportive reconnu dans la zone Océan Indien et au-delà.

Le recrutement d’une nouvelle direction est prévu pour 2026, et un suivi est assuré pour garantir la continuité des actions et la mise en œuvre du projet de l’établissement.

3) Favoriser l’accès pour tous les réunionnais à l’éducation et la formation artistique, culturelle et sportive

La Région Réunion poursuit son engagement en faveur d’un développement équilibré et accessible de l’éducation et de la formation artistique sur l’ensemble du territoire.

Elle soutient la mise en œuvre du Programme Régional d’Éducation Artistique et Culturelle (EAC) afin d’articuler les initiatives du monde associatif, des communes et de leurs groupements avec celles de l’État, pour garantir une stratégie cohérente et concertée.

Cet engagement s’articule autour de plusieurs axes d’intervention :

- Maintenir et développer les parcours artistiques et culturels destinés aux établissements scolaires, en particulier les lycées, et à la formation professionnelle, incluant la médiation des expositions de la Villa de la Région et des expositions de la collection régionale.

Les dispositifs concernés comprennent notamment *Lycéens au cinéma*, *Découverte du Maloya*, *Somen Kréol*, et les parcours pour apprentis et stagiaires de la formation professionnelle au spectacle ;

- Poursuivre et renforcer l'accès aux dispositifs pour tous et tout au long de la vie, notamment par les actions de médiation par la pratique artistique dans le cadre du programme *Guétali* ;
- Consolider les partenariats avec les institutions et collectivités, en participant à des dispositifs partagés avec la DAC-Réunion, l'ARS, le ministère de la Justice, le Département, le Rectorat, le Parc National de la Réunion et le Centre National du Livre (CNL). Ces dispositifs incluent *Culture Santé* (appels à projets, label et expérimentation « culture sur ordonnance »), *Culture Justice*, *Art et Nature*, rencontres auteur-territoire-habitants et résidences en territoire scolaire ;
- Accompagner et soutenir les acteurs de l'EAC sur le territoire, à travers le contrat territorial écriture (convention avec le Labo des Histoires), l'apprentissage musical collectif (*Orchestres à l'école*) et les dispositifs itinérants d'EAC.

Dans le cadre du Schéma régional des enseignements artistiques 2025–2035, adopté le 28 décembre 2024, la Région poursuit son soutien aux établissements spécialisés – musique, danse, théâtre et cirque – en finançant programmes d'action et équipements, et en veillant à la qualité et à l'accessibilité de l'enseignement artistique. La filière cirque bénéficie d'une attention particulière avec une réflexion sur la création éventuelle d'une école régionale, fondée sur l'étude menée au second semestre 2025. Le travail sur les contrats territoriaux de développement initiés en 2025 sera poursuivi en 2026. Les fédérations locales continuent de bénéficier d'un appui pour structurer l'écosystème territorial et favoriser la coopération entre acteurs.

4) Soutenir la formation et la professionnalisation des acteurs culturels

Dans le cadre du plan de formation professionnelle et continue inscrit dans le schéma régional des enseignements artistiques, les actions de formation seront maintenues à travers les dispositifs suivants :

- Maintien d'un programme structuré de 4 modules de formation par an, accessibles à l'ensemble des secteurs artistiques (musique, danse, cirque, etc.). Ciblage des thématiques prioritaires : pédagogie innovante, inclusion, transitions numériques, transversalité artistique ;
- Mise en place d'un cursus conduisant au Diplôme d'État (DE) de musique et de danse, en collaboration avec la Direction des Affaires Culturelles (DAC) de La Réunion. Appui sur les Pôles d'enseignement supérieur de l'Hexagone pour garantir la qualité pédagogique, l'accompagnement des étudiants et la reconnaissance nationale du diplôme.

Par ailleurs les deux dispositifs d'aide individuelle à la formation et d'aide aux études secondaires en France hexagonale seront également maintenus, pour permettre aux talents réunionnais de se former dans des écoles prestigieuses nationales ou internationales et d'accéder à la professionnalisation.

Les enjeux stratégiques sont les suivants :

- Accompagner les filières et cultiver l'excellence : l'objectif est de renforcer la formation de haut niveau, la professionnalisation des acteurs culturels et la formation des sportifs, notamment via les établissements structurants comme le CRR et le CREPS. Il s'agit de développer les compétences locales et d'accompagner l'émergence des talents vers les scènes nationales et internationales ;
- Garantir un accès équitable à la pratique pour tous : l'enjeu est de démocratiser l'accès aux activités artistiques et sportives sur l'ensemble du territoire. Cela passe par l'éducation populaire et la création de partenariats pour toucher tous les publics, y compris ceux des écoles, des hôpitaux ou du milieu judiciaire ;
- Structurer un écosystème territorial cohérent : il est essentiel de favoriser la coordination et la mutualisation des actions entre les collectivités, les institutions et les associations pour optimiser les ressources et rendre les initiatives plus lisibles et percutantes.

Impacts attendus en 2026 :

- Une gouvernance des établissements d'excellence stabilisée : le recrutement des directions de plein exercice au CRR et au CREPS permettra de relancer la dynamique de ces institutions et de mettre en œuvre de nouveaux projets d'établissement ;

- Une offre de formation enrichie et professionnalisée : les dispositifs d'aide à la formation continue et initiale seront consolidés, avec le lancement de cursus diplômants (Diplôme d'État) et le maintien de modules ciblés sur des thèmes comme le numérique ou l'inclusion ;
- Une participation élargie à l'éducation artistique et culturelle : les programmes d'EAC, déployés en partenariat avec l'État et le monde associatif, toucheront un nombre croissant de lycéens, apprentis et publics spécifiques, renforçant ainsi la cohésion sociale ;
- Un secteur professionnel plus structuré : la mise en œuvre du Schéma régional des enseignements artistiques 2025–2035 et l'étude de nouvelles filières comme le cirque contribueront à la diversification et à la pérennisation des métiers artistiques et culturels sur l'île.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/25	Cibles 2026
Action 1 : Assurer une formation artistique de haut niveau et soutenir la pratique amateur : le CRR	Nombre total d'élèves dont nombre d'élèves en 3e Cycle et COP	1 550 125	1 408 125	1 550 125
	dont nombre d'élèves intégrant les pôles d'enseignement supérieur	5	4	5
	Nombre d'actions d'EAC et en faveur de la pratique amateur	15	18	20
	Nombre de diffusions pédagogiques et artistiques	50	64	60
Action 2 : Assurer une formation sportive de haut niveau : le CREPS	Nombre d'élèves	147	147	160
	Nombre de disciplines	14	14	14
Action 3 : Favoriser l'accès pour tous les réunionnais à l'éducation et la formation artistique, culturelle et sportive	Nombre d'établissements d'enseignement artistique soutenu	15	20	16
	Nombre de lycéens bénéficiaires du dispositif : lycéens au cinéma	4 800	4 044	4 000
	Nombre de lycéens et apprentis bénéficiaires du dispositif : lycéens et apprentis au spectacle (+ stagiaires de la formation professionnelle en 25/26)	1 200	1 236	1 400
Action 3 : Favoriser l'accès pour tous les réunionnais à l'éducation et la formation artistique, culturelle et sportive	Nombre de lycéens bénéficiaires du dispositif : APPN	14 500	14 500	15 000
	Nombre de personnes touchées par des actions de médiation par la pratique (Guétali)	20 000	3 865	20 000
Action 4 : Soutenir la formation des acteurs sportifs et la professionnalisation et la formation des acteurs culturels et sportifs	Nombre de bénéficiaires	12 (SV) et 50 (EA)	76 (FC) et 13 (FI)	70 (FC) et 10 (FI)
	Nombre d'actions	5	4	4

SOUTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS

L'élaboration des orientations budgétaires 2026 intervient dans un contexte national et régional marqué par l'incertitude et la contrainte financière, les trajectoires de réduction des dépenses publiques de l'État interrogeant la pérennité de son soutien. La Région Réunion doit poursuivre ses engagements volontaristes tout en veillant à la soutenabilité de ses finances.

Collectivité de solidarité agissant en complémentarité de l'État, du Département et des communes, la Région repose encore largement sur ses fonds propres, l'absence de cofinancements structurants accentuant la vulnérabilité de son action.

La dispersion des interventions, la délégation à des opérateurs et une évaluation insuffisamment structurée limitent la visibilité et la reconnaissance de la valeur ajoutée régionale.

Pourtant, l'intervention régionale répond à une forte demande sociale sur un territoire marqué par des inégalités persistantes, accentuées par la crise du pouvoir d'achat, les besoins accrus de prévention en santé et les aspirations de la jeunesse en matière d'égalité et de participation.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel pour 2026 de :

- **Renforcer la lisibilité et la cohérence** des interventions régionales, en clarifiant le rôle de la Région comme acteur complémentaire et stratégique des politiques de solidarité ;
- **Cibler les actions sur les publics prioritaires**, en particulier les jeunes, les familles modestes, les femmes victimes de violences, les habitants des quartiers fragiles ;
- **Structurer l'évaluation de l'impact** afin d'optimiser l'allocation des ressources et de valoriser les résultats auprès des citoyens ;
- **Développer des passerelles internes** entre directions et politiques régionales (jeunesse, éducation, santé, mobilité, environnement, ESS) pour renforcer la transversalité et la cohérence des interventions ;
- **Poursuivre la modernisation des dispositifs existants** (Emplois-verts, Continuité territoriale, Ressourcement étudiant, aides funéraires) tout en favorisant l'émergence de projets innovants à forte valeur sociale (prévention santé, égalité femmes-hommes, démocratie participative).

Ainsi, en 2026, la Région ambitionne de consolider son rôle de collectivité solidaire, visible et reconnue, en inscrivant la cohésion sociale et les solidarités au cœur de la mandature, comme un levier transversal de développement équilibré et inclusif de La Réunion.

I – PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

A – Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

La collectivité régionale fait de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité transversale de son action publique. Dans un contexte où les inégalités persistent encore dans le monde professionnel, scolaire et social, il s'agit de développer des outils structurants et durables afin de garantir une réelle parité.

Pour atteindre cet objectif, la Région entend, d'une part, favoriser l'égalité entre les femmes et hommes à travers plusieurs actions concrètes :

- Instaurer un dialogue interservices pour la rédaction du rapport Égalité Femmes/Hommes ;
- Inscrire les données genrées et l'évaluation dans l'ensemble des politiques publiques régionales ;
- Engager une démarche de labellisation « Égalité » de la collectivité.

Ces actions doivent permettre de poser un cadre institutionnel solide, garantissant la prise en compte systématique de l'égalité dans l'élaboration et le suivi des politiques régionales.

D'autre part, la Région entend renforcer son soutien au tissu associatif œuvrant spécifiquement en faveur de l'égalité femmes-hommes. Cela passera par une évaluation des associations déjà financées, afin de mesurer l'efficacité de leurs actions et d'identifier les bonnes pratiques. L'objectif est de structurer et de consolider les interventions de ces associations autour de la promotion de l'égalité femmes-hommes, en particulier auprès des jeunes en formation et des lycéens, afin de déconstruire les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge. Les publics vulnérables bénéficieront également de ces actions, qui visent à renforcer leur accès aux droits et à encourager une culture de l'égalité dans tous les espaces de la société.

Ces actions conjuguées traduisent l'ambition de la Région de passer d'une logique de soutien dispersé à une stratégie intégrée, évaluée et tournée vers l'impact, afin de garantir à chaque Réunionnaise et chaque Réunionnais un accès réel et effectif à l'égalité des droits. Cette stratégie intégrée peut engendrer les prémices d'un projet à présenter au niveau européen, incluant, par exemple, une convention citoyenne sur l'Égalité Femme-Homme. Une valorisation de l'action régionale est programmée lors de la journée internationale des Droits des Femmes, le 8 mars.

B – Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes

La lutte contre les violences faites aux femmes est un enjeu de société majeur à La Réunion, où les statistiques sur les violences conjugales sont parmi les plus élevées des territoires ultramarins. À La Réunion, près de 4 000 plaintes pour violences conjugales sont enregistrées chaque année, soit l'un des taux les plus élevés des territoires ultramarins (ONDRP, 2022). Cette réalité impose une mobilisation continue de tous les acteurs. La Région s'engage à renforcer les dispositifs existants pour assurer la protection des victimes et prévenir ces violences.

1) Soutien et consolidation des dispositifs d'accompagnement

Pour renforcer le maillage territorial, la Région entend **élargir le réseau des Maisons des Femmes, de la mère et de l'enfant**. Ces lieux d'accueil pluridisciplinaires offrent écoute, soins, soutien psychologique et accès aux droits aux victimes. Des solutions sont à l'étude pour une ouverture dans l'Est.

Parallèlement, la Région évalue et consolide des dispositifs innovants comme le bouton d'alerte connecté "**Mon Shérif**". Ce système, déployé en 2023, permet aux victimes de déclencher une alerte géolocalisée pour une intervention rapide.

Dans ces conditions, un élargissement à de nouveaux acteurs en contact avec le public cible pourra être envisagé (Maison des femmes, unités médico-judiciaires, CCAS, ...)

2) Déploiement de projets innovants et structurants

Pour aller plus loin, la Région soutient des initiatives qui ont un impact durable :

- **Hébergement d'urgence** : Une réflexion sera enclenchée **sur l'hébergement d'urgence**. Cela inclut la mise en réseau des acteurs, la recherche de financements dédiés, et l'optimisation des solutions pour garantir un refuge sûr et immédiat aux femmes et à leurs enfants ;
- **Diplôme universitaire (DU) VIF** : La Région soutient l'avancement d'un Diplôme Universitaire (DU) sur les Violences IntraFamiliales (VIF). En partenariat avec les universités et les acteurs académiques, ce DU permettra de former des professionnels spécialisés et de créer une expertise locale, essentielle pour améliorer la prise en charge des victimes.

Dans ce cadre, sera étudiée la participation d'agents régionaux, afin de renforcer leurs compétences et d'ancrer cette expertise au sein de la collectivité ;

- **Appel à projets régional** : il sera lancé pour stimuler la créativité des acteurs locaux. Il visera à soutenir des initiatives innovantes et efficaces, en encourageant les partenariats entre associations, institutions et experts.

Ces actions ont un triple objectif : assurer une **protection immédiate et efficace** des victimes, **structurer durablement** le réseau d'accompagnement et **contribuer à un changement** en profondeur des mentalités.

L'impact attendu en 2026 est à la fois social, institutionnel et culturel, en renforçant la capacité collective d'action et en ancrant une culture de l'égalité et du respect. Il s'agit d'étudier un changement d'échelle dans ce domaine.

C – Promouvoir la visibilité et l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discrimination

Les discriminations, qu'elles soient fondées sur le genre, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, culturelle ou territoriale, constituent encore aujourd'hui des freins majeurs à l'égalité réelle.

Face à ces constats, la Région s'engage à soutenir des projets innovants visant à réduire les inégalités et à combattre toutes les formes de discriminations. Ces projets, portés notamment par des associations locales, permettront de renforcer la cohésion sociale, de valoriser la diversité réunionnaise et de proposer des actions ciblées auprès des publics les plus vulnérables. L'accent sera mis sur la lutte contre le racisme et les discriminations envers les publics LGBT+, afin de garantir un environnement respectueux et inclusif pour toutes et tous.

En complément, la collectivité poursuivra son implication dans l'Appel à projets partenarial avec la DILCRAH (Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT).

Cet appel à projets constitue un outil structurant pour fédérer les initiatives locales. Son efficacité reposera sur trois axes :

- une analyse approfondie des projets afin de mesurer leur pertinence et leur ancrage territorial ;
- une évaluation systématique de leurs résultats et impacts sur les bénéficiaires, afin de garantir l'efficacité des fonds mobilisés ;
- une communication renforcée, pour donner de la visibilité aux actions et sensibiliser largement la population réunionnaise aux enjeux de lutte contre les discriminations.

L'impact attendu en 2026 est double :

- D'une part, améliorer concrètement la prise en charge et l'accompagnement des publics discriminés, Et d'autre part, contribuer à un changement culturel durable, en promouvant la diversité, l'égalité et l'inclusion comme valeurs fondamentales de la société réunionnaise.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	Nombre d'associations soutenues	7	4	7
	Nombre de personnes sensibilisées	-	-	5 000
Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes	Nombre d'associations soutenues	10	9	20
	Nombre de personnes informées	2 000	-	2 000
	Nombre de personnes accompagnées	500	-	500

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Promouvoir la visibilité et l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discrimination	Nombre d'associations soutenues	5	5	10
	Nombre de personnes informées	5 000	-	5 000
	Nombre de personnes accompagnées	200	-	200

II – LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ, RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DES TERRITOIRES ET AMÉLIORER QUALITATIVEMENT LE DISPOSITIF EMPLOIS VERTS

A – Réduire les inégalités sociales et accompagner le tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale

La Région Réunion, consciente de son rôle complémentaire dans les politiques publiques, apporte un soutien volontariste et stratégique aux dispositifs existants. L'objectif est de maximiser l'impact des actions de l'État et des communes dans les quartiers prioritaires en mobilisant nos propres outils.

- Un soutien stratégique aux contrats de ville :

En tant que membre actif du Centre de Ressources Cohésion Sociale et Urbaine de La Réunion (CR-CSUR), la Région s'engage à soutenir les 13 contrats de ville. Le soutien régional est conçu comme un investissement stratégique dans le développement territorial et la cohésion sociale. Il vise à donner du sens en se concentrant sur des actions concrètes et mesurables, en complémentarité avec celles de l'État et des communes.

La Région s'engage à évaluer et à valoriser l'impact des actions menées dans ces quartiers prioritaires. L'objectif est de mettre en lumière les réussites et d'ajuster l'action régionale afin d'optimiser les résultats sur le terrain.

- Un soutien à la structuration du tissu associatif :

À l'issue de la première phase de déploiement de **GUID'ASSO**, la Région confirme son engagement à poursuivre l'appui à la structuration et à l'animation du réseau d'accompagnement associatif sur l'ensemble du territoire. L'évaluation a mis en évidence l'importance de renforcer la visibilité des acteurs labellisés et de garantir une couverture équilibrée des quatre bassins de vie, afin de mieux répondre aux besoins des associations locales, y compris pour mieux répondre aux appels à projets locaux et nationaux.

Dans la continuité du partenariat engagé avec la DRAJES, le Département et les têtes de réseaux, la Région entend maintenir et consolider son soutien financier et stratégique à **GUID'ASSO**, porté par le Mouvement Associatif de la Réunion, pour conforter la place des associations comme acteurs majeurs de la cohésion sociale et du développement local.

La Région réaffirme la nécessité de soutenir des rencontres entre associations à l'échelle régionale afin de favoriser le partage d'expériences, la mutualisation des moyens et le renforcement des dynamiques collectives. Elle contribue ainsi à un tissu associatif fort pour relever ensemble les défis sociétaux.

B – Contribuer à la lutte contre la précarité et la pauvreté : mobilisation des dispositifs régionaux phares

Cf. Axe 3 - Pour une politique de traitement des déchets respectueuse de l'environnement, une sécurisation et une amélioration du cadre de vie du citoyen – III-Le dispositif Emplois-Verts

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Réduire les inégalités sociales et territoriales	Nombre de structures soutenues	60	-	13 (contrats de ville) 30 projets
	Nombre de bénéficiaires	-	-	100 000
Accompagner le tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale	Nombre de structures soutenues	-	-	120
	Nombre d'évènements régionaux soutenus	-	-	2
Contribuer à la lutte contre la précarité et la pauvreté - mobilisation des dispositifs régionaux phares	Nombre de structures soutenues – aide alimentaire	52	-	25
	Nombre de bénéficiaires aide alimentaire	-	-	20 000
	Nombre de nouvelles actions impulsées	-	-	5

III – RENFORCER LA PRÉVENTION SANTÉ DES RÉUNIONNAISES ET RÉUNIONNAIS ET CONTRIBUER À LA POLITIQUE SANITAIRE

A – Articuler la politique régionale avec les acteurs du territoire

La Région Réunion s'engage à renforcer la prévention et la santé publique au-delà d'un simple rôle de financeur. Par une politique volontariste, elle souhaite consolider notre rôle de **partenaire stratégique** au sein de l'écosystème de la santé.

L'ambition est de dépasser la simple juxtaposition des interventions en favorisant **une approche plus cohérente et structurée**, en s'appuyant sur les leviers de la **démocratie sanitaire participative**. En s'impliquant activement dans la **Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA)**, l'objectif est d'échanger directement avec l'ensemble des acteurs du terrain pour mieux comprendre les besoins réels de la population.

L'impact attendu est une action publique plus lisible et plus performante, au service d'une meilleure santé globale de la population réunionnaise.

B – Accompagner des projets à rayonnement régional de prévention et de sensibilisation

Pour accroître l'impact de l'action régionale, l'objectif est de financer des projets d'envergure régionale et de soutenir des initiatives concrètes.

En 2026, de nouveaux projets innovants seront lancés : par exemple, la mise en place d'un dépistobus pour la lutte contre le cancer du sein et de l'utérus dans une démarche « d'aller vers » ; la prévention des risques cardiaques avec l'installation des défibrillateurs dans les Cars jaunes. Des campagnes de communication grand public sur des thèmes comme le don du sang et la prévention du cancer seront lancés en partenariat avec l'Etat. Des événements comme un "village santé" ou des "Ron Kozé" thématiques seront organisés pour aller directement à la rencontre des Réunionnaises et des Réunionnais.

Par ailleurs, des appels à projets (APP) seront lancés sur des thématiques prioritaires telles que les addictions, la santé mentale (en particulier celle des jeunes et des lycéens), la nutrition, les risques psychosociaux et la santé sexuelle, avec une attention particulière sur les Hauts et les publics vulnérables.

Ces actions visent à réduire les inégalités d'accès aux soins, à sensibiliser la population et à améliorer les comportements de prévention. En agissant sur ces leviers, la Région renforce son rôle et contribue activement à un meilleur état de santé général.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Articuler la politique régionale avec les acteurs du territoire	Acteurs rencontrés	30	-	30
	Projets étudiés en commun	200	-	100
Action 2 : Accompagner des projets à rayonnement régional de prévention et de sensibilisation	Nombre de structures soutenues	67	14	70
	Nombre de projets	67	14	70
	Nombre de bénéficiaires	900	-	1 000
	Nombre d'actions de communication réalisées	-	-	5

IV – CONSOLIDER UN DISPOSITIF RÉGIONAL DE CONTINUITÉ TERRITORIALE PLUS JUSTE, EN ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE NATIONALE

Depuis la refonte du dispositif de Continuité Territoriale en 2022 et conformément aux nouvelles orientations de la mandature, la Région a souhaité agir en concertation avec l'État en réajustant les modalités d'intervention de la collectivité par rapport à celles de LADOM afin que les familles à revenus modestes puissent bénéficier des mesures les plus avantageuses, tout en contribuant à l'optimisation des moyens budgétaires dédiés à ce dispositif.

Les efforts conjugués de l'État notamment à travers les mesures du **Comité Interministériel des Outremer (CIOM)** de 2023 et de la Région Réunion ont permis de proposer une offre réajustée, plus soutenable et plus équitable envers les familles réunionnaises les plus modestes.

A – Adapter le dispositif de continuité aux évolutions de la politique nationale

En 2026, le dispositif régional de continuité territoriale continuera d'évoluer pour s'ajuster aux réformes nationales et optimiser le soutien aux familles ultramarines.

Des ajustements complémentaires seront mis en œuvre par LADOM, en faveur des sportifs, des acteurs culturels et de la Continuité Funéraire qui permettront d'harmoniser les mesures existantes et de renforcer le partenariat avec la Région. Il sera notamment envisagé, en articulation avec les interventions sectorielles, d'accompagner les ambassadeurs de La Réunion pour leur permettre de participer à des concours.

Concernant le dispositif régional « Grand Public », la réforme de 2022 a instauré un renouvellement des aides tous les trois ans. Les premiers effets apparaîtront en 2026 : les bénéficiaires de 2022 pourront alors déposer une nouvelle demande de bon de transport auprès de la Région. Cette hausse attendue des demandes a été anticipée dans la programmation budgétaire 2022-2028, même si son ampleur sera réduite par la réévaluation du quotient familial de l'État en 2024, qui a entraîné le transfert d'environ 55 % des bénéficiaires vers LADOM.

Par souci de clarté et de simplification pour le public, quelques ajustements du dispositif seront proposés, sans impact budgétaire.

B – Faciliter l'accès à l'aide et optimiser la gestion : la dématérialisation

Depuis janvier 2024, le nouvel outil dématérialisé de la continuité territoriale permet aux usagers d'effectuer leurs démarches directement en ligne. Avec un bilan positif, y compris sur le volet facturation et paiement des compagnies, l'outil dématérialisé sera reconduit et bénéficiera de nouvelles améliorations en 2026 dans la gestion et le suivi des dossiers tant sur le volet technique que sur l'articulation renforcée de toute la chaîne d'exécution.

Le dispositif d'accompagnement pour les personnes éloignées du numérique sera renforcé, avec la collaboration interservices incluant une stratégie collaborative avec les réseaux d'inclusion numérique pour réduire les inégalités d'accès.

C – Renforcer la mobilité des étudiants réunionnais

Dans le contexte économique actuel, la Région a choisi d'apporter un soutien aux jeunes réunionnais inscrits en études en mobilité en Métropole, en Europe ou à l'Étranger. La mise en place de cette aide financière permet de lever certains freins à la mobilité et de favoriser l'insertion de nos élites dans le tissu économique réunionnais par des stages à La Réunion.

Ce dispositif a enregistré une forte progression depuis sa mise en place et sera renforcé en 2026, notamment pour les étudiants en mobilité à l'étranger dont le coût du billet d'avion lié à la distance constitue un obstacle majeur à un ressourcement familial durant leur parcours de formation.

A cet effet, il sera proposé une aide forfaitaire majorée pour les étudiants éligibles au dispositif Ressourcement Etudiant poursuivant leur cursus en dehors de la zone Europe, dont le lieu d'études se situe dans les continents éloignés suivants : Amérique, Asie, Australie.

D – Contribuer à l'optimisation des aides en faveur de la continuité funéraire

Face aux difficultés rencontrées par les familles réunionnaises lors de la survenance du décès d'un parent proche dans l'hexagone, la Région Réunion a initié un dispositif en lien avec les partenaires institutionnels concernés afin de faciliter au maximum les démarches des personnes endeuillées.

Le dispositif partenarial mis en place, en concertation avec le Conseil Département de la Réunion qui a permis sur la période de 2023 à 2024 d'accompagner plus de 250 familles, à travers une aide au transport aérien (Région) ou un rapatriement de corps (Département) sera reconduit.

Pour 2026, l'accent sera mis sur :

- L'intégration de LADOM dans le dispositif afin d'offrir un véritable service public du Funéraire ;
- La mise en place de l'aide de LADOM sous forme d'un bon (au lieu d'un remboursement) ;
- La communication conjointe auprès du grand public ;
- La valorisation des aides auprès des partenaires locaux (CCAS et les communes) afin d'offrir ainsi aux familles concernées un accompagnement plus rapide et mieux coordonné.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Répondre aux besoins de mobilité des familles les plus modestes (CT conjoint LADOM/ Région)	Nombre de bons émis	20 000	8500	20 000
Action 2 : Accompagner la mobilité des familles aux revenus intermédiaires (CT Région)	Nombre d'aides	12 000	4 826	12 000
Action 3 : Aide au ressourcement étudiant	Nombre de bénéficiaires	6 000	3 426	6 000
Action 4 : Aide à la continuité funéraire	Nombre de bénéficiaires	100	64	150

V – SOUTENIR L’ACCOMPAGNEMENT ET LA MOBILITÉ DES JEUNES

A – Le pilotage et le suivi du Comité Régional de la Mobilité Internationale des jeunes (COREMOB)

Le COREMOB de la réunion copiloté par le préfet, le recteur et la présidente du conseil régional s’est réuni pour la première fois le 14 mars 2022. Le plan de développement 2022-2024 du COREMOB s’articule autour des 3 axes suivants :

- Recenser, comprendre et partager la dynamique de « la Mobilité » ;
- Valoriser l’engagement et la Citoyenneté Européenne des jeunes ;
- Rendre visible l’ensemble des dispositifs de Mobilité pour tous les jeunes.

A cet effet, la Région Réunion a lancé en 2022 en liaison avec les services de l’État (DRAJES), la réalisation d’un « Diagnostic croisé ». Cette étude qui a été livrée en 2025 permettra de s’appuyer sur des données les plus précises, au plus près de la réalité des jeunes et de disposer d’un outil actualisé d’aide à la décision afin de déterminer les axes prioritaires du plan de développement du COREMOB de la Réunion pour la période 2026-2028.

B – La coordination de l’information jeunesse à la Réunion

La loi du 27 janvier 2017 a confirmé la Région comme cheffe de file des politiques jeunesse, rôle renforcé en 2025 avec l’adoption du Schéma Territorial de l’Information Jeunesse. Construit en co-pilotage État-Région et en partenariat avec les collectivités, les institutions et les jeunes, ce schéma vise à garantir une égalité d’accès à l’information sur tout le territoire, en particulier dans les zones enclavées, et constitue un outil structurant de coordination des politiques publiques de jeunesse.

En 2026, le partenariat avec le CRIJ Réunion, tête de réseau IJ, sera reconduit et actualisé afin de consolider la structuration du réseau, développer son animation et renforcer son rôle de relais de la politique régionale auprès des jeunes, en lien avec le Service Public Régional de l’Orientation (SPRO) notamment. La Convention d’objectifs mis en place sera actualisée afin de consolider le travail engagé précédemment sur la base de nouveaux indicateurs d’évaluation et de résultat.

C - L’accompagnement des projets collectifs de jeunes en mobilité

La mobilité des jeunes reste un enjeu prioritaire : si la continuité territoriale soutient déjà des voyages pédagogiques ou sportifs, elle ne répond pas pleinement aux besoins émergents de découverte, d’échanges interculturels et d’engagement citoyen. Pour y répondre, la Région a initié en 2025, dans la continuité du COREMOB, un nouveau dispositif d’accompagnement des projets collectifs de jeunes en mobilité, qui entrera en phase active en 2026 avec un premier groupe de 30 jeunes.

Ce dispositif, construit en lien avec les associations partenaires, vise à encourager les initiatives collectives, à favoriser l’équité sociale et territoriale et à soutenir l’autonomie et la citoyenneté des jeunes réunionnais, notamment les plus éloignés des dispositifs traditionnels, à travers une expérience-projet incluant une mobilité collective hors du territoire.

Il s’agira ainsi de structurer un réseau d’associations partenaires compétentes, à la fois, pour capter les financements (européens, fondations, ...) mais aussi pour l’accompagnement des projets de jeunes.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Coordination du COREMOB	Nombre de bénéficiaires	100	10	100
Convention d’Objectifs du CRIJ	Nombre de bénéficiaires	10 000	7 500	16 000

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Projets Collectifs de Jeunes	Nombre de bénéficiaires	-	-	100

VI – FAIRE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE UNE VALEUR AJOUTÉE À L’ACTION RÉGIONALE

Depuis 2022, la Région s'est attachée à dessiner les traits de nouvelles procédures de démocratie participative caractérisées par la transparence, le débat, et l'interaction avec les Réunionnais. Elle s'est traduite par la mise en œuvre d'actions concrètes telles que l'Assemblée Citoyenne des Mobilités (ACM), la Convention Citoyenne dédiée au SAR (CCSAR), le Budget Participatif Lycéen (BPL) et le Conseil Régional des Jeunes (CRJ).

La participation citoyenne ainsi développée place l'Humain au cœur des projets régionaux.

En 2026, la Région renforcera et structurera ses outils de démocratie participative afin de dynamiser les solidarités, de développer les espaces de dialogue avec les citoyens et de donner plus de cohérence et de vitalité à la vie démocratique.

A – Donner la parole aux citoyens pour les concertations thématiques sur les projets régionaux

Avec ses différentes instances de participation, la Région Réunion a démontré sa capacité à s'adapter en faisant notamment évoluer les processus décisionnels pour prendre en compte et pour valoriser la participation des Réunionnaises et des Réunionnais. Il s'agit aussi de contribuer à l'amélioration des politiques publiques pilotées par La Région.

En 2026, nous procéderons :

- A la phase de suivi de la Convention Citoyenne dédiée au SAR, jusqu'à son adoption ;
- A l'animation et à la valorisation des travaux du Conseil Régional des Jeunes ;
- A l'analyse de l'expérimentation de consultation citoyenne au titre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

B – Développer la plate-forme digitale pour les concertations

Depuis 2023, plusieurs plateformes numériques de concertation citoyenne ont été déployées (Mobilité, SAR). D'autres réflexions sont en cours pour un outil adapté.

Désirant offrir un outil à la fois performant et simple d'utilisation, la nouvelle interface de concertation visera les objectifs suivants :

- Proposer un canal unique de concertation sur les projets régionaux ;
- Développer, améliorer le dialogue avec les citoyens ;
- Favoriser l'émergence des propositions citoyennes.

C – Développer les budgets participatifs pour plus de pouvoir d'agir des lycéens

En 2024, la collectivité régionale a mis en œuvre le Budget Participatif Lycéen (BPL). 2025 a constitué la 1ère année de fonctionnement du BPL avec 6 projets.

Ainsi, en 2026, un accompagnement à l'émergence et à la démarche de projet pourra être envisagé pour les lycéens à travers notamment des Conseils de Vie Lycéenne avec un renfort de communication pour que le dispositif de participation soit complètement exploité.

A travers ce dispositif, La Région Réunion ambitionne de favoriser la réussite des Lycéens et de leur de devenir des citoyens responsables et acteurs de la dynamique régionale. Aussi, l'articulation sera renforcée avec les projets éducatifs en direction des lycées.

D – Rendre les jeunes Réunionnais acteurs de l'action régionale

La Région Réunion a décidé de créer une instance pérenne dédiée aux jeunes afin de leur donner les moyens de s'engager activement et de participer au fonctionnement des politiques publiques qui les concernent : le Conseil Régional des Jeunes (CRJ) a été installé.

Véritable lieu de construction de propositions au service de la collectivité, il s'agira pour 2026 de :

- Structurer les travaux du CRJ ;
- Articuler les propositions avec les politiques sectorielles ;
- Valoriser la contribution des jeunes.

E – Faire vivre la Démocratie Participative dans les différents champs d'intervention de la Région

En 2026, il s'agira de proposer des échanges entre services pour construire une culture commune de la concertation citoyenne et s'appuyer sur les bonnes pratiques.

Des sessions d'information/formation pourront alimenter les réflexions et les actions de concertation. L'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, l'ANACEJ, dont est membre la Région, pourra être sollicitée à cet effet. Il s'agira aussi de renforcer les compétences internes pour l'animation dynamique et vivante des ateliers de participation.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Donner la parole aux citoyens dans le cadre des concertations relatives aux projets régionaux	Consultations réalisées	4	2	4
	Propositions intégrées dans l'action publique régionale	41	-	10
Développer la plateforme digitale pour les concertations	-	-	Marché en cours d'élaboration avec la DAJCP	Lancement du marché & attribution
Développer les budgets participatifs pour plus de pouvoir d'agir des lycéens	Projets présentés	156	6	20
	Projets réalisés	48	14	12
	Taux de satisfaction lycéens	80 %	-	90 %
Rendre les jeunes réunionnais acteurs de l'action régionale	Sujets débattus	04	-	6
	Propositions et avis	-	-	10
Faire vivre la Démocratie Participative dans les champs d'intervention de la Région	Services mobilisés	16	-	20
	Concertations lancées par les services	4	-	4
	Taux de satisfaction des participants	90 %	-	90 %

CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION, À LA RÉHABILITATION ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

La production de logements, notamment de logements aidés, reste une priorité à La Réunion. L'évaluation du SAR montre une production de 53 000 logements (dont près de 20 000 logements sociaux) entre 2012 et 2019 qui reste insuffisante au regard des besoins. Entre 2016 et 2025, les demandes de logement social ont augmenté de 61 % et s'élèvent désormais à 49 000 (dont 35 000 primo demandeurs) sur un territoire où 75% de la population est éligible et pour un parc des bailleurs sociaux de 84 632 logements au 01/01/2025.

Le rapport 2025 de l'agence réunionnaise de la Fondation Abbé Pierre estime que 140 000 personnes souffrent de mal-logement, parmi eux 55 000 sont privés de logements personnels.

Selon la projection de l'INSEE, le cap du million d'habitants devrait être atteint d'ici 2050, ce qui nécessiterait de produire environ 170 000 logements, soit 5 700 logements par an en intégrant le phénomène de desserrement des ménages et les besoins non satisfaits à date. La production de dépend de la capacité des **collectivités à équiper et à recycler le foncier** pour construire la Ville Réunionnaise de demain. L'enjeu est de permettre aux réunionnais d'accéder à un logement décent, à un prix abordable, en tenant compte du vieillissement de la population, de la décohabitation, et de la précarité qui touche plus fortement notre territoire (près de 40 % des réunionnais vivant sous le seuil de pauvreté).

Le parc existant, aussi bien privé que social, a également besoin d'être rénové. Près de la moitié du parc locatif social a plus de 20 ans et nécessite une remise à niveau (soit près de 35 000 logements).

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Contribuer aux politiques en faveur du logement ;
- Accompagner les citoyens et les territoires dans la rénovation énergétique.

I – CONTRIBUER AUX POLITIQUES EN FAVEUR DU LOGEMENT

La hausse des prix du foncier, les coûts liés à l'aménagement et à la construction sont autant de freins à la production de logements à La Réunion. Le principal outil financier contribuant à la production de foncier aménagé pour les logements aidés est le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU). Le FRAFU coordonne les interventions financières de l'État et des collectivités territoriales, afin d'assurer la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés ou qui ont vocation à l'être.

Ainsi, la Région contribue aux politiques en faveur du logement à travers deux objectifs principaux :

- Construire davantage de logements sociaux et intermédiaires ;
- La mise en place d'un nouveau partenariat avec les opérateurs.

A – Construire davantage de logements sociaux et intermédiaires

La Région intervient pour favoriser la construction de logements aidés à travers sa contribution au Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) et prévoit l'instauration d'un nouveau dispositif de financement complémentaire pour accélérer la production le logement social sur le territoire.

1) Financer les opérations d'aménagement et de construction de logements notamment à travers le FRAFU

Le FRAFU est un outil de coordination des interventions financières de la Région et de l'État dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du SAR, en l'occurrence : privilégier la densification des villes, la structuration des bourgs et le rééquilibrage du territoire, favoriser la production de terrains aménagés en vue de la construction de logements aidés en intégrant la mixité sociale au sens de la loi SRU.

Les aides FRAFU sont mobilisables pour les opérations d'aménagement au prorata de la réalisation de logements aidés. L'intervention de la Région est ciblée sur les logements intermédiaires (PLS, PSLA), en complément des financements de l'État sur le logement social. Malgré les besoins encore importants, on constate une chute de la programmation de la production de logements et des difficultés pour sortir de nouvelles opérations structurantes.

En 2026, la Région poursuivra sa contribution à travers le FRAFU sur les conventions déjà engagées (ZAC Savane des Tamarins, ZAC Cœur de ville La Possession, Bras Long à l'Entre-Deux). En fonction de leur avancement, de nouvelles opérations seront engagées.

2) Déployer un dispositif de financement complémentaire ciblé pour la construction de logements sociaux

Face à la crise du logement et aux difficultés financières de certaines opérations d'aménagement pouvant générer rapidement de nouveaux logements sociaux, la Région a souhaité engager un financement exceptionnel pour soutenir leur concrétisation et accélérer la production. Ce financement s'inscrit en complément de la participation de l'Etat et de la Région au FRAFU pour le logement social. A cet effet, un nouveau cadre d'intervention devrait être validé d'ici fin 2025.

En 2026, la collectivité souhaite engager sa contribution sur au moins 4 opérations éligibles au regard du cadre d'intervention régional défini.

3) Accompagner l'Office Foncier Solidaire (OFS)

Afin de faciliter l'accession à la propriété des ménages modestes et de favoriser la construction de logements à un prix durablement encadré, la Région accompagne également depuis 2023 la démarche de création d'un Office Foncier Solidaire (OFS), initiée par le Territoire de l'Ouest.

En 2026, la phase de préfiguration de l'OFS doit se traduire par l'installation effective du Groupement d'intérêt public dédié.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Financer les opérations d'aménagement en mobilisant le dispositif FRAFU	Nombre de logements financés	Engagement de 3 nouvelles opérations (130 logements)	Signature convention pour l'opération Bras Long à l'Entre-Deux (26 logements)	Engagement de 4 nouvelles opérations
Action 2 : Mettre en place un dispositif de financement complémentaire ciblé pour la construction de logements sociaux	Nombre de logements financés	Mise en œuvre du cadre d'intervention	Définition du cadre en concertation avec les partenaires. (Validation en cours)	4 opérations
Action 3 : Accompagner la création d'un OFS	Nombre de logements financés	Installation du GIP OFS et définition du plan d'actions	Modification de la Conv. Constitutive (désistement de la CINOR et CIVIS)	Installation de l'OFS si projet confirmé

B – Poser un nouveau partenariat avec les opérateurs

1) Suivre les conventions de gestion de flux des contingents de réservation de logement social

La Région a apporté sa garantie à hauteur de 7,5% d'emprunts contractés par les bailleurs sociaux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur des opérations programmées entre 2012 et 2016. Le montant total des garanties s'élève à 46 M€ correspondant à la réalisation de 5 976 logements. À ce titre, elle a pu bénéficier d'un droit de réservation de 89 logements auprès de 7 bailleurs (SEDRE, SEMAC, SEMADER, SHLMR, SIDR, SODEGIS et SODIAC).

Depuis fin 2023, la Région a confié la gestion de son contingent aux bailleurs sociaux. En 2025, à l'occasion du bilan de la première année de gestion déléguée, elle a souhaité que cette délégation se fasse en concertation avec les orientations des communes. Cette orientation s'inscrit dans la volonté de la Région de renforcer les capacités des maires à piloter leur politique de peuplement, dans le respect du cadre légal en vigueur et des conditions d'éligibilité des ménages, telles qu'examinées en CALEOL.

En 2026, la Région contractualisera des avenants avec les bailleurs sur la gestion de flux des contingents de réservation de logement social.

2) Contribuer au financement de l'ADIL

La Région contribue également au financement de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), dans le cadre de ses missions de conseil juridique et financier aux particuliers, de relais d'information des dispositifs des partenaires (dont ceux de la Région), d'expertise et d'observation en matière de logement et d'habitat.

En 2026, la Région maintiendra son adhésion à l'ADIL pour apporter une information aux particuliers ainsi qu'aux collectivités sur les questions portant sur l'habitat et les droits liés au logement.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Suivre les conventions de gestion des contingents de logements	Nombre de garanties d'emprunt des bailleurs et quotas de réservation Région	Bilan de la première année de gestion déléguée	Bilan de la 1ère année prévue au second semestre 2025	Signature des avenants aux 6 convention et signature de la convention SEDRE
Action 2 : Contribuer au financement de l'ADIL	Signature de la convention de financement	Signature de la convention et versement de la contribution annuelle 2025	Instruction réalisée, validation en cours de la convention pour versement de la subvention 2025	Signature de la convention et versement de la contribution annuelle 2026

II – ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES TERRITOIRES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

A – Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux

En déclinaison des priorités de la mandature, la Région a décidé de mettre en place un nouveau dispositif pour soutenir la rénovation thermique et énergétique du parc social en mobilisant le FEDER, en complément des financements existants (notamment de l'État via la LBU) à travers deux dispositifs :

- Rénovation thermique et énergétique des logements sociaux (FA 2.1.1) ;
- Chauffe-eaux solaires en faveur des logements collectifs sociaux (FA 2.1.5).

En outre, dans le cadre du Plan de Sauvegarde de La Chaumière, copropriété dégradée de Saint-Denis, conventionné en 2024 avec l'Etat et les partenaires, la Région a décidé de participer au financement des travaux liés à la mise en place d'un système de production d'eau chaude solaire dans les copropriétés.

En 2026, la Région suivra la mise en œuvre des opérations programmées et, selon leur avancement, lancera de nouveaux AMI.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Accélérer la rénovation énergétique des logements et bâtiments publics	Nombre de logements sociaux en rénovation énergétique (FA 2.1.1)	Lancement AMI pour la programmation 2025	12 opérations programmées (972 logements)	Suivi des opérations et 3 ^e AMI
	Installation de chauffe-eau solaires collectifs (FA 2.1.5)	Lancement AMI pour la programmation 2025	9 opérations programmées (709 logements)	Suivi des opérations et 4 ^e AMI

B – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

Cf. axe 3 « Atteindre l'autonomie énergétique ».

C – Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique

Le dispositif d'amélioration de l'habitat a été clôturé en 2021. Il reste des projets subventionnés qui n'ont pas encore été soldés avec les opérateurs de l'habitat qui ont connu des difficultés (SOLIHA et SICA Habitat Rural). En 2026, le dispositif sera totalement soldé.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique	Nombre de dossiers soldés	Suivi des paiements et solde des derniers dossiers restants (148 dossiers)	46 dossiers Soliha et 3 dossiers Sica Habitat restant à solder	Clôture du dispositif

AXE 2

**LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

**PAR L'OUVERTURE DE
NOUVEAUX HORIZONS ET
L'INNOVATION**

PRÉAMBULE

La reprise de l'économie demeure incertaine, avec une croissance limitée en 2024 (+0,5 % du PIB en volume). Le climat des affaires présente des signes de redressement au second semestre 2025, mais demeure inférieur à la moyenne de long terme.

Porté par l'intérim, l'emploi salarié privé a globalement repris au 1er trimestre mais recule toujours dans le secteur de la construction. De même, les créations d'entreprises sont en progression au 1er trimestre 2025, notamment les micro-entrepreneurs, avec cependant une augmentation des défaillances d'entreprises par rapport à 2024.

Le pouvoir d'achat des Réunionnais demeure fragilisé par une inflation de +1,4 % en glissement annuel, certains postes comme l'alimentation restant particulièrement coûteux. La faiblesse persistante de l'euro face au dollar renchérit les importations d'énergie et de biens manufacturés, accentuant la pression sur les prix et réduisant les marges des entreprises locales, dépendantes d'intrants importés. De plus, la consommation privée reste freinée par une forte épargne de précaution. Cette situation alourdit la facture des ménages et limite leur consommation, avec un impact particulièrement marqué sur les foyers modestes. Plus largement, les tendances 2025 sont contrastées : le tourisme et certains services soutiennent la conjoncture, tandis que la construction et l'industrie demeurent fragiles.

Plus largement, la vie chère constitue un enjeu majeur pour La Réunion : l'insularité, le coût du fret, la dépendance énergétique et la rareté du foncier entraînent des prix supérieurs à ceux de l'Hexagone, ce qui affecte particulièrement les ménages modestes.

La Région a ainsi inscrit la lutte contre la vie chère comme un axe transversal de son action publique. Elle poursuivra ses dispositifs phares : cantine à 1 €, prix encadré de la bouteille de gaz, tarifs réduits sur les transports collectifs et gratuité des ressources pédagogiques numériques.

Il conviendra donc de consolider cette trajectoire en veillant à l'équilibre entre discipline financière et mesures en faveur du pouvoir d'achat.

Enfin, la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises (SRDEII), « La Nouvelle Économie », traduit l'ambition de la Région de bâtir un modèle de développement plus juste, plus innovant et durable. Dans un contexte marqué par l'inflation, l'urgence climatique et la nécessité de créer de l'emploi local, il est essentiel de consolider les filières prioritaires qui structurent notre avenir. Ainsi, en 2026, les efforts seront maintenus afin de soutenir les secteurs stratégiques tels que le Tourisme, le Numérique, l'Économie Bleue, le Bâti Tropical, l'Agroalimentaire, les énergies renouvelables et les secteurs émergents à savoir, l'aéronautique, les industries culturelles et créatives, les services à la personne. Cela dans l'objectif d'une part, d'accroître la souveraineté économique de l'île et d'autre part, de partager équitablement les fruits de la croissance.

En plaçant les filières de La Nouvelle Économie au centre des orientations budgétaires 2026, la Région réaffirme sa détermination à construire une île plus robuste, créative et solidaire. Ce cap vise à faire de la transformation économique un levier puissant pour améliorer le quotidien des Réunionnaises et Réunionnais et préparer ainsi un avenir durable.

En 2026, la politique régionale en matière de développement économique s'attachera donc à renforcer la compétitivité des filières locales, et l'appui aux TPE pour se moderniser et monter en gamme.

LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Les entreprises doivent faire face à un contexte économique difficile durable. Cette situation impacte particulièrement les très petites entreprises (TPE), qui nécessitent un accompagnement renforcé. Aussi, la collectivité entend poursuivre son intervention en faveur des opérateurs économiques tout en développant des dispositifs de soutien afin de prévenir les défaillances.

Dans ce cadre, il s'agira à la fois de prévenir et traiter les difficultés rencontrées par les entreprises et de soutenir leur développement, en particulier celui des TPE, au moyen de dispositifs ciblés.

Par ailleurs, en complément de l'instrument financier FAIRE (Fonds d'Aide à l'Investissement régional pour les Entreprises), lancé en février 2025, et du dispositif KAP TPE mis en œuvre en mars 2025, de nouveaux outils financiers seront déployés pour soutenir l'investissement et la trésorerie des entreprises dans un contexte financier tendu. Des instruments de haut de bilan viendront compléter l'offre existante mise en place par la Région.

Enfin, le soutien à la production locale se poursuivra, notamment à travers le dispositif de l'octroi de mer, qui constitue également un levier de lutte contre la vie chère grâce à la modulation des taux sur les produits de première nécessité.

I – MIEUX SOUTENIR LES ENTREPRISES

Dans un contexte économique difficile, il est primordial d'accompagner les entreprises, à la fois par des opérations collectives portées par les opérateurs et par des actions adaptées aux besoins spécifiques des TPE. Il importe également de mettre à leur disposition un ensemble d'aides et de financements facilitant leur maintien et leur développement.

A – Accueillir et accompagner les porteurs de projets

Sur le plan de l'accompagnement technique, il est proposé de poursuivre le soutien aux opérateurs économiques et partenaires dans la mise en œuvre d'actions collectives. Il est également envisagé de déployer davantage de dispositifs d'accompagnement individualisé.

1) Accompagner les opérations collectives

a) L'accompagnement des opérateurs économiques

À travers le soutien financier apporté aux opérateurs économiques, c'est l'ensemble du tissu économique, et particulièrement les TPE, que la Région entend accompagner en leur offrant une aide technique de proximité. En 2026, les priorités porteront sur une meilleure prise en compte des besoins en période de crise et un appui renforcé aux entreprises de la micro-région Est.

b) L'accompagnement des groupements professionnels

En parallèle, il est proposé de soutenir les actions portées par les groupements professionnels au profit des entreprises des différents secteurs d'activité, afin de renforcer leurs compétences et leur compétitivité.

Impacts attendus en 2026 :

- Amélioration de l'accompagnement des entreprises.

2) Accompagner les manifestations à caractère économique

Les manifestations à caractère économique permettent de valoriser la production locale et les produits du terroir. Elles offrent aux TPE une opportunité de visibilité et de commercialisation. Il est proposé de poursuivre cette action en lien avec l'intégration de la compétence agricole en 2028, avec une ouverture vers l'agritourisme dans les territoires.

Enfin, chaque micro-région bénéficiera d'un accompagnement renforcé pour une manifestation d'envergure régionale.

Impacts attendus en 2026 :

- Renforcement de la visibilité des TPE à travers les manifestations économiques organisées sur le territoire ;
- Accompagnement du secteur de l'agritourisme.

3) Mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécialisés pour les TPE

En complément de l'accompagnement collectif, il est proposé de mettre en place diverses prestations de conseil spécialisées au bénéfice des TPE, souvent limitées en moyens et en ressources pour assurer leur développement.

a) Les accompagnements à la carte

Plusieurs actions seront menées afin d'apporter un soutien ciblé aux entreprises, à savoir notamment :

- Des prestations de conseil en ressources humaines en lien avec les OPCO (OPérateurs de COmpétences) ;
- Des prestations de conseil afin d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de transition et de mutation ;
- Des prestations de conseil dans la prévention et le traitement des difficultés des entreprises ;
- Des accompagnements psychologiques afin de soutenir les chefs d'entreprises ;
- Un accélérateur pour les TPE/PME à fort potentiel de croissance, en lien avec Bpifrance.

b) Les plans d'affaires

En lien avec les dispositifs de prêts mis en œuvre par la collectivité tels que FAIRE ou encore le prêt Relance, il est proposé de mettre en place une prestation de service afin de permettre aux TPE de réaliser leur plan d'affaires. Ainsi, les entreprises pourront mobiliser ces dispositifs et assurer leur développement.

Impacts attendus en 2026 :

- Aider au développement des très petites entreprises et leur permettre d'accéder aux dispositifs de prêts soutenus ou mis en œuvre par la Région.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Accompagner les actions collectives	Nombre de partenaires	10	6	8
	Nombre d'entreprises en création (<3 ans)	2 300	900	2 400
	Nombre d'entreprises en développement (> 3 ans)	1 100	450	1 200
Action 2 : Accompagner les manifestations à caractère économique	Nombre de manifestations	11	4	13
	Nombre de visiteurs	300 000	165 000	430 000
	Nombre d'entreprises présentes	250	276	450

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 3 : Mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécialisés pour les TPE	Nombre de partenaires conventionnés	15	1	5
	Nombre d'entreprises accompagnées	75	35	75

B – Mieux soutenir les entreprises

Sur le plan de l'accompagnement financier, il s'agira de renforcer les dispositifs d'aides aux entreprises via des subventions à l'investissement et au besoin en fonds de roulement (BFR). Il importe également de développer nouveaux instruments financiers pour accompagner leur croissance.

1) Déployer des dispositifs d'aide aux entreprises

En complément des aides du programme FEDER FSE +, la Région entend renforcer les dispositifs d'aide prioritairement en faveur des TPE.

Ainsi, le dispositif KAP TPE, lancé en mars 2025, a montré son intérêt auprès des entreprises et des opérateurs économiques. Il accompagne les TPE dans le financement de leurs projets d'investissement. En 2026, le dispositif sera pleinement opérationnel et devrait consolider les investissements des TPE et soutenir l'emploi.

Par ailleurs, la Région poursuivra son action en faveur des entreprises de transport à travers le dispositif « gazole professionnel ». La convention signée en 2024 avec l'ASP (Agence de Services et de Paiement) simplifie la gestion et les démarches pour les entreprises.

Enfin, ces dernières années, la Région a mis en place plusieurs dispositifs exceptionnels pour répondre à des crises : en 2023 pour Salazie, en 2024 pour Cilaos et Mafate, et en 2025 pour les entreprises touchées par le cyclone Garance.

Pour 2026, il est proposé de définir un cadre d'intervention agile permettant de couvrir différentes situations et de déployer rapidement les aides afin de soutenir les entreprises impactées.

Impacts attendus en 2026 :

- Une meilleure couverture des besoins en financement des TPE hors fonds européens ;
- La sécurisation de la pérennité des entreprises soumises aux conséquences des aléas climatiques.

2) Déployer les instruments financiers dans le cadre du fonds de participation FAIRE

Le Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises réunionnaises « FAIRE », financé dans le cadre du programme européen FEDER FSE + et préfinancé par la Région, est pleinement opérationnel depuis février 2025.

Pour rappel, ce Fonds s'adresse aux PME au sens communautaire Entreprises, ayant leur siège social ou leur activité principale à La Réunion. Il s'agit d'un prêt bancaire avec partage de risques à taux bonifié opéré par la BFC OI, la BRED et la CEPAC.

Au 31/07/2025, on relève que 78 entreprises ont bénéficié d'un prêt « FAIRE » pour un total de 8,8 M€, soit 11% du l'enveloppe cible.

Impacts attendus 2026 :

- Un meilleur accès aux prêts bancaires pour les TPE, à taux bonifiés.

3) Mettre en œuvre des outils financiers

a) Poursuite du déploiement du Fonds RUNaissance

Ce fonds, mis en œuvre par Smalt Capital, investit dans des opérations de capital développement et de transmission, sans contrainte sectorielle. RUNaissance peut également financer des besoins en fonds de roulement ou refinancer les prêts contractés durant la crise Covid-19 (Rebond, Atout, PGE, etc.).

La Région a d'ores et déjà engagé 1 M€ sur ce fonds. Sur ce montant, 541 500 € ont déjà été versés ; 458 500 € seront mobilisés en 2026.

b) Déploiement du Fonds de « Prêt Relance II »

En 2024, la Région, en lien avec Bpifrance, a déployé le prêt Relance pour soutenir la trésorerie des TPE/PME. Doté de 14 M€, le fonds a connu un grand succès et a accompagné 135 entreprises.

Au 31 juillet 2025, 93 % du fonds était déjà mobilisé, bien que prévu pour une consommation sur 4 ans. Il est proposé de poursuivre la dynamique avec une dotation complémentaire via un « Prêt Relance II ».

c) Mise en œuvre d'un fonds d'avances remboursables pour les TPE

La Région a été sollicitée par un opérateur économique pour la création d'un fonds d'avances remboursables à destination des TPE. Ce fonds, de dernier ressort, vise à soutenir la trésorerie des TPE qui ne sont pas éligibles au crédit bancaire. En 2026, son déploiement sera poursuivi.

d) Proposition de mise en place d'un fonds régional à visée « stratégique »

Les études en vue de la création d'un « Fonds Stratégique Régional » sont en voie d'achèvement. L'objectif est de doter la collectivité en 2026 d'un fonds destiné à soutenir les PME réunionnaises à fort ancrage territorial.

Une première opération a déjà eu lieu en 2025 avec une prise de participation directe de 5 M€ dans une entreprise de pêche industrielle.

e) Création d'un fonds d'équity

Lors de la création du fonds FAIRE, financé par le FEDER, deux volets étaient prévus : un fonds de prêts avec partage de risque partagé et un fonds d'équity pour le haut de bilan.

Toutefois, l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le FEI (Fonds Européen d'Investissement) n'a pas permis de retenir un intermédiaire répondant aux critères exigés.

Il est donc proposé de créer le fonds d'équity sur la base d'un financement régional issu du recyclage de fonds européens. Compte tenu des besoins, il pourrait être décliné en plusieurs volets pour soutenir différents secteurs.

Impacts attendus en 2026 :

- Une amélioration des conditions d'accès des TPE aux outils d'ingénierie financière ;
- Une consolidation et un renforcement de l'ancrage territorial des entreprises locales.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Déployer des dispositifs d'aide aux entreprises	Nombre d'entreprises aidées sur fonds propres	500	566	600
	Nombre d'entreprises aidées par le FEDER	100	-	-
Action 2 : Déployer les instruments financiers dans le cadre du fonds de participation FAIRE	Nombre d'entreprises accompagnées	150	52	150 (270 en cumulé)

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 3 : Mettre en œuvre des outils financiers	Nombre d'entreprises accompagnées	130	132	110 (si dotation complémentaire)

II – AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

De manière globale, l'octroi de mer constitue à la fois un instrument de politique économique, un outil de soutien à la production locale et une source autonome de recettes fiscales pour les collectivités. Dans ce cadre, il est impératif de garantir un environnement sécurisé et stable pour les acteurs économiques.

A – L'octroi de mer, un outil au service du développement économique et de l'emploi

Dans la continuité des actions menées depuis 2023, il importe de poursuivre la défense de l'octroi de mer, pilier du développement de La Réunion et moteur de l'emploi depuis plusieurs décennies.

1) Veiller à l'amélioration du dispositif de taxation et d'exonération de l'octroi de mer

En décembre 2024, la Région a approuvé un nouveau tarif d'octroi de mer (applicable au 1er mars 2025) autour de trois finalités :

- 1/ Améliorer l'accessibilité des ménages aux produits courants par une taxation modérée, voire nulle, sans fragiliser la production locale ;
- 2/ Mettre en place un « octroi de mer vert » pour soutenir la transition écologique et le développement durable ;
- 3/ Réaffirmer une taxation plus élevée des alcools et tabacs, en réponse aux enjeux de santé publique.

En 2026, l'amélioration du tarif et du dispositif d'exonération à l'importation se poursuivra pour mieux répondre aux besoins du tissu productif local.

Impacts attendus en 2026 :

- Amélioration et verdissement du dispositif d'octroi de mer ;
- Soutien au pouvoir d'achat des Réunionnais, la vie chère ne se résumant toutefois pas à la seule fiscalité.

2) Assurer le suivi de l'évaluation à mi-parcours du dispositif de différentiels et défendre ce dispositif à l'horizon 2027

L'étude d'évaluation du dispositif de différentiels (cabinet APC, missionnée par la Région) a été remise à l'État le 30 juin 2025, conformément à la Décision du Conseil du 7 juin 2021 et à la loi sur l'octroi de mer.

Les résultats confirment un impact positif sur la compétitivité : 47 % de part de marché en 2023 sur les produits listés, avec un différentiel appliqué localement d'environ 14 % en moyenne pondérée. Pour consolider ces effets, la taxation des produits importés concurrents de la production locale devra être maintenue à un niveau plus élevé.

Cette évaluation constitue une étape clé en vue des négociations nationales et européennes à l'horizon 2027. Dans le cadre de cette évaluation, des améliorations sont proposées : statistiques douanières plus complètes et pertinentes, recours élargi à une codification douanière SH4 et introduction de nouveaux produits pour refléter l'évolution de la production locale.

En 2026, un processus de négociation sera engagé avec la Commission européenne, en réponse aux interrogations attendues de Bruxelles et du Ministère des Outre-mer, en vue d'une nouvelle Décision du Conseil de l'UE.

Impacts attendus en 2026 :

- Sécurisation et intégration de nouveaux différentiels de taux d'octroi de mer au niveau européen.

3) Animer des ateliers sur la thématique « octroi de mer »

En 2026, des ateliers d'information avec les entreprises favoriseront une meilleure appropriation de l'octroi de mer par les usagers et acteurs économiques.

Le partenariat avec l'administration locale des douanes sera renforcé, notamment via des permanences mobiles de proximité.

Impacts attendus en 2026 :

- Amélioration de l'information des publics et partenaires sur l'octroi de mer.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Veiller à l'amélioration du dispositif de taxation et d'exonération de l'octroi de mer	Nombre de familles de produits concernés	-	-	1
Action 2 : Assurer le suivi de l'évaluation à mi-parcours du dispositif de différentiels et défendre ce dispositif à l'horizon 2027	Remise d'un rapport à l'Etat	1	1	0
Action 3 : Animer des ateliers sur la thématique « Octroi de mer »	Nombre d'ateliers avec les entreprises	3	1	2

B – Aménager le territoire

Renforcer l'attractivité du territoire passe par des conditions favorables à l'installation des activités, notamment via l'aménagement économique.

Dans un territoire insulaire contraint, l'offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises constitue un facteur clé d'attractivité.

1) Créer et rénover les Zones d'Activités

L'anticipation, la création et la gestion durable de zones dédiées à l'accueil d'activités économiques sont des leviers stratégiques de l'aménagement à La Réunion.

La stratégie régionale relative au foncier économique se décline dans plusieurs documents de référence :

- Projet de mandature 2021-2028 ;
- Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;
- Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Le PO FEDER 2021-2027 offre les moyens financiers nécessaires à cette politique via deux leviers :

- La construction d'immobiliers d'entreprises et de zones respectant des critères qualitatifs, avec un objectif de 330 000 m² réalisés ou aménagés d'ici 2029 ;
- La réhabilitation et modernisation des zones vieillissantes (espaces et voiries).

Impacts attendus en 2026 :

- Une offre foncière, immobilière et logistique d'accueil pour l'implantation d'activités économiques ;
- Une offre foncière et immobilière à prix compétitifs grâce aux financements mobilisés.

2) Accompagner le développement économique équilibré de chaque micro-région

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) identifie le Pôle d'Activités à Vocation Régionale (PAVR) comme échelle pertinente d'aménagement dans chaque bassin de vie. Les orientations 2026 sont les suivantes :

- **Pour le bassin de vie Nord**

La Zone d'Activités Aéroportuaire (ZAA), intégrée au PAVR Nord avec la Technopole, a vocation à accueillir des activités artisanales, industrielles, logistiques, technologiques et aéroportuaires. Elle ciblera notamment des entreprises innovantes dans les services à forte valeur ajoutée liés à la voie aérienne et constituera une vitrine des savoir-faire locaux. En 2026, la commercialisation se poursuivra (Appel à Manifestation d'Intérêt en 2023) avec la signature des premiers baux à construction, marquant une étape clé pour le développement de la zone.

- **Pour le bassin de vie Ouest**

La Zone Industriale-Portuaire (ZIP), identifiée comme PAVR du bassin Ouest dans le SAR, s'inscrit dans le projet « cœur d'agglomération » du Territoire de l'Ouest, labellisé Ecocité. Ce PAVR accueillera des activités industrielles, logistiques, technologiques et portuaires et devra répondre :

- Aux besoins économiques relatifs à la stratégie régionale sur le Pôle à Vocation Régionale et à la stratégie d'internationalisation de La Réunion autour de son Port ;
- A l'urgence des besoins portuaires.

En 2026, la Région accompagnera l'aménagement de la zone arrière-portuaire en cohérence avec le SRDEII.

Elle poursuivra son engagement financier dans le GIP « Ecocité La Réunion », selon ses droits statutaires.

Actionnaire de la SPL Grand Ouest, la Région participera aux études liées au développement de la ZIP et veillera à la cohérence avec le projet de la nouvelle route du littoral.

- **Pour le bassin de vie Est**

L'enjeu est de créer un pôle attractif pour rééquilibrer durablement l'économie de la micro région Est. Le potentiel industriel sera valorisé, notamment à Bois Rouge (Saint-André). En 2026, la Région approfondira les réflexions sur la gouvernance et le projet stratégique du GIP de Bois Rouge.

- **Pour le bassin de vie Sud**

En 2026, la priorité sera donnée à la restructuration de l'aéroport de Saint-Pierre–Pierrefonds (gouvernance, plan de relance) et à une réflexion globale sur la micro-région.

Impacts attendus en 2026 :

- Une vocation économique clarifiée pour chaque bassin de vie.
- Un aménagement territorial équilibré.

3) Définir et mettre en œuvre un schéma d'aménagement économique

En matière d'aménagement, les constats montrent un manque de visibilité des espaces économiques, une faible corrélation entre la stratégie régionale et celles des EPCI, d'où la nécessité d'un document unique.

En 2026, la Région finalisera une étude pour définir un schéma régional d'aménagement économique, garantissant la cohérence à l'échelle de La Réunion.

Cette étude vise à établir une stratégie spatialisée équilibrée et partagée (en lien avec les PAVR) et à contribuer notamment à la gestion des déplacements pendulaires. Les résultats préciseront les surfaces des zones d'activités et immobilières nécessaires.

Ce schéma alimentera aussi la révision en cours du SAR.

4) Désenclavement maritime et aérien

- **Structuration de la filière aéronautique et drone :**

Les professionnels de l'aéronautique souhaitent structurer durablement leur secteur via un cadre clair, coordonnant les initiatives et optimisant les ressources, afin de renforcer la cohérence des actions et de positionner La Réunion comme acteur compétitif.

Par ailleurs, une récente étude sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) révèle un déficit de 1 300 emplois d'ici 2030, soulignant l'urgence d'une stratégie proactive pour anticiper les besoins en compétences.

Pour y répondre, il faudra développer des formations adaptées aux évolutions technologiques, moderniser les programmes et renforcer les liens entre formation et industrie aéronautique.

Pour 2026, En 2026, la Région mettra en place le contrat de filière Aéronautique et Drone, conformément au SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation).

Impacts attendus en 2026 :

- Une feuille de route commune, intégrant les enjeux environnementaux, sera adoptée pour l'aménagement économique et la formation qualifiante ;
- Une meilleure caractérisation des infrastructures existantes, notamment la complémentarité des deux aéroports.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Commercialisation de la Zone Arrière Aéroportuaire Pierre LAGOURGUE	Nombre de candidatures reçues	11	11	11
	Nombre de candidatures sélectionnées	7	7	7
	Nombre de baux à construction signés	0	0	3
	Surface contractualisée	15ha, soit 77% ou 17,7 Ha soit 80,5% en fonction des arbitrages relatifs aux demandes complémentaires	10,7ha, soit 55 %	Soit, 77% ou 17,7 Ha soit 80,5% en fonction des arbitrages relatifs aux demandes complémentaires
Action 2 : Aménagement de la Zone Industriale – Portuaire (ZIP)	Nombre d'études pré-opérationnelles soutenues	2	1	3
Action 3 : Définir et mettre en œuvre un schéma d'aménagement économique	Surface de zones d'activités nécessaires pour l'activité économique	-	-	Les résultats de l'étude en cours viseront à définir les valeurs cibles à partir de 2026 pour ces indicateurs.
	Surface immobilière nécessaire pour les entreprises	-	-	

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 4 : Soutien au développement des aménagements structurants de La Réunion	-	-	-	Une réflexion est menée afin de définir de nouveaux modèles économiques et de gouvernance pour les 3 structures accompagnées (GIP Ecocité, GIP BR, SMP). Des indicateurs seront définis sur la base de ces travaux.
Action 5 : Structuration de la filière aéronautique avec la mise en place d'un contrat de filière	Nombre de signataires	0	0	12 (cible 2027, du fait que la signature du contrat est envisagée à l'issue de travaux sur une durée de 2 ans)
	Nombre d'entreprises de la filière aéronautique et drone	-	-	La valeur de cet indicateur sera définie dans le cadre du contrat de filière

L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

Les mutations du commerce mondial placent l'internationalisation des entreprises réunionnaises dans un environnement instable. Aux effets durables de la guerre en Ukraine et de la désorganisation du fret maritime s'ajoutent de nouvelles tensions commerciales et des risques de conflits majeurs, renforçant la nécessité de consolider les filières exportables et de diversifier les débouchés.

L'ouverture internationale reste un levier de développement durable et inclusif pour La Réunion. Le développement international des entreprises (DIE) et les investissements directs extérieurs (IDE) sont confrontés à la fois à de nouvelles menaces et opportunités. Ils nécessitent une anticipation méthodique et un pilotage stratégique de la collectivité régionale, cheffe de file, afin de garantir la cohérence de l'action publique et de donner aux entreprises les moyens de se projeter avec ambition sur les marchés extérieurs.

I – RENFORCER LA GOUVERNANCE RÉGIONALE DE L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

La Région déploie une stratégie via le Comité stratégique de l'internationalisation des entreprises (CoSIE), créé en 2022, reconnu comme outil de concertation et de coordination. Cette feuille de route poursuit deux objectifs : accroître la compétitivité des entreprises réunionnaises et créer des emplois durables grâce à leur ouverture aux marchés extérieurs.

Elle favorise l'émergence de projets structurants :

- Stratégie d'attractivité ;
- Diplomatie économique ;
- Accords commerciaux ;
- Positionnement et compétitivité de l'offre réunionnaise.

A – Animation du CoSIE

En 2026, la Région poursuivra la pleine affirmation de son rôle de cheffe de file pour éviter les chevauchements, clarifier l'offre publique et orienter les priorités. Cette gouvernance collective, sous le pilotage stratégique de la collectivité régionale, appuyée sur les travaux et études réalisés, permettra de mieux cibler les filières et marchés prioritaires, en intégrant les valeurs de la Nouvelle Economie et en veillant à ce que chaque projet soutenu contribue à la transformation du tissu économique réunionnais.

La déclinaison opérationnelle du CoSIE continuera à se déployer en groupes de travail traitant notamment des sujets suivants :

- Le marketing territorial et l'animation du comité de marque (sous pilotage de la Région) ;
- La programmation internationale (sous pilotage de La Réunion Développement) ;
- Le suivi de la Team France Export, dont la convention sera renouvelée fin 2025 (sous pilotage de la Région) ;
- La connectivité aérienne (sous pilotage de l'Aéroport Réunion Roland Garros) ;
- Les accords et partenariats commerciaux (sous pilotage de la task force Région/CESER) ;
- Les filières et secteurs stratégiques à projeter à l'international en lien avec les contrats de filière de la Nouvelle Economie (sous pilotage Team France Export La Réunion).

De nouveaux groupes de travail seront initiés autant que de besoin (connectivité maritime, coopération régionale, aides publiques, aspects juridiques et résolution des conflits...) afin d'élargir la réflexion stratégique. Cette gouvernance permettra de suivre les Accords de Partenariat Économique (APE) ACP-UE, de mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'étude de positionnement export (2025) et de déployer la stratégie d'attractivité et d'investissements directs extérieurs (2025-2026).

Impacts attendus en 2026 :

- Instance de concertation stable et efficace ;
- Nombre accru d'entreprises accompagnées dans leurs démarches export ;
- Cohérence renforcée entre projets et priorités régionales.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Animation du CoSIE	Nombre de réunions	2	1	3
	Nombre de groupes de travail	-	-	7
	Nombre d'entreprises exportatrices utilisant la marque territoriale	40	40	60
	Nombre d'emplois liés à l'international et créés dans les entreprises locales soutenues	-	-	Sera définie par l'actualisation de l'étude INSEE en partenariat avec les Douanes

B – Pilotage stratégique de l'écosystème de l'internationalisation

La Région pilote aujourd'hui deux volets complémentaires :

- Développement à l'International des Entreprises (DIE), confié à la Team France Export La Réunion (TFE) ;
- Investissements Directs Extérieurs (IDE), pilotés par Team France Invest et opérés localement par La Réunion Développement.

1) Pilotage de la Team France Export

En 2026, l'enjeu sera de faire évoluer l'accompagnement de la TFE vers une offre complète, du diagnostic export jusqu'à l'implantation sur les marchés ciblés. La mutualisation de l'outil de gestion de la relation client « One Team » avec Business France permettra un suivi consolidé des porteurs de projets.

Les résultats de l'étude de positionnement export (cf. offre exportable) guideront les priorités pour prioriser les filières et optimiser l'impact de l'accompagnement.

Impacts attendus en 2026 :

- Offre intégrée de services export ;
- Suivi précis des résultats (Chiffre d'Affaires à l'export, part du montant des exportations dans le PIB, nombre d'emplois créés).

2) Pilotage de la Team France Invest

L'accueil des investisseurs extérieurs s'alignera sur la nouvelle stratégie d'attractivité régionale. Les investissements issus de la diaspora feront l'objet d'un suivi distinct des investisseurs étrangers, afin de renforcer le patriotisme économique réunionnais et d'encourager le retour productif des capitaux réunionnais. Une **Charte régionale des IDE**, déclinaison locale de la charte nationale, posera un cadre clair pour maximiser l'impact des projets.

Impacts attendus en 2026 :

- Chaînes de valeur locales renforcées ;
- Intégration accrue dans les flux économiques régionaux et mondiaux ;
- Réduction de la dépendance vis-à-vis des importations

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Pilotage de la TFE	Nombre d'entreprises suivies	100	43	100
Action 2 : Pilotage de la TFI	Nombre d'investisseurs accueillis	-	8	10

C – Poursuivre la structuration fonctionnelle de l'écosystème et moderniser la gouvernance de l'internationalisation

La politique régionale en faveur de l'internationalisation des entreprises réunionnaises nécessite une gouvernance claire et des outils de suivi performants. Après plusieurs années de soutien dispersé, la Région a engagé en 2025, via le CoSIE, une réflexion visant à **structurer l'écosystème** et à le rendre plus lisible, plus efficace et mieux aligné avec les priorités économiques du territoire.

En 2026, la collectivité régionale souhaite :

- **Mettre en place des conventions d'objectifs, de moyens et de performance** avec les opérateurs économiques et les têtes de réseau, afin d'instaurer une culture du résultat et de renforcer l'évaluation des financements publics ;
- **Articuler cette démarche avec les contrats de filière de la nouvelle économie**, pour que chaque secteur stratégique bénéficie d'un accompagnement à l'internationalisation cohérent et coordonné ;
- **Actualiser, avec l'appui des DOUANES, l'étude INSEE de 2018** (1 550 entreprises exportatrices recensées) pour disposer de données fiables et récentes sur le profil, le potentiel, les cibles et les besoins des entreprises, en prolongement de l'étude « offre exportable »

Cette double approche — **gouvernance contractuelle et connaissance affinée du tissu économique** — permettra d'ajuster les politiques publiques, de cibler plus finement les dispositifs et de renforcer l'impact global des actions en faveur de l'ouverture internationale.

Impacts attendus en 2026 :

- Un écosystème de l'internationalisation mieux coordonné et piloté ;
- Une vision actualisée des entreprises exportatrices et de leur potentiel ;
- Une allocation plus efficace des moyens publics, adossée à des engagements clairs et mesurables.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Conventionnement	Nombre de conventions signées	-	0	3
Action 2 : Lancement étude	-	-	-	-

II – MIEUX ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES

La Région poursuivra son soutien à l'internationalisation par une politique de dispositifs adaptés, capables de compenser les surcoûts structurels (logistiques, normes sociales, éloignement géographique) et d'offrir un accompagnement sur-mesure complémentaire à ceux proposés par l'écosystème (BPI, Business France sur fonds Ministère des Outre-Mer, AFD PROPARCO, etc.) et les moyens du PO FEDER 2021-2027.

A – Mobilisation de dispositifs d'accompagnement direct des entreprises

1) Poursuite de l'optimisation du dispositif Prim'Export

Le dispositif rénové de la Prim'Export refondu en 2024, financera en 2026 des actions individuelles ou collectives par dérogation tels que le SIA ou Vivatech, avec un objectif supérieur à 100 projets accompagnés. Après une évaluation conduite fin 2025, il s'agira d'ajuster ses critères pour maximiser son efficacité dans une démarche de maîtrise budgétaire.

2) Mise en œuvre de modules de coaching et de préparation aux salons professionnels

Des modules de **coaching et de préparation aux salons** seront proposés, conformément aux recommandations de l'IEDOM, notamment pour l'accompagnement des start-ups. Ils pourront être déclinés par filière et selon le degré de maturité des entreprises à l'export.

Impacts attendus en 2026 :

- Améliorer la performance des entreprises accompagnées à l'export ;
- Développer le nombre d'entreprises projetées sur les marchés extérieurs.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Prim'export	Nombre de projets soutenus	80	31	100
Action 2 : Coaching	Nombre d'entreprises bénéficiaires	-	-	50

B – Soutien ciblé des organismes

1) Un cadre rénové du soutien financier à l'écosystème export

La rationalisation de l'écosystème d'accompagnement mené entre 2024 et 2025 permettra, dès 2026, de contractualiser l'action des têtes de réseau avec la Région via une convention-cadre et des conventions d'objectifs, de moyens et de performance, centrées sur la performance mesurable.

2) Valoriser les initiatives entrepreneuriales locales

La Région Réunion soutient le **Trophée CPME "Entreprises et Territoire"**, qui distingue chaque année des entreprises locales pour leur engagement, leur capacité d'innovation et leur contribution au rayonnement économique du territoire.

En 2026, la collectivité régionale **poursuivra cet appui** afin de renforcer la visibilité des initiatives entrepreneuriales exemplaires, de **valoriser les savoir-faire locaux** et de **stimuler la culture de l'internationalisation auprès des porteurs de projets**. Ce partenariat contribuera à **favoriser l'adhésion à la marque territoriale "La Réunion"** et s'inscrit dans la volonté régionale de diffuser une culture économique axée sur l'excellence et le développement durable.

D'autre part, l'initiative d'export collaboratif de l'ARIFEL pour les fruits tropicaux sera maintenue en fin d'année, sous réserve des conditions climatiques et des volumes disponibles.

Impacts attendus en 2026 :

- Pérennisation d'un outil reconnu de valorisation des entreprises ;
- Diffusion d'exemples inspirants favorisant l'internationalisation ;
- Renforcement des liens entre acteurs publics et privés autour des priorités régionales.

III – AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA RÉUNION

La stratégie régionale d'internationalisation s'accompagne d'une politique renforcée de rayonnement et d'attractivité économique. La Région entend, au-delà du soutien aux exportateurs, valoriser l'image du territoire et promouvoir ses savoir-faire pour attirer des investissements ciblés, ouvrir de nouveaux marchés et créer des opportunités de développement.

En 2026, l'enjeu sera de **donner plus d'ampleur à cette dynamique**, en mobilisant l'ensemble des outils et partenariats pour accroître la visibilité et l'influence économique de La Réunion.

A – Consolider la marque territoriale “La Réunion” comme outil de rayonnement économique

Lancée en mai 2024 à l'issue d'une large concertation avec les acteurs locaux et la population, la marque territoriale “La Réunion” constitue désormais **un vecteur majeur de notoriété et d'influence**. Plus qu'un signe visuel, elle incarne une stratégie de rayonnement économique, touristique, sportif et culturel, et symbolise l'excellence réunionnaise.

Après un lancement réussi et des actions significatives menées avec réactivité, le projet entre désormais dans une étape de structuration et de pérennisation, appuyée sur un dispositif juridique et opérationnel complet.

Après cette phase, l'année 2026 devra permettre de poursuivre :

- **Action 1 : l'animation institutionnelle et économique de la marque**, via la présence sur des salons professionnels et institutionnels, en accompagnement des entreprises et des filières exportables. La Région prolongera sa participation au SIA et à Vivatech, via un co-pilotage et la coordination de Pavillons. Elle organisera également l'accueil du CEO Summit et des délégations étrangères au second semestre.
- **Action 2 : le développement du réseau d'adhérents et de partenaires**, afin de multiplier les relais et d'assurer une appropriation plus large par les acteurs du territoire.
- **Actions 3 : la production de contenus d'attractivité actualisés** (guides filières, catalogues d'opportunités, supports promotionnels).

Impacts attendus en 2026 :

- Une appropriation accrue de la marque par les professionnels et le grand public ;
- Une meilleure visibilité du territoire sur les scènes nationale et internationale ;
- Une reconnaissance de “La Réunion” comme symbole d'excellence et d'innovation.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : animation marque	Nombre d'opérations de promotions et de rayonnement	10	8	10

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 2 : élargissement du réseau	Nombre d'adhésions validées	100	134	200
Action 3 : contenus	-	-	-	-

B – Accompagner les initiatives visant à « Met La Réunion en lèr »

Pour fédérer et valoriser les initiatives porteuses de l'image et du rayonnement du territoire, la Région assurera en 2026 le lancement d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt "Mèt La Réunion en lèr"**. Cet outil visera à **soutenir et valoriser les projets qui incarnent les valeurs de la marque territoriale et participent à l'internationalisation des entreprises réunionnaises** en :

- **Élargissant le champ des opérations éligibles ;**
- **Accompagnant financièrement et techniquement des projets à fort impact**, portés par des entreprises, associations, réseaux ;
- **Intégrant les lauréats dans un réseau d'ambassadeurs**, contribuant à la promotion du territoire et à l'adhésion à la marque "La Réunion".

Impacts attendus en 2026 :

- Une dynamique collective et fédératrice sous la bannière "La Réunion" ;
- Une meilleure valorisation des talents locaux sur les marchés extérieurs ;
- Un ancrage renforcé de la marque territoriale dans l'écosystème économique.

C – Mobiliser la diaspora réunionnaise comme levier économique et ambassadeur du territoire

La diaspora réunionnaise constitue un réservoir stratégique de compétences, d'expertises et de relais d'influence. Chaque année, plus de 2 300 jeunes quittent l'île pour leurs études et nombre d'entre eux, ainsi que des Réunionnais établis depuis plusieurs années en France hexagonale ou à l'international, occupent désormais des postes à responsabilité dans des secteurs clés.

En 2026, la Région entend structurer une véritable politique publique à destination de la diaspora, en la considérant à la fois comme un vivier de talents pour le développement économique local et comme un réseau d'ambassadeurs contribuant au rayonnement du territoire.

Impacts attendus en 2026 :

- Une meilleure connaissance de la diaspora et de ses leviers économiques ;
- La constitution d'un réseau d'ambassadeurs du rayonnement réunionnais ;
- Un retour facilité de compétences clés au service des entreprises locales.

1) Identifier et structurer le réseau des talents réunionnais

La mise en œuvre du volet "diaspora" de l'étude d'attractivité lancée fin 2024 permettra d'**identifier les profils qualifiés, les secteurs d'excellence et les relais d'influence** de la diaspora réunionnaise.

Cette connaissance affinée servira à créer un **réseau structuré d'ambassadeurs** du territoire, à la fois en France et à l'international, capable de promouvoir l'image de La Réunion et de faciliter l'ouverture de nouveaux marchés pour les entreprises locales.

La Région poursuivra son appui à des initiatives déjà actives, telles que celle du **Casodom avec les Talents d'Outre-Mer** ou les organismes d'aide au retour au « péi », afin de renforcer leur rôle de plateforme d'échanges et de relais d'information.

Impacts attendus en 2026 :

- Une cartographie précise de la diaspora économique réunionnaise ;
- La constitution d'un réseau d'ambassadeurs mobilisable pour l'internationalisation des entreprises et le rayonnement de l'île ;
- Une valorisation accrue des talents réunionnais à l'échelle nationale et internationale.

2) Faciliter le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle sur le territoire

Au-delà de la mobilisation de ses talents à l'extérieur, la diaspora constitue aussi un vivier de **compétences à réintégrer localement** pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises réunionnaises. Pour lever les freins, la Région déploiera :

- Des **actions de communication ciblées** et des événements dédiés à l'emploi et à l'investissement ;
- Un **soutien alterné** aux associations représentatives de la diaspora telles que « Réunionnais de retour au « Péri », afin de renforcer leurs dispositifs d'accompagnement ;
- L'intégration d'un volet «**job dating**» et «**invest**» dans les pavillons et délégations de La Réunion lors des salons et missions.

Impacts attendus en 2026 :

- Une **meilleure mise en relation** entre la diaspora et les entreprises réunionnaises ;
- Un **retour facilité des profils qualifiés** sur le territoire ;
- Une **mobilisation renforcée des savoir-faire** au service de l'économie locale.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Identifier et structurer le réseau des talents réunionnais	Nombre d'actions soutenues	1	0	1
Action 2 : Faciliter le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle sur le territoire	Nombre d'ambassadeurs issus de la diaspora	-	-	10

IV – OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

A – Soutenir la compagnie réunionnaise Air Austral

Compagnie historique fondée en 1990, Air Austral est la seule compagnie aérienne basée à La Réunion, et à capitaux réunionnais, qui effectue des vols long-courriers et régionaux. Elle participe à la souveraineté aérienne française dans l'Océan Indien, ainsi qu'à la connectivité de l'île avec l'hexagone et les territoires ultra marins (La Réunion – Mayotte).

Air Austral a connu à plusieurs reprises des difficultés financières nécessitant la mise en place de mesures pour préserver sa trésorerie :

- Une restructuration en 2022/2023 suite au COVID-19, dans le cadre d'un plan de sauvegarde validé par la Commission Européenne en janvier 2023, avec un apport de 55 M€ des actionnaires privés & publics (dont 25 M€ de la Sematra) et des abandons de créances ;
- De nouveaux efforts en 2024 avec un apport complémentaire des actionnaires de 25 M€ (dont 11,25 M€ de la Sematra), des mesures pour améliorer la performance économique, un « standstill » (moratoire) de la dette bancaire et du passif public sous protocole qui s'élève à un montant de 126 M€.

Les résultats atteints au 31 mars 2025 démontrent un retournement de la situation avec un résultat d'exploitation positif (contre -40 M€ l'exercice précédent) bien que sa situation financière reste fragile.

En 2025, un nouveau Business Plan (BP) a été élaboré par le management, puis expertisé par des cabinets indépendants (Alvarez & Marsal et Sycomore) qui confirment que celui-ci est viable, sans apport financier extérieur avec deux exercices sous tension (2026 et 2027). Celui-ci prévoit un rééchelonnement de la dette pour laquelle des discussions sont engagées avec les créanciers afin d'aboutir à un accord.

La Région intervient à travers la SEM Sematra qui détient désormais 44,72% du capital social d'Air Austral.

En 2026, la Région interviendra, à travers la Sematra, pour suivre l'activité et les résultats de la compagnie Air Austral dans le cadre de la mise en œuvre de son plan industriel, incluant le remboursement de sa dette rééchelonnée en accord avec ses créanciers.

INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

Le pilotage de la politique de Recherche et d'Innovation par la Région Réunion répond aux priorités définies au sein du SRDEII et de la S5 (Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable).

Pour 2026, le contexte thématique sur lequel se basent les orientations budgétaires est le suivant :

- **Recherche** : en cette deuxième partie de mandat la phase d'opérationnalisation s'intensifie avec la structuration des nouvelles infrastructures (halle agroalimentaire, pôle énergie, etc.) et des programmes de recherche orientés vers les objectifs de souveraineté, suivis au moyen des indicateurs des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance ;
- **Innovation** : après une phase de développement opérationnel (2022 – 2024 : création de nouveaux dispositifs, suivi des programmes nationaux, lancement de La Réunion Innovation-LaRI, etc.), s'ouvre une période de consolidation et de capitalisation au bénéfice de l'écosystème d'innovation du territoire.

I - RENFORCER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE ET INNOVATION DE LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE EN INTERNE ET EN PARTENARIAT

Le pilotage de la politique de Recherche et d'Innovation régionale se poursuit en interne de la collectivité et en partenariat avec l'écosystème territorial.

A- Finaliser la contractualisation avec les partenaires et suivi opérationnel des COMP signés

En 2026, le suivi des 10 Contrats/Conventions d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP) déjà conclus avec les opérateurs de la Recherche et de l'Innovation se fera avec la volonté d'approfondir les échanges stratégiques et opérationnels. Les travaux de contractualisation entamés les années précédentes continueront dans le domaine de la Recherche avec le BRGM (service géologique national) et le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique).

Par ailleurs, membre de la gouvernance du groupement d'intérêt public CYROI (Cyclotron Réunion Océan Indien) depuis 2025, le Conseil Régional a une participation financière annuelle à verser à cet opérateur de la Recherche et de l'Innovation à La Réunion.

B- S'appuyer sur La Réunion Innovation pour la mise en œuvre de la S5 et animer l'écosystème

L'association La Réunion Innovation (LaRI) créée en 2023 « a pour but d'organiser et de mettre en œuvre des actions dans les domaines de l'innovation et de la recherche et de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie territoriale dans ces domaines » (statuts). La Région attend de cette association dont elle est l'un des membres fondateurs, qu'elle agisse au bénéfice du développement économique et de l'innovation sur le territoire dans le respect des missions des autres acteurs de l'écosystème. LaRI intervient notamment sur l'animation et la mise en œuvre de la Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable (S5). L'agence est chargée du secrétariat du Comité régional de l'Innovation (CRI) décliné sous plusieurs formats (plénier, thématique, territorialisé).

C- Mettre en place des partenariats pour être appuyés dans certaines actions

La Région poursuivra en 2026 son adhésion à l'association French Tech La Réunion qui contribue à consolider la dynamique de l'écosystème entrepreneurial et de l'innovation du territoire (en aidant à la montée en compétences des acteurs et en accompagnement startups et entreprises plus matures, via des programmes nationaux déclinés localement notamment).

D- Explorer les possibilités d'innover dans notre manière de déployer le service public régional

Mieux prendre en compte les besoins des usagers participe à l'amélioration de la qualité du service public qui leur est rendu. La direction opérationnelle en charge de la Recherche et de l'Innovation pourra accompagner le développement d'un projet innovant au sein de la collectivité, qu'il s'agisse de méthodes de conception ou de mise en œuvre des politiques publiques régionales.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Finaliser la contractualisation avec les partenaires de la R&I et suivi opérationnel des COMP signés	Nombre total de COMP signés (recherche et innovation) et en cours de suivi par la DRIT	10	10 COMP signés et 2 en cours de signature	12
S'appuyer sur La Réunion Innovation pour la mise en œuvre de la S5 et animer l'écosystème	Nombre d'entreprises du territoire ayant participé à des CRITER	45	0 (Prévu au second semestre 2025)	30
	Nombre de participants au CRI plénier	100	0 (Prévu au second semestre 2025)	100
Mettre en place des partenariats pour être appuyés dans nos actions	Nombre de nouveaux partenariats engagés dans le cadre d'une convention	1	1	1
Explorer les possibilités d'innover dans notre manière de déployer le service public régional	Nombre de projet d'innovation public interne identifié, accompagné ou valorisé	1	0	1

II – CONSOLIDER L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES MAILLONS DE LA CHAÎNE DE CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE

La collectivité continuera de consolider l'ensemble des maillons nécessaires à la création de valeur ajoutée afin de favoriser une politique de Recherche et d'Innovation au service du développement économique, social et soutenable de La Réunion.

A- Accompagner une recherche qui adresse les défis du territoire comme premier maillon de la chaîne de création de valeur ajoutée

1) Soutien aux programmes de recherche structurants

Dans un contexte de transition vers une économie de la connaissance et de renforcement de la résilience face aux risques climatiques, environnementaux et géologiques, la Région consolide ses partenariats avec les grands acteurs de la recherche présents sur son territoire. La particularité des COMPs avec les opérateurs de la Recherche est de structurer un engagement commun autour d'objectifs partagés, sur la base d'un cofinancement de projets d'excellence territorialisés, adossés à des indicateurs de performance. D'ici 2026, la Région prévoit quatre COMP actifs dans la Recherche, dont deux nouveaux.

2) Création d'un dispositif d'accompagnement spécifique pour la recherche sur fonds propres

La création d'un cadre d'intervention régional sur fonds propres pour les petits projets de recherche orphelins répond à un besoin identifié, non couvert par les dispositifs FEDER actuels. Elle constitue un outil stratégique, agile et complémentaire, qui permet de soutenir l'émergence de nouvelles idées et de renforcer la dynamique scientifique réunionnaise en cohérence avec la S5 et les objectifs de développement territorial.

3) Approfondir la structuration des Pôles de recherche par des infrastructures de hauts niveaux

Action phare de l'actuelle mandature, la structuration de « plateformes régionales technologiques d'appui aux entreprises et de recherche » doit s'accélérer en 2026.

- **Plateforme Agroalimentaire**

Dans le cadre de la souveraineté alimentaire, le CIRAD porte le projet de « Plateforme Agroalimentaire », soutenu par la Région Réunion via les fonds FEDER-FSE+ 2021-2027. Ce projet s'inscrit dans le Contrat de filière agroalimentaire du SRDEII et de la Stratégie S5. Cette infrastructure partenariale, à l'échelle locale et régionale, vise à renforcer l'innovation dans le secteur alimentaire. Elle bénéficie du dispositif de recherche « Systèmes alimentaires durables en milieu insulaire et tropical », mené par le CIRAD dans le cadre du COMP Région-CIRAD 2023-2028.

Ce projet de plateforme de transformation agroalimentaire sera implanté à Saint-Pierre, au sein du « Pôle Technologique Régional de Recherche et d'Appui aux Entreprises de l'Agro Campus » de Ligne Paradis. La maîtrise d'œuvre est assurée par le CIRAD, avec l'appui possible de l'UMR Qualisud de l'Université de La Réunion pour sa gestion.

Cette infrastructure scientifique et technique accueillera entreprises, chercheurs et étudiants pour développer et tester de nouveaux procédés agroalimentaires, semi-industriels ou artisanaux. Elle constitue un levier structurant de la stratégie régionale de souveraineté alimentaire. Des retombées scientifiques, techniques, économiques et académiques sont attendues via l'implication d'acteurs privés, de jeunes et d'organismes de formation, ainsi que par le renforcement des différents laboratoires existants (analyse des aliments, analyse sensorielle, chimie analytique, bactériologie et mycologie, etc.).

Après la phase d'étude (juin 2024 à fin 2025), l'année 2026 verra le démarrage des travaux de construction du projet sous différents lots de corps de métier.

- **Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise**

Le préprogramme de l'OVPF/IPGP (Institut de Physique du Globe de Paris) a été finalisé et le programme définitif est en cours, avec un coût estimé à 15 M€ TTC. Le concours de maîtrise d'œuvre est prévu fin 2025, avec désignation de l'équipe en 2026, études techniques jusqu'en 2027, et travaux dès 2027 pour une livraison en 2028, afin de respecter l'échéance d'éligibilité au FEDER.

La Région est favorable à un transfert de l'ouvrage à l'État à la réception, incluant la garantie décennale. Les modalités juridiques (assurance, transfert de compétence) restent à préciser. Une convention de maîtrise d'ouvrage et une autorisation d'occupation temporaire doivent être finalisées d'ici septembre 2025 pour permettre le lancement des études. Le financement repose majoritairement sur le FEDER (10,5 M€), complété par la Région (3,26 M€), l'État (1,125 M€ via le Contrat de convergence) et une possible récupération de TVA. Les équipements seront financés par l'IPGP. La Région souhaite un bâtiment exemplaire (énergie positive, signalétique forte, ouverture au public scolaire). Plusieurs points juridiques et administratifs restent à sécuriser d'ici fin 2025 pour permettre une mise en œuvre opérationnelle en 2026.

- **« Pôle Energie »**

La Région Réunion, en partenariat avec le Territoire de l'Ouest et l'Université de La Réunion ainsi qu'avec le soutien de la SPL Energie porte, comme projet phare de la mandature, la création d'une Plateforme Technologique Régionale d'appui aux entreprises et de recherche dans les domaines de l'énergie, des énergies renouvelables et du bâti tropical dans la zone A. Goulamaly à Cambaie. Le projet vise notamment la structuration de la filière locale et le portage des projets de la thématique en lien avec la S5. La maîtrise d'ouvrage de la construction des infrastructures (bâtiment témoin et laboratoires) est confiée à la Région avec le concours financier du PO FEDER 2021-27. La préfiguration et le fonctionnement de ce futur pôle d'excellence dépendent aujourd'hui du résultat de l'appel à projets européen Teaming For Excellence (Projet Réunion Energy Excellence Center RE²C), attendue courant 2026. La Collectivité bénéficiera, par ailleurs, d'une expertise européenne dans le cadre d'un « Peer Review » (action sans impact budgétaire, financée par le programme Interreg Europe).

4) Co-financement des programmes de recherche agronomique du CIRAD

Conformément aux accords cadre Etat-Région-Conseil départemental-CIRAD (2023-2027) et au COMP Région-CIRAD (2023-2028), la Région Réunion cofinance les programmes « Filière Canne » et « Filière Hors Canne » (2024-2026) du CIRAD via les fonds FEADER-PSN, ainsi que ses programmes de recherche structurants (2023-2026) financés par le FEDER-FSE et INTERREG VI OI. Le suivi de ces projets se poursuivra en 2026 à travers les comités de pilotage scientifiques et techniques, ainsi que par la remise régulière de rapports et indicateurs, notamment en lien avec le versement des acomptes sur les engagements pluriannuels de 2024 et de 2025.

Les bénéfices attendus pour La Réunion concernent l'économie verte (développement agricole et alimentaire), la santé (prévention et lutte contre les maladies animales, végétales et zoonoses), la préservation durable de la biodiversité, et l'impact sur la formation, notamment dans les lycées agricoles, dans un contexte de transitions agroécologiques et de changements globaux.

B – Soutenir les maillons de l'écosystème RDI permettant la transformation des idées en solutions en réponse aux défis du territoire

1) Consolider l'offre de service portée par les Structures d'Accompagnement à l'Innovation (SAI) au bénéfice des entreprises

La Région poursuivra le suivi opérationnel des Conventions d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP) signées avec 8 structures d'accompagnement à l'innovation (SAI), par ailleurs financées au titre du FEDER. L'intervention de ces SAI est essentielle à l'innovation réunionnaise : par l'accompagnement des entreprises et de missions d'intérêt général, elles contribuent au développement du territoire (création de solutions et de valeurs), et notamment à son développement économique (création d'entreprises et d'emplois).

Qualitropic, pôle de compétitivité spécialisé dans la bioéconomie tropicale, bénéficie en outre d'un financement de l'Etat géré par la Région au titre de son label.

2) Animer le dispositif DEFFIRUN en faveur des tiers-lieux à La Réunion

La Région continuera le suivi des projets et l'animation du réseau des lauréats de DEFFIRUN (DEFFINOV au national) mis en place avec l'Etat à La Réunion afin de favoriser le rapprochement entre des organismes de formation et des tiers-lieux. Ce dispositif permet un renforcement mutuel des organismes de formation professionnelle et des tiers-lieux lauréats, au bénéfice de leurs publics respectifs (mutualisation d'outils, partage des pratiques, conquête de nouveaux publics...). L'objectif de 2026 est également de développer une stratégie de communication locale pour valoriser les résultats de DEFFIRUN et les initiatives innovantes des lauréats.

B- Financer les projets innovants des entreprises et favoriser l'initiative entrepreneuriale

1) Financer les projets innovants des entreprises sur fonds propres

La collectivité propose depuis 2024 deux dispositifs visant à soutenir les projets d'entreprises innovantes, pour lesquels la possibilité de déposer en continu des dossiers sera proposée en 2026 :

- **Aide au financement de la preuve de concept « Pré-Poc »**, qui permet d'aider au financement des premières étapes de validation d'une idée et aux dépenses de preuves de concept, nécessaires en amont de projets d'innovation.
- **Aide aux fonds propres des jeunes entreprises innovantes « AFP JEI »**, qui opère un effet levier auprès des banques et investisseurs privés ou publics en apportant une aide directe aux fonds propres des entreprises qui se lancent dans un projet d'innovation.

2) Poursuivre la mise en œuvre de France 2030 régionalisé en partenariat avec l'État et Bpifrance

Le dispositif « France 2030 régionalisé », cofinancé par l'Etat et la Région et géré par Bpifrance, sera poursuivi en 2026 après une prolongation et un ré abondement :

- de 300 000 € de la part de la Région (à confirmer en 2025), sur l'axe « Projets d'innovation »,
- et de 1,8 M€ de la part de l'Etat sur l'axe « Projets d'amélioration et de transformation des Filières ».

3) Financer les projets innovants des entreprises et les entreprises innovantes via le FEDER

La Région soutient le financement des projets innovants des entreprises via le fonds FEDER 2021-2027 et des Contreparties Nationales (CPN) sur diverses fiches actions (subventions pour les projets d'innovation des entreprises ou encore pour les projets collaboratifs, recrutement en post-doctorat, incubation de porteurs de projets et d'entreprises innovantes).

D - Renforcer la sensibilisation à l'innovation et le rapprochement entre les sciences et la société

1) Soutenir le programme d'action de structures qui œuvrent au développement de la CSTI via le FEDER

Le FEDER et la Région soutiennent l'accompagnement d'actions ponctuelles et/ou expérimentales, permettant à tous citoyens de s'approprier une culture scientifique, technique et industrielle.

2) Mettre en œuvre ou participer à des actions de sensibilisation et de promotion de l'innovation et de promotion des talents réunionnais en la matière

Pour les actions qui ne seraient pas financées par le FEDER, la Région pourra, sur fonds propres, proposer des financements, éventuellement via un nouveau dispositif, pour accompagner des actions de sensibilisation à l'innovation et à l'entreprenariat innovant.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Soutien aux programmes de recherche structurants	Nombre de programmes de Recherche structurants (COMP)	3	2	4 (dont 2 nouveaux)

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Approfondir la structuration de pôles de recherche par des infrastructures de hauts niveaux	Nombre de projets d'infrastructure de recherche suivi par la DRIT	2	3	3
Financer les projets innovants des entreprises sur fonds propres	Nombre de projets innovants accompagnés via Pré-POC et AFP JEI	15	45 projets en cours d'instruction en 2025	24
	Nombre de projets accompagnés via France 2030	5	1 nouveau projet 2025 (10 projets 2022-2025)	5
Mettre en œuvre ou participer à des actions de sensibilisation et de promotion de l'innovation et de promotion des talents réunionnais en la matière	Nombre d'actions de sensibilisation et de formation à l'innovation menées ou accompagnées par la Région	3	0	3

III – OUVRIR LES HORIZONS POUR PROJETER L'AVENIR EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET INNOVATION ET CRÉER DES OPPORTUNITÉS POUR LA RÉUNION

La politique de recherche et d'innovation régionale vise également à créer des opportunités pour La Réunion. Elle doit pour cela développer ses capacités de prospective et de veille, afin de détecter les opportunités, et s'inscrire dans une dynamique de coopération nationale et internationale pour exprimer pleinement les potentiels réunionnais.

A- Mieux connaître et mieux suivre l'innovation du territoire

Afin d'outiller la politique publique d'Innovation, la Région lancera une collecte de données utiles sur les entreprises innovantes à La Réunion, en partenariat avec les opérateurs statistiques et les structures publiques ou privées disposant d'informations pertinentes.

Par ailleurs, afin de répondre aux attentes de la Commission européenne en termes de suivi et d'évaluation de la Stratégie S5, la Région, en lien avec LaRI, produira en 2026 un bilan de mi-parcours de celle-ci. Pour cela, la Région et l'agence d'innovation s'appuieront sur la méthode de suivi simplifiée de la S5 développée en 2025 (11 indicateurs retenus au lieu d'une centaine) grâce au soutien de l'outil d'appui technique de la DG Regio.

B - Offrir des opportunités de développement aux entreprises réunionnaises

1) Accompagner la participation d'entreprises innovantes au salon Vivatech

Pour la quatrième année consécutive la Région Réunion prévoit, en 2026, la présence d'une délégation de start-ups réunionnaises à Vivatech. Cette opération permet de valoriser un groupe d'entreprises locales sélectionnées dans l'un des plus grands salons de la « tech » à l'international. La collectivité organisera la sélection et la préparation amont des entreprises en vue de leur participation au salon. L'animation des partenaires de la délégation réunionnaise et l'événementiel local seront aussi pilotés par la Région afin de capitaliser au mieux sur ce salon incontournable de la promotion et de la réussite de projets pour les acteurs de l'innovation.

2) Développement de la micro-filière cosmétique

La Région entend soutenir le développement de la filière cosmétique de La Réunion.

A ce titre, un Educ Tour pourrait être organisé avec ses partenaires Qualitropic (bioéconomie tropicale) et La Réunion Développement (attractivité) afin d'attirer les investisseurs intéressés, leur faire découvrir les talents locaux et favoriser la création de partenariats.

3) Stimuler la mobilisation sur les programmes de l'ANR en faveur des partenariats publics-privés

Dans la continuité du partenariat établi en 2024 entre l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et la Région Réunion, la collectivité mène des actions de sensibilisation afin de renforcer la mobilisation des acteurs réunionnais autour des programmes de l'ANR. Le programme de soutien à la recherche partenariale, dit « LabCom », fera l'objet d'une animation renforcée en lien avec l'Université de La Réunion en 2026, afin de permettre aux laboratoires locaux d'intégrer ce dispositif.

C - Elargir les horizons avec la coopération internationale

Dans le domaine de la recherche, de l'innovation et des technologies, la collectivité est activement impliquée dans trois projets européens compétitifs :

- **Digital Islands** (programme Interreg Europe) qui vise à renforcer la résilience et l'autonomie des régions insulaires européennes grâce au numérique. Coordonné par les Pays-Bas, il se poursuivra jusqu'en 2028 ;
- **SYNERGY** (programme Interreg Europe) qui a pour objectif de favoriser les synergies entre les différents fonds (européens, nationaux et locaux) dans le cadre financier pluriannuel actuel, afin de mieux financer les projets de recherche et d'innovation, et d'améliorer l'efficacité ainsi que l'impact de la Stratégie S5 sur le territoire. Il est coordonné par le Gouvernement d'Aragon (Espagne) et se déroule jusqu'en 2029 ;
- **RISC-RA** (projet CLIMAAX – Horizon Europe) qui décline, pour La Réunion, une approche innovante de la gestion des risques climatiques, en lien avec 69 régions européennes. Il est en cours sur la période 2024-2026. Afin de poursuivre cette initiative qui s'achève en 2026, la Région a candidaté à un nouvel appel à projets européen afin de travailler sur la planification de la résilience territoriale en lien avec des partenaires techniques et scientifiques.

Il est essentiel d'assurer, en 2026, le suivi de ces projets en lien avec les partenaires européens, tout en produisant les livrables techniques, administratifs et financiers nécessaires à la sécurisation des recettes associées. Par ailleurs, la veille et l'implication active de la collectivité au sein des réseaux thématiques européens demeurent une priorité.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Accompagner la participation d'entreprises innovantes au salon Vivatech	Nombre d'entreprises sélectionnées dans le cadre de la délégation Réunion	Pas d'indicateurs ciblés dans les OB2025	8	8
Stimuler la mobilisation sur les programmes de l'ANR en faveur des partenariats publics-privés	Nombre de candidatures, dans le cadre d'un partenariat public-privé, à l'ANR faisant l'objet d'une action de la Région	1	4	4
Elargir les horizons avec la coopération internationale	Nombre de projets européens à financement direct suivis par la DRIT	2	3	4

IV – LA PÊCHE ET LA CROISSANCE BLEUE – ÉCONOMIE DE LA MER

L'année 2026 marque une étape décisive pour la Région Réunion, engagée dans une stratégie ambitieuse de développement durable et de valorisation de l'économie bleue. Les orientations budgétaires proposées visent à concilier attractivité économique, innovation et préservation des ressources autour de priorités structurantes :

- **Modernisation des filières maritimes** : soutien à l'innovation, à la recherche et à la formation pour renforcer la compétitivité ;
- **Pêche artisanale** : mise en place de dispositifs d'aides pour le renouvellement de la flotte, afin d'améliorer sécurité et durabilité des activités ;
- **Aquaculture** : mise en œuvre du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Réunionnaise (SRDAR) et du Plan Stratégique de Développement Aquacole de La Réunion (PSDAR) pour structurer la filière ;
- **Mise en réseau des acteurs** : accompagnement des acteurs locaux et pilotage d'une politique cohérente et intégrée ;
- **Biodiversité et environnement** : actions en faveur de la préservation des écosystèmes marins et littoraux ;
- **Rayonnement externe** : promotion de la voix de La Réunion dans le bassin maritime régional et à l'international, affirmant sa place dans la dynamique de l'économie bleue.

Ces orientations posent les bases d'une économie bleue durable, créatrice de valeur et d'emplois et porteuse d'avenir pour le territoire et ses habitants.

A – Accompagnement et structuration des filières pêche et aquaculture

La Région accompagne et structure les filières pêche et aquaculture à La Réunion afin de renforcer leur compétitivité, moderniser les infrastructures et soutenir durablement les professionnels. Ces actions visent à optimiser l'organisation des ports et leur exploitation tout en favorisant l'innovation et la valorisation des produits locaux.

1) Déploiement opérationnel du PROEPP de la Réunion

Le Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche (PROEPP) adopté par la Région le 18 décembre 2024 vise à moderniser les infrastructures portuaires à La Réunion pour renforcer la compétitivité, sécuriser les sites et favoriser une pêche durable. Sa mise à jour, alignée sur le FEAMPA 2021-2027, permet de mieux structurer les ports et points de débarquement, de renforcer les équipements et de soutenir les professionnels.

Impacts attendus 2026 :

- Amélioration des conditions de travail des pêcheurs ;
- Plus grande attractivité du métier pour les nouvelles générations ;
- Meilleure coopération entre acteurs de la filière et le respect des normes environnementales.

2) Lancement d'une étude sur la commercialisation des produits aquacoles

Le Plan Régional Stratégique de Développement de l'Aquaculture (PRSDAR) à horizon 2030 adopté par la Région le 12 décembre 2024 prévoit notamment le lancement d'une étude de marché sur les denrées aquacoles. Elle fournira des données fiables sur la production, la consommation et les importations, afin d'orienter le développement de la filière, d'identifier freins et opportunités, et de renforcer sa structuration collective.

Impacts attendus en 2026 :

- Structuration de la filière et des différentes productions ;
- Amélioration de la rentabilité et de la productivité des élevages ;
- Meilleur accès aux ressources clés (foncier et eau) ;
- Valorisation et diversification des productions.

3) Animation du Contrat de filière Économie Bleue

En 2026, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre du contrat de filière économie bleue, notamment à travers la fiche action 1.2 «développer les activités de réparation, déconstruction navale et gestion des déchets associés».

Impacts attendus en 2026 :

- Création d'emplois locaux dans la déconstruction navale ;
- Préservation de l'environnement.

4) Accompagner et consolider le réseau d'animation des filières pêche et aquaculture

L'accompagnement et la consolidation du réseau d'animation des filières pêche et aquaculture, porté par la Région, visent à structurer et renforcer la cohérence de l'écosystème de l'économie bleue à La Réunion. La rationalisation des programmes d'actions permettra de structurer l'écosystème de l'économie bleue réunionnaise et d'en améliorer la lisibilité. Ainsi, l'intégration de l'activité du Centre technique de recherche et de valorisation des milieux aquatiques (CITEB) au sein de l'Institut Bleu constitue, en ce sens, un levier stratégique pour centraliser l'animation et favoriser la coopération entre acteurs. Soutenue par la Région depuis plusieurs années, cette dynamique devrait être pleinement opérationnelle d'ici courant 2026.

Impacts attendus en 2026 :

- Amélioration de l'accès des usagers à l'information ;
- Renforcement de la structuration de la filière économie bleue ;
- Soutien à l'innovation et à la valorisation au sein de la filière.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Déploiement opérationnel du PROEPP de la Réunion	Taux de réalisation de l'étude	Lancement Appel à manifestation d'intérêt (AMI) FEAMPA	2	-
Action 2 : Lancement d'une étude sur la commercialisation des produits aquacoles	Taux de réalisation de l'étude	100 %	10%	100%
Action 3 : Animation du Contrat de filière Économie Bleue	Création d'une filière de démantèlement et dépollution de navire	Démarrage du projet de filière : 20 %	0%	20%
Action 4 : Accompagner et consolider le réseau d'animation des filières pêche et aquaculture	Nombre de partenaires accompagnés	Nouveaux indicateurs		5
	Nombre d'événements subventionnés			2

B – Soutien et développement économique des professionnels

Le soutien au développement économique des professionnels de la pêche artisanale à La Réunion vise à renforcer la compétitivité et la pérennité de la filière. Il repose sur des dispositifs d'aides ciblées permettant le renouvellement de navires, l'acquisition de matériel de sécurité et l'installation des jeunes pêcheurs. Ces mesures favorisent à la fois la modernisation des exploitations et l'attractivité de la profession pour les nouvelles générations.

1) Aide d'Etat au renouvellement de la flotte de pêche côtière

La Commission européenne a approuvé jusqu'en 2027 le régime d'aide d'État SA.57275 pour le renouvellement de la flotte de pêche côtière de La Réunion sous réserve de l'équilibre entre les capacités biologique, technique et économique. Son opérationnalité dépend du rapport capacitaire européen (attendu au 1er trimestre 2026) ou, à défaut, de la création d'un dispositif « ad hoc » similaire à celui de la Guyane.

La Région a d'ores et déjà adopté le cadre d'intervention et conventionné avec l'Etat, ce qui permettra une mise en œuvre rapide en cas de retour favorable.

Impacts attendus en 2026 :

- Renouvellement et modernisation la flotte ;
- Réduction des coûts d'exploitation des entreprises artisanales de pêche ;
- Renforcement de la compétitivité des pêcheurs artisanaux ;
- Contribution à une pêche durable.

2) Dispositifs « de minimis »

En complément du dispositif précédent, la Région a adopté en 2025 deux dispositifs d'aides liés à la pêche assis sur le règlement « de minimis » modifié (règlement (UE) 2023/2391 de la Commission du 4 octobre 2023).

Le premier dispositif porte sur l'aide à l'achat de navires neufs. Adopté le 2 mai 2025, ce dispositif permet la construction de navires neufs de pêche professionnelle de moins de 12 mètres, sous financement à parts égales de l'État et de la Collectivité régionale. Ce dispositif intervient sans conditionnalité par rapport à l'équilibre des segments de la flotte de pêche de La Réunion. En 2025, le taux de l'intensité de l'aide est de 50 % du montant éligible de l'opération, dans la limite du plafond du règlement de minimis, fixé à 30 000 € par entreprise sur une période de 3 ans.

Le second dispositif « Aide au secteur de la pêche artisanale côtière », adopté par la Région le 28 mars 2025, permet d'accompagner le développement du secteur de la pêche. Il renforce la diversification des activités et la durabilité de la filière réunionnaise au travers de deux volets :

- Volet A : financement des pêcheurs professionnels artisans de La Réunion ou les jeunes pêcheurs en phase d'installation dont les opérations sont inéligibles au FEAMPA du fait du rapport capacité (navires appartenant à un segment en déséquilibre au moment de l'instruction) ;
- Volet B : financement des pêcheurs professionnels artisans de La Réunion pour des investissements liés la motorisation et à la sécurité permettant à leur navire d'accéder à la 3ème catégorie de navigation (pleine ou restreinte) et d'élargir leur zone de pêche jusqu'à 20 milles des côtes.

Enfin, il est proposé également d'étendre les dispositifs d'aide exceptionnelle au secteur de l'aquaculture, qui est particulièrement impacté lors des catastrophes naturelles.

Impacts attendus en 2026 :

- Soutien des jeunes pêcheurs et des artisans en installation ;
- Renouvellement et modernisation de la flotte ;
- Extension de la zone de pêche ;
- Renforcement de la compétitivité et amélioration des conditions de travail ;
- Contribution à une pêche durable.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Aide d'Etat au renouvellement de la flotte de pêche côtière	Nombre de navires	2	0	Conditionné au rapport capacitaire européen
	Nombre de nouvelles installations	2	0	

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 2 : Dispositif « de minimis » aides à l'achat de navires neufs	Nombre de navires	-	-	6
Action 2 : Dispositif « de minimis » aides à la pêche côtière artisanale	Nombre d'opérateurs aidés	-	-	38

C – Impulser une dynamique de coopération

La dynamique de coopération en économie bleue vise à renforcer les synergies régionales et internationales afin de promouvoir un développement maritime durable et partagé.

1) Mission Océans

Le projet CO-WATERS vise à fédérer les territoires littoraux autour de la Mission Océan, en renforçant leur capacité à agir collectivement pour restaurer et protéger les milieux marins et aquatiques. L'objectif stratégique est de bâtir une coalition pérenne, mutualisant savoir-faire, financements et innovations pour accélérer la transition écologique. En 2026, il s'agit de poursuivre les travaux au sein de ce groupement.

Impacts attendus en 2026 :

- Meilleure implication citoyenne et résilience des communautés ;
- Renforcement de la visibilité européenne aux initiatives locales.

2) 2nde Assises de l'économie maritime de l'Indo-Pacifique

En soutenant l'organisation par le Cluster Maritime de La Réunion et l'Institut Bleu de la 2^e édition des Assises de l'Économie maritime Indo-Pacifique à La Réunion, la Région vise à positionner le territoire comme acteur majeur de l'économie bleue ultramarine et à renforcer le rayonnement européen et régional. Cet événement stratégique rassemble les Outre-Mer de l'axe Indo-Pacifique pour valoriser les opportunités économiques et renforcer la coopération régionale.

Impacts attendus en 2026 :

- Renforcement du réseau régional ;
- Amélioration de la visibilité et de la valorisation des initiatives locales ;
- Dynamisation des projets liés à l'économie bleue.

3) Communication

Cette action vise à soutenir en continu les actions de communication et/ou l'organisation d'événements valorisant la filière économie bleue à La Réunion, afin d'accroître sa visibilité et son rayonnement.

Impacts attendus en 2026 :

- Renforcement de la visibilité de la filière à différents niveaux.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Mission Océans	Nombre de partenariats européens	2	0	2
Action 2 : 2nde Assises de l'économie maritime de l'Indo-Pacifique	Organisation des Assises	Nouvel indicateur		1
Action 3 : Communication	Accompagnement d'actions de communication / sensibilisation	Nouvel indicateur		1

LA RELANCE DU TOURISME

L'activité touristique de La Réunion s'inscrit, depuis la fin de la crise sanitaire liée à la COVID-19, dans une trajectoire dynamique grâce à de bons niveaux de fréquentation extérieure (cap des 550 000 visiteurs dépassé en 2023 et 2024). Toutefois, la fréquentation tend à se stabiliser, tandis que les recettes diminuent légèrement (469 M€ en 2024 contre 478 M€ en 2023). Parallèlement, les recettes générées par la clientèle locale, longtemps principal moteur du tourisme, reculent nettement depuis trois ans (-66 % entre 2022 et 2023).

Le contexte économique et social incertain, qui pèse sur le pouvoir d'achat des visiteurs comme des Réunionnais, couplé au retour croissant des départs vers d'autres destinations, explique ces indicateurs à la baisse.

La collectivité devra donc conduire ses interventions en 2026 en tenant compte à la fois de l'évolution du contexte économique, politique et social à l'échelle nationale et internationale, et des mutations du secteur touristique, imposant réactivité, résilience et adaptabilité.

Pour concilier maintien de la croissance d'une fréquentation touristique extérieure à un bon niveau et diminution des dépenses, la conquête de nouveaux marchés et de segments de clientèles à bon/fort pouvoir d'achat s'impose. Celle-ci devra reposer sur de nouvelles connexions aériennes et sur la relance de la consommation touristique locale. Cet objectif passe également par une « réponse produit » plus attractive et adaptée aux attentes de clientèles de plus en plus exigeantes, et sensibles en particulier à un tourisme plus durable.

La collectivité agira dans ce sens :

- d'une part, en mobilisant prioritairement les financements contractualisés au titre du PE FEDER 2021-2027,
- et d'autre part, dans le cadre du nouveau modèle de gouvernance touristique locale, avec l'entrée en pleine opérationnalité du « Comité Réunionnais du Tourisme » chargée de la mise en œuvre d'une « feuille de route partagée » autour d'une ambition commune pour notre du tourisme.

I – SOUTENIR LA STRUCTURATION DU TOURISME, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAJEUR ET DE COHÉSION SOCIALE

Identifié comme l'un des piliers de l'économie Réunionnaise, le Tourisme présente pour notre territoire un fort potentiel de développement. Générateur d'emplois, son évolution doit cependant s'opérer dans un cadre durable pour ne pas altérer nos nombreuses richesses, bénéficiant à l'ensemble de la population, et n'induisant pas un développement incontrôlé et subi.

A – Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable

C'est une partition à plusieurs voix que la Région, dans son rôle de « cheffe de file », doit coordonner et harmoniser.

1) Mise en œuvre du nouveau schéma de gouvernance touristique institutionnel local

Suite à un audit réalisé en 2023, visant à reposer les bases d'une gouvernance efficace du secteur touristique, permettant à la Région d'une part, de réorganiser l'écosystème institutionnel autour d'un satellite efficient.

D'autre part, de reprendre son rôle de « cheffe de file » en se structurant en interne, notre collectivité a créé en 2024 le Comité Réunionnais du Tourisme (CRT), organisme touristique unique, sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

L'île de La Réunion Tourisme (IRT) et la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT) ont ainsi fusionné dans un premier temps en mars 2025, en vue de préfigurer cette nouvelle entité qui entrera en pleine opérationnalité en 2026.

Il s'agira ainsi pour notre collectivité de reprendre le dialogue avec les différents acteurs, tant au niveau local que national, afin de relancer les grands chantiers définis par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR). Elle opérera également dans le cadre d'une réorganisation de ses services autour d'une Direction du Tourisme afin d'affirmer la pleine opérationnalité de sa compétence « tourisme ».

Impacts attendus en 2026 :

- Une nouvelle gouvernance de l'écosystème touristique sous l'égide de la Région en lien avec les acteurs publics et privés et les socioprofessionnels ;
- Une stratégie partagée pour agir à la fois sur le tourisme local et extérieur.

2) Animer le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR)

Sur la base des actions inscrites au Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR), la Région souhaite établir un point d'étape permettant de mesurer l'atteinte des objectifs à ce jour, et d'intégrer en particulier l'impact des différents événements survenus depuis l'adoption de la stratégie en 2018 : crises sanitaires, événements cycloniques, crises économiques et sociales à l'échelle locale, nationale et internationale. Ce bilan doit nécessairement reposer sur des études du secteur, en partenariat avec d'autres acteurs, institutionnels et privés.

La Région souhaite par ailleurs travailler de façon transversale avec les autres domaines : mobilité, durabilité, formation et emplois, afin d'envisager des solutions construites collectivement en réponse à des problématiques qui dépassent le seul champ touristique.

Ces éléments permettront à la collectivité régionale de réajuster ses interventions et de préparer la prochaine stratégie adossée à des financements extérieurs.

Impacts attendus en 2026 :

- Une actualisation des priorités du SDATR, par la relance d'une animation avec les acteurs concernés ;
- Une ligne stratégique « réaménagée » pour le développement et l'aménagement touristique de La Réunion.

B – Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour dynamiser l'économie touristique

Alors que La Réunion a rapidement retrouvé ses niveaux de fréquentation par les touristes extérieurs, atteignant même des records en 2023 et 2024 (**556 534 visiteurs en 2024**), le tourisme local, pourtant essentiel durant la crise sanitaire de 2020, recule fortement depuis 2024, avec une baisse supérieure à 50 %.

Pour 2026, l'enjeu sera double :

- **Consolider la fréquentation touristique extérieure**, en confiant au Comité Réunionnais du Tourisme (CRT) la mission de renforcer les marchés existants et de conquérir de nouvelles clientèles, tout en restant attentifs aux freins identifiés (taxation sur les billets d'avion, contexte économique incertain, etc.) ;

- **Relancer la consommation locale**, en travaillant en étroite synergie avec les acteurs privés, afin de redonner toute sa place au tourisme résidentiel dans l'économie réunionnaise.

1) Soutien au programme d'actions du nouveau Comité Réunionnais du Tourisme

L'année 2026 marquera la première année de plein exercice pour l'EPIC **Comité Réunionnais du Tourisme (CRT)**, chargé de la mise en œuvre d'actions désormais définies dans le cadre d'une convention d'objectifs, de moyens et de performances conclue avec la Région. La réussite de cette transition reposera sur un dialogue permanent, constructif et fluide entre la collectivité régionale, le CRT et les socioprofessionnels, afin d'assurer une application efficace de la stratégie de développement touristique de l'île.

La Région accompagnera donc financièrement le programme d'actions du CRT autour de plusieurs axes prioritaires :

- **Promotion, communication et marchés** : les campagnes visant à stimuler la consommation locale devront être amplifiées par des initiatives privées. La valorisation du secteur touristique auprès de la population réunionnaise et la clarification du rôle du CRT dans l'écosystème viendront compléter la feuille de route en matière de communication locale. À l'international, il s'agira de consolider la notoriété de l'île sur le marché hexagonal tout en renforçant la conquête de nouveaux marchés : Allemagne et Europe du Nord, Canada, Afrique du Sud... ;
- **Observation** : la donnée constitue la colonne vertébrale de toute stratégie. Connaissance des marchés, attentes et perceptions des clientèles, consommation et carnets de commandes sont autant d'indicateurs essentiels pour ajuster les projets. L'Observatoire régional du tourisme devra, en 2026, permettre un pilotage renforcé des actions du CRT ;
- **Commercialisation** : la plateforme de réservation du CRT doit redevenir un outil stratégique, à la fois levier de visibilité, de conversion commerciale et de mise en réseau des acteurs locaux. La Région soutiendra son repositionnement afin d'en faire un véritable atout pour les professionnels du secteur ;
- **Offre, qualité et soutien aux filières** : le CRT a vocation à apporter une réelle valeur ajoutée aux projets privés et publics, à garantir leur qualité et à s'assurer de leur cohérence avec la stratégie de destination. En 2026, il s'agira de rendre l'offre de services du CRT plus lisible pour les acteurs, tout en pilotant des projets structurants tels que la « route des musées et des jardins », les « villages créoles » ou encore les « ambiances de territoires » ;
- **Accueil et accompagnement des territoires** : le CRT assure l'accueil des visiteurs aux portes d'entrée de la destination (aéroports et port). En 2026, cette mission devra être renforcée en lien avec les projets menés par les aéroports Roland-Garros et Pierrefonds, ainsi que par le Grand Port Maritime de La Réunion. Sur le terrain, le partenariat avec les Offices de tourisme sera déterminant pour garantir une expérience fluide et de qualité. Le CRT maintiendra avec eux un dialogue permanent, favorisant le partage d'informations et la mise en œuvre d'actions communes.

En choisissant le statut d'EPIC pour son opérateur, la Région a souhaité préserver l'association des socioprofessionnels à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie touristique dont elle est « cheffe de file » et assure le pilotage. Dans cette perspective, elle accompagnera, au sein du CRT, la dynamique interprofessionnelle initiée en 2025.

Impacts attendus en 2026 :

- Une notoriété renforcée de la destination et une hausse de la fréquentation touristique grâce à des actions de communication ciblées sur les marchés prioritaires et émergents ;
- Une offre réinventée, s'appuyant sur les filières à fort potentiel ;
- Des actions concertées et coconstruites avec les acteurs de chaque filière.

2) Accompagner les entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs

La conquête de nouvelles clientèles est indispensable pour les entreprises du secteur touristique. La Région leur apporte à cet effet son soutien dans leurs projets de promotion de leurs activités sur les marchés ciblés par le SDATR, et dans un objectif de renforcement de la notoriété de l'île en tant que destination touristique durable.

En lien avec la marque territoriale « La Réunion », le dispositif « Chèque promotion tourisme » fera l'objet d'une évaluation en vue de le reconduire, afin d'encourager les acteurs économiques dans leur démarche d'élargissement de clientèles et de dynamisation du marché, dans un contexte de résilience après des épisodes climatiques et sanitaires ayant impacté l'activité touristique (cyclone Garance et épidémie de chikungunya).

Impacts attendus en 2026 :

- Un accompagnement des acteurs privés autour d'une marque distinctive ;
- De nouveaux outils de promotion pour séduire davantage la clientèle extérieure.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Programme d'actions de l'IRT	Arrivées touristiques extérieures	560 000 touristes	151 401 touristes (au 30/03/25)	575 000 touristes
	Recettes touristiques extérieures	458 M€	128,8 M€ (au 30/03/25)	485 M€

II – POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Dans un contexte mondial marqué par de profondes et rapides mutations, la résilience et l'adaptabilité sont déterminants afin de maintenir l'attractivité et la compétitivité de notre destination. La Région poursuivra ses interventions en 2026, en agissant sur une offre touristique de qualité, innovante et adaptée aux exigences des clientèles.

A – Soutenir la mutation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité

Notre destination recèle un concentré de richesses culturelles et naturelles diversifiées, faisant écho aux aspirations post-crise sanitaire de nos visiteurs, mais également aux attentes des Réunionnais, qu'il s'agira de valoriser afin d'en faire une « vitrine » pour notre île.

1) Accompagner les entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques

La Région poursuivra en 2026 son soutien aux projets portés par les entreprises touristiques dans le secteur de l'hébergement, de la petite restauration et des loisirs, dans le cadre du Programme Européen FEDER 2021-2027.

Ainsi, les Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancés fin 2025 dans le domaine de l'hôtellerie, permettront la concrétisation en 2026 de projets participant à la fois à l'étoffement et à la diversification de l'offre. Dans ce cadre, de nouveaux concepts d'hébergement pourront être soutenus (hébergements « insolites », écolodges ...), de même que des établissements de « grande envergure » ou de l'hôtellerie « de charme ». En parallèle, l'accompagnement à la rénovation des structures existantes et à leur montée en gamme sera poursuivi.

L'année 2025 ayant été consacrée à la clôture du programme européen FEADER 2014-2020, auxquels émergeaient jusqu'à présent les petits projets touristiques, 2026 verra la montée en charge du soutien apporté à ces derniers dans le cadre de dispositifs d'aides cofinancés par le FEDER, réadaptés en 2025 : petits hébergements touristiques (gîtes, chambres d'hôtes, camping à la ferme ...), petite restauration en milieu rural (tables d'hôtes, fermes auberge ...) et activités de découverte (fermes pédagogiques ...).

Le soutien ainsi apporté par notre collectivité en matière d'hébergement touristique, répondra aux objectifs stratégiques du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR), préconisant le développement de structures « Porte étendards », emblématiques et de produits innovants et diversifiés, ainsi que la requalification de l'existant.

Enfin, les activités de loisirs, en particulier celles axées sur la découverte des richesses naturelles de l'île, bénéficieront du soutien de notre collectivité.

Impacts attendus en 2026 :

- Accroissement du nombre de lits et montée en qualité du parc d'hébergement, afin de générer de la visibilité pour l'île et faire « levier » sur les capacités aériennes et la distribution (Tour-Opérateurs) ;
- Une « expérience client » améliorée et enrichie.

2) Accompagner les filières prioritaires

Les travaux engagés pour la structuration de la filière agritourisme ayant été ralentis en 2025, la collectivité s'attachera à relancer la dynamique en faveur de ce secteur, en lien étroit avec le Département, les acteurs concernés et le nouveau Comité Réunionnais du Tourisme, en charge de l'animation de la concertation autour de cette thématique.

La mise en tourisme du patrimoine historique et culturel de l'île, filière concentrant de nombreux atouts, s'inscrira dans le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancés par la collectivité fin 2025, qui permettront la concrétisation en 2026 de projets visant à la fois la sauvegarde et la reconversion de sites patrimoniaux par le développement d'activités économiques en leur sein (restaurant, visites culturelles ...).

La croisière, identifiée comme filière stratégique prioritaire par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR), en forte croissance, bénéficiera du maintien du soutien régional, à travers les financements apportés par la collectivité aux actions conduites en sa faveur par le nouveau Comité Réunionnais du Tourisme et l'association « Iles Vanille ».

Impacts attendus 2026 :

- Promotion et structuration de filières stratégiques.

3) Soutenir et stimuler l'innovation touristique

Longtemps adossée aux sciences et technologies, l'innovation s'intéresse depuis plusieurs années au secteur du tourisme afin de lui permettre de se renouveler, pour une meilleure intégration du développement durable, une amélioration de « l'expérience client », et des réponses plus adaptées aux problématiques des territoires.

Le Lab d'innovation tourisme de La Réunion, premier laboratoire touristique d'outre-mer, désormais intégré au Comité Réunionnais du Tourisme (CRT), a rejoint le réseau national France Tourisme Lab en 2025. Cette reconnaissance vient récompenser des actions entreprises depuis 2019 par la FRT et l'IRT, soutenues par la collectivité régionale, afin de renforcer les passerelles entre les secteurs de l'innovation et celui du tourisme, et inscrire notre île dans cette dynamique de l'innovation et de l'expérimentation au service du développement durable du tourisme.

Il s'agira pour 2026 de mieux encourager les initiatives locales à travers un cadre d'intervention destiné à accompagner les porteurs de projets dans le développement de solutions adaptées à nos problématiques : mobilité touristique, durabilité, résilience face aux crises, valorisation de l'identité réunionnaise, création d'offres et de services répondant davantage aux nouveaux comportements des clientèles et aux acteurs.

Impacts attendus en 2026 :

- Une intégration de l'innovation dans la chaîne de valeur touristique ;
- Une offre touristique renouvelée par des produits innovants.

4) Renforcer la digitalisation du tourisme pour accroître les retombées économiques

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique du Système d'Information Touristique (PSSIT) réalisé par la Région, la plateforme régionale de réservation touristique, regroupant 250 prestataires et 650 produits touristiques actifs, est désormais totalement gérée par l'île de La Réunion Tourisme, les contrats de service du système utilisé (« Citybreak ») lui ayant été transférés par la collectivité.

Après l'évaluation de l'outil actuel et la définition des améliorations nécessaires, l'IRT mettra en place en 2026 une nouvelle solution digitale de réservation, plus performante et mieux adaptée aux besoins des prestataires.

Par ailleurs, le nouveau Système d'Information Touristique entrera en pleine opérationnalité par le remplacement de l'outil « SOUBIK » par la solution digitale « Tourinsof », garantissant une information plus fiable, collaborative et valorisée.

Impacts attendus en 2026 :

- Un outil de réservation plus performant, évolutif et sécurisé, visant à améliorer l'efficacité commerciale et à accroître les recettes ;
- Une valorisation optimisée de l'offre des prestataires touristiques par le déploiement du nouveau Système d'Information Touristique (SIT)

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Accompagnement des entreprises (hébergement, restauration, loisirs, touristiques)	Nombre de chambres créées (hôtellerie, gîtes, chambres d'hôtes)	151	44	319
	Nombre de chambres rénovés (hôtellerie, gîtes, chambres d'hôtes)	48	30	8
	Nombre d'emplois prévisionnels créés (hébergements)	36	35	129

B – Soutenir l'animation des territoires, pour une plus grande consommation touristique locale

2026 sera marquée par l'entrée en opérationnalité du « Comité Réunionnais du Tourisme », nouvel outil de gouvernance partagée entre les acteurs privés et institutionnels, en faveur d'un tourisme dont les retombées doivent bénéficier à l'ensemble des territoires de notre île et à leurs acteurs.

1) Accompagner les offices de tourisme

En charge de l'accueil et de l'information des clientèles touristiques extérieures et locales, mais également de l'animation des territoires, de la mise en tourisme de leurs atouts et de la professionnalisation des acteurs, les Offices de Tourisme sont des maillons essentiels au sein de l'écosystème touristique. Ils constituent des relais incontournables sur lesquels le nouveau Comité Réunionnais du Tourisme s'appuiera pour décliner la stratégie touristique régionale au sein de chaque territoire. Dans ce cadre, la collectivité poursuivra son soutien à leurs programmes d'actions, en veillant à leur pleine cohérence avec la politique régionale du tourisme.

A cet effet, une convention de partenariat, de type « contrat de territorialisation » sera conclue avec l'ensemble des offices, afin de fédérer leurs actions avec celles du Comité Réunionnais du Tourisme autour d'objectifs partagés. Une première phase sera déployée dès la fin 2025 avec le territoire Ouest dans le cadre d'une contractualisation élargie entre la Région et les acteurs de l'écosystème via un accord-cadre.

Impacts attendus en 2026 :

- Une interface permanente entre les différents acteurs (OTI, CRT, Région) permettant une cohérence dans la mise en œuvre des actions tout au long de la chaîne de valeurs ;
- Un dynamisme maintenu au sein des différents territoires renforçant leur attractivité et leurs retombées économiques.

2) Relancer le dynamisme du marché local pour une plus grande contribution à l'économie touristique

Le marché local a longtemps constitué l'un des puissants moteurs du tourisme réunionnais générant 1,35 Md € en 2022 et permettant de maintenir l'activité malgré la chute des arrivées extérieures liée à la crise COVID. Force est de constater que la consommation touristique émanant des résidents est en forte chute depuis la fin de cette crise sanitaire (- 58% entre 2023 et 2024), appelant à agir sur cette cible afin de la redynamiser.

La Région apportera son soutien aux actions conduites à cet effet par le Comité Réunionnais du Tourisme et les offices de tourisme, et principalement aux campagnes de communication visant à reconquérir la clientèle locale, en l'incitant à (re)découvrir l'île à travers des expériences authentiques, immersives et accessibles.

Impacts attendus en 2026 :

- Une consommation touristique locale restimulée, en particulier lors des vacances scolaires ;
- Des acteurs et prestataires touristiques locaux mieux valorisés.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Renforcement du marché local	Recettes touristiques locales	600 M€	Donnée non disponible	500 M€

C – Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée

La singularité de la destination La Réunion repose sur une combinaison d'atouts d'une grande diversité à la fois naturels et culturels issus de ses différents territoires, assurant son authenticité et procurant le dépaysement tant attendu par nos visiteurs.

Aussi, la Région poursuivra son soutien apporté aux acteurs publics pour l'aménagement et l'équipement des sites touristiques, dans le cadre du PE FEDER 2021-2027. A cet effet, les opérations qui auront été sélectionnées dans le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancés fin 2025, seront mis en œuvre en 2026. Elles porteront sur la valorisation tant des littoraux, des sites d'activités balnéaires que des routes touristiques thématiques, notamment autour de l'écotourisme.

Un nouvel AMI permettant de susciter de nouveaux projets sera susceptible d'être lancé, afin de poursuivre la valorisation des atouts des différents territoires de notre île.

Impacts attendus en 2026 :

- Une offre étoffée en sites touristiques aménagés et équipés ;
- Un territoire structuré en « polarités touristiques » et itinéraires d'intérêt, répondant au « parcours client ».

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Aménagements et équipements touristiques publics	Surface de sites touristiques aménagés	13 ha	130,25 ha	7,4 ha

D – Soutenir la coopération dans le domaine du tourisme à l'échelle de la zone sud-ouest de l'océan Indien, à travers les actions portées par l'association « Îles Vanille »

En 2026, l'association « Îles Vanille » vise à repositionner les 6 îles de la zone Sud-Ouest de l'océan Indien qui la composent, comme « destination insulaire la plus belle diversifiée, authentique et durable au monde », grâce à un marketing collaboratif, tout en renforçant l'identité collective de la marque « Îles Vanille ».

Cette démarche se traduira par une nouvelle « approche produit », basée sur des thématiques transversales plutôt que par pays, la préservation des spécificités de chaque île tout en créant une identité régionale forte, et le développement de la complémentarité entre les destinations. Des thématiques fortes telles que le patrimoine classé par l'UNESCO (sites naturels, culturels ...), la richesse de la biodiversité, la gastronomie, la diversité culturelle ou encore le positionnement des îles comme « destination soleil d'hiver », seront mises en avant, en les adaptant aux marchés visés.

Les actions de promotion s'appuieront sur une bannière commune, avec une présence collective lors des salons professionnels et une présentation unifiée des destinations sous l'identité « Îles Vanille ».

La Région poursuivra son accompagnement au programme d'actions de l'association intégrant cette nouvelle stratégie, en mobilisant principalement des fonds FEDER au titre du programme INTERREG V porté par La Réunion, avec un cofinancement régional.

Impacts attendus en 2026 :

- Un nouveau marketing collaboratif au service des stratégies touristiques des îles de l'océan Indien ;
- Un nouveau dynamisme visant à repositionner les « Îles vanille » afin de faire face à la forte concurrence entre les destinations touristiques à l'échelle mondiale.

UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Pour rappel, la compétence agricole et la gestion du FEADER relèvent aujourd'hui des Régions hexagonales. La Région Réunion prépare son entrée dans ce champ de compétences au 1^{er} janvier 2028.

En parallèle, la collectivité poursuivra ses interventions dans différents domaines de compétences et contribuera à la coordination des politiques publiques en faveur de la production locale alimentaire.

I – PILOTER ET ACCOMPAGNER LE SECTEUR AGRICOLE

La Région Réunion ancrera son positionnement dans la gouvernance territoriale et le suivi du développement des filières.

A – Structurer la gouvernance et le pilotage du secteur agricole

La Région déjà actrice au sein des politiques publiques en faveur de la production locale alimentaire souhaite conforter sa démarche d'intégration de la compétence agricole dans la coordination des actions globales, territoriales et sectorielles dans un objectif de cohérence de l'action publique au service de la souveraineté alimentaire.

1) Coordination institutionnelle avec le Conseil départemental et l'Etat

La Région est partie prenante de la coordination des politiques publiques ainsi que des instances financières, réglementaires et sectorielles.

Suite à la réussite en 2025 des « Etats généraux de la canne », la collectivité lancera en 2026 l'élaboration d'une nouvelle stratégie régionale agricole, éventuellement sous la forme d'États généraux de l'agriculture. La finalité sera de définir, avec les producteurs et les acteurs professionnels locaux, les besoins et les objectifs d'une politique publique régionale qui posera les bases des futurs cadres stratégiques financiers au niveau européen et national.

Par ailleurs, la Région poursuivra les chantiers transversaux à enjeu, tels que la protection et l'accès au foncier agricole, la reconnaissance de la spécificité de la diversité des modèles agricoles locaux, la transition écologique et la diversification en matière agricole, la veille sanitaire, l'optimisation des ressources, l'agrivoltaïsme, la coopération régionale,

Impacts attendus en 2026 :

- Renforcement de la coordination des politiques publiques en faveur de la production alimentaire locale.

2) Participation aux programmes partenariaux des territoires et des filières

Près de 20 communes se sont engagées au sein d'une Charte de développement agricole avec le partenariat technique de la Chambre d'agriculture. D'autres démarches en cours devraient aboutir en 2026.

Ces stratégies adaptées à la situation de chaque territoire permettent aux acteurs de se mobiliser autour des actions qui y sont déclinées. En outre, la révision du zonage agricole au sein des documents d'urbanisme fait l'objet d'une vigilance pour garantir sa cohérence avec les objectifs.

En parallèle, les initiatives locales des plans alimentaires territoriaux se poursuivent sans attendre d'autres dispositifs de soutien financier et d'appels à projet de l'État.

Les filières seront directement mobilisées afin de contribuer à l'élaboration de la stratégie régionale agricole.

Impacts attendus en 2026 :

- Amélioration du suivi des projets de territoires en lien avec la production alimentaire locale.

3) Préparation de l'intégration de la compétence agricole

Suite au lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en octobre 2025 et au déroulement de la 1^{ère} phase dédiée à l'état des lieux, la Région aura à se positionner sur le contour, le contenu et la déclinaison de l'intégration de la compétence agricole.

Les éléments en termes juridique, organisationnel, financier, logistique, seront ainsi déterminés.

De là, découlera le plan de reprise de la compétence.

Les instances de pilotage et de coordination technique seront réunies tout au long du processus préparatoire.

D'autres chantiers spécifiques compléteront la préparation administrative, la définition de la stratégie agricole et la mobilisation anticipée des dispositifs nécessaires.

S'agissant de la poursuite de la préparation de l'évaluation ex ante relative aux futurs instruments financiers dans l'agriculture, cela permettra d'identifier les orientations et de définir les outils adaptés, ainsi que, in fine, de créer une passerelle vers les dispositifs « Instruments financiers » développés par la collectivité à destination des opérateurs économiques.

Concernant l'évolution des programmations européennes, le positionnement de la collectivité en qualité de Région ultrapériphérique devrait être un atout pour la poursuite du FEADER à l'échelon régional.

La collectivité s'attachera à défendre la pérennisation et la gestion territorialisée des fonds dédiés aux filières et à la production alimentaire locale tout en soutenant les acteurs agricoles dans la prise en compte de l'environnement tropical en milieu insulaire au sein des cadres nationaux et européens.

En parallèle, se poursuivra le renforcement de l'équipe projet afin de déployer l'ensemble des préparatifs nécessaires à l'intégration de la compétence et d'assurer le suivi des différentes filières et volets que recouvre ce large secteur d'activités.

Impacts attendus en 2026 :

- Clarification du plan de reprise de la compétence agricole.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Préparation de l'intégration de la compétence agricole	Taux d'avancement	30%	10%	60 %

B – Accompagner le secteur agricole

La Région est engagée depuis plusieurs années dans la valorisation des produits réunionnais et la promotion de leur qualité sur le marché local mais aussi à l'export. L'évolution positive des distinctions et certifications permet une meilleure reconnaissance des savoir-faire locaux et de la diversité de nos productions et de nos terroirs.

1) Promotion de la production locale

Lors du Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris, du 21 février au 1^{er} mars 2026, La Région contribuera à la valorisation de la production locale grâce à sa participation au Village Réunion ainsi qu'au soutien à l'internationalisation des entreprises participantes.

Localement, après l'annulation de l'édition 2025 du fait des impacts du cyclone Garance, la Foire agricole de Bras-Panon pourrait se tenir en mai 2026. Ce sera l'occasion pour la collectivité de mettre en valeur ses missions et celles des acteurs de l'économie sociale et solidaire auprès du grand public.

Par ailleurs, la Région poursuivra son soutien aux manifestations à caractère économique, afin de valoriser la production alimentaire locale, les terroirs, les productions identitaires ; une attention sera également portée sur la mise en avant de l'agritourisme au sein de ces territoires.

Enfin, il sera proposé d'accompagner de manière plus soutenue au sein de chaque micro-région, une manifestation d'envergure régionale.

Impacts attendus en 2026 :

- Valorisation du savoir-faire local et augmentation du chiffre d'affaires à l'exportation et à La Réunion des participants au SIA.

2) Suivi des démarches de certification/labellisation des opérateurs et/ou des projets de filières

Les démarches de certification des exploitations se poursuivent tant à titre individuel par les agriculteurs, qu'à titre collectif par des groupements (coopérative, association de producteurs, ...).

On compte déjà 539 exploitations certifiées en Agriculture Biologique (AB), 427 exploitations qualifiées en Certification environnementale de niveau 2 (HVE 2) et 39 exploitations reconnues en Certification environnementale de niveau 3 (HVE 3).

Les productions locales de sucre, de miel, d'ananas Victoria, de café Bourbon pointu, devraient avoir obtenu d'ici 2026 leur Indication Géographique Protégée (IGP) ou leur Appellation d'origine protégée (AOP).

Il est important de noter que les certifications des exploitations sont basées sur des références continentales et handicapent en partie le classement de nos productions tropicales dans un environnement insulaire ; en effet ces critères peuvent être difficilement accessibles ou génèrent des surcoûts aux exploitations de l'île connues pour leur petite taille. Ces agriculteurs engagés et en cours de certification concentrent donc davantage d'efforts pour rentrer dans ces exigences tout en faisant face aux contraintes quotidiennes pesant sur leur exploitation. Il sera ainsi nécessaire d'obtenir une adaptation réglementaire afin de remédier à cette disparité.

Impacts attendus en 2026 :

- Augmentation du nombre d'unités économiques certifiées.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Promotion de la production locale	Nombre d'entreprises locales au Village de La Réunion au SIA	35	36	36
Action 2 : Suivi des démarches de certification/labellisation des opérateurs et / ou de filières	Nombre de structures agricoles certifiées en BIO	560	539	560

II – AMELIORER LA COMPETITIVITE

La Région poursuivra en 2026 son soutien à la filière agroalimentaire ainsi qu'aux initiatives en faveur de l'amélioration de la couverture des besoins alimentaires par des produits locaux, et de leur diversité.

A – Renforcer le partenariat avec les producteurs et les filières des Industries Agroalimentaires (IAA)

La Région Réunion intervient en faveur du développement agricole, agroalimentaire et agritouristique. Outre le financement des investissements productifs, la collectivité poursuivra l'animation du contrat de filière.

1) Soutien à l'investissement productif des IAA

En 2026, la Région poursuivra son cofinancement en faveur des investissements des entreprises agroalimentaires dans le cadre de la fiche action 73.031 "Soutien aux outils agro-industriels" du FEADER 2023-2027. Pour rappel, le taux d'intervention varie entre 35 % et 65 %, en fonction de la taille de l'entreprise et le montant d'aide est plafonné à 2 M€. Cette enveloppe permettra d'accompagner les projets des entreprises, en co-financement du FEADER.

Impacts attendus en 2026 :

- Soutien aux investissements de production agroalimentaire.

2) Suivi du contrat de filière agroalimentaire

Signé en 2025, le contrat de filière agro-alimentaire poursuivra sa mise en œuvre, via l'animation des différents groupes de travail mobilisant les entreprises du secteur.

3) Soutien à la diversification agritouristique des exploitations

Pour rappel, l'agritourisme permet notamment la valorisation en circuit-court de la production de l'exploitation, le développement d'une offre d'accueil touristique chez l'exploitant, ainsi que la promotion de la diversité des variétés produites, du patrimoine local et du savoir-faire de l'agriculteur.

Malgré les événements climatiques, la globalité des structures reste en activité, et celles les plus impactées devraient reprendre progressivement leur activité de diversification.

Depuis 2024, la Région publie une cartographie des exploitations agritouristiques qu'elle pourra compléter d'une infographie plus détaillée.

Enfin, la collectivité au sein des instances réglementaires soutiendra dans le cadre donné les demandes de diversification des exploitations existantes en termes d'urbanisme et de d'autorisations d'exercer.

Impacts attendus en 2026 :

- Amélioration de la valorisation des structures agritouristiques.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Soutien à l'investissement productif des IAA	Nombre de projets soutenus	8	2	8
Action 2 : Soutien à la diversification agritouristique des exploitations	Nombre d'exploitations agritouristiques en exercice	90	160	160

B – Améliorer la couverture des besoins alimentaires en produits locaux

La Région souhaite une meilleure couverture de la demande locale alimentaire par la production locale.

1) Amélioration de l’approvisionnement en produits locaux au sein de la restauration des lycées

Malgré les événements climatiques en 2025, la collectivité tient à offrir aux lycéens davantage de produits locaux dans les menus confectionnés. Au quotidien, c’est grâce à la connaissance de cette offre locale par le groupement CODARUN ainsi qu’à l’expertise des gestionnaires des unités de restauration qu’est valorisée la production réunionnaise.

Impacts attendus en 2026 :

- Développement de l’économie locale par confortement de ce segment de marché, valorisation du patrimoine culinaire réunionnais, contribution à l’égalité sociale et nutritionnelle des lycéens.

2) Suivi des projets favorisant les leviers de production locale et de diversification des débouchés

Les catastrophes climatiques et les calamités agricoles successives ont mis en exergue les éléments de vulnérabilité de nos filières et l’impact direct sur le marché local.

La Région renforcera le suivi des initiatives collectives ou individuelles portant sur les facteurs de production : disponibilité des semences, autonomie fourragère, protection des cultures et des cheptels, fertilisation organique, gestion des déchets, mutualisation de la main d’œuvre et des matériels, etc.

La collectivité participera également aux démarches de retour d’expérience de gestion de crise, ainsi qu’intégrera ces éléments aux travaux d’élaboration de la future stratégie régionale agricole.

En termes de diversification de débouchés, les projets pourront porter sur les nouveaux produits en direction des consommateurs mais aussi sur l’adaptation des outils de transformation ou l’apport de nouveaux process.

Impacts attendus en 2026 :

- Identification de nouveaux produits, performance des filières locales, diversification de la valorisation de la production locale sur le marché alimentaire et celui de la restauration collective.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Amélioration de l’approvisionnement en produits locaux au sein de la restauration des lycées	Part des produits locaux agricoles ou transformés dans le volume de denrée des lycées	62 %	55 %	62 %

SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Le secteur des industries de l'image (cinéma, audiovisuel, animation, jeu vidéo, création numérique) constitue un levier stratégique pour le développement économique, culturel et touristique de La Réunion. Dans un environnement marqué par une forte demande de contenus originaux et diversifiés, la filière réunionnaise bénéficie d'un positionnement singulier : elle est à la croisée des influences européennes, africaines et indiennes, et offre un cadre naturel et culturel attractif pour la production et la diffusion.

Depuis une quinzaine d'années, la Région Réunion a mis en place une politique active de soutien à la création et à la structuration du secteur :

- Accompagnement des productions audiovisuelles et cinématographiques via des fonds de soutien dédiés, permettant de renforcer l'attractivité du territoire pour les tournages extérieurs et de favoriser l'émergence de talents locaux ;
- Soutien aux entreprises de la filière image pour favoriser leur professionnalisation et leur insertion dans les marchés régionaux, nationaux et internationaux ;
- Développement de partenariats et réseaux (France Télévisions, CNC, associations professionnelles, festivals dotés de marché) pour accroître la visibilité des créations réunionnaises et renforcer les échanges avec d'autres territoires ;
- Formation et transmission grâce au travail d'éducation à l'image afin de consolider les compétences locales, notamment dans les métiers techniques et numériques ;

En 2026, ce soutien s'inscrit dans une phase décisive de structuration et de transformation de la filière, avec la nécessité de consolider l'existant et de franchir un nouveau cap.

Ainsi, la Région Réunion affirme sa volonté de consolider l'écosystème des industries de l'image à travers une politique budgétaire qui associe soutien financier, accompagnement stratégique et partenariats structurants. Cet engagement vise à faire de la filière un pilier de l'économie créative réunionnaise et un moteur de développement durable et inclusif.

I-STRUCTURER LA FILIERE

La Région poursuit une transformation ambitieuse de ses industries de l'image à travers trois projets structurants : la création de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo (MCJV), un contrat de filière coconstruit avec les professionnels, et un Pôle territorial des industries culturelles et créatives (ICC) inscrit dans France 2030.

Ces initiatives visent à professionnaliser les talents locaux, structurer les filières, renforcer les synergies entre cinéma, audiovisuel, jeu vidéo et numérique, et développer l'attractivité du territoire. La MCJV deviendra l'opérateur central dès 2026, en lien avec une feuille de route partagée. Le contrat de filière encadrera les priorités pour les cinq prochaines années. Le Pôle territorial offrira des services et infrastructures mutualisées pour accompagner les entreprises.

Enfin, l'éducation à l'image, la formation, l'émergence et la création, tout comme la diffusion en lien avec les publics, que ce soit en amont et en aval de la chaîne de valeur du film constituent des soutiens vitaux pour susciter des vocations, et accompagner l'acquisition et le développement de compétences.

A – Organiser une filière structurée, compétitive et durable

La Région entend fédérer les acteurs des industries de l'image afin de constituer une filière structurée, compétitive et durable, capable de mutualiser ses ressources, de renforcer les compétences, de stimuler l'innovation interdisciplinaire et d'accroître son rayonnement national et international.

1) Création de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo (MCJV)

En 2025, la création de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo (MCJV) est lancée pour remplacer l'Agence Film Réunion (AFR) dès 2026. Cet établissement public administratif vise à structurer et développer les industries de l'image à La Réunion.

Le projet stratégique de la MCJV élargit le champ d'action traditionnel du cinéma et de l'audiovisuel à de nouveaux secteurs : les jeux vidéo et l'innovation numérique. Il s'inscrit dans les ambitions de la région en matière de développement culturel et économique.

Les attentes des professionnel(le)s, recueillies lors d'ateliers de concertation, ont guidé la définition des priorités de la MCJV, dans une logique de coordination, de lisibilité, d'efficacité et de montée en compétences. Cinq objectifs structurent son action : accessibilité, accompagnement, expertise, attractivité et croissance.

Ses principales missions incluent l'accompagnement des filières, la création d'un centre de ressources, et le soutien à la coproduction comme levier de développement économique.

Trois axes structurent ses interventions :

- Animer et accompagner la filière : mise en place de dispositifs d'émergence et d'accompagnement adaptés à chaque niveau, avec résidences, workshops, masterclass, et une attention particulière portée à la jeunesse et aux publics empêchés ;
- Renforcer l'attractivité régionale : valorisation des actions sur le territoire et participation aux marchés internationaux pour promouvoir les talents locaux et attirer investisseurs et partenaires ;
- Optimiser les ressources : coordination des actions, renforcement des réseaux (ambassadeurs, alumni, diaspora), et coopération internationale, notamment dans la zone océan Indien.

Un comité stratégique rassemblant les professionnels, l'État et les opérateurs de compétences sera mis en place pour assurer le dialogue et la co-construction des politiques sectorielles.

2) Co-construction d'un contrat de filière

La co-construction d'un **contrat de filière des industries de l'image**, lancé en novembre 2024 et construit à travers une large concertation avec les acteurs du secteur entre février et juillet 2025, marque une étape décisive pour la structuration et le développement de l'audiovisuel, du cinéma et du jeu vidéo à La Réunion.

Il a pour objectif de fédérer les professionnels autour d'une feuille de route commune pour les cinq prochaines années, afin de renforcer l'émergence de projets, la professionnalisation des talents et le rayonnement de la création réunionnaise dans la zone Indo-Pacifique et au-delà.

Cinq axes structurent cette stratégie :

- L'accompagnement des projets ;
- La formation et l'insertion ;
- La structuration de la filière locale ;
- L'internationalisation (diffusion, distribution, édition) ;
- La mise en synergie des filières cinéma, audiovisuel et jeu vidéo.

Un volet central est consacré aux compétences, avec des actions en éducation à l'image, stages professionnalisants, formation initiale et continue, ateliers et résidences d'écriture.

À l'horizon 2026, les impacts attendus sont la montée en compétences des jeunes créateurs, une meilleure insertion professionnelle, la consolidation d'un tissu économique fragmenté, le développement de coopérations interdisciplinaires, l'attractivité renforcée du territoire par l'accueil de tournages et la présence sur les grands rendez-vous internationaux, ainsi qu'une valorisation accrue de la création « péi » via des partenariats solides avec le CNC, les télévisions locales et les festivals.

Véritable outil stratégique, ce contrat doit transformer les ICC réunionnaises en un **levier structurant de développement culturel, économique et d'attractivité** au service du territoire.

3) Pôle territorial d'industries culturelles et créatives

Le projet de **Pôle territorial d'industries culturelles et créatives (ICC) à La Réunion**, inscrit dans le cadre du programme national France 2030, a pour ambition de structurer durablement la filière locale (cinéma, audiovisuel, musique, jeu vidéo, design, arts numériques) et de renforcer son rayonnement national et international.

Doté d'un budget estimé à 2 M€ par an, il offrira à la fois des services mutualisés aux entreprises (accompagnement financier, juridique, RH, conseil aux tournages, promotion de l'offre réunionnaise) et des infrastructures adaptées (espaces de travail, salles techniques et de projection, studio de tournage et de post-production, incubateur jeu vidéo).

Ses enjeux sont multiples :

- Consolider un tissu économique aujourd'hui fragmenté, attirer des productions extérieures ;
- Stimuler l'innovation créative « péi » en favorisant les passerelles entre disciplines ;
- Renforcer l'offre de formation en s'appuyant sur les acteurs existants tout en comblant les manques (graphisme, 2D/3D, VR/AR).

La réussite du projet repose sur un **portage affirmé de la Région**, garante d'un équilibre entre partenaires publics et privés, et sur une gouvernance claire, potentiellement adossée à une société d'économie mixte. Elle devra aussi veiller à éviter la captation par un acteur unique, à articuler ce Pôle avec les équipements existants comme la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo, et à inscrire l'action dans une stratégie de long terme.

Au-delà de l'obtention du label national, l'enjeu est de faire du Pôle une **véritable plateforme de transformation** des ICC réunionnaises, au service du développement économique, de l'attractivité internationale et de l'affirmation de La Réunion comme territoire pilote ultramarin dans les industries créatives.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Création de la MCJV	Nombre de professionnels bénéficiant d'un accompagnement (résidence d'écriture, ateliers, master class)	-	-	40
Co-construction d'un contrat de filière	Nombre de signataires	-	-	13
Pôle territorial d'industries culturelles et créatives	Nombre d'évènements internationaux organisés	-	-	3

B – Aiguiser le regard et susciter des vocations et développer des compétences

S'agissant d'interventions à inscrire dans la durée, la collectivité maintiendra son accompagnement en faveur des actions d'éducation à l'image. En effet, à l'heure où les cinémas de quartier laissent la place aux multiplexes, que les vidéos publiées sur les plateformes et consultées sur télévision, téléphone portable, tablette ou ordinateur remplacent progressivement le grand écran, il est important de faire bénéficier aux jeunes, citoyens de demain, de séances de cinéma authentiques et de films de qualité, faisant du cinéma un outil de lecture, de réflexion et de compréhension du monde et de la société.

A ce titre, la collectivité maintiendra son accompagnement en faveur du dispositif Ciné-clubs, avec comme objectif d'augmenter le taux de fréquentation des séances. La Région poursuivra également le financement de l'association Cinékour qui porte notamment deux projets ambitieux :

- Ateliers Kourmétraz, stages professionnalisant à destination des publics empêchés (jeunes de quartier prioritaires), favorisant ainsi leur insertion professionnelle grâce aux compétences acquises durant ces stages ;
- Le dispositif Talents La Kour qui accompagne la création et la professionnalisation des jeunes auteurs de courts-métrages réunionnais.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Renforcer la citoyenneté des scolaires avec le cinéma comme outil de lecture et de compréhension du monde et de la société	Nombre de lycées bénéficiant du dispositif « Ciné-clubs : cinéma et Citoyenneté »	30	26	40
Initier les jeunes aux métiers de l'image	Nombre de jeunes bénéficiant d'un stage de professionnalisation	60	30	70

II – SOUTENIR LA CRÉATION AUDIOVISUELLE CINÉMATOGRAPHIQUE ET DE JEUX VIDÉO

1) Création d'un Fonds de co-production

La création d'un **Fonds de co-production** vise à soutenir le développement et la réalisation d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques en renforçant leur capacité à accéder à des financements nationaux et internationaux.

Ce dispositif, adossé à un satellite régional dédié, la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo doit également stimuler les partenariats public-privé et renforcer l'attractivité du territoire pour l'accueil de coproductions.

À terme, il constituera un levier de développement culturel et économique majeur au service de La Réunion.

2) Fonds de soutien cinéma, audiovisuel, jeu-vidéo

Le Fonds de soutien cinéma, audiovisuel et jeu vidéo de la Région Réunion, doté de 4,7 M€, constitue un levier culturel et économique stratégique. Il génère 16 M€ de retombées locales, soit un effet multiplicateur de 4, et bénéficie du soutien du CNC à hauteur de 626 K€. Le nombre de dépôts de projets est en forte hausse depuis quelques années (<150 dépôts/an).

L'enjeu consiste désormais à porter le budget à 5 M€ avec une évolution de la grille de critères visant à retenir un nombre plus restreint de projets, mais à fort caractère structurant.

Les projets retenus devront présenter un fort potentiel de diffusion nationale et internationale. Cette orientation favorisera un meilleur ancrage territorial des tournages et productions.

En 2026, l'impact attendu est une hausse des retombées économiques locales. On anticipe également une augmentation du nombre d'emplois directs et indirects générés. Le partenariat avec le CNC sera consolidé, augmentant les financements extérieurs.

En limitant l'effet budgétivore, la Région assure une meilleure soutenabilité du dispositif. Ainsi, le Fonds évolue d'un outil large d'accompagnement vers un dispositif sélectif, structurant et durable.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Création d'un Fonds de co-production	Nombre de sociétés aidées	2 sociétés aidées	2	3
	Nombre de projets aidés	2 projets soutenus à hauteur de 300 K€ (préfiguration sous forme d'avances remboursable)	2	3
	Montant des dépenses locales	-	4,8 M€	5,5 M€
Fonds de soutien cinéma, audiovisuel, jeu-vidéo	Nombre de sociétés aidées	39	39	36
	Nombre de projets aidés	46	46	43
	Montant des dépenses locales	11 M€	16 M€	12,5 M€

III – ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DES FILMS ET DES JEUX VIDÉO PRODUITS LOCALEMENT

En 2026, la Région poursuivra sa stratégie en faveur de la démocratisation culturelle à La Réunion.

Plusieurs dispositifs continueront d'être soutenus par la Région en cela qu'ils permettent à des jeunes d'accéder à des œuvres locales et d'art et essai, renforçant le lien entre jeunesse et cinéma de proximité (Fête du court métrage, Médiateurs de cinéma, Ciné-Club en lycées).

Le soutien à la production des télévisions locales sera maintenu, essentiel à la structuration du secteur audiovisuel réunionnais.

La Kourmétragerie, actrice clé de la diffusion des courts métrages péi à l'international, continuera d'assurer la visibilité et le rayonnement des talents réunionnais à de multiples échelles (local, national, international).

Pour soutenir l'attractivité du territoire, la Région va poursuivre son accompagnement de festivals à forte valeur ajoutée, notamment sur le volet marché :

- Le FIFOI, pour positionner La Réunion dans la zone océan Indien ;
- Le Festival du film au féminin, pour la diversité des récits ;
- Le Salon Geekali et la Volcano Game Jam, pour renforcer le secteur du jeu vidéo.

Les enjeux pour 2026 portent sur l'inclusion des publics dans la diffusion des œuvres péi, le développement économique par la culture via la structuration des volets industrie de festivals. La filière image devient ainsi un vecteur stratégique de promotion culturelle, d'emploi local et d'innovation pour La Réunion.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Soutenir les festivals disposant d'un marché	Nombre d'évènements soutenus	3	2	3
Accompagner le circuit de diffusion	Nombre de séances Ambassadeurs Nombre de sélections, prix en festivals	3	3	4

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Notre société traverse une phase de profondes mutations qui génère des inquiétudes et révèle des fragilités : inflation, transformation des emplois, accès inégal aux services de proximité. Ces défis interrogent la capacité de nos modèles économiques traditionnels à apporter des réponses justes et durables aux attentes des citoyens.

Dans ce paysage incertain, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ouvre des perspectives nouvelles. Par son ancrage territorial, son souci de l'intérêt général et son aptitude à associer performance économique et utilité sociale, elle constitue un laboratoire vivant de solutions. Qu'il s'agisse de créer des emplois de qualité, de développer des services innovants, de soutenir la transition écologique ou de retisser les liens sociaux, l'ESS prouve chaque jour sa pertinence et sa modernité.

En soutenant ces initiatives et en accompagnant la création de TPE, la Région choisit d'investir dans l'avenir : celui d'une économie plus résiliente, plus équitable et plus proche des besoins des habitants. Favoriser l'émergence de ces nouveaux modèles, c'est tracer la voie d'un développement durable, inclusif et porteur d'espoir.

I – SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET ENTREPRISES NON DÉLOCALISABLES

La création d'emplois de proximité, ancrés dans les territoires et répondant aux besoins réels des habitants, constitue une priorité stratégique. En soutenant les TPE et les structures de l'ESS, la Région agit pour une économie plus résiliente, génératrice de valeur ajoutée locale et socialement utile.

A – Consolider l'accompagnement des TPE et des structures de l'ESS

L'accompagnement constitue un levier essentiel pour sécuriser les parcours entrepreneuriaux et garantir la pérennité des projets. Renforcer les réseaux, les outils financiers, la gouvernance et l'entrepreneuriat au féminin permet de créer un écosystème favorable à l'essor de nouvelles initiatives.

1) Consolider le réseau d'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE

En 2026, la collectivité régionale poursuivra ses efforts pour consolider l'écosystème d'accompagnement des entrepreneurs et des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

À destination des TPE, elle continuera de soutenir, en partenariat avec la Banque Publique d'Investissement, les dispositifs structurants que sont les Accélérateurs « Émergence » et « Création », ainsi que le Carrefour de l'Entrepreneuriat, véritables leviers pour l'amorçage, la consolidation et la montée en compétences des entrepreneurs. Elle appuiera également le programme Alizé, qui favorise la mise en relation et l'entraide entre entreprises pour soutenir la croissance et l'ancrage local des TPE.

S'agissant des structures de l'ESS et de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), la Région accompagnera le renforcement des têtes de réseau, afin de consolider leurs missions de structuration, d'appui technique et de développement, essentielles pour favoriser la création et la pérennisation des structures.

Par ces actions, la collectivité confirme sa volonté de soutenir un accompagnement de proximité, par le biais d'un réseau régional à constituer, adapté aux besoins des porteurs de projets et créateurs d'activité, qu'ils relèvent de l'économie classique ou de l'ESS.

Impacts attendus en 2026 :

- Renforcement et consolidation des structures de l'ESS et des TPE ;
- L'ancrage territorial : consolidation d'activités économiques non délocalisables ;
- L'effet réseau : coopération accrue entre entreprises grâce à des dispositifs mutualisés.

2) Consolider les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE

L'accès au financement demeure l'un des principaux freins au développement des TPE et des structures de l'Économie Sociale et Solidaire. L'étude « Ex Ante » de la Banque Européenne d'Investissement, réalisée dans le cadre de la programmation européenne 2021-2027, avait déjà mis en lumière le déficit persistant de solutions de microfinance adaptées. En réponse, la Région a choisi de s'engager durablement dans l'abondement des fonds de prêts distribués sous forme de microcrédits et de prêts d'honneur, afin de soutenir la création, la consolidation et le développement des TPE.

Pour l'ESS, les financements doivent en priorité permettre :

- L'amorçage et la mise en œuvre de projets d'innovation sociale ;
- La couverture des besoins en fonds de roulement et certains projets d'investissement ;
- Le renforcement du haut de bilan, adapté aux spécificités du secteur.

Au-delà de ces dispositifs, il apparaît indispensable de consolider et diversifier les outils disponibles. Ainsi, le ré-abondement du fonds de garantie géré par France Active constituera une priorité, afin de sécuriser et faciliter l'accès au crédit bancaire des structures de l'ESS. Parallèlement, un fonds spécifique destiné à financer la trésorerie sera mis en place, afin de répondre à une difficulté majeure rencontrée par de nombreuses structures : le décalage des flux de trésorerie lié aux délais de versement des subventions publiques.

En renforçant cet éventail d'outils financiers, la Région entend créer un environnement plus favorable à la pérennité et au développement des initiatives entrepreneuriales et solidaires, en leur donnant les moyens de franchir les étapes critiques de leur parcours.

Impacts attendus en 2026 :

- Meilleure couverture des besoins en financement des TPE et structures de l'ESS ;
- Facilitation de l'accès au crédit ;
- Renforcement du tissu économique local : consolidation d'activités créatrices d'emplois et de valeur ajoutée locale.

3) Soutenir l'entrepreneuriat au féminin

L'entrepreneuriat féminin demeure un levier essentiel d'autonomisation économique et de réduction des inégalités. Si de nombreuses études montrent que les femmes se tournent vers la création d'entreprise pour acquérir une indépendance, développer des projets porteurs de sens ou diversifier leurs sources de revenus, il apparaît que ce choix est encore trop souvent motivé par des situations contraignantes plutôt que par une volonté première. À La Réunion, où les femmes sont particulièrement exposées à la précarité, renforcer leur participation à la création et au développement d'entreprises constitue un enjeu stratégique pour favoriser l'égalité réelle.

Pour l'année 2026, la Région poursuivra ses actions visant à lever les obstacles spécifiques rencontrés par les femmes entrepreneures, notamment l'accès au financement, l'articulation des temps de vie, ainsi que les freins psychologiques tels que la peur de l'échec ou le syndrome de l'imposteur.

Dans ce cadre, la collectivité entend :

- Renouveler son engagement dans le « Plan d'Actions Régional en faveur de l'Entrepreneuriat Féminin (PAREF) » comme outil central de son intervention ;
- Poursuivre son soutien pour le déploiement du dispositif « Beelab », qui offre un accompagnement adapté à la création, à la reprise et au développement des entreprises dirigées par des femmes ;

- Promouvoir la valorisation de l'entrepreneuriat féminin et susciter de nouvelles vocations par l'organisation d'une nouvelle édition du challenge régional dédié.

Ces initiatives visent à créer un environnement favorable à l'émergence et à la pérennisation des entreprises portées par des femmes, en consolidant leur rôle dans le tissu économique régional.

Impacts attendus en 2026 :

- Levée des freins à l'entrepreneuriat féminin ;
- Multiplication des initiatives en matière d'entrepreneuriat féminin ;
- Plus grande autonomie financière des femmes réunionnaises ;
- Renforcement de l'égalité réelle : amélioration de l'accès des femmes aux financements et dispositifs d'accompagnement ;
- Valorisation des talents féminins : mise en lumière d'initiatives inspirantes et création d'un effet d'entraînement.

4) Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS

Face à la raréfaction des ressources publiques, les structures de l'Économie Sociale et Solidaire voient leur modèle économique soumis à des tensions croissantes. Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) constitue un outil stratégique permettant aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements adaptés. L'objectif est de renforcer leur pérennité, de professionnaliser leur gestion et de soutenir la création ou la consolidation d'emplois.

Consciente de l'importance de ce dispositif pour la stabilité et le développement des structures, la Région confirme son engagement aux côtés de l'État et de la Banque des Territoires. Le DLA propose à la fois des accompagnements individuels et collectifs, portant sur différents volets : évolution du modèle économique, révision du projet associatif ou de l'offre de services, consolidation de la stratégie financière, gestion des ressources humaines, mutualisation et regroupement de structures, ainsi que sur la gouvernance et l'organisation interne.

Ces interventions visent à renforcer la capacité des structures de l'ESS à gérer efficacement leurs activités, à optimiser leur fonctionnement interne et à consolider leur contribution au développement économique et social des territoires.

Impacts attendus en 2026 :

- Renforcement et meilleur dimensionnement des projets stratégiques des structures de l'ESS ;
- Renforcement des modèles économiques des structures de l'ESS ;
- Consolidation et développement de l'emploi ;
- Amélioration de la stabilité de l'emploi local : soutien à la création et au maintien d'emplois dans le secteur associatif et solidaire ;
- Contribution renforcée au développement territorial : ESS plus structurée et mieux outillée pour répondre aux besoins sociaux et économiques.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Consolider les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE	Abondement des fonds de prêts	1 500 000 €	1 300 000 € en cours	1 500 000 €
	Nombre d'entreprises financées	1 500	450	1 500
	Constitution d'un réseau d'accompagnement	Nouvel indicateur		1
Action 2 : Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS	Nombre de structures bénéficiant d'un DLA	50	24	50

B – Favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique)

Les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) apportent des solutions concrètes aux défis sociaux et territoriaux. En soutenant leur émergence, la Région favorise des modèles qui conjuguent emploi, solidarité et innovation.

1) Soutien à l'émergence des structures de l'IAE

La Région s'engage depuis plusieurs années à soutenir les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), en particulier les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), dont le rôle sur le territoire est essentiel. Ces structures contribuent à l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi, favorisent la solidarité et renforcent la cohésion sociale, tout en développant des activités économiques locales non délocalisables. Il est proposé d'accompagner, en lien avec la Direction de l'Innovation, les structures porteuses d'ACI afin de permettre un saut qualitatif de leur production, notamment par le design des produits, et ainsi renforcer leur chiffre d'affaires.

Il est important pour la Région de maintenir et de consolider son engagement afin de garantir la continuité et l'efficacité de ce dispositif sur le territoire. Il est important également de promouvoir ces savoir-faire à travers le marché de Noël de l'ESS.

Pour 2026, la Région poursuivra son effort en matière d'ACI et élargira son soutien à la création d'Entreprises d'Insertion (EI) selon deux axes :

- Un soutien direct : en accompagnant les EI dans leurs besoins en investissement et en fonctionnement, afin de renforcer leur pérennité et leur impact social.
- Un soutien indirect : en soutenant l'implantation de la Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI), dont la mission est de créer un environnement favorable au développement et à la consolidation des EI.

Ces actions visent à renforcer l'IAE comme levier d'insertion professionnelle durable et à consolider un tissu territorial d'entreprises solidaires, créatrices d'emplois et de liens sociaux.

Impacts attendus en 2026 :

- L'inclusion sociale : remise en situation de travail de personnes éloignées de l'emploi ;
- La cohésion territoriale : renforcement du lien social et de la solidarité locale ;
- Le dynamisme économique : développement d'activités non délocalisables.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1	Nombre d'ACI financés	60	40	60
	Nombre d'EI et GE financés	6	0	6

II – ASSURER UNE COHÉSION SOCIALE TERRITORIALE

Au-delà de la seule dimension économique, l'ESS constitue un outil puissant pour renforcer la cohésion sociale et répondre aux aspirations de durabilité. Elle incarne une économie au service des habitants et des territoires, attentive aux enjeux environnementaux et à l'équité.

A – Promouvoir le développement durable dans l’ESS

Les acteurs de l’ESS jouent un rôle majeur dans la transition écologique et sociale. En développant l’achat responsable, en soutenant des dynamiques locales durables et en explorant des outils comme les monnaies locales, la Région impulse de nouvelles pratiques plus respectueuses et inclusives.

1) Développer l’achat socialement et environnementalement responsable

La commande publique constitue un levier stratégique pour soutenir l’économie locale et l’emploi. Les achats socialement responsables permettent de cibler l’impact social et d’offrir des opportunités d’insertion professionnelle aux publics les plus éloignés du marché du travail.

Depuis plusieurs années, la Région s’appuie sur un facilitateur pour intégrer des clauses sociales dans certains marchés publics, en l’accompagnant dans :

- La définition et la quantification des objectifs d’insertion ;
- Le choix des critères et la rédaction des clauses sociales ;
- Le suivi et l’évaluation des marchés « clausés », incluant le contrôle de l’exécution par les entreprises attributaires et l’évaluation annuelle.

En 2026, cet accompagnement sera poursuivi et renforcé, avec un accent particulier sur :

- Le volet écologique des marchés et la promotion de pratiques d’achat durable ;
- L’animation et la diffusion du SPASER auprès des services de la collectivité ;
- Le développement des compétences internes en matière d’achats responsables et le suivi systématique du plan d’action.

Ces actions visent à maximiser l’impact social et environnemental des marchés publics, tout en contribuant à l’insertion professionnelle et au développement durable sur le territoire.

Impacts attendus en 2026 :

- Création d’une dynamique territoriale volontaire en faveur d’un développement économique et écologique responsable ;
- Accessibilité des structures de l’ESS à la commande publique ;
- Montée en compétence des acteurs économiques du territoire en matière de commande publique ;
- Suivi et transparence accrus : meilleure évaluation des résultats et impact mesurable des marchés publics clausés.

2) Renforcer les politiques de développement local durable

La Région poursuit son engagement en faveur de filières économiques innovantes portées par des structures de l’ESS, en particulier celles qui concilient développement local, transition écologique et économie circulaire. En soutenant ces initiatives, la collectivité favorise la création d’activités durables, renforce les coopérations entre économie classique et Économie Sociale et Solidaire (ESS), et contribue à structurer un tissu économique résilient et ancré sur le territoire.

Parallèlement, la Région accompagnera, dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT), la mise en place d’un « Hub de l’ESS », projet structurant destiné à stimuler l’activité économique locale, promouvoir des modes de consommation et de travail plus responsables et solidaires, et renforcer le lien social. Centré sur le réemploi, la récupération, la réutilisation et le reconditionnement, ce Hub ambitionne de devenir un espace de référence pour l’ESS et l’économie circulaire sur le territoire.

Impacts attendus en 2026 :

- Création d’une dynamique de coopération entre les acteurs ;
- Plus grande visibilité des acteurs de l’ESS et de l’économie circulaire ;
- Structuration territoriale : émergence d’un tissu économique plus résilient, mieux organisé et en capacité de répondre aux besoins locaux.

3) Accompagner le déploiement Monnaie Locale Complémentaire Citoyenne (MLCC)

La Région accompagnera le projet de monnaie locale complémentaire citoyenne actuellement en développement dans l'Ouest. Outil au service de l'économie de proximité, la monnaie locale favorise la consommation auprès des commerces et entreprises du territoire, renforce les circuits courts et contribue à une dynamique économique plus résiliente et durable.

Cet accompagnement vise à donner au porteur de projet les moyens nécessaires pour :

- Renforcer son organisation et sa capacité de gestion ;
- Développer le réseau d'adhérents, de commerces et de prestataires, indispensable à l'ancrage de la monnaie locale dans l'économie de proximité ;
- Favoriser l'appropriation de l'outil par les habitants et acteurs économiques du territoire.

En soutenant sa structuration et le déploiement de son réseau d'adhérents, la Région affirme sa volonté de promouvoir des initiatives innovantes, porteuses de cohésion sociale et de transition écologique, et de donner à ce projet les moyens de jouer pleinement son rôle de levier territorial.

Impacts attendus en 2026 :

- Relocalisation de l'économie réunionnaise ;
- Dynamisation de la production locale.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Développer l'achat socialement et écologiquement responsable	Nombre de marchés « clausés »	30	7	30
Action 2 : Accompagner le déploiement de la MLCC	Nombre de magasins agréés sur le Territoire Ouest			100

B – Faire de l'ESS une priorité partagée

Le changement d'échelle de l'ESS suppose qu'elle soit reconnue et valorisée par l'ensemble des acteurs économiques. En renforçant sa visibilité et en favorisant les synergies avec l'économie classique, la Région contribue à en faire une priorité partagée et porteuse d'avenir.

1) Promouvoir l'ESS

L'ESS constitue un levier d'innovation économique et sociale, mais reste encore trop souvent perçue comme un secteur de niche. Pour qu'elle puisse pleinement jouer son rôle de moteur de développement solidaire et durable, il est indispensable de mieux la faire connaître et d'accroître sa visibilité auprès des citoyens, des collectivités et des acteurs économiques.

En 2026, la Région s'attachera à renforcer la valorisation de l'ESS par des actions de communication ciblées et par l'appui à des initiatives territoriales innovantes. Ces démarches viseront à rapprocher l'ESS du grand public, à faciliter l'accès à ses biens et services et à faire émerger une identité commune des acteurs locaux. L'objectif est de positionner l'ESS comme une composante incontournable de l'économie réunionnaise et un vecteur de cohésion sociale.

Par ailleurs, en partenariat avec l'État et la CRESS, la Région organisera la 3^e édition de la Conférence régionale de l'ESS. Ce rendez-vous majeur constitue un temps de dialogue et de co-construction avec l'ensemble des acteurs de l'ESS, permettant de définir les priorités régionales en matière de développement, de structuration et de visibilité du secteur.

Instituée par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS, la Conférence régionale a pour vocation de renforcer la concertation territoriale, de favoriser la coordination des initiatives et de donner une orientation stratégique aux politiques publiques en faveur de l'économie sociale et solidaire.

À travers cette nouvelle édition, la Région réaffirme son engagement en faveur d'un modèle économique innovant, inclusif et durable, au service de la cohésion sociale et du dynamisme territorial.

Impacts attendus en 2026 :

- Plus grande visibilité de l'ESS ;
- Appropriation de l'ESS par le grand public.
- Accessibilité renforcée : élargissement de l'accès des citoyens aux biens et services proposés par les structures de l'ESS ;
- Identité collective : émergence d'une image commune et partagée des acteurs de l'ESS sur le territoire.

2) Piloter et déployer la SRESS

Depuis l'adoption de la Stratégie Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (SRESS), la collectivité régionale a engagé une dynamique participative en réunissant quatre groupes de travail thématiques : l'attractivité d'une économie citoyenne, le financement de l'ESS, la synergie entre économie classique et ESS, et la définition des politiques publiques en matière d'ESS.

Ces groupes ont permis d'associer les acteurs du territoire à l'élaboration de fiches-actions opérationnelles, traduisant les ambitions de la stratégie en orientations concrètes. En 2026, l'enjeu sera désormais d'assurer l'animation et la mise en œuvre effective de ces actions, en veillant à ce que les opérateurs se les approprient pleinement et contribuent à leur déploiement sur l'ensemble du territoire.

La Région entend ainsi consolider son rôle d'impulsion, de coordination et de suivi, afin de garantir que la SRESS devienne un cadre de référence vivant, évolutif et partagé par tous les acteurs de l'ESS et au-delà.

Impacts attendus en 2026 :

- La gouvernance partagée : implication renforcée des acteurs de l'ESS dans la mise en œuvre des politiques publiques ;
- La cohérence territoriale : déploiement harmonisé des actions de l'ESS sur l'ensemble de La Réunion ;
- La lisibilité et structuration : clarification des priorités et consolidation d'un cadre de référence commun ;
- La dynamique collective : appropriation des fiches-actions par les opérateurs et mise en synergie des initiatives.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Promouvoir l'ESS	Nombre de marchés de l'ESS	4	1	4
Action 2 : Piloter la SRESS	Nombre de Fiche action mise en œuvre	Nouvel indicateur		6

PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

Les orientations budgétaires 2026 de la Région Réunion dans le secteur de la coopération régionale et des relations internationales s'inscriront dans la continuité des orientations de la mandature, visant à renforcer l'ouverture de La Réunion à l'international et son insertion dans son environnement régional.

Le principal objectif est de poursuivre la restructuration de la politique de co-développement régional et de déployer une diplomatie territoriale adaptée aux enjeux contemporains.

La stratégie de la collectivité tient compte des nombreuses dynamiques à l'œuvre à l'échelle régionale, nationale et européenne, et en particulier :

- La stratégie Indopacifique de la France et l'initiative Global Gateway de l'Union européenne, deux piliers de l'engagement européen et français dans l'océan Indien.
- La stratégie renouvelée des Régions Ultrapériphériques (RUP), qui encourage une meilleure insertion régionale de La Réunion.
- L'alignement avec les priorités des pays et organisations régionales partenaires, dans une logique de diplomatie d'influence, de co-développement et de partenariat équilibré.

Cette stratégie d'ouverture s'appuie :

- D'une part, sur l'accélération du déploiement du PO INTERREG VI OI, avec une ambition de franchir le deuxième palier de dégagement d'office et le soutien à des projets emblématiques dans les domaines prioritaires pour ce bassin indianocéanique (1) ;
- D'autre part, sur la mise en place d'une diplomatie à l'échelle territoriale et d'une feuille de route stratégique de coopération régionale (2).

Renforcer la gouvernance et de la dynamique du programme INTERREG VI océan Indien et soutenir les projets structurants

Suite à son lancement opérationnel en 2024, le programme INTERREG VI OI a désormais atteint son rythme de croisière : 59 projets programmés qui concernent notamment des programmes multi-pays.

Cette tendance, qui révèle une notoriété certaine du programme, sera à conforter en 2026, afin de permettre à la Région, en tant qu'autorité de gestion, de franchir le 2^{ème} palier en termes de dégagement d'office (DO), puisque 12,7 M€ devront en effet être certifiés. Par ailleurs, le programme bénéficiera d'un cofinancement européen complémentaire issu du fonds NDICI (aide au développement de l'UE à destination des pays tiers).

Ainsi, l'objectif du service animation INTERREG de la Direction opérationnelle de la Coopération régionale (DOCR) sera de mettre en œuvre une démarche engagée en matière d'animation, visant à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets potentiels, la gouvernance du PO ainsi que la valorisation des actions de coopération.

La démarche, visant à renforcer la dynamique territoriale autour de la coopération et à appuyer l'émergence de programmes et de projets portés par la collectivité, sera par ailleurs accentuée.

▪ Réaffirmer le rôle de la diplomatie territoriale et porter la voix de la Région aux côtés de l'État dans les instances internationales

Depuis le début de la mandature, la Région entend s'affirmer comme un acteur crédible et reconnu de la diplomatie territoriale dans la zone de l'océan Indien, en complémentarité avec l'État et l'Union européenne, et en lien étroit avec l'ensemble de ses partenaires régionaux – qu'il s'agisse d'États, de collectivités ou d'organisations régionales.

Cette ambition s'inscrit dans les grandes stratégies régionales telles que la Stratégie indopacifique de la France et le programme européen Global Gateway, afin de hisser l'action internationale régionale au niveau des enjeux globaux et des acteurs de référence.

Dans cette perspective, la Région poursuit son intégration active au sein des principaux réseaux diplomatiques : nationaux (Cités Unies France), régionaux (Commission de l'océan Indien, IORA, Commission économique pour l'Afrique) et internationaux (Symposium pour la diplomatie infranationale), afin de valoriser son expertise, ses initiatives et ses partenariats.

Au-delà de la coopération décentralisée classique, il s'agit désormais de sécuriser et structurer l'action extérieure régionale dans un cadre plus ambitieux de coopération régionale, à travers la signature d'accords-cadres s'appuyant sur les dispositifs offerts par la loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) et la loi Letchimy. Ces instruments sont, pour la diplomatie territoriale, ce que le programme INTERREG est au co-développement régional : des leviers de dialogue politique et des instruments de co-développement, destinés à offrir à l'action internationale de la Région un cadre juridique et financier renforcé.

Enfin, la Région entend affirmer sa vision, son rôle et ses prérogatives diplomatiques au sein de la Plateforme de coopération de la France de l'océan Indien (PCFOI) et dans le cadre de la Conférence de Coopération Régionale (CCR), en partageant avec l'État une lecture stratégique commune de l'environnement régional.

I- FAVORISER L'INSERTION REGIONALE DE LA REUNION EN DYNAMISANT LE PROGRAMME INTERREG VI Océan Indien ET EN SOUTENANT LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS

La première orientation de travail devra permettre de renforcer l'insertion régionale de La Réunion par :

- Le renforcement de la gouvernance et de la dynamique du programme INTERREG VI océan Indien, qui bénéficiera de crédits complémentaires issus du NDICI ;
- Le soutien au développement de projets structurants.

A – Renforcer la gouvernance et la dynamique du programme INTERREG VI océan Indien

1) En approfondissant l'animation du programme

Par l'accompagnement mieux ciblé des porteurs de projets :

L'accent sera mis sur le renforcement des accompagnements (individuels et collectifs) au bénéfice de porteurs de projets émergeant aux « fiches-actions » à dynamiser (économie, tourisme, coopération agricole, projets de petit format...).

Par le resserrement des liens avec les Etats partenaires :

En 2026, seront organisés :

- Deux ateliers nationaux « Gouvernance », à Madagascar et aux Seychelles ;
- Un atelier « Gouvernance » à La Réunion associant les points focaux INTERREG de la Région (en marge du Comité de Suivi INTERREG) ;

- Un séminaire de haut-niveau à La Réunion pour préparer le programme post-27 (en marge du Comité de Suivi INTERREG).

Par la valorisation des projets de coopération et des événements INTERREG :

Cette valorisation se déclinera dans le cadre d'actions de communication externe et interne de la collectivité et mobilisera donc les supports appropriés tels que :

- La production et diffusion de bulletin d'informations résumant les projets programmés (diffusion à La Réunion, dans les pays tiers, aux niveaux national et européen) ;
- La publication d'interviews, de courts films ou d'articles (sur les bénéficiaires et actualités des projets) diffusés dans des magazines TV, sur le site et les réseaux sociaux de la collectivité régionale, ...)

L'objectif en 2026 sera de renforcer la communication sur les projets INTERREG OI, et au-delà, sur l'ensemble des projets de coopération.

2) En maîtrisant son exécution financière

2026 sera une année majeure pour la programmation et pour la certification. En effet, la Région devra franchir un nouveau palier en termes de dégagement d'office (DO) : 12,7 M€ de FEDER devront être certifiés.

La Direction opérationnelle de la Coopération régionale (DOCR), qui gère les crédits correspondant à la contrepartie nationale des fonds FEDER-Interreg (CPN), travaillera étroitement avec les services internes en charge des fonds européens en vue d'une bonne maîtrise de la trajectoire financière du programme, et de la mise en œuvre de la révision à mi-parcours.

Deux autres axes de travail sont identifiés pour structurer l'activité autour de l'animation du programme Interreg :

- Le suivi de la mise en œuvre des projets NDICI/INTERREG

La phase de conception du process de gestion ayant été achevée début 2025, l'appel à projets conjoint (sur la thématique de la résilience climatique) a pu être lancé en août 2025.

L'année 2026 correspondra à la mise en œuvre effective de la gestion de l'enveloppe NDICI (5 M€) : appui à la conception de documents de gestion ad hoc (rapport d'instruction, convention), réception des projets et leur suivi, coordination avec les Délégations de l'UE et la Commission européenne (comité de coordination NDICI/FEDER).

- La préparation de la programmation post-27

Il s'agira de mener une activité de veille et de participer aux ateliers organisés par l'ANCT, Interact et la Commission européenne, de suivre attentivement et de contribuer activement aux travaux relatifs à la programmation post-27 (propositions règlementaires et stratégiques, etc.). Un atelier de haut niveau pourrait être organisé par la Région en 2026.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Renforcer la gouvernance du programme	Nombre d'ateliers/séminaires « gouvernance » à La Réunion	1	1	2
	Nombre d'ateliers dans les pays tiers	4	1	2
Action 2 : Accompagnements ciblés	Nombre d'accompagnements « individuels » ciblés	80	32	30
	Nombre d'ateliers collectifs	3	2	3
Action 3 : Valoriser les projets et les ateliers Interreg	Actions de communication externe et interne	12	9	15
Action 4 : Suivi de la mise en œuvre des projets INTERREG-NDICI	Nombre d'ateliers de gestion	5	Consolidation du process de gestion et préparation de l'AAP conjoint FEDER-NDICI 5 ateliers organisés	Suivi des projets déposés, appui à l'élaboration de documents de gestion (rapport d'instruction ad hoc, convention ad hoc,.. ; coordination avec les DUE et la CE.
	Nombre d'appels à projet	1 appel à projet	-	

B – Impulser et soutenir le développement de projets structurants emblématiques du co-développement

La seconde orientation vise à renforcer la dynamique de projets dans le prolongement des actions déjà engagées. Elle s'articulera autour de trois objectifs :

- 1- Poursuivre la démarche d'appui aux projets associatifs dits de petit format ;
- 2- Concevoir et développer des projets structurants emblématiques, notamment dans le cadre des partenariats de coopération décentralisée ;
- 3- Appuyer la mise en place d'un réseau multi-acteurs de coopération.

1) Contribuer à l'émergence de projets associatifs de petit format

Une démarche volontariste a été engagée par la Région en vue de renforcer les capacités des associations réunionnaises porteuses de projets de coopération.

L'objectif sera, en 2026, de :

- Poursuivre les actions amorcées, en lien avec la CIRMA, visant à renforcer les compétences en matière de montage de projets et d'identification de cofinancements potentiels ;
- Accompagner les porteurs de projets associatifs vers la mobilisation de crédits Interreg et de l'AFD dédiés aux projets de petit format.

2) Concevoir et développer des projets structurants emblématiques notamment dans le cadre de partenariats de coopération décentralisée

Un travail conséquent a été mené afin de structurer la politique de coopération de la collectivité en identifiant des territoires prioritaires d'intervention.

Des accords ou des déclarations d'engagement ont été ainsi conclus dans des pays prioritaires tels que Madagascar avec les régions du Sud (Androy, Anosy), de l'Ouest (Boeny), et le Mozambique avec la ville de Quélimate.

Des premières actions structurantes ont été engagées dans les régions de Boeny et de l'Androy, en particulier dans les secteurs du développement et de la formation dans le secteur agricole.

Les objectifs prioritaires seront, en 2026, de consolider et de développer les projets emblématiques suivants :

- Construction du lycée agricole de Besely, cofinancé par l'AFD au titre de la FICOL ; et conception d'un cluster agricole dans la région Boeny ;
- Développement du projet d'agroécologie dans le Sud malgache adossé à la structuration de la filière cactus.

Il s'agira par ailleurs de concrétiser les actions engagées dans le cadre de coopérations décentralisées avec le KwaZulu-Natal en Afrique du Sud, la ville de Quélimate au Mozambique et le territoire de Pondichéry en Inde.

La conception d'un programme d'appui institutionnel (échanges professionnels) au bénéfice des collectivités partenaires de la Région sera par ailleurs engagée.

3) Appuyer la mise en place d'un réseau multi-acteurs de coopération

Un des résultats attendus de la démarche initiée par la Région a été de susciter l'intérêt des acteurs associatifs et des opérateurs de coopération sur la mise en place d'une structure partenariale fédérative au service d'une politique de coopération à l'échelle du territoire de La Réunion mieux coordonnée et plus efficiente.

Il s'agira en 2026 de suivre les travaux amorcés et d'évaluer la faisabilité de la mise en place d'un réseau.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Soutenir le développement de projets de petit format structurants	Nombre d'ateliers d'informations collectives	3	2	3
	Nombre de projets cofinancés sur Interreg et Coreum (AFD)	Pas de cible concernant les projets	11 projets cofinancés (3 sur Coreom/AFD et 8 sur ISO/Interreg)	10
Action 2 : Concevoir et développer des projets structurants dans le cadre de partenariats de coopération décentralisée	Nombre de projets cofinancés	3	3 projets (Projet FICOL avec cofinancement AFD pour la construction du lycée agricole de Besely) Sélection du projet de Forma'Terra dans le Sud malgache sur Interreg Cofinancement par le MEAE du projet Cœur de Forêt)	6

II – REAFFIRMER LE ROLE DE LA REGION EN MATIERE DE DIPLOMATIE TERRITORIALE, SUR LE PLAN BILATERAL ET MULTILATERAL

Face au basculement du centre de gravité vers l'Indopacifique et l'Afrique, dans un contexte international instable, le développement d'une action extérieure régionale renforcée et proactive s'impose comme une nécessité. Il s'agit de positionner pleinement la Région comme un acteur stratégique de la diplomatie territoriale « démultipliée » en l'ancrant dans les dynamiques de co-développement régional. Enfin, il s'agit de porter les positions réunionnaises au sein des enceintes multilatérales régionales (COI, IORA, Union africaine) et des instances européennes (Commission européenne, Comité des régions).

A - Elaboration d'une feuille de route stratégique coopération régionale – relations internationales

Entre 2024 et 2025, la Région Réunion, sur la base d'un diagnostic réalisé avec l'appui d'un consultant externe, a engagé une démarche participative pour élaborer sa feuille de route stratégique de coopération régionale et relations internationales. Ce travail a permis de poser les premiers jalons d'une stratégie cohérente, qui sera finalisée en 2026 avec la présentation d'une feuille de route stratégique de coopération internationale et régionale.

Parmi les grands axes figurent les principes directeurs suivants :

- Ancrer la coopération sur des territoires et thématiques clés afin de positionner La Réunion comme laboratoire d'expérimentations pour la France et l'Europe face aux défis climatiques, notamment en matière de souveraineté alimentaire, de réchauffement climatique et d'économie bleue ;
- Maximiser l'impact des financements en créant des synergies entre fonds nationaux et européens ;
- Intégrer la coopération dans les politiques publiques régionales et diffuser cette culture au sein de la collectivité ;
- Renforcer le rôle de la Région comme ensemble fédérant l'écosystème local autour d'une stratégie partagée.

En 2026, la Région vise à franchir une étape décisive en finalisant une feuille de route politique et opérationnelle, tout en affirmant son rôle d'acteur clé et structurant de la coopération internationale sur son territoire.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Finalisation de la Feuille de route	Livrable feuille de route	Rédaction d'une pré-feuille de route	Pré-feuille de route	Feuille de route Coopération
	Nombre de directions métiers sensibilisées	7 ateliers thématiques de brainstorming avec les acteurs du territoire et les services régionaux	7 ateliers thématiques ayant rassemblés 123 participants	Large diffusion auprès de la collectivité, des acteurs du territoire réunionnais et des territoires de coopération
	Nombre d'acteurs du territoire sensibilisés			

B – Le déploiement de la stratégie de diplomatie territoriale

En 2026, la Région poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie de diplomatie territoriale, traduite par des actions concrètes destinées à renforcer l'influence de La Réunion, et donc de la France, sur la scène diplomatique régionale et internationale. Cette diplomatie territoriale devra notamment s'incarner **à travers les initiatives régionales suivantes** :

1) Une participation accrue à des événements de portée internationale, dans le cadre bilatéral et multilatéral

La participation de La Réunion à des événements internationaux, bilatéraux ou multilatéraux, renforcera sa visibilité régionale et mondiale. En 2026, la Région prendra part à plusieurs rencontres de haut niveau (COI, IORA, séminaires, forums), offrant autant d'opportunités de mise en réseau et de valorisation des atouts réunionnais en matière de développement territorial.

2) La poursuite de l'intégration des différents réseaux de la coopération française et européenne (Afrique australe et orientale ; pays membres de la Commission de l'océan Indien...)

La participation de La Réunion aux instances régionales sera renforcée, avec une priorité donnée au Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI), et à celui de l'Indian Ocean Rim Association (IORA). Si elle y est invitée, la Région pourrait également participer aux instances de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations-Unies.

Cette présence active permettra à la collectivité régionale de défendre ses intérêts et de s'impliquer pleinement dans les débats stratégiques régionaux. Par ailleurs, La Réunion s'efforcera de contribuer aux programmes et projets de ces organisations, notamment dans le domaine de la formation professionnelle, l'innovation, les industries culturelles (COI), l'observation des cétacés et le tourisme (IORA), ainsi que l'économie bleue (CEA).

3) Accueil de délégations d'importance et organisation d'événements d'envergure internationale à La Réunion

En 2026, l'accueil de délégations et l'organisation d'événements internationaux à La Réunion resteront des leviers majeurs de la diplomatie territoriale. Ces rencontres offriront des espaces privilégiés pour valoriser l'expertise réunionnaise et renforcer les partenariats régionaux et internationaux.

Plusieurs temps forts sont ainsi prévus :

- La Conférence des femmes d'Afrique australe et orientale de l'océan Indien ;
- L'accueil de personnalités étrangères, notamment la visite du Président de la République malgache ;
- Un séminaire de co-développement au second semestre, marquant le lancement du Centre réunionnais de recherche en politique internationale et en stratégie (CERIS), conçu comme un laboratoire d'idées au service de la coopération régionale.

4) Déplacements officiels à l'étranger

En complément, les déplacements officiels à l'étranger joueront un rôle clé dans la consolidation des relations bilatérales et l'ouverture de nouvelles perspectives de coopération. En 2026, plusieurs missions stratégiques seront programmées :

- Une mission en Inde, en parallèle de la visite du Président de la République, visant la conclusion d'un accord avec l'Union des territoires de Pondichéry ;
- Des déplacements en Afrique du Sud et en Chine afin de renforcer les liens politiques et économiques, et d'explorer de nouvelles coopérations bilatérales.

5) Vers de nouveaux accords-cadres stratégiques dans la zone

Au-delà du cadre fixé par le programme INTERREG VI, l'action extérieure de la Région s'appuie sur un cadre juridique double : d'une part, celui du droit commun régissant l'action extérieure des collectivités territoriales, et d'autre part, celui spécifique aux régions d'Outre-mer (notamment la loi d'orientation pour l'Outre-mer et la loi Letchimy). Ce dispositif permet à la Région de signer des accords de coopération au nom du gouvernement français, afin de renforcer sa diplomatie territoriale, à la fois en termes d'ancrage et d'influence, et de favoriser l'émergence de partenariats stratégiques durables dans la zone.

Dans ce contexte, et à la suite des échanges engagés en 2025, la collectivité régionale pourra conclure des accords-cadres bilatéraux, essentiels pour la mise en œuvre du programme INTERREG, notamment avec Madagascar, l'Afrique du Sud, l'Organisation internationale de la Francophonie. Par ailleurs, une coopération décentralisée spécifique sera développée avec l'Union des territoires de Pondichéry, en lien avec l'année franco-indienne de l'innovation en 2026.

6) La mise en place d'un statut d'expatrié pour les agents de la collectivité

La Région dispose de plusieurs antennes de représentation dans l'océan Indien (Madagascar, Maurice, Union des Comores), dont les responsables présentent des statuts divers.

Afin d'harmoniser ces situations, sécuriser juridiquement les affectations et faciliter l'exercice des missions, un travail a été lancé en 2025 et se poursuivra en 2026 pour créer un statut spécifique d'expatrié pour les agents de la Région basés à l'étranger. Ce statut vise, a minima, à garantir aux agents concernés des droits équivalents à ceux des agents basés à La Réunion. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la réflexion conduite par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, visant à encadrer réglementairement l'affectation des agents des collectivités territoriales à l'étranger, en conformité avec la loi de 2011 et la loi Letchimy.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Participer à des événements d'envergure internationale	Nombre de participation à des événements d'envergure internationale	3 événements	*Symposium sur la diplomatie stratégique infranationale – Janvier 2025 *Conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire – mars 2025 *5ème Sommet des Chefs d'Etat de la COI – avril 2025 *Conférence des Nations-Unies sur l'océan – Juin 2025 *CEO Summit à Madagascar 7-8 nov 2025	3 événements
Action 2 : Participer aux instances des organisations régionales : COI, IORA, Commission économique pour l'Afrique	Nombre de réunions au sein des instances des organisations régionales	4 réunions au sein des instances des organisations régionales	Conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des États membres de la COI – Mars 2025 Conseil des ministres de la COI – Avril 2025 Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la COI – Avril 2025	3 réunions
Action 3 : Organiser des déplacements officiels à caractère politique	Nombre de missions organisées	2 à 3 déplacements : Chine, Mozambique, Union des Comores	Afrique du Sud (juil. 25) Comores (oct. 2025) Seychelles (oct. 2025)	3 déplacements officiels : Inde, Afrique du Sud, Chine ?
Action 4 : Accueillir des délégations d'importance et organiser des événements d'envergure internationale à La Réunion	Nombre de délégations accueillies et nombre d'événements à dimension internationale organisés	4	Conférence internationale des femmes reportée en 2026	Organisation de la conférence internationale des femmes en mai 2026 Accueil de 20 délégations Accueil du Président de la République malgache

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 5 : Conclure des accords internationaux au titre de la LOOM et de la loi Letchimy	Nombre d'accords signés	Signature de 2/3 accords : Madagascar, Seychelles, Namibie	Conclusion d'un accord avec l'OIF toujours en négociation	Afrique du Sud, Madagascar, OIF, Territoire de l'Union de Pondichéry
Action 6 : Mettre en place un statut d'expatrié pour les agents des collectivités	Nombre d'agents bénéficiaires du statut d'expatrié Nombre de postes à l'international pourvus par des agents des collectivités	Mise en place d'un statut au sein de la collectivité	Propositions en cours	Mise en œuvre en 2026

LE NUMERIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES

Le numérique est aujourd'hui au cœur des transformations de la société et de l'économie. Il conditionne l'accès aux services, l'attractivité du territoire et la compétitivité des entreprises. Pour La Réunion, il constitue à la fois une opportunité de développement et un levier pour réduire les inégalités.

Depuis plusieurs années, la Région a fait du numérique une priorité, en investissant dans les infrastructures, en soutenant l'inclusion et en accompagnant les entreprises et les collectivités dans leur transition digitale. La Stratégie Régionale Numérique adoptée en 2023 fixe un cap clair, décliné à travers le Contrat de Filière Numérique 2025-2028 et les actions structurantes qui en découlent.

En 2026, cette politique publique s'inscrira dans la continuité des actions déjà engagées tout en intégrant de nouveaux enjeux structurants, en particulier l'essor de l'intelligence artificielle et l'utilisation stratégique des données. Cette ambition, portée dans une logique partenariale, en cohérence avec les priorités nationales et européennes, traduit la volonté régionale de mettre le numérique au service d'un développement durable, inclusif et résilient.

I – PILOTER ET METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE REGIONALE NUMÉRIQUE

A – Une stratégie numérique partagée

1) Animer le contrat de filière

En 2026, la mise en œuvre du Contrat de Filière Numérique 2025-2028, dont la signature est prévue fin 2025, prolongera la Stratégie Régionale Numérique adoptée en 2023.

Ce contrat, organisé autour de neuf fiches actions reflète la volonté des acteurs du secteur de travailler autour d'objectifs communs sur le développement de la filière numérique. La priorité sera d'en assurer l'animation et le suivi : deux comités de filière permettront de dresser un bilan global et un suivi mensuel sera réalisé pour chacune des fiches-actions.

2) Poursuivre les Ateliers Territoriaux Numériques (ATN)

Cheffe de file du développement numérique, la Région poursuivra les Ateliers Territoriaux Numériques (ATN). Trois matinées seront organisées en 2026 pour partager l'actualité de l'économie numérique entre acteurs publics et consolider la veille institutionnelle. Un espace en ligne rassemblera les ressources diffusées en séance afin de prolonger les échanges et de soutenir la montée en compétences.

B – Observer pour mieux décider

1) Développer l'observatoire du numérique

La relance de l'Observatoire du Numérique est prévue pour 2026. Les travaux précédemment engagés sur la filière numérique ainsi que sur la digitalisation des ménages et des entreprises, ayant été interrompus, seront repris et actualisés. L'Observatoire sera renforcé par la combinaison d'analyses internes et d'études produites par les partenaires. L'objectif est d'éclairer la décision publique par des données fiables, utiles et régulièrement mises à jour.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Animer le contrat de filière	Déclinaison / animation / actualisation du contrat de filière	Signature du contrat de filière	Contrat en cours de signature	2 comités de filières
Action 2 : Poursuivre les ateliers territoriaux numériques	Nombre d'Ateliers	4	1	3
Action 3 : Développer l'observatoire du numérique	Nombre d'études	2	1	2

II – CONSTRUIRE UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET INCLUSIF

La Région Réunion œuvre pour un territoire plus connecté, solidaire et inclusif. À travers la Régie Réunion THD, elle déploie les infrastructures de très haut débit, nécessaires à l'aménagement numérique du territoire. Parallèlement, la collectivité régionale pilote des actions structurantes en matière d'inclusion numérique et d'acculturation aux nouveaux usages digitaux.

A – Vers un territoire 100% connecté

La Région Réunion a créé en 2018 la Régie Réunion THD pour déployer la fibre optique jusque chez l'habitant dans les zones les moins rentables et délaissées par les opérateurs privés, afin que chaque Réunionnais, y compris dans les écarts, accède au numérique

1) Finaliser le déploiement du THD (Très Haut Débit)

La fibre optique jusqu'à l'abonné

Entre 2019 et 2025, Réunion THD a déployé et commercialisé un réseau en fibres optiques jusqu'à l'abonné dans les 7 communes les plus coûteuses de l'île. À l'exception de quelques logements en construction ou de rares cas de refus d'accès, ces territoires sont désormais entièrement couverts en fibre optique. Même les îlets les plus isolés sont connectés. Un investissement de 45 millions d'euros a été consacré à ces zones rurales pour garantir un accès équitable au numérique.

L'année 2026 sera consacrée à l'exploitation du réseau et à l'amélioration de la commercialisation qui, bien que déjà très bonne (63% du réseau commercialisé en juin 2025), doit progresser. Par ailleurs, des échanges avec les communes permettront d'améliorer la sécurisation du réseau par la réalisation d'égagement préventif afin de limiter d'éventuelles dégradations liées aux événements climatiques.

Gazelle – Exploitation, maintenance et modernisation du réseau régional très haut débit

En 2026, la Régie Réunion THD poursuivra l'exploitation et la maintenance du réseau Gazelle, infrastructure stratégique de fibre optique interconnectant les territoires de La Réunion. Cet actif régional, composé de plus de 800 km de liaisons, constitue l'ossature du très haut débit sur l'île et un levier essentiel de développement économique, d'aménagement équilibré du territoire et d'attractivité pour les opérateurs télécoms.

Les priorités sont le renforcement de la résilience et de la qualité de service, l'optimisation de l'exploitation commerciale, la fiabilisation et la valorisation des données d'infrastructure, ainsi que la poursuite des extensions et la sécurisation des liaisons optiques stratégiques.

2) Couvrir les zones blanches de téléphonie mobile

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes et de la Distribution de la Presse (ARCEP) impose aux opérateurs de couvrir les zones blanches en téléphonie mobile.

À La Réunion, cette obligation s'applique uniquement si la collectivité met à disposition des emplacements prêts à l'emploi et les équipements nécessaires. Cette situation concerne surtout les sites du Parc National, où les déploiements sont complexes et jusqu'ici restés sans aboutissement.

Pour y remédier, la Région proposera à travers la Réunion THD une approche fondée sur la mutualisation :

- **Des contacts** : Réunion THD jouera un rôle d'intermédiaire entre le Parc National et les opérateurs, pour simplifier les démarches et les autorisations ;
- **Des infrastructures** : Au-delà de la mise à disposition des emplacements préparés, des locaux et de l'énergie, elle fournira des infrastructures communes, comme les pylônes, contre rétribution.

Dans ce cadre, Réunion THD prévoit de déployer, à minima, deux nouveaux sites essentiels à Takamaka et au Col des Bœufs. Un troisième site à Marla est également à l'étude. Les analyses techniques seront réalisées en vue d'un déploiement effectif prévu pour 2026 et 2027.

3) Structurer le réseau IOT territorial (bas-débit)

Le schéma directeur de l'Internet des Objets (IoT¹) bas débit de 2021, confirme un potentiel de développement important et une maturité propice à des projets structurants. Il met aussi en lumière des freins comme une acculturation limitée des acteurs publics, une couverture réseau incomplète, des coûts élevés et des contraintes liées à la topographie de l'île. Pour répondre à ces enjeux, deux axes d'action sont retenus :

- Le premier consiste à organiser l'offre de réseau. Réunion THD a engagé un assistant à maîtrise d'ouvrage pour préciser le mode d'intervention de la collectivité (réseau public, compléments aux réseaux privés ou recours exclusif au privé), avec une décision attendue en 2026 ;
- Le second axe vise à développer la culture numérique, encourager la commande publique et articuler transition numérique et transition écologique au travers de deux à trois démonstrateurs dès 2026.

Ainsi, d'ici 2026, la collectivité devra arbitrer sur le modèle de déploiement et disposer des premiers démonstrateurs. A minima 2 des 3 démonstrateurs IoT devraient être opérationnels en 2026.

B – Un territoire inclusif et solidaire

1) Déployer le dispositif d'inclusion numérique « Kap Konèk.T »

Face à l'arrêt du financement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour l'accompagnement des publics éloignés du numérique ainsi qu'à la forte accélération de la dématérialisation des services publics, la collectivité a décidé de poursuivre le « Pass numérique ». Destiné à accompagner les personnes les plus fragiles dans leurs démarches numériques à travers un réseau de structures de médiation numériques réparties sur le territoire, ce dispositif continuera sous le nom de **Kap Konèk.T**. Le dispositif d'inclusion numérique régional devrait ainsi démarrer à partir du 4^{ème} trimestre 2025.

En 2026 La collectivité renforcera ainsi le dispositif **Kap Konèk.T** en tant que levier structurant de l'inclusion numérique à La Réunion. L'action visera l'accès effectif aux droits et l'autonomie numérique des publics les plus fragiles, en articulation avec la feuille de route nationale France Numérique Ensemble (FNE). La montée en charge s'appuiera sur un maillage partenarial (lieux de médiation, acteurs sociaux, prescripteurs...).

2) Sensibiliser les citoyens à l'IA (cafés IA)

La diffusion d'une culture commune autour de l'intelligence artificielle constitue un enjeu majeur pour l'appropriation citoyenne. Afin de rendre les enjeux de l'IA compréhensibles et accessibles à tous, il est prévu de développer des « Cafés IA » dans l'ensemble du territoire, ouverts au grand public.

¹ Internet of Things

Inspiré de formats de médiation déjà éprouvés à l'échelle nationale, les « Cafés IA » sont des espaces de rencontre conviviaux et ouverts, où l'on pourra échanger, comprendre et questionner les transformations en cours autour de l'intelligence artificielle et d'un café.

Un marché permettra de sélectionner et de mobiliser une pluralité de prestataires selon les zones géographiques (structures de médiation numérique, experts en IA, médiateurs numériques, tiers-lieux...). Une programmation annuelle (sur 3 ans) sera définie, avec un objectif de couverture équilibrée du territoire (Est, Ouest, Nord, Sud, les Hauts etc.).

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Finaliser le déploiement du THD	Couverture complète THD à atteindre	Couverture complète atteinte	Couverture complète atteinte	Maintien de la couverture par l'intégration des nouveaux logements
Action 2 : Couvrir les zones blanches	Nombre de pylônes	Nouveau projet		1
Action 3 : Structurer le réseau IOT (bas-débit)	Sites et périmètres des démonstrateurs identifiés	Nouveau projet		3
Action 4 : Déployer le dispositif Kap Konèk.T	Nombre de bénéficiaires	Nouveau projet	N/A	1000
Action 5 : Sensibiliser les citoyens à l'IA	Nombre de cafés IA	Nouveau projet		4

III ACCELERER LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DES ORGANISATIONS POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

A- Soutenir la transformation numérique des petites entreprises et le développement de la filière (dispositif Kap Numerik)

Le numérique est un levier essentiel pour la compétitivité et l'attractivité du territoire. Malgré des progrès récents, les TPE et PME réunionnaises restent en retard par rapport à la Métropole : faible présence en ligne, usage limité du e-commerce et exposition accrue aux risques de cybersécurité. Dans le cadre de « la Nouvelle Economie » et de sa déclinaison dans la Stratégie Régionale Numérique, la Région a fait du soutien à la transformation digitale des petites entreprises une priorité. L'objectif est de favoriser l'appropriation des outils numériques, d'améliorer la visibilité et la compétitivité des TPE/PME, et de stimuler l'émergence d'un écosystème numérique local dynamique.

Le dispositif **Kap Numérik** s'inscrit dans cette ambition. Il vise à accompagner les petites structures dans leur transition numérique, en leur permettant de renforcer leur communication digitale, de diversifier leurs canaux de vente, de sécuriser leurs systèmes d'information, et de développer de nouveaux services en ligne pour leurs clients. En 2026, il s'agira de faire évoluer le dispositif afin de répondre aux nouveaux besoins des entreprises (IA, facturation électronique...).

B- Développer les échanges et la coopération

Le projet européen **Interreg Europe Digital Islands** vise à renforcer la résilience et l'autonomie des régions insulaires européennes grâce au numérique. Ces territoires font face à des contraintes spécifiques liées à leur isolement : accessibilité limitée, économie souvent peu diversifiée et dominée par le tourisme, forte dépendance aux importations et offre restreinte en matière de santé, d'éducation ou de services publics. Ces difficultés renforcent leur dépendance vis-à-vis du continent.

Lauréate de ce projet, la Région Réunion a rejoint un réseau de neuf îles européennes pour partager et expérimenter des solutions numériques innovantes dans les domaines économiques et publics. Le projet bénéficie d'un financement de l'Union européenne à hauteur de 2,28 M€.

C- Soutenir les évènements numériques

La Région Réunion met en place un dispositif de soutien aux événements numériques du territoire, d'un montant plafonné à 10 000 €. Ce dispositif cible les initiatives (salons professionnels, événements grand public, ...) permettant :

- D'accélérer la transition numérique des organisations (entreprises, institutions publiques, associations) ;
- De promouvoir l'inclusion numérique auprès des publics éloignés ;
- De favoriser le développement des compétences dans le domaine du numérique.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière	Kap Numérik : Nombre d'entreprises soutenues (projets financés)	1 200	241	600
Action 2 : Soutenir les évènements numériques	2 ou 3 projets potentiels se distinguent	1	1	3

IV – RENFORCER LA RESILIENCE ET LA SOUVERAINETE DU TERRITOIRE

La Région Réunion s'est dotée de deux outils structurants pour accompagner la transition numérique et renforcer la résilience de son tissu économique face aux menaces cyber : le Centre de Réponse aux Incidents Cyber (CSIRT La Réunion) et l'European Digital Innovation Hub (EDIH La Réunion). Ces deux activités ont été lancées sous la marque CYBER REUNION par Réunion THD.

Complémentaires dans leurs missions, ces dispositifs portent une ambition commune : soutenir les entreprises et organismes publics dans l'adoption de solutions numériques fiables, sécurisées et innovantes, tout en positionnant La Réunion comme un acteur de référence dans l'océan Indien en matière de cybersécurité et de transformation digitale.

A – Le défi de la Cybersécurité

1) CSIRT La Réunion – Bilan et perspectives

Lancé en novembre 2024 et porté par la régie THD sous la marque CYBER REUNION, le CSIRT ²La Réunion incarne l'engagement de la Région pour renforcer la résilience numérique du territoire. Il accompagne les TPE, PME, collectivités et associations face aux menaces cyber, à travers des actions réactives et préventives.

En plus des actions déjà développées, de nouveaux services sont prévus pour 2026 :

- Analyse de contenus suspects
- Espace extranet sécurisé pour les structures partenaires
- Renforcement de l'équipe avec un analyste junior en CDI.

² Computer Security Incident Response Team

Vers une reconnaissance nationale et européenne

Le CSIRT entame une démarche de montée en maturité (référentiel SIM3³), en vue d'une adhésion à InterCERT France et d'une inscription au TF-CSIRT, réseau européen des CSIRT reconnus.

Ces étapes renforceront la crédibilité du CSIRT La Réunion, en consolidant sa place comme acteur stratégique de la cybersécurité dans la zone océan Indien. Elles traduisent la volonté régionale de faire de la cybersécurité un pilier durable de l'action publique.

2) European Digital Innovation Hub (EDIH) – Un levier pour l'innovation et la transformation numérique de La Réunion

Labellisé par la Commission européenne, l'EDIH La Réunion accompagne les TPE/PME et les organismes publics dans leur transition numérique, avec un accent particulier sur la cybersécurité. Le programme actuel, actif jusqu'en septembre 2026 (prolongeable jusqu'en mars 2027). Piloté localement par Cyber Réunion, l'EDIH mobilise déjà plus de quarante partenaires, témoignant d'un socle d'expertises locales, notamment en cybersécurité. La réussite du dispositif repose sur un ancrage régional renforcé, une communication accrue et un suivi opérationnel actif.

La Commission européenne lancera en novembre 2025 l'appel à projets « EDIH 2.0 », auquel La Réunion se portera candidate afin de consolider les services, élargir les missions (notamment autour de l'IA) et bénéficier d'un cofinancement européen jusqu'en 2029.

B – Vers un territoire souverain et résilient : nouveau câble sous-marin

Une étude menée en 2022 sur l'interconnexion de l'île a révélé que, malgré ses trois câbles sous-marins actuels (SAFE, LION⁴1-2, et METISS⁵), La Réunion manque de redondance dans ses infrastructures. Des incidents sur ces câbles provoquent des ralentissements significatifs voire des coupures, et la situation devrait s'aggraver avec l'arrêt programmé du câble SAFE en 2027.

Face à l'absence d'initiatives privées, la Région Réunion a lancé des analyses permettant de définir les contours d'un projet de nouveau câble sous-marin pour sécuriser les connexions numériques internationales du territoire. Des financements européens sont recherchés dans le cadre des appels à projets du programme « Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) – Connecting Europe Facility (CEF) ».

En fonction des résultats de la candidature européenne, un projet structuré devrait être présenté aux instances décisionnelles au 2ème semestre 2025. En cas de validation, 2026 devrait voir le début la mise en œuvre de ce projet dont la réalisation s'étalera jusqu'en 2028.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : CSIRT	Nombre de bénéficiaires « victimes » pris en charge	10	30	40
	Nombre de bénéficiaires des services proactifs	40	40	60
	Nombres de bénéficiaires du services EDIH	40	20	100
Action 2 : L'EDIH	Nombres de bénéficiaires du services EDIH	40	20	100

³ Security Incident Management Maturity Model

⁴ South Africa Far East

⁵ Meltingpot Indianoceanic Submarine System

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 3 – Câble sous-marin	Nouveau câble sous-marin entre La Réunion et l’Afrique du Sud	Lancement du projet	Candidature appel à projet CEF	Lancement du projet, avec une réalisation sur 3 ans (fin 2028)

V – FAIRE DE LA DATA ET DE L’IA DES LEVIERS D’INNOVATION

Dans le cadre de « La Nouvelle Économie », la promotion de toutes les formes d’innovation, qu’elles soient technologiques, sociales ou environnementales, est une priorité. Les données, qu’elles proviennent du secteur public ou privé, jouent un rôle central dans cette transformation. Elles permettent d’améliorer les services, de mieux comprendre les besoins des citoyens, de renforcer la performance des politiques publiques et de soutenir la compétitivité des acteurs économiques.

Avec l’émergence de l’intelligence artificielle, leur importance s’intensifie : il n’y a pas d’IA sans données. Structurées, accessibles et de qualité, elles deviennent une ressource stratégique pour le développement du territoire. Pour que leur usage reste éthique, sécurisé et au service de l’intérêt général, il est indispensable de mettre en place une gouvernance territoriale claire, partagée et durable. Celle-ci doit permettre de créer la confiance, de favoriser les coopérations entre acteurs et de garantir un usage responsable des données.

A – Gouvernance de la donnée et de l’IA

1) Animer le comité régional de la donnée et de l’IA

Installé le 9 septembre 2025, le Comité Régional de la Donnée et de l’IA (CRDIA) répond au besoin d’une gouvernance régionale de la donnée et de l’IA, fondée sur des principes d’éthique, de transparence, de souveraineté et de durabilité. En associant la Région, l’État et les acteurs publics et parapublics ce comité fait de la donnée un levier de coopération, d’innovation et de création de valeur pour La Réunion.

Ses principales missions :

- Construire une gouvernance partagée autour de la donnée territoriale ;
- Offrir un espace de dialogue entre les acteurs ;
- Coordonner des actions collectives (ouverture, valorisation, événements) ;
- Mutualiser les outils et plateformes disponibles ;
- Encourager le développement de cas d’usage en IA, en s’appuyant sur des données locales de qualité.

Le CRDIA pose ainsi les bases d’un écosystème plus structuré et responsable, au service de l’intérêt général.

B – Les données au service du territoire et des citoyens

1) Structurer et valoriser les données (Open Data)

En 2026, la collectivité poursuivra et intensifiera ses efforts en matière de mutualisation des données publiques en consolidant le rôle du portail régional data.regionreunion.com comme outil central de la stratégie numérique territoriale. L’animation territoriale sera amplifiée grâce à la formalisation d’une Gouvernance régionale des données citée précédemment.

Les événements phares comme le hackathon « LA REUNION DATA CHALLENGE » viseront à catalyser l’innovation ouverte et à faire émerger de nouveaux cas d’usage à partir des données publiques.

Impacts attendus en 2026 :

- Un portail régional enrichi de données qualifiées, interopérables et régulièrement mises à jour
- Une structuration pérenne de l'écosystème local autour de l'intelligence des données
- Une dynamique collaborative renforcée entre acteurs publics, privés et académiques

2) Soutenir les initiatives pour un territoire intelligent et durable (AMI IA)

Le sujet de l'intelligence artificielle est omniprésent dans notre société, touchant tous les secteurs. Cette thématique vient bouleverser notre quotidien et soulève des interrogations sur sa maîtrise et ses usages.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie numérique adoptée en septembre 2023 (dont l'axe 4 porte sur les enjeux de la Data et de l'IA), la Région Réunion renforcera son action auprès des collectivités territoriales grâce à un appel à manifestation d'intérêt (AMI). La Région se donne comme objectif d'impulser une dynamique territoriale au sein des collectivités et de leurs opérateurs dans la maîtrise de l'IA et de ses enjeux pour des usages d'intérêt général, conçus de manière éthique, transparente et ancrés localement.

Le dispositif vise à faciliter et à accompagner les expérimentations en matière d'intelligence artificielle territoriale au service de projets d'intérêt général et de faire émerger des projets d'IA concrets susceptibles de servir d'exemples et de démonstrateurs locaux.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Installer le comité de la donnée et de l'IA	Nombre de comités	Nouveau projet		2
Action 2 : Structurer et valoriser les données (Open Data – Hackathon..)	Nombre de jeux de données publiés	350	353	360
	Nombre d'EPCI ayant ouvert leur portail Open Data	2	1	3
Action 3 : Mise en œuvre de l'AMI IA	Nombre de projets soutenus	Nouveau projet		3

AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

PRÉAMBULE

La Réunion est un territoire caractérisé par une biodiversité remarquable et un taux d'endémisme très élevé. Ce territoire insulaire est également exposé à de nombreux risques naturels. Il est directement impacté par les effets du dérèglement climatique qui se font de plus en plus ressentir (cyclones intenses, allongement des périodes de sécheresse et de fortes chaleurs, ...). Ces éléments doivent être pris en compte dans les politiques publiques menées par la Région.

En premier, l'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer, à terme, à harmoniser le développement du territoire tout en préservant la biodiversité et les espaces agricoles, tout en s'adaptant au changement climatique. Les enjeux du territoire sont pris en compte dans le cadre de la révision générale du SAR, document majeur de planification, engagé et piloté par la Région. Il s'agit de définir un projet de territoire à l'horizon 2050, pour répondre aux besoins en consommation d'espace du territoire que ce soit pour le logement, les déplacements, les équipements ou encore les activités économiques. L'année 2026 sera marquée par l'arrêt du projet de SAR révisé par la Région.

Le cyclone Garance (28 février 2025) a eu des impacts limités sur les chantiers en cours (secteur Carosse et Cambaie) mais a durement touché les infrastructures existantes, notamment les ponts de la ravine Saint-Gilles et des Colimaçons et a induit des dépenses supplémentaires pour remettre en état le réseau routier. Des réparations d'urgence ont dû être réalisées ou sont toujours en cours.

Les études et travaux se poursuivent notamment sur :

- le développement des transports collectifs ;
- le développement des modes doux ;
- la création de pôles d'échanges multimodaux ;
- la résilience du réseau routier et de l'accès à Cilaos face aux effets du réchauffement climatique (risques naturels).

L'obtention des autorisations réglementaires est un frein significatif dans le déroulement de certaines opérations.

La NRL se poursuit, avec le début prévu des travaux de l'échangeur de La Possession ainsi que la finalisation des études liées au viaduc de la phase 2.

Concernant les pistes forestières, des discussions sont en cours avec le Conseil Départemental et l'ONF sur la gouvernance des projets.

En outre, la validation du plan régional de prévention et de gestion des déchets en juin 2024 permet d'avoir un plan unique qui couvre l'ensemble du territoire, avec des objectifs ambitieux à atteindre en matière de prévention, de réemploi et de recyclage, de valorisation (y compris énergétique) pour sortir du tout enfouissement préjudiciable à l'environnement et générateur de nuisances. L'année 2026 sera consacrée à la poursuite de l'animation du plan, en lien avec les acteurs du territoire, en mettant l'accent sur le développement des filières de l'économie circulaire et le suivi des filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Enfin, cela doit conduire à accélérer la décarbonation du mix énergétique, notamment sur le volet transport et déplacements. Une première étape a été franchie en 2024 avec la décarbonation de la production électrique à 92,4% grâce à l'importation de ressources renouvelables extérieures. L'objectif de la Région reste de s'inscrire dans une trajectoire visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire en 2050, en privilégiant les énergies renouvelables locales et en fixant des jalons déclinés dans les différentes Programmes Pluriannuelles de l'Energies à venir. Le travail est engagé avec le démarrage de l'étude sur le futur énergétique 2050 avec l'Etat, avec un rendu attendu en 2026.

DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES

Cette politique publique regroupe le projet de Nouvelle Route du Littoral et ses interfaces, ainsi que les grands projets routiers et de développement d'un réseau régional de transports en commun en site propre.

Après la mise en service de la section entre Saint-Denis et La Grande Chaloupe, l'objectif est de poursuivre l'itinéraire de la Nouvelle Route du Littoral entre la Grande Chaloupe et La Possession. Les premiers travaux de la seconde phase, engagés par anticipation dès 2025 sur l'échangeur de La Possession, se poursuivront en 2026 parallèlement au démarrage des travaux préparatoires des digues et du nouveau viaduc.

S'agissant des autres grands projets, la collectivité poursuivra en 2026 sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures modernes, afin d'accompagner le développement économique du territoire et l'aménager.

Ces opérations seront, pour la majorité d'entre elles, cofinancées par l'État et l'Union Européenne, notamment dans le cadre du PO FEDER 2021-2027.

I – LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL EN TOUT VIADUC

La mise en service de la section entre Saint-Denis et La Grande Chaloupe, sur 2x2 voies avec Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) et un espace cyclable partagé sécurisé, a été réalisée début 2023. Cette section permet de sécuriser définitivement les usagers sur environ 8 km de cet axe de 12 km et de ne plus avoir, pour la saison des pluies, à opérer de basculements sur voies réduites sur cette première section.

Au-delà de cette mise en service, l'achèvement du projet en viaduc et son financement, entre La Grande Chaloupe et La Possession, ont été actés en 2022 dans le cadre du protocole de Matignon III.

A – Achever un chantier complexe d'envergure exceptionnelle

1) Avancement et organisation du projet

Les **études de conception** engagées dès 2023 ont permis de produire les dossiers de consultation des entreprises (DCE) afin de lancer les premières consultations de travaux, y compris les digues (M21), ainsi que l'échangeur et le raccordement de la Possession (M24) dont les travaux préparatoires ont démarré en août 2025. La consultation relative aux travaux du viaduc (M23) devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2025.

En parallèle, un nouveau maître d'œuvre a été désigné en 2025 pour l'**exécution** et le suivi de l'ensemble des travaux (pour mémoire le contrat avec le maître d'œuvre actuel ne concernait que la phase conception de la phase 2).

Les **reconnaisances géotechniques et géophysiques** qui permettent de définir la nature du sous-sol ont été finalisées en 2025. Les résultats de cette campagne de reconnaissance ont alimenté la conception et la consultation du marché de travaux du second viaduc d'une longueur de 2 500 m.

La réalisation du viaduc nécessite au préalable l'adaptation des extrémités des digues (appelées les musoirs) sur La Grande Chaloupe (digue D3) et sur La Possession (digue D5), ce qui représente la fourniture de remblais et d'enrochements.

Afin de sécuriser l’approvisionnement de la ressource, la Région a procédé à une **sécurisation d’une partie des ressources en enrochements** avec la SAFER ce qui a permis de signer des engagements avec des propriétaires ayant un projet agricole impliquant de l’épierreage et l’enlèvement d’andains. Dans l’hypothèse où les entreprises souhaiteraient s’approvisionner à partir de ces sites, elles devront impérativement respecter les obligations environnementales et celles liées à une bonne gestion hydraulique et remettre en état les sites exploités.

Les futurs marchés M21 et M23 nécessiteront des espaces désignés pour la préfabrication des ouvrages et le stockage des matériaux. Le Département a émis un avis favorable de principe en 2025 pour la mise à disposition des terrains pour une superficie totale de 12 hectares dans la zone industrialo-portuaire (ZIP) qui devra être conventionnée.

Sur le plan réglementaire, les échanges avec les services de l’Etat, au niveau national et local dans le cadre du Comité de Pilotage Etat/Région pour autoriser la poursuite du projet, se poursuivront jusqu’à l’obtention des arrêtés d’autorisation, après enquête publique. Le dossier d’autorisation environnementale unique (DAEU), déposé mi-2025, est en cours d’instruction par les services de l’État.

La mise en œuvre des **mesures environnementales de suivi et de mesures compensatoires** sera poursuivie en parallèle et dans l’attente d’une éventuelle réévaluation de ces mesures compte tenu du changement de solution technique pour l’achèvement de la NRL.

Au **plan financier**, la phase 2 de la NRL bénéficie du concours de l’État à travers le Protocole de Matignon III qui a été validé en 2022. Il s’agira en 2026 de finaliser la convention relative aux travaux, après avoir soldé les engagements financiers liés aux études.

2) Poursuite des travaux de mise en service de l’échangeur à La Possession (M24)

Dans la chronologie et le phasage de l’opération, plusieurs marchés ont été envisagés afin d’optimiser le calendrier de réalisation. La phase préparatoire des travaux de mise en service de l’échangeur et du raccordement de La Possession a démarré dès août 2025 pour un chantier dont la durée globale est de 22 mois (phase préparatoire incluse).

Le marché de travaux de raccordement de l’échangeur de La Possession prévoit les travaux suivants :

- réalisation d’un barreau de raccordement entre la NRL et la RN1 existante côté Saint-Denis,
- raccordement définitif de la NRL à la RN1 existante côté Possession,
- l’aménagement d’un giratoire permettant les échanges entre la NRL, la RD41 et La Possession par la rue Mondon.

En termes de phasage, les travaux impliquent le démontage de l’autopont. En 2026, il s’agira de réaliser les travaux du barreau de raccordement provisoire entre la Nouvelle Route du Littoral et la RN1 existante côté Saint-Denis. Ce barreau aura les mêmes caractéristiques que celui de La Grande Chaloupe à 2 x 2 voies à 70 km/h. Cette étape consiste à exécuter les travaux du barreau n’empiétant pas sur la Route du Littoral existante. Ainsi, les travaux complets de terrassement, de chaussée, d’assainissement, de dispositifs de retenue et enfin de marquage et signalisation sont amenés le plus proche possible de la RN1 sans perturbation du trafic.

Cette phase permettra de finaliser les chaussées définitives de la NRL et les aménagements provisoires nécessaires au raccordement de l’échangeur de La Possession.

La mise en service de ce barreau dans les deux sens de circulation est attendu pour fin 2026. Les derniers travaux de raccordement de l’échangeur côté Possession s’achèveront fin 2027.

3) Lancement des travaux du viaduc (M23) et des digues associées (M21)

Les consultations pour la réalisation globale du viaduc sont lancées fin 2025, en plusieurs lots séparés :

- **Un marché digues (M21)** : publication du DCE fin septembre 2025 pour une attribution au 2^{ème} trimestre 2026 et un démarrage des travaux de digues et des musoirs prévu mi-2026 sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires
- **Un marché viaduc (M23)** : lancement de la consultation fin 2025 pour démarrage des travaux préparatoires fin 2026.

Les travaux préparatoires de digues consisteront au démontage partiel des digues existantes à reprofiler de façon à réaliser le lot viaduc. Le musoir (extrémité de digue) côté Grande Chaloupe doit donc être repris et des travaux de déconstruction de la carapace en acropodes et de la digue supérieure seront entrepris. Côté Possession, la nature des travaux sera similaire mais d'une ampleur plus importante. L'éloignement de la falaise du tracé en configuration viaduc, par rapport à la solution digue initiale, impose une modification plus significative des digues existantes avec un décalage du tracé vers le large, une démolition partielle des ouvrages en béton déjà construits et le prolongement du musoir sur une centaine de mètres.

Les matériaux issus de ces opérations de déconstruction seront, autant que possible, à valoriser pour les travaux de remblaiement dans la poursuite du chantier.

S'agissant des travaux du viaduc, qui représente l'ouvrage principal, la notification du marché interviendra dans le dernier trimestre 2026 pour une phase préparatoire de chantier de neuf mois durant laquelle les entreprises procéderont notamment aux diverses installations, études et mobilisation de matériels.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Réaliser l'échangeur de La Possession (M24)	Etat d'avancement	Démarrage des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Marché mis au point et notifié (transmis au contrôle de légalité le 08/08). OS transmis le 18/08 - Démarrage campagne de communication le 18/08 - Réunion d'information Région et Commune de La Possession le 21/08 	<ul style="list-style-type: none"> - Début de réalisation des travaux du barreau de raccordement provisoire entre la NRL et la RN1 côté Saint-Denis - Mise en service du barreau dans les deux sens de circulation fin 2026
Action 2 : Réaliser les travaux de digues (M21) de la 2nde partie de la NRL		<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement du PRO v2 et DCE des travaux de digues, consultation des travaux fin 2025 - Instruction des dossiers d'autorisation au titre du code de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Avis de pré-information publié le 18/07 - DCE en cours de finalisation. Publication prévue pour septembre - DAUE : dépôt du dossier sur plateforme réalisé le 17/07/2025 - ESE : transmission au Préfet le 22/07 - Convention SAFER et sécurisation des premiers sites d'andains/épierrage 	<ul style="list-style-type: none"> - Obtention des autorisations environnementales en 2026 - Déclaration de projet par arrêté préfectoral - Notification du marché de digues - Démarrage des travaux préparatoires de la digue avec le démontage partiel des parties existantes à reprofiler

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 3 : Réaliser le 2nd viaduc de la NRL (M23) de la Grande Chaloupe à La Possession	Etat d'avancement des études et des procédures	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement du PRO v2 et DCE du viaduc, consultation des travaux fin 2025 - Fin des reconnaissances géotechniques - Instruction des dossiers d'autorisation au titre du code de l'environnement, - MOE opérationnel - Signature d'une convention avec le Conseil Départemental sur la ZAP 	<ul style="list-style-type: none"> - PRO v1 transmis, version 2 prévue pour fin août pour consultation prévue en décembre 2025 - Marché de signalisation (M27) publié le 25/07 pour un retour des offres le 9/10 - Reconnaissances géotechniques complémentaires à réaliser - DAUE : dépôt du dossier sur plateforme réalisé le 17/07/2025 - ESE : transmission au Préfet le 22/07 - Marché de MPE Exécution notifié et démarré - Accord de principe du Département concernant les terrains mis à disposition dans la ZAP 	<ul style="list-style-type: none"> - Obtention des autorisations environnementales en 2026 - Déclaration de projet par arrêté préfectoral - Mise à disposition des terrains de la ZAP - Notification du marché de viaduc

B – Assurer les interfaces avec les extrémités de l'opération

1) Interfaces avec Saint-Denis : la Nouvelle Entrée Ouest (NEO)

Après la tenue du débat public relatif au projet de la Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis (NEO), la confirmation de l'opportunité du projet et le choix d'une orientation de tracé (variante mer) par délibérations des exécutifs des trois maîtres d'ouvrage associés (Région, CINOR, Commune de Saint-Denis), le projet restait en attente de la production et de la validation conjointe d'un programme de maîtrise d'œuvre pour entrer en phase opérationnelle, depuis 2021.

A ce projet, s'est finalement substitué le projet BAOBAB, porté par la CINOR en partenariat étroit avec la ville de Saint-Denis et la Région. Il conviendra, en 2026, de valider conjointement les éléments d'études d'avant-projet (AVP) au regard des perspectives redéfinies en matière de développement des mobilités sur l'agglomération dionysienne à court, moyen et long terme.

2) Interfaces avec La Possession

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du chantier de la NRL, une convention particulière a été signée en 2013 avec la commune de La Possession pour une vision globale et intégrée des interfaces entre le projet de ville, sa volonté de reconquête du littoral et le projet NRL.

Cette convention étant devenue caduque, il est prévu en 2026 d'engager des discussions sur les modalités de son renouvellement.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : NEO	Avancement du projet	Valider conjointement les éléments programmatiques 2025 de BAOBAB	Lancement du marché d'études de BAOBAB prévu prochainement	Poursuivre les échanges sur le projet BAOBAB

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 2 : Interfaces La Possession	Projet de Ville La Possession	Conventionner avec la commune pour la phase 2 relative à la mise en valeur du front de mer, et finalisation de l'actualisation de la convention particulière	La convention étant devenue caduque, une nouvelle convention doit être envisagée.	Engager les discussions sur les modalités de la nouvelle convention

II – UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX

A – En matière routière

Outre l'aménagement de la Nouvelle Route du Littoral, la collectivité poursuit sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures modernes pour accompagner le développement économique du territoire et l'aménager. Un accent particulier sera mis sur la congestion aux entrées de villes. Les études, concertations, procédures ou travaux se poursuivront sur plusieurs opérations dont :

- La contournante de Saint-Joseph (RN1002), à finaliser ;
- La liaison RN1- RN1C- RN5 (contournement par l'est de Saint-Louis), dont la maîtrise d'ouvrage déléguée est confiée à la SPL MARAINA ;
- Le nouveau pont sur l'Etang Saint-Paul, dont les études doivent se poursuivre.

De nouvelles études préalables seront également engagées afin d'explorer des solutions alternatives aux anciens projets routiers nationaux. Elles viseront, à une échelle plus large, à traiter les problèmes de congestion en agglomérations, au moyen d'approches partenariales (pluralité de maîtrises d'ouvrage) et multimodales. Une réflexion pourra ainsi être engagée, par exemple, sur la création d'une rocade ouest à Saint-Louis.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : RN1002 – Contournante de Saint-Joseph	Etat d'avancement	- Appel d'offres travaux sections G7 – G9 - Retour officiel sur demande de dérogation espèces protégées	- Finalisation de la demande de dérogation espèces protégées - Poursuite de la mise à jour du DCE Travaux	- Obtention de la dérogation espèces protégées - Lancement de l'appel d'offres travaux au 2 nd semestre 2026
Action 2 : Liaison RN1-RN5		Lancement des études de MOE et des campagnes de reconnaissance par la SPL MARAINA	Appel d'offre MOE en cours	- Réalisation de l'AVP. - Lancement des procédures réglementaires
Action 3 : RN1A nouveau pont Etang Saint-Paul		Lancement études MOE	- Phase AVP en cours pour le nouveau pont - Phase APS sur le sujet connexe de l'élargissement des ponts de la RN1 à 2X3 voies - Poursuite de la collecte des données pour les études environnementales	- Valider une partie de l'aménagement - Lancer la concertation publique - Produire les dossiers réglementaires

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 4 : RN2 – Entrée Ouest de Saint-Joseph	Etat d'avancement		Echanges avec Mairie de Saint-Joseph en mai 2025 : opération de requalification sur 1,6 km à scinder en 2 opérations (opération 2, tributaire étude hydraulique Ravine Rosaire portée par CASUD en 2026)	Lancement des travaux de l'opération 1, tronçon entre giratoire G1 à OA Ravine des Grègues (750 m)
Action 5 : Contournante Ouest de Saint-Louis			Sans objet : nouvelle opération identifiée au second semestre 2025	Réalisation des études de cadrage technique et rédaction du programme d'opération
Action 6 : Mise à 2x3 voies RN1 Section Echangeur RD26 – Pont rivière Saint-Etienne sens sud-nord à Saint-Pierre		Finaliser les études, obtenir les autorisations réglementaires et lancer les travaux	-	-

B – La Mise en œuvre du Réunion Express

En complément des travaux de développement des voies de TCSP, les premières actions structurantes pour le projet Réunion Express seront mise en œuvre avec :

- La mise en œuvre d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dédié à l'opération ;
- Le lancement des études pré-opérationnelles ;
- La tenue d'un débat public sur l'ensemble du tracé.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Réunion Express	Etat d'avancement	- Finir le schéma directeur - Consultation pour les marchés d'études ultérieures	Poursuite de la mise en place d'une gouvernance adaptée	- Mise en place effective d'un GIP - lancement des études pré- opérationnelles

UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS

La Région Réunion, en sa qualité de chef de file de l'intermodalité et en tant qu'Autorité Organisatrice du réseau interurbain, développe une politique régionale de mobilité durable selon **deux grands axes stratégiques** :

– La mise en œuvre d'un **programme ambitieux d'actions en faveur de l'attractivité et de l'efficacité des transports collectifs et de l'intermodalité**, qui s'articule principalement autour de la mise en œuvre de voies dédiées aux transports en commun sur son réseau routier (sites propres, voies partagées, itinéraires protégés), d'infrastructures dédiées à l'intermodalité (pôles d'échanges, parkings-relais, aires de covoiturages,...) mais aussi plus largement d'aménagements en faveur des mobilités alternatives, dont le vélo, avec notamment la Voie Vélo Régionale (VVR).

– **L'exploitation et la gestion du réseau Car Jaune, réseau de transport collectif routier inter-urbain**, assurées par la Région depuis le 1^{er} janvier 2017.

I – LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ ET DES TRANSPORTS EN COMMUN

A – Réaliser les grands projets au stade opérationnel en faveur des transports en commun

Depuis 2022, La Région a engagé des travaux d'élargissement de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) le long du réseau RN pour y créer une voie réservée aux transports en commun (VRTC). Fin 2025, une VRTC sera livrée le long de la RN1, à Saint-Paul, entre le viaduc du Bernica et l'Etang Saint-Paul, permettant d'améliorer les temps de parcours des transports en commun dans cette zone fortement congestionnée à l'heure de pointe du matin. Par ailleurs, les travaux de la VRTC sur la RN2 entre la Marine et Ste Suzanne Nord ont démarré et seront finalisés au milieu de l'année 2026.

En 2026, les travaux démarreront sur le projet de réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines suite à l'achèvement des études en 2025 et l'obtention des autorisations règlementaires et de la DUP.

Les études de maîtrise d'œuvre du prolongement de l'Axe mixte (RN7) entre Cambaie et Savannah se poursuivront également, afin de le valoriser en tant qu'axe structurant de la ZAC Cambaie Oméga de l'Ecocité. L'enquête publique est prévue en 2026 et l'objectif est de lancer les consultations des marchés de travaux de la première phase. De même, l'objectif est de notifier les premiers marchés de travaux sur la VRTC entre Duparc et Le Verger après l'obtention des autorisations en 2026.

En outre, la Région poursuivra en 2026 des études sur la RN1 entre L'Etang-Salé et Le Gol (Saint-Louis), sur la RN3 entre le Tampon et Saint-Pierre, ainsi que sur le développement des infrastructures dans le Sud, afin d'aborder la possibilité d'offrir un site propre dans les deux sens pour être utilisables tant aux heures de pointe du matin que du soir, ou bien, le cas échéant de permettre une exploitation réversible.

Toujours sur la RN1, l'étude d'une VRTC entre l'échangeur du Port Est et celui du Sacré-Coeur au Port se déroulera sur l'année 2026, avec production d'un dossier d'antériorité et déporter à connaissance.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : RN2 Saint-Benoît	État d'avancement	- Obtention DUP - Lancement des travaux - Validation du PRO du PEM	- Avis commissaire enquêteur reçu - APS PEM validé, lancement APD - Préparation DCE travaux préparatoires	- DUP obtenue - Travaux démarrés - Réalisation du DCE PEM
Action 2 : RN7 Axe Mixte		- Obtention DUP - Lancement DCE Travaux phase 1	- Reprise du dossier d'autorisation environnementale unique en cours (compléments suite instruction DEAL) - PRO phase 1 en cours de reprise (V2)	- Obtenir la DUP - lancer les consultations des marchés de travaux phase 1
Action 3 : VRTC RN2 Sainte-Suzanne		- Etudes PRO - Mise en instruction étude réglementaire	- Arrêté loi sur l'eau en rédaction secteur 1 (Marine/Bel Air) - Début des travaux secteur 1 mi-juillet 2025 - AVP reçu autres secteurs	- Fin des travaux secteur 1 - Instruction dossier réglementaire secteur 2 (Cambuston/ Marine) - PRO secteur 2 finalisé
Action 4 : VRTC Duparc -Verger (Sainte-Marie)		- Obtention des autorisations réglementaires - Attribution des marchés de travaux	- PRO reçu - Découpage du projet suite au COPIL de fin juin 2025	- Validation déclaration loi sur l'eau pour la partie centrale du projet prioritaire - Notification du marché de travaux (partie centrale)
Action 5 : Voie de Bus Bernica vers Savanna (Saint-Paul)		Finalisation de l'ensemble des travaux	- Dossier loi sur l'eau en instruction DEAL - Reprise des travaux prévue début août 2025	-
Action 6 : VRTC RN1 Etang-Salé/Le Gol		Etudes AVP	Préparation du DCE de MOE	- Réalisation de l'AVP - Lancement des démarches réglementaires
Action 7 : VRTC RN3 Tampon/Saint Pierre		-	Préparation du DCE de MOE	- Réalisation de l'AVP - Lancement des démarches réglementaires
Action 8 : VRTC RN1 Port Est / Sacré-Coeur		Initier les études et commencer la production des dossiers réglementaires	Etudes de principe en plan réalisées	Finaliser les études et les dossiers en vue de l'obtention des autorisations réglementaires

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 9 : Etude générale de développement des infras TC dans le Sud	Etat d'avancement	-	-	Réalisation de l'étude

B – Ouvrir des alternatives au tout automobile en développant les modes de transports propres et durables

En 2024, la Région a signé trois des quatre Contrats Opérationnels de Mobilités (COM) établis pour chacun des bassins de mobilité, en partenariat avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (CINOR, CIREST, TCO, CIVIS-CASUD). À l'horizon 2026, une phase opérationnelle sera engagée, notamment par l'organisation de rencontres techniques régulières destinées à approfondir les thématiques inscrites dans ces COM.

1) Optimisation du covoiturage

En 2025, la Région Réunion a réaffirmé son engagement en faveur du covoiturage en reconduisant **la mise à disposition de l'application KAROS** et en prolongeant son appui financier aux usagers. Une évaluation globale du dispositif, axée sur l'efficacité des dépenses et l'impact réel sur les conditions de circulation, a été réalisée la même année. Les résultats mettent en évidence l'utilité et la performance du service, mais également son coût élevé. Par ailleurs, la Région a renforcé la visibilité de son rôle de financeur auprès des utilisateurs. Face au poids budgétaire important de ce dispositif, elle envisage désormais de réviser le niveau de son soutien. Par ailleurs, Elle poursuivra le **développement des aires de stationnement** dédiées aux covoitureurs.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Ouvrir des alternatives au tout automobile en développant les modes de transport propres et durables	Nombre de places de covoiturages soutenues par la Région	600	623 places	680 places
	Nombre de trajets passagers réalisés par an	450 000 trajets	350 474 trajets	700 000 trajets

2) Poursuivre la Voie Vélo Régionale (VVR)

La mise en œuvre du programme de la **Voie Vélo Régionale et de voies Vertes** se poursuit à un rythme régulier (de l'ordre de 4 à 6 km nouveaux par an) avec un financement reconduit au titre du PO FEDER 2021-27. Ce programme s'inscrit également dans le cadre du développement touristique de l'île, pris en compte par le déploiement d'une signalisation touristique et culturelle spécifique.

L'année 2026 verra la poursuite de la réalisation d'**opérations en faveur des mobilités actives**, en études (RN1 pont amont de la rivière Saint-Etienne), mais également en travaux (RN1A à Saint-Gilles, aménagements doux sur la RN1E au Port, Voie Verte Etang Salé/Le Gol, Voie Verte Boucan Canot/Jardin d'Eden, VVR Chemin des Anglais, VVR Cambaie CHOR).

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : VVR ou Voie Verte – RN1 Pont de la rivière Saint-Etienne	Etat d'avancement	Etudes de MOE	Rédaction du DCE de MOE en cours	Lancement de la consultation de MOE

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026	
Action 2 : VVR – Cap La Houssaye	Etat d'avancement	Séquençage des aménagements VVR sur la RN1A	Séquençage réalisé Voir opération Voie Verte de Boucan à Eden	-	
Action 3 : Requalification RN102 au Chaudron		Lancer les appels d'offres travaux	Opération qui doit être intégrée au projet BAOBAB	Suivre les études CINOR en lien avec le projet BAOBAB	
Action 4 : VVR – Chemin des Anglais		-	VRD finalisés	Livrer l'infrastructure incluant éclairage et plantations	
Action 5 : VVR Cambaie/CHOR		-	Études EXE en cours	Livrer l'aménagement	
Action 6 : Voie Verte de Boucan Canot au jardin d'Eden		-	Mission AMO études en cours	Démarrage des travaux pour une période de 2 ans	
Action 7 : RN2 mode doux Vincenzo/Langevin		Réalisation des travaux	Travaux en cours	Livraison des travaux	
Action 8 : VVR – Sainte - Marie - La Convenance		Finaliser le PRO	Opération mise en <i>stand-by</i> compte tenu du plan de charge	-	
Action 9 : Aménagements modes doux RN1E		- Etudes AVP tronçon 3 - Dossier loi sur l'eau à déposer - Finaliser travaux tronçons 1 et 2	- Travaux en cours tronçons 1 et 2 - Marché attribué pour le tronçon 3	- Livrer les aménagements des tronçons 1 et 2 - Faire valider les dispositions liées à la loi sur l'eau - PRO tronçon 3	
Action 10 : Voie Verte Etang-Salé/Le Gol		-	Etudes PRO en cours avec sondages géotechniques	Lancement des travaux sous réserve des procédures loi sur l'eau	
Action 11 : RN5 – Aménagement de la traversée de Mare-Sèche – Aménagements cycles/piétons		Cf. politique publique « maintenir un réseau routier national à haut niveau de service », partie II-C « sécuriser l'accès au cirque de Cilaos ».			
Action 12 : RN2 – VVR – Passerelle Ravine Jacques Payet à Saint-Joseph		Réaliser les études	Études en cours	Réaliser les travaux	
Action 13 : RN2 – VVR – Passerelle ravine B. Blanc et élargissement OA Constantin à Sainte-Rose		Réaliser les études	Études en cours	Réaliser les travaux	
Action 14 : RN2 - PR 70+170 à 70+795 et PR 71+027 à 71+250 à Sainte-Rose		Réaliser les études	Études en cours	Réaliser les travaux	
Action 15 : RN 2 - PR 58+850 à 59+330 et PR 59+485 à 59+610 à Sainte-Rose		Réaliser les études	Études en cours	Réaliser les travaux	
Action 16 : RN1A – Voie vélo Sabiani à Saint-Paul		Réaliser les études	-	Réaliser les travaux	

3) Autres actions

Des actions pour soutenir et développer les **mobilités alternatives seront menées** :

- Le Plan Régional Vélo (PRV) : conduire des actions et des projets en étroite partenariat avec les autres collectivités, pour développer un réseau cyclable plus étendu, allant **au-delà de la seule VVR**, notamment via le sentier littoral. En effet, si la trentaine de collectivités de l'île (24 communes, 5 EPCI, le Département) produisait chacune 4 à 5 nouveaux kilomètres d'aménagements cyclables, La Réunion pourrait rapidement devenir la 1^{ère} île cycliste ultramarine. La mise en place de box vélos dans les trois gares routières régionales, ainsi que l'installation, dès 2026, de dispositifs d'emport de vélos sur certains véhicules Car Jaune (dans un premier temps à titre expérimental), contribueront également au développement de l'intermodalité en lien avec le réseau interurbain ;
- La réflexion sur le développement de sources énergétiques innovantes pour les transports (huile végétale hydrotraitée (HVO), BioGNV, hydrogène...).

C – L'étude de faisabilité du projet Car Hydrogène

Une étude de faisabilité du projet « Car Hydrogène » sera lancée afin d'accompagner la transition énergétique du réseau interurbain Car Jaune. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de décarbonation des transports et de renforcement de l'autonomie énergétique, en cohérence avec les objectifs européens et le plan hydrogène déployé sur le territoire. L'étude permettra d'évaluer la faisabilité technique, économique et réglementaire d'un déploiement adapté aux spécificités locales.

D – Relancer la réflexion et la prospective par un grand débat public : les États Généraux des Mobilités à La Réunion

À la suite d'une concertation conduite entre 2023 et 2025 dans le cadre des Etats Généraux des Mobilités, la Feuille de Route des Mobilités a été signée le 29 août 2025 entre la Région, la CIREST, la CINOR, le TO, la CIVIS et la CASUD, en présence de l'État, de la Commission nationale du débat public (CNDP) et d'Ile de la Réunion Mobilités (IDRM).

L'année 2026 sera consacrée à la mise en œuvre des premières actions issues de cette feuille de route.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Relancer la réflexion et la prospective par un grand débat public : les États Généraux des Mobilités à La Réunion	État d'avancement	Mise en œuvre de la feuille de route des EGM	Achèvement de la feuille de route en lien avec les EPCI (signature Août 2025)	Mise en œuvre et suivi de la feuille de route

II – LA GESTION DU RÉSEAU INTERURBAIN CAR JAUNE

Avec la **nouvelle DSP Car Jaune (2025-2032)**, la Région réaffirme son ambition pour des mobilités durables : offre renforcée (cadencement, lignes express, car à haut niveau de service (CHNS), tarification solidaire (gratuité ciblée, ticket à 2 €), flotte modernisée et progressivement décarbonée, services élargis pour favoriser l'intermodalité. Cette stratégie garantit la continuité de service, améliore l'attractivité du réseau et prépare la transition vers un réseau ferré.

A – La gratuité sur le réseau Car Jaune pour certains publics et développer la tarification interopérable

La mise en œuvre de la **gratuité** sur le réseau Car Jaune pour certains publics a démarré en 2022 avec l'objectif de faciliter prioritairement les déplacements des publics les plus fragiles. En 2025, le bilan est très positif puisqu'un voyageur sur deux se déplace gratuitement sur le réseau régional.

Le développement de la **tarification régionale inter-réseaux** est à encourager au regard des attentes exprimées par les citoyens lors des Etats Généraux des Mobilités. La mise en œuvre du dispositif Réuni'Pass journalier à 5 € valable sur l'ensemble des réseaux de l'île, porté par Ile de la Réunion Mobilités facilitera les déplacements des Réunionnais.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Gratuité pour certains publics	Nombre d'abonnement gratuit délivrés	65 000	58 149	70 000

B – Mise en œuvre du projet d'évolution du réseau Car Jaune 2025-2032

Le projet Car Jaune 2025-2032, intégré au contrat de DSP qui a démarré le 1^{er} octobre 2025, vise à renforcer l'offre de transports en commun et à préparer la transition vers un réseau ferré régional.

Pour assurer cette transition, le réseau Car Jaune sera renforcé et restructuré, notamment à partir de décembre 2025 dans les bassins Sud, Est et Ouest, avec une offre plus fiable et attractive. Les lignes structurantes évolueront à partir de 2026 vers un projet de **car à haut niveau de service (CHNS)** avec des voies dédiées, une flotte de véhicules spécifiques (car à étage) et une fréquence renforcée aux heures de pointe. Ce renfort d'offre s'accompagne d'un renouvellement conséquent de la flotte de véhicules acquis par la collectivité et mis à disposition du délégataire à hauteur de 83 véhicules qui circulent déjà sur le réseau.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Augmentation des fréquences	Fréquence de passage à l'heure de pointe (Lignes structurantes)	Bassin Ouest O1 : 30 minutes O2 : 20 minutes	Bassin Ouest O1 : 60 minutes O2 : 30 minutes	Bassin Ouest O1 : 30 minutes O2 : 30 minutes depuis Saint-Pierre O2 : 15 minutes depuis Saint-Paul
		Bassin Est E1 : 30 minutes E2 : 20 minutes	Bassin Est E1 : 60 minutes E2 : 30 minutes	Bassin Est E1 : 30 minutes E2 : 30 minutes depuis Saint-Benoît E2 : 15 minutes depuis Saint-André
	Nombre d'aller/retour Car Jaune / jour	Bassin Ouest : 176	Bassin Ouest : 182	Bassin Ouest : 227
		Bassin Est : 156	Bassin Est : 168	Bassin Est : 228
Nombre de voyageurs Car Jaune en transport collectif par an	6,7 millions	3,4 millions	7,2 millions	

C – Aménager les infrastructures du réseau Car Jaune et des gares routières régionales

Outre la gestion du réseau de transport interurbain Car Jaune, la Région est également compétente pour la construction, l'aménagement et l'exploitation des gares routières. À ce titre, elle assure l'entretien et la maintenance des gares routières de Saint-Denis, Saint-Benoît et Saint-Pierre, du Pôle d'échanges de Duparc, ainsi que des **258 points d'arrêt** stratégiquement répartis sur le territoire.

S'agissant de l'amélioration du confort des usagers et de la mise en accessibilité de son réseau, la Région initiera en 2025 une première phase de travaux visant à **équiper et rendre accessibles ses points d'arrêt**. Cette démarche inclut un diagnostic des arrêts, le choix d'un nouveau modèle d'abris voyageurs, la planification des travaux et la révision du schéma directeur d'accessibilité.

Par ailleurs, la Région poursuivra en 2025 ses actions de **rénovation, d'aménagement et d'amélioration des gares**, avec la mise en œuvre des projets suivants :

- Installation d'abris vélos sécurisés dans les gares routières de Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Benoît, prioritairement destinés aux abonnés du réseau Car Jaune ;
- Travaux de rénovation des gares de Saint-Benoît, Saint-Denis et Saint-Pierre ;
- Étude de faisabilité du raccordement des eaux usées de la gare routière de Saint-Denis au réseau d'assainissement public ;
- Étude de faisabilité de nouveaux pôles d'échanges, notamment ceux de Sainte-Thérèse au Port et de Bel Air à Sainte-Suzanne.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Abris vélos	Etudes en cours	Livraison des travaux	Devis CADI validé	Travaux terminés
Action 2 : Equipement et mise en accessibilité des arrêts Car Jaune	Etudes en cours	Début des travaux	Cahier des charges AMO terminé – Attente consultation	Début des travaux
Action 3 : Raccordement EU de la Gare de Saint-Denis	Etudes en cours	Début des travaux	Etudes en cours	Début des travaux

MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Les orientations proposées visent à trouver un **équilibre entre le développement** du réseau (opérations nouvelles, à engager ou à achever) et un indispensable effort de **conservation et de modernisation** du réseau existant. Ce réseau constitue à la fois un patrimoine, qu'il convient d'entretenir en bon gestionnaire, pour fluidifier dans de bonnes conditions de sécurité le trafic actuel, mais aussi un atout pour le futur. En effet, il aura probablement à supporter demain le système de transport moderne qui se substituera au transport routier individuel.

Par ailleurs, la Région poursuit des opérations de requalification et de **sécurisation** des routes, particulièrement celles ayant une vocation touristique affirmée, notamment la route des Plages, la route de Cilaos à moyen et à long terme, la route des Laves, la route des Plaines

I – CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER RÉGIONAL

Dans la continuité de la politique de renforcement des chaussées du réseau routier national, il est prévu de poursuivre d'une part, la réhabilitation des sections dégradées et, d'autre part, le maintien en état des chaussées actuelles ainsi que des ouvrages d'art.

A – Maintenir en état les chaussées et les ouvrages d'art

Le budget alloué permettra de maintenir en bon état les 690 km du réseau routier, les ouvrages et équipements qui le composent afin de garantir la sécurité des usagers. Il permet également de répondre à des besoins de grosses réparations (y compris après des dégradations liées à des phénomènes climatiques)

Cette politique d'entretien et d'exploitation du réseau est en partie assurée par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Parc Routier de La Réunion (SMPRR), dont la Région est membre.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Entretien, exploiter le réseau – conserver le patrimoine routier régional	Linéaire de réseau routier réhabilité	15 km	14,65 km	15 km
	Nombre d'ouvrages d'art réhabilités	40	10	25
	Nombre de jours de perturbation de la circulation (fermeture totale de la route du littoral)	-	Fermeture : 1/4 jour pour travaux et 2,5 jours (cyclone) Basculement côté mer : 2 jours pour pluies, 4 jours (cyclone) et 18 h travaux de nuit	0 jour

B –Sécuriser et fluidifier le réseau

La modernisation des équipements de gestion dynamique se poursuit à travers le déploiement de panneaux à messages variables (PMV) *full matrice*, d'antennes *bluetooth*...

Une réflexion sera lancée afin de doter le réseau d'équipements performants, notamment autour des grands chantiers à venir comme le réaménagement de la RN2 à Saint-Benoît, le second tronçon de la NRL, ou encore la déviation de Saint-Joseph.

La sécurisation et la fluidification de certains axes, carrefours et échangeurs se poursuivront en études, en procédures et en travaux.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Fluidification et modernisation du réseau	Déploiement de la Modulation Dynamique de Vitesse (MDV)	- Poursuite des études - Gain en temps et régularité des TC et amélioration possible des congestions et du nombre d'accidents sur le secteur pour le trafic de tous véhicules	MDV mise en service mi 2025 sur la section Duparc Bel Air dans les 2 sens : système fonctionnel permettant la régulation de trafic et l'anticipation des situations accidentogènes	Sans objet
Action 2 : RN2002 Reconstruction ouvrage sur ravine L'harmonie à Saint-Benoît	Etat d'avancement	100 %	Reporté 2026	Réalisation des travaux
Action 3 : RN5 – Sécurisation falaises secteur Cap Paille en Queue PR12+800 à Saint-Louis		100 %	- Phase 1 terminée - Début des travaux de la phase 2	Achèvement des travaux
Action 4 : RN102 – SMPRR OA sur ravine du Chaudron – Pose VMD à Saint-Denis		-	Travaux décalés suite retard pris par la CINOR	Travaux au 1 ^{er} semestre 2026
Action 5 : RN102 Pont Rivière des Pluies à Ste-Marie/Saint-Denis – mise en peinture		-	DCE en cours	Réalisation des travaux

II – LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La congestion routière pénalise aussi fortement l'économie réunionnaise. Les améliorations apportées à notre réseau s'inscrivent donc aussi dans un contexte de développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités, qu'il convient de desservir, ainsi que des zones plus anciennes dont l'accès est aujourd'hui saturé et doit être amélioré.

A – Aménager ou créer des échangeurs

Dans ce cadre, plusieurs échangeurs existants sur le réseau routier structurant à 2X2 voies font l'objet de réaménagement ou sont à créer sur différents secteurs de l'île. La desserte de nouvelles zones de développement économique sera également à envisager, en partenariat avec les aménageurs et les opérateurs économiques, des zones à desservir (définition technique des échanges, portage et financement des travaux...).

En 2025, les travaux de l'échangeur de Carosse seront achevés. En 2026, les études seront poursuivies au niveau de la RN1 – ZI4 et de la RN2 – Quartier français (opérations sous convention de mandat avec la SPL Maraina), et les études seront lancées sur deux nouvelles opérations : création d'une bretelle entre la RD5 et la Route des Tamarins et création d'un échangeur complet à Stella. En outre, l'objectif est de démarrer les travaux sur la RN2 – Echangeur de la Cressonnière sous réserve de validation de la convention de cofinancement avec le Département.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : RN2 Echangeur Cressonnière (Saint-André)	Etat d'avancement	Convention à finaliser avec les partenaires et lancer les travaux	Etudes d'EXE réalisées mais interrompues en attente du cofinancement du département	Faire valider la convention de cofinancement avec le département et lancer les travaux
Action 2 : RN1 – ZI4 Saint-Pierre		Lancer les études de MOE par la SPL	Etudes de MOE en cours	Obtention des autorisations
Action 3 : RN2 Quartier Français		Lancer les études de MOE par la SPL	Etudes de MOE en cours	Poursuite des études et des procédures réglementaires
Action 4 : RN1 – 3^{ème} voie sous l'échangeur de Cambaie		Lancer les travaux	En cours de finalisation (livré début août 2025)	-
Action 5 : RN1A – Echangeur Carosse (Saint-Gilles)		Obtenir les autorisations réglementaires nécessaires et réaliser les travaux.	Travaux démarrés avec prévision de mise en service fin 2025 pour le giratoire	Travaux phase 2 : voie verte et contre-allée
Action 6 : Bretelle Route des Tamarins – RD5		-	-	Démarrage des études
Action 7 : RN1- Echangeur de Stella		-	-	Démarrage des études

B – Construire de nouveaux ponts

La construction de nouveaux ponts contribuera également à améliorer l'efficacité du réseau ou à réduire les risques en cas de crues. C'est notamment le cas du projet de nouveau pont sur l'étang Saint-Paul, déjà cité précédemment (chapitre II.A).

Le devenir de l'ouvrage sur la Ravine du Gol à Saint Louis est suspendu à ce stade dans l'attente de la reprise des échanges notamment avec la Commune et le Département.

Le projet de déconstruction du pont béton aval RN1 de la Rivière des Galets a été validé et l'objectif est de lancer le marché de travaux en 2026.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : RN1 – déconstruction du Pont Béton de la Rivière des Galets	Etat d'avancement	En fonction des arbitrages retenus	- Déconstruction validée - Etudes en vue du lancement du DCE en cours	- Faire valider par la Préfecture le dossier d'autorisation temporaire de faire les travaux - Notifier le marché de travaux

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 2 : RN1C – Pont du Gol	Etat d'avancement	Lancer la concertation en partenariat avec la ville	Opération suspendue en attente du portage politique local	-

C – Sécuriser l'accès au cirque de Cilaos (RN5)

L'année 2026 verra la réalisation des travaux de mise en œuvre de deux ponts au droit de l'îlet Furcy pour sécuriser l'accès à Cilaos sur ce secteur. Ce projet s'inscrit dans un processus de mobilisation des fonds européens au titre du PO FEDER 2021-2027.

Des réflexions sont menées en parallèle en d'autres points de la RN5, et notamment sur les tunnels, ouvrages très limitants en gabarit pour l'accès au cirque, afin de rechercher des solutions d'amélioration à plus court terme, sans attendre un projet global de sécurisation qui sera inévitablement long à étudier, à concerter puis à mettre en œuvre, dans un contexte de très forts enjeux environnementaux et paysagers. L'année 2026 verra le lancement du marché de MOE sur le tunnel de Gueule rouge et la mise en place d'une concertation avec le public.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : RN5 – Îlet Rond/Îlet Furcy	Etat d'avancement	Livrer les deux ouvrages et leurs raccordements	- Marché acquisition des ponts notifié, fabrication en cours - Préparation du lancement des travaux en cours	- Obtention des autorisations réglementaires - Mise en service d'un 1 ^{er} pont (OA aval)
Action 2 : RN5 - Traversée de Mare Sèche à Cilaos		Finalisation dernière phase	En cours	Acter les phases suivantes et poursuivre les travaux
Action 3 : RN5 – Tunnel de Gueule Rouge		Lancement études MOE	DCE MOE en cours de finalisation	- Lancement des études de MOE - Concertation du public

III – ACCESSIBILITÉ AUX SITES TOURISTIQUES

L'objectif de ces opérations est d'améliorer l'image et l'attractivité touristique régionale, à travers divers aménagements (routes nationales, routes forestières, voies vélo...).

Cet axe implique aussi l'embellissement des itinéraires, la requalification et la valorisation de délaissés routiers ainsi que **la sensibilisation des usagers sur le sujet de la gestion des déchets**. Cela reste en effet un réel problème au vu des volumes collectés le long de nos routes.

Certaines de ces actions peuvent bénéficier du soutien de l'Europe (VVR, routes forestières).

A – Valoriser les itinéraires à fort enjeu touristique

Les opérations à mener concernent des itinéraires à fort enjeu touristique notamment la RN5, **route de Cilaos**, unique axe routier desservant ce cirque (en partenariat avec la CIVIS et la mairie de Saint-Louis sur la section îlet Furcy et Mairie de Cilaos sur le tunnel de Gueule Rouge), la **route des laves** (RN2) et la **route des plages** (RN1A).

B – Poursuivre l'aménagement des pistes forestières

Des discussions sont en cours avec le Département et l'ONF concernant la gouvernance des projets d'aménagement des routes forestières. Aussi, dans l'attente des décisions relatives au portage des opérations, seules 3 opérations pourraient être poursuivies, opérations pouvant potentiellement émarger au FEADER : sur la RF6 – Tévelave avec le lancement en 2026 des consultations travaux, sur la Route Forestière de la plaine d'Affouches avec la reprise des dossiers réglementaires et sur la RF12 – Étang-Salé avec la relance des études réglementaires.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : RF Volcan	Etat d'avancement	Etudes AVP	Proposition faite au Département de lui confier la maîtrise d'ouvrage	Sans objet
Action 2 : RF6 Tévelave		- Lancement consultation travaux - Démarrage des travaux	AVP en cours en régie	- Traitement des problématiques environnementales - Finalisation des études PRO et Lancement de la consultation travaux
Action 3 : RF Affouches		- Achèvement procédures réglementaires - Lancement des travaux	Reprise des dossiers réglementaires	En attente des arbitrages sur le portage des projets
Action 4 : RF12 Etang Salé			Redémarrage de l'opération : AVP en cours	- Relancer les procédures réglementaires - Lancer la phase PRO

POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La Réunion de demain doit être pensée et doit se construire dès aujourd'hui. L'enjeu est de pouvoir faire évoluer le territoire, planifier son aménagement pour qu'il s'adapte au changement climatique et réponde aux besoins du territoire, notamment en matière de logement, de déplacement ou encore de développement.

Pour cela, la Région joue un rôle important de par ses compétences en aménagement du territoire, pour faire émerger et faire partager une vision de l'évolution du territoire, intégrant ces enjeux sociétaux et climatiques. L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent contribuer à un rééquilibrage harmonieux du territoire en respectant l'environnement, en préservant les terres agricoles, et en prenant en compte l'espace rural dans toutes ses dimensions.

De plus, La Réunion fait partie de l'un des Hotspot de la biodiversité mondiale, avec un taux d'endémisme très élevé. Le Parc National créé en 2007 couvre 42% du territoire et contribue à préserver la biodiversité. Ce patrimoine naturel et paysager exceptionnel a permis de classer les « Pitons cirques et remparts » comme Bien du Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 2010. Le territoire est très riche en biodiversité mais celui-ci est sous pression de nombreuses menaces et nécessite une gestion des multiples usages.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Réussir la révision du SAR, conférer aux Hauts et à l'Est un caractère prioritaire, en soutenant la ruralité ;
- Assumer pleinement toutes nos responsabilités au sein de l'agence régionale de la biodiversité et accélérer la reconquête de la biodiversité par la révision d'une stratégie régionale de biodiversité et le financement d'actions opérationnelles de restaurations écologiques.

I – AMÉNAGER LE TERRITOIRE : UN OUTIL POUR CONTRUIRE UNE RÉUNION PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE INTÉGRANT SIMULTANÉMENT LES DYNAMIQUES URBAINES ET LES RURALITÉS RÉUNIONNAISES

La Région détient, à travers une de ses compétences premières en aménagement du territoire, un outil essentiel de planification : le Schéma d'Aménagement Régional. Celui-ci fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire, et de protection de l'environnement.

A – Réussir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

L'évaluation du SAR rendue en 2021 a montré la nécessité de sa révision face à la persistance ou à l'accentuation des déséquilibres sur le territoire (logement, déplacements, polarisation des activités, ...), combinée à d'importantes évolutions législatives et contextuelles récentes. Aussi, le Conseil Régional a décidé, par délibération du 22 novembre 2021, de mettre en révision générale le SAR approuvé en 2011. En parallèle, la Région assure également le suivi de la mise en œuvre du SAR validé en 2011 et sa déclinaison dans les documents d'urbanisme.

1) Mener les travaux de révision du SAR

a) L'élaboration du document

En 2025, la Région a poursuivi les travaux de révision du SAR en intégrant dans le dispositif de nouvelles AMO (la notification est intervenue en mai 2025) et de nouveaux partenariats (SPL Energies Réunion, ATMO Réunion, Office de l'eau, BRGM, ...) concourant à l'élaboration du document. Les travaux se sont focalisés plus particulièrement sur les états des lieux et les enjeux des chapitres individualisés (schéma de mise en valeur de la mer, biodiversité, volet climat-air-énergie), la reprise du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, et la rédaction des principes d'aménagement.

En 2026, les travaux se poursuivront pour la rédaction du fascicule des règles, des orientations et mesures des chapitres individualisés, la cartographie de destination générale des sols ainsi que l'évaluation environnementale du projet de SAR. L'objectif est de disposer d'un projet de SAR à soumettre à l'Assemblée plénière de la Région pour arrêt au second semestre 2026.

b) La trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Lors de la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols (CRG ZAN) du 27 novembre 2024, le projet de trajectoire régionale vers le Zéro Artificialisation Nette régionale a été présenté aux partenaires. Sur la base des éléments présentés, un projet de rapport détaillé des besoins fonciers et de leur territorialisation proposée à l'échelle régionale a été rédigé début 2025, puis transmis pour observations à l'ensemble des partenaires. Lors de la CESAR du 4 juin 2025, il a été acté que les travaux sur la trajectoire ZAN seraient suspendus jusqu'à la stabilisation du cadre réglementaire et surtout réexaminés à la lumière des travaux du SAR sur les principes d'aménagements et les règles.

En 2026, la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols (CRG ZAN) devrait se réunir une troisième fois pour donner un avis, le cas échéant, sur la liste des Projets d'envergure régionale (PER) et ce sous réserve des évolutions réglementaires qui doivent être examinées au Parlement à cette échéance.

c) La procédure et le pilotage du projet

Le 4 juin 2025, la commission d'élaboration du SAR (CESAR), telle que définie par l'article R 4433-7 du CGCT, s'est réunie afin de faire un point d'étape sur la procédure de révision du SAR et présenter les nouvelles AMO. Cette séance a également permis de :

- Présenter les propositions de la Convention Citoyenne pour le SAR ;
- Présenter le cadrage préalable de l'Évaluation Environnementale du SAR réalisé par l'IGEDD ;
- Faire un focus sur la méthodologie d'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- Présenter l'évaluation des besoins fonciers dans le cadre de la trajectoire ZAN ;
- Présenter les prochaines étapes de la procédure.

Le Comité stratégique (COSTRA), composé d'élus régionaux référents pour la révision du SAR, s'est réunie en 2025, permettant à ces derniers d'assurer le suivi et d'orienter les différentes étapes du projet.

En 2026, la CESAR sera réunie à nouveau afin de donner un avis sur le rapport du SAR, les chapitres individualisés et l'état initial de l'environnement avant arrêt. Le COSTRA se réunira à échéance régulière pour orienter les travaux. Des échanges avec le Conseil d'Etat ou à défaut avec les services de l'Etat, sur les pièces du SAR seront organisés aux étapes clés pour vérifier la conformité au droit du document.

d) La concertation institutionnelle

En 2025, des consultations auprès des territoires et des rencontres avec les partenaires/têtes de réseaux thématiques ont été réalisées. Cette concertation institutionnelle a permis d'affiner/actualiser les données d'entrées pour les travaux du SAR et pour la définition des principes d'aménagement.

En 2026, la concertation des partenaires sera poursuivie en lien avec l'élaboration du fascicule des règles, de la cartographie et des chapitres individualisés.

e) La consultation citoyenne

Sur la base du bilan de la consultation volontaire réalisée en 2024 (SARavan et Convention Citoyenne) et conformément à la volonté des membres de la Convention citoyenne, une nouvelle phase dite de suivi des travaux d'élaboration du SAR s'est ouverte en 2025 avec les participants. Elle vise à maintenir une dynamique participative cohérente avec les engagements pris et à assurer une représentation citoyenne active jusqu'à la finalisation du document.

En parallèle, la communication et consultation du grand public autour du SAR se structure autour d'outils :

- Communication sur l'avancement des travaux au fil de l'eau sur les réseaux ;
- Exposition itinérante sur le contenu et les enjeux de la révision du SAR ;
- Reconduction de la plateforme numérique d'information et de participation du public dédiée.

En 2026, ces dispositifs se poursuivront jusqu'à l'arrêt du projet de SAR.

2) Poursuivre la mise en œuvre et le suivi du SAR en vigueur

A ce jour, 3 SCOT et 20 PLU ont été mis en compatibilité avec le SAR 2011. De plus, 8 PLU et 2 SCOT ont prescrit leur révision générale que la Région Réunion devra expertiser dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du SAR.

En 2026, la Région Réunion poursuivra son travail de mise en œuvre du SAR 2011, par l'analyse et l'accompagnement des collectivités sur la compatibilité des projets de révision des SCOT et des PLU, par le suivi des indicateurs environnementaux du SAR, par l'analyse des autres documents en révision ou en cours d'élaboration (notamment la révision de la charte du Parc National et l'élaboration du Schéma Régional des Carrières par l'Etat). La collectivité participera également aux travaux de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026	
Action 1 : Mener les travaux de révision du SAR	Mise en œuvre des instances de pilotage notamment la CESAR	Programmation d'une CESAR en 2025	Une CESAR a été réunie le 4 juin 2025 et une nouvelle est programmée le 10 décembre 2025	Réunion de la CESAR avant l'arrêt du SAR	
	Etablissement des pièces constitutives du SAR révisé et mise en place de la conférence de gouvernance du ZAN	Notification des marchés des nouvelles AMO et rédaction du projet de SAR	Notification en mai 2025. Mission de cadrage achevée. Rédaction des PA, reprise du diagnostic et chapitres individualisés engagés		Elaboration du SAR et de son évaluation environnementale, en vue de son arrêt
		Tenue d'une CRG ZAN pour établir un bilan de la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols	Non réalisé. Partage du projet de rapport de la trajectoire ZAN aux membres de la CRG ZAN pour observation. Attente de la stabilisation du cadre réglementaire du ZAN.	Réunion de la CRG ZAN avant arrêt du SAR, le cas échéant, en fonction des évolutions réglementaires	
	Mise en œuvre des dispositifs de consultation et concertation citoyenne et de concertation institutionnelle	Lancement de la concertation préalable au titre du code de l'Environnement	Engagement d'une seconde phase de suivi des travaux de révision avec la CCSAR à la demande de ses membres. Maintien de la plateforme numérique d'information et de consultation du grand public.	Poursuite de la concertation grand public et engagement de l'enquête publique.	

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Mener les travaux de révision du SAR	Mise en œuvre des dispositifs de consultation et concertation citoyenne et de concertation institutionnelle	Poursuite de la concertation institutionnelle	Cotech avec les collectivités, rencontres bilatérales avec les organismes ressources Groupe de travail partenarial sur le paysage et les trames écologiques	Des réunions et ateliers de travail seront organisés (règles, cartographie, chapitre individuels, ...)
Action 2 : Poursuivre la mise en œuvre du SAR en vigueur	Accompagnement des Communes et des EPCI dans la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SAR	Suivre les révisions et avis en tant que Personnes Publiques Associées (PPA)	- avis statué sur 2 révisions générales de PLU (Saint-André et Sainte-Marie) et 1 sur le SCOT de la CINOR - accompagnement et instruction des modifications /révisions des PLU (Saint-Joseph, Bras Panon, Sainte-Marie, Saint-Leu, Salazie, Trois-Bassins, CIREST) - production d'études dédiées sur l'évaluation de la mise en œuvre du SAR 2011 (armature urbaine, analyse des points d'incompatibilité entre 2011 et 2024)	Suivi de l'évolution des SCOT et des PLU, du SRC et des procédures de révision de la Charte du Parc.

B – Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire, en redonnant notamment à l'espace rural réunionnais toute sa place

La collectivité soutient des projets et/ou des démarches de structuration et de développement urbain susceptibles de jouer un rôle de levier pour l'aménagement durable du territoire et l'adaptation au changement climatique de la ville réunionnaise, ainsi que la redynamisation des centres-villes et des bourgs. Des actions sont également portées pour accompagner les territoires des Hauts et de l'espace rural, avec notamment la mise en œuvre opérationnelle du GIP Mafate.

1) Mettre en place et animer une instance de gouvernance de l'aménagement

La Région initie la mise en place d'une gouvernance régionale dédiée à l'aménagement. Cette instance a pour objectif principal la définition et la mise en œuvre de politiques d'aménagement coordonnées, adaptées aux spécificités locales et coconstruites avec l'ensemble des parties prenantes. Cette dynamique s'accompagne d'un travail de mobilisation et d'optimisation des dispositifs financiers existants afin d'accroître l'efficacité des projets. Celle-ci s'adosse à la Commission Régionale Aménagement, déjà mobilisée pour la gestion du FRAFU, et rassemble les acteurs de l'aménagement de l'île.

En 2026, cette gouvernance élargie permettra de dépasser le seul cadre du FRAFU pour construire une stratégie régionale partagée, soutenue par des ateliers thématiques et un processus de concertation associant l'ensemble des partenaires.

2) Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais

a) Démarche LEADER

La démarche LEADER (Liaisons entre Action de Développement de l'Economie Rurale) a été reconduite. Suite à un nouvel appel à projets lancé par le Département, en tant qu'Autorité de Gestion du FEADER, 4 Groupes d'Action Locale (GAL) ont été sélectionnés. Les fiches actions ont été finalisées et adoptées en commission permanente du 12 juillet 2024. En 2025 les premiers projets de cette nouvelle programmation ont été engagés.

En 2026, la Région poursuivra le cofinancement des projets portés par les 4 GAL relevant des domaines économique, culturel et sportif, ainsi que le fonctionnement des GALs Alizés et Lab'Nord.

b) GIP Mafate

Mafate est un territoire habité du cœur du Parc National qui nécessite une adaptation et une coordination forte des politiques publiques. Partant de ce constat, la Région a décidé d'adhérer au projet de GIP Mafate dont la convention constitutive a été signée le 05 juin 2025 avec l'Etat, le Territoire de l'Ouest, le Département, les communes de Saint Paul et de La Possession. Le périmètre d'action retenu s'articule autour de quatre priorités : la gestion de la piste de la Rivière des Galets (maintenance et exploitation), la gestion de l'eau brute, la sécurisation des hélistances et la création d'hélistations, la coordination opérationnelle et la mise en place d'une gouvernance dédiée aux problématiques de Mafate.

En 2026, la Région accompagnera l'installation effective du GIP Mafate (mise en place de l'équipe, établissement de la feuille de route) et suivra également les travaux de préfiguration de l'observatoire des Hauts confiés à l'Agorah.

3) Contribuer à la structuration de la ville réunionnaise

a) Encourager les bonnes pratiques en termes d'aménagement du territoire - Label « GIEP Aménagement »

La gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) est une approche moderne et durable de leur gestion. Contrairement aux méthodes traditionnelles, la GIEP cherche à retenir, infiltrer, évaporer et réutiliser cette eau à proximité de son point de chute. Une démarche qualité et de certification « GIEP Aménagement » a été créée à La Réunion et diffusée par l'organisme Cerqual avec lequel la Région a noué un partenariat en 2025. La Région s'est engagée à participer financièrement aux frais de labellisation des maîtres d'ouvrage engagés dans le processus afin de diffuser le plus largement possible ce type de démarche qui contribue par ailleurs à diminuer le coût économique des opérations d'aménagement.

En 2026, la Région Réunion vise l'accompagnement pour l'obtention du label de 3 opérations d'aménagement.

b) Participation aux opérations démonstratrices de la Ville durable dans le cadre du programme Ecocité

La Région a signé le Projet Partenarial d'Aménagement sur l'Ecocité qui prévoit plusieurs opérations, dont la réalisation de la ZAC Ecocité Phaonce (ex ZAC Cambaie-Oméga) qui comprendra à terme 1700 logements, 35 000 m² d'activités et un pôle d'équipement autour du stade Paul Julius Bénéard. Dans ce cadre, le projet d'espace sportif et culturel de Cambaie, réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Territoire de l'Ouest, a été identifié et inscrit dans une mesure du Contrat de Convergence Territorial avec une participation financière de l'Etat et de la Région.

En 2026, la Région poursuivra son soutien financier en faveur de la construction de l'espace sportif (pôle vélo et glisse) qui constitue la première pierre de l'Ecocité.

c) Suivi des opérations de revitalisation du territoire

Les programmes territoriaux de revitalisation urbaine et rurale, tels qu'Actions Cœur de Ville (5 communes : Saint-Joseph, Saint-Pierre, Le Port, Saint-André et Saint-Louis) et Petites Villes de Demain (11 communes de moins de 20 000 habitants) sont pilotés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). En 2025, la Région a transmis un porté à connaissance aux communes concernées par ces dispositifs afin de mieux orienter leurs demandes de soutien financier (principalement le FRAFU et certaines fiches actions FEDER existantes).

En 2026, la Région instruira le cas échéant les sollicitations des porteurs de projet correspondant à ses compétences et ses cadres d'intervention en vigueur.

d) Solder le Plan de relance régional (PRR)

En 2026, la Région poursuivra le suivi et le solde des projets (7) engagés précédemment au titre du Plan Régional de Relance.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Mettre en place une instance de Gouvernance de l'aménagement	Création de la gouvernance et échanges avec les acteurs	1 à 2 réunions de la Commission et ateliers de travail avec les acteurs. Déblocage d'une opération	Plusieurs réunions partenariales pour affiner les axes de travail en vue d'une installation en octobre 2025	Déclinaison de la gouvernance en groupe de travail
	Relations avec les SEM et autres satellites	Améliorer le suivi des points de contrôle du décret à travers le recours à une assistance	Mise en œuvre des exigences du décret et rédaction des rapports en interne	Mise en œuvre des exigences du décret et rédaction des rapports en interne
Action 2 : Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais	Nombre de projets soutenus au titre du LEADER	80 projets	33 projets soutenus	80 projets à soutenir
	Projets de développement des territoires ruraux et des Hauts et création du GIP Mafate	Accompagnement au sein du COSH des projets d'envergure prioritaires (dont l'observatoire) Installation du GIP Mafate)	Signature de la convention GIP Mafate et engagement des travaux de préfiguration de l'observatoire avec l'Agorah	Présentation de l'observatoire des Hauts Accompagnement mise en place équipe du GIP Mafate et établissement de sa feuille de route
Action 3 : Contribuer à la structuration de la ville réunionnaise	Nombre d'opérations engagées dans le label	Lancement du label et validation de la conv. de partenariat avec CERQUAL	Réalisé	3 opérations
	Participation opération démonstratrice de la Ville durable	Accompagnement financier d'une à deux opérations structurantes Ecocité en phase opérationnelle	Instruction de la demande de financement sur le centre culturel et sportif de Cambaie dans le cadre de l'Ecocité	Financement de l'opération en phase travaux
	Participation aux projets de territoire ACV, PVD, ORT...	Suivi/contractualisation de 6 conventions PVD en phase potentielle de conventionnement (Cilaos, Petite-Ile, Les Avirons, Etang-Salé, Bras Panon, Salazie)	Envoi d'un courrier de cadrage de l'intervention Région dans les projets de développement/revitalisation portés par les communes/EPCI	Suivi des projets en fonction des besoins et compétences de la Région

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 3 : Contribuer à la structuration de la ville réunionnaise	Solde du PRR	19 opérations à solder (environ 5 M€ de subvention)	13 opérations à solder	7 opérations à solder

C – Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire

La Région s'est dotée d'outils permettant d'observer l'évolution du territoire (plateforme ARCGIS, acquisitions d'images par drone, observatoire virtuel en 3D de La Réunion). Ces outils permettent d'accompagner les projets d'aménagement en apportant des éléments d'aide à la décision (production et analyse de données SIG, cartographies, Dashboard, simulation 3D de projets structurants, ...) et de monter des projets d'aide au développement en coopération régionale (Madagascar, Comores) dans ce domaine.

1) Observer du territoire

La Région a été à l'initiative d'outils, devenus aujourd'hui des outils partenariaux comme la plateforme PEIGEO administré par l'AGORAH et la station SEAS OI. La Région contribue aussi au financement et au pilotage des missions socle de l'AGORAH, Agence d'urbanisme de La Réunion, comprenant notamment l'animation et le suivi des 11 observatoires de l'agence.

En 2026, la Région poursuivra ses activités d'acquisition de données, de développement de ses applications et outils d'observation de l'évolution du territoire (Observatoire Virtuel de la Réunion : outils cartographique, drones, SIG, modélisation 3D, ...). Elle actualisera en continu son catalogue de données et poursuivra ses missions d'aides à la décision et à l'évaluation des politiques publiques régionales, notamment dans le cadre de la révision du SAR. Elle poursuivra également son rôle d'animation et de partage de compétence en la matière (rencontres de la géomatique). Enfin, la Région interviendra pour soutenir le programme d'action de l'Agorah pour l'année 2026.

2) Mettre en œuvre des projets de coopération régionale dans le champ de l'observation du territoire, de la planification et de l'aménagement

S'agissant du volet coopération régionale, les projets engagés précédemment sont finalisés en 2025. Cela concerne deux projets (cofinancés par l'AFD dans le cadre du programme FICOL) :

- Le projet PALM à Morondava qui a pour but de lutter durablement contre l'érosion côtière, la submersion marine et les inondations qui affectent ce territoire vulnérable aux aléas climatiques ;
- Le projet d'infrastructure SIG-OI pour fournir des équipements et du matériel SIG à Madagascar et aux Comores.

En 2026, il s'agira d'évaluer ces deux projets de coopération.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Observer le territoire	Plateforme Observatoire Virtuel de La Réunion	Mise en œuvre de l'Observatoire virtuel de La Réunion	Constitution d'un socle virtuel sur l'ensemble du territoire	Diffusion sur des modélisations virtuelles de l'OVR

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Observer le territoire	Convention annuelle avec l'AGORAH (agence d'urbanisme)	Validation de la convention et suivi du programme d'action validé	Validation de la convention et suivi du programme d'action validé	Validation de la convention et suivi du programme d'action
Action 2 : Mettre en œuvre des projets de coopération régionale	Réalisation des travaux du projet PALM	Solde et évaluation des deux programmes	Aménagement finalisé	Evaluation SIG-OI
	Programmation du projet SIG OI		Equipements livrés et formations ARCGIS en cours	

II - LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU CRUCIAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) désigne la Région comme cheffe de file en matière de préservation de la biodiversité. Dans ce cadre, la Région exerce un rôle de pilotage, en assurant la cohérence et la mise en synergie des interventions des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et un rôle d'animation territoriale, en coordonnant les initiatives locales et en favorisant l'émergence de projets concertés en faveur de la reconquête de la biodiversité.

Par ailleurs, la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages permet aux Régions, conjointement avec l'Office français de la biodiversité, de créer des Agences Régionales de la Biodiversité (ARB), et de piloter l'élaboration des Stratégies Régionales pour la Biodiversité (SRB).

Dans ce contexte, la Région Réunion s'est pleinement mobilisée et a conduit, aux côtés de ses partenaires institutionnels, les travaux de préfiguration de l'ARB de l'île de La Réunion créée en 2023 et a engagé les travaux de révision de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB).

A – Accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée

L'Agence Régionale de la Biodiversité de La Réunion a été créée par arrêté préfectoral n°873 en date du 26 avril 2023, sous la forme d'un Établissement Public de Coopération Environnementale (EPCE). Elle constitue un outil stratégique et opérationnel au service de la préservation de la biodiversité, intervenant sur les milieux terrestres, aquatiques et marins. L'Agence a vocation à renforcer la coordination des acteurs, à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité et à contribuer activement à la structuration des politiques publiques dans ce domaine.

Celle-ci est désormais pleinement opérationnelle et travaille sur l'élaboration de sa feuille de route. L'agence doit être positionnée comme un opérateur de la biodiversité en soutien aux acteurs locaux permettant de faire avancer des actions difficiles ou bloquées (comme la biosécurité) et de faire émerger des projets de reconquête de la biodiversité sur le territoire (luttés contre les espèces invasives, restaurations écologiques...).

En 2026, la Région poursuivra son soutien à l'ARB à travers les actions suivantes :

- La contribution financière au fonctionnement de la structure ;
- La participation active aux instances de gouvernance, aux réunions techniques et aux travaux d'élaboration de la feuille de route pluriannuelle et du plan d'action annuel.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée	Constituer l'équipe et décliner les actions de l'ARB	Recrutement des autres membres de l'équipe par l'ARB et élaboration du plan stratégique 2025 avec la déclinaison des actions en faveur de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Participation de la Région aux entretiens pour le recrutement de l'équipe - Participation aux CA et réunions techniques restreintes mensuelles des membres fondateurs, ainsi qu'au comité des financeurs - Participation à l'élaboration de la feuille de route pluriannuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de la feuille de route pluriannuelle (2026-2030) - Participation aux instances (CA, réunions techniques restreintes mensuelles des membres fondateurs, comité des financeurs)

B - Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels

Dans la continuité de son engagement en faveur de la biodiversité, la collectivité régionale a engagé, en août 2025, la révision de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité, afin d'en assurer la cohérence avec les orientations de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 et de l'adapter aux spécificités et enjeux du territoire réunionnais. Elle vise en effet à définir et à appliquer un cadre stratégique partagé, fondé sur un diagnostic territorial pour faire converger les politiques publiques et les initiatives des acteurs autour d'objectifs communs de préservation du patrimoine naturel exceptionnel de La Réunion.

Dans cette perspective, la Région a lancé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour conduire la révision de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité, en concertation étroite avec l'État et les partenaires institutionnels. Ce marché prévoit une approche intégrée et transversale, articulée autour des éléments suivants :

- La déclinaison territoriale des objectifs de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030 (SNB) ;
- La territorialisation de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP) ;
- La prise en compte des enjeux liés à stratégie de lutte contre les espèces invasives de l'île ;
- La stratégie de conservation de la flore et des habitats ;
- Une démarche de large concertation des acteurs de la biodiversité ;
- L'implication du grand public afin de favoriser la réappropriation des enjeux de biodiversité.

En 2026, la Région interviendra pour :

- Finaliser le bilan de mise en œuvre de la SRB 2013–2020 et de la Stratégie de lutte contre les invasives, en capitalisant sur les éléments issus de la mission de préfiguration de l'ARB et de la territorialisation de la SNAP ;
- Définir les orientations de la nouvelle SRB en veillant à sa cohérence avec les orientations nationales, les spécificités ultramarines, et la feuille de route régionale de planification écologique ;
- Poursuivre, avec l'appui du Conservatoire Botanique National de Mascarin et le Parc National de La Réunion, l'élaboration de la feuille de route régionale pour la conservation de la flore et des habitats, dont l'intégration est prévue dans la nouvelle SRB ;
- Coanimer, aux côtés de la DEAL, les travaux relatifs au renforcement du contrôle aux frontières, dans le cadre de la mise en œuvre de l'action issue du volet Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives n°4.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels	Élaboration d'une stratégie régionale	Etablir le bilan de la précédente stratégie	Démarrage des travaux en septembre 2025	Élaboration du bilan de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité 2013-2020
		Initier le diagnostic stratégique du territoire et l'identification des enjeux de biodiversité	Démarrage des travaux en septembre 2025	- Réalisation du diagnostic stratégique du territoire et Identification des enjeux de biodiversité - Elaboration de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2034, une stratégie commune d'action

C - Accompagner les acteurs du territoire

La Région est membre de plusieurs structures œuvrant dans le champ de la biodiversité (GIP Réserve Naturelle Marine de La Réunion, GIP Réserve Naturelle Nationale de l'Étang Saint-Paul, Parc National de La Réunion, Agence Régionale de la Biodiversité, ...), qu'elle accompagne activement tant sur le plan stratégique que financier. Elle intervient notamment dans la définition des objectifs annuels de ces structures, le cofinancement d'actions sur fonds propres, et la mobilisation des crédits européens (FEDER).

La collectivité siège également dans plusieurs instances de gouvernance, de coordination ou d'expertise, telles que le Comité Eau Biodiversité (CEB) ou encore le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), où elle participe aux travaux d'orientation et de concertation.

Dans une logique de structuration des interventions et de meilleure lisibilité de l'action publique régionale, deux cadres d'intervention sont en cours d'élaboration, afin de préciser les conditions de soutien régional :

- Aux actions de préservation de la biodiversité ;
- Aux initiatives de sensibilisation et d'éducation au développement durable.

Dans le cadre du Programme Européen FEDER 2021-2027, la fiche action 2.7.1 est spécifiquement dédiée à la biodiversité. Elle permet le financement, via des appels à manifestation d'intérêt (AMI), d'actions de protection, de restauration et de valorisation des milieux naturels. L'objectif est de privilégier les opérations de restauration écologique avec des chantiers écoles et participatifs. Les opérations ou retours d'expérience d'actions de lutte contre les espèces invasives sont également ciblés dans les deux AMI. En 2025, dix projets ont été déposés, témoignant de la mobilisation croissante des acteurs locaux pour la préservation et la restauration des écosystèmes de l'île. De même, la fiche action 2.4 du Programme INTERREG VI Océan Indien vise des projets de protection de la biodiversité.

Parallèlement, la Région travaille avec l'Office Français de la Biodiversité et l'Agence Régionale de la Biodiversité pour le déploiement local du programme « Territoires Engagés pour la Nature », qui vise à structurer, valoriser et accompagner les plans d'actions biodiversité des collectivités locales.

En 2026, la Région poursuivra son engagement à travers les actions suivantes :

- L'appui à la direction FEDER Développement Durable pour l'analyse des projets et la rédaction de nouveaux AMI mobilisant les crédits européens ;
- Le financement d'initiatives en faveur de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement, au travers des nouveaux cadres d'intervention ;
- Le co-pilotage du programme « Territoires Engagés pour la Nature », en lien avec l'OFB et l'ARB, afin d'accélérer la territorialisation des politiques en faveur de la biodiversité.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Accompagner les acteurs du territoire	Accompagnement des gestionnaires des aires protégées dont la Région est membre (GIP RNNMR, GIP RNNESP, PNR)	-	- Participation aux instances de gouvernance, aux réunions techniques sur les projets des structures - Participation active du service au recrutement du directeur de la RNNESP	- Participation aux instances de gouvernance, - Appui aux projets techniques des structures
	Relations avec les acteurs de la biodiversité : CBNM, CDL, Associations, Communes...	-	- Participation aux instances de gouvernance, aux réunions techniques sur les projets des structures	- Participation aux instances de gouvernance, - Appui aux projets techniques des structures - Elaboration en cours d'un cadre d'intervention
	Protection et valorisation de la biodiversité (FA 2.7.1)	2 ^e AMI	- 2eme AMI publié du 30/04 au 30/07/2025 - dossiers en cours d'analyse avec appui de la DTE	- Appui à la direction FEDER développement durable dans l'analyse et le suivi des dossiers reçus dans le cadre de AMI biodiversité
	Protection et valorisation de la biodiversité (volet Interreg)	-	-Analyse des projets retenus dans le cadre de l'AMI 2024, programmation 1er semestre 2025 par DFDD	- Appui à la direction FEDER développement durable dans l'analyse et le suivi des dossiers reçus dans le cadre du 2 ^{ème} AMI biodiversité
	Création d'espaces publics en zone urbaine – Forêt urbaine tropicale (FA 2.7.2)	2 ^e AMI	-Analyse des projets retenus dans le cadre du second AMI (du 27/02 au 27/05/2025), - dossiers en cours d'instruction	- lancement d'un 3 ^{ème} AMI
	Retour au bon état des milieux marins et récifaux, milieux aquatiques continentaux et eaux souterraines (FA 2.5.3)	-	-Analyse des projets retenus dans le cadre du 1er AMI (du 13/02 au 13/05/2025), - dossiers en cours d'instruction	- lancement d'un 2 ^{ème} AMI

D – Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens

L'éducation et la formation au développement durable, ainsi que la sensibilisation des citoyens, constituent des leviers essentiels pour faire évoluer les comportements et les modes de vie face aux défis environnementaux et sociétaux actuels.

En 2022, une convention-cadre a été signée entre l'État, le Rectorat, la Région et le Département, définissant les orientations de l'éducation au développement durable à La Réunion pour la période 2022-2030.

Dans le cadre de la 23^e édition de la Semaine européenne du développement durable, organisée en 2025, la Région a, comme chaque année, mis à l'honneur les élèves lauréats du concours de dessins lors de la conférence de presse d'ouverture. Par ailleurs, tout au long de la semaine, la Région a proposé à ses agents des ateliers de sensibilisation et de formation à la biodiversité, organisés sous la forme de « Fresques de la Biodiversité ».

En 2026, la Région s'engagera à :

- Poursuivre la mise en œuvre d'actions en matière d'éducation au développement durable, avec une attention particulière portée à la préservation de la biodiversité, dans une démarche transversale interne et en coordination avec ses partenaires ;
- Renforcer les actions visant à réduire l'empreinte écologique de la collectivité, notamment par le développement du tri des déchets (y compris organiques) et l'incitation à l'abandon de l'usage des bouteilles en plastique ;
- Organiser un événement régional spécifiquement consacré à la sensibilisation à la biodiversité et au développement durable.

E – Mener des actions interne en faveur de la biodiversité

Depuis 2024, un travail transversal a été engagé pour intensifier le réaménagement des cours de lycées. Ce programme vise à la fois l'amélioration du cadre de vie scolaire et l'implication active des élèves dans une démarche participative de réappropriation de leur environnement quotidien.

En 2025, la Région a lancé un appel à manifestation d'intérêt intitulé « Lycées verts », ayant pour objectifs de lutter contre les îlots de chaleur dans les espaces extérieurs, d'améliorer durablement les conditions d'accueil et de favoriser l'adoption de comportements éco-responsables. Ce dispositif répond à plusieurs enjeux majeurs :

- Améliorer le confort thermique et le cadre d'apprentissage au sein des établissements, dans une perspective de bien-être et de santé pour l'ensemble des usagers ;
- Faire des cours de lycées de véritables lieux de vie attractifs, démonstrateurs d'aménagements durables pouvant inspirer les aménagements urbains ;
- Fédérer la communauté éducative, en particulier les lycéens, autour d'un projet de réaménagement coconstruit et porteur de sens ;
- Sensibiliser les élèves aux enjeux du développement durable, tout en valorisant les retours d'expérience et les contributions des différents acteurs mobilisés autour de ces projets.

La Région est propriétaire d'environ 1 336 hectares de forêts et de plus de 16 hectares d'espaces boisés attenants à ses sites patrimoniaux. Le diagnostic de l'état écologique des forêts régionales ainsi que les inventaires écologiques menés sur les sites patrimoniaux appartenant à la Région ont été engagés en 2025. Cette démarche vise à établir un état des lieux complet des connaissances disponibles et du niveau de conservation de l'ensemble des sites. La Région souhaite approfondir les connaissances sur ses propriétés forestières et à initier une gestion durable, cohérente avec les enjeux climatiques et de biodiversité.

En 2026, la Région interviendra pour :

- Poursuivre l'inventaire écologique des forêts régionales dans une optique de conservation des espèces indigènes et endémiques, de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de renforcement des actions d'entretien forestier ;
- Initier, selon l'avancement du marché, les premières actions d'entretien et de revalorisation sur certains espaces régionaux (MOCA, MADOI), en lien notamment avec l'Office National des Forêts ;
- Poursuivre la coordination de la démarche en faveur de « lycées verts », intégrant une approche globale : confort thermique, sobriété énergétique, production d'énergies renouvelables, promotion de la mobilité douce, valorisation de la biodiversité des espaces extérieurs, gestion des déchets et réutilisation des eaux pluviales.

F – Mettre en œuvre les mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral

En lien avec la réorganisation des services, la Direction de la Transition Ecologique a pris en charge en 2023 la poursuite de la mise en œuvre des mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral localisées hors du périmètre direct de l'opération et s'inscrivant au sein de problématiques générales de préservation de la biodiversité à l'échelle de l'île.

La mesure de quiétude pour les mammifères marins, ainsi que celle concernant la réhabilitation des plages de ponte pour les tortues ont été menées à terme. L'étude sur la lutte biologique contre la liane papillon se poursuit et le soutien à l'effort de soins des oiseaux marins renouvelé. La procédure pour l'acquisition de terrains sur le plateau Malheur en vue de restauration écologique est également en cours. En 2025, l'étude en vue de la définition et de la création d'une zone de protection d'habitats remarquables en bordure du littoral réunionnais a été lancée et se poursuit pour une durée de 5 ans (sans compter la durée de suivi et de gestion).

En 2026, la Région interviendra pour :

- Poursuivre l'étude menée en vue de la définition et de la création d'une zone de protection d'habitats remarquables en bordure du littoral réunionnais ;
- Mettre en œuvre des actions des Plans Directeurs de Conservation (PDC) et Plans Nationaux d'Actions en faveur des mammifères marins, des espèces végétales remarquables de la falaise littorale et des oiseaux marins ;
- Achever les études d'approfondissement des connaissances sur les moyens de lutte contre la liane papillon ;
- Poursuivre l'expérimentation de gîtes artificiels pour la nidification des oiseaux marins et leur préservation vis-à-vis des prédateurs.

POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN

Il est urgent de réduire la production de déchets en améliorant la gestion de proximité des déchets par la prévention et la sensibilisation. Le zéro déchet, est une démarche globale visant à réduire la production de déchets à la source. Il s'agit d'intervenir à trois niveaux : produire sobrement, via l'éco-conception notamment, optimiser et allonger l'usage, via l'économie du partage, le réemploi par exemple, et en dernier lieu préserver la matière grâce au compostage ou au recyclage.

Du fait de son caractère insulaire tropical dans la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien, La Réunion est un territoire particulièrement exposé aux effets du changement climatique longtemps annoncés et aujourd'hui avérés. Cela représente un défi majeur pour La Réunion, qui doit mettre en place une stratégie d'adaptation pour faire face à ces enjeux.

Enfin, il est important de préserver les ressources, notamment les ressources en eau, afin de permettre la distribution d'une eau de qualité aux usagers, de réduire les pertes et les consommations.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » à l'horizon 2030, développer et sécuriser le fonctionnement des filières de l'économie circulaire à travers l'élaboration d'un plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) ;
- Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen, en prévenant les risques et en distribuant une eau de qualité.

I- STRUCTURER DES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS ET DYNAMISER L'EMPLOI LOCAL

La loi NOTRe de 2015 confère aux régions la compétence en matière de planification des déchets avec l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui comprend un Plan d'Actions Régional en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC). Ce plan unique couvre l'ensemble du territoire et l'ensemble des déchets (déchets ménagers et assimilés, déchets d'activités économiques, déchets du BTP, déchets dangereux).

La Région a un rôle de coordination de l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs qui auront été définis dans le Plan (horizon de 6 ans et à 12 ans).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, la Région accompagne la création et la structuration des entreprises pour le développement de l'économie circulaire, notamment par la mobilisation des crédits du FEDER.

A – Animer le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)

La prévention et la gestion des déchets sur l'île est préoccupante et la nouvelle dynamique engagée depuis 2021 a permis d'achever la rédaction et d'approuver le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) par délibération du Conseil Régional du 28 juin 2024. Il s'agit d'un plan unique qui concerne tous les types de déchets, couvre l'ensemble du territoire et tient compte du respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets avec pour ambition de réduire drastiquement la part de l'enfouissement qui constitue la forme la plus dégradée du traitement des déchets.

Les travaux d'animation ont été repris fin 2022, par la tenue des réunions d'animation du PRPGD, avec les EPCI, les syndicats mixtes de traitement des déchets (ILEVA et SYDNE) et les acteurs de la gestion des déchets des activités économiques pour mettre en œuvre la stratégie de prévention et de traitement des déchets. En parallèle, une étude relative à la création d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux a été initiée par la Région en partenariat avec l'Etat, l'AFD, l'Ademe, SYDNE et ILEVA pour l'identification et le dérisquage d'un site ainsi que la préparation des modalités de gestion.

Le projet de plan intègre les objectifs ambitieux fixés par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Il s'agit de réduire de 15% la production de déchets ménagers et assimilés, d'atteindre 60% de réutilisation ou recyclage (en 2030 par rapport à 2010) et de réduire drastiquement leur enfouissement en 2035 (10% des déchets ménagers et assimilés produits admis en installation de stockage).

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRPGD, des filières prioritaires ont été identifiées :

- Pour les biodéchets, il s'agit de coordonner les actions de prévention et de gestion sur le territoire en lien avec les acteurs compétents et de rendre la Région exemplaire en animant la prévention, la collecte et la valorisation des biodéchets sur ses propres sites, notamment ceux produits par les lycées ;
- Pour les déchets dangereux, les priorités d'action concernent la gestion de l'amiante, des batteries (plomb, lithium-ions) et des déchets diffus.

En 2026, la Région interviendra pour :

- Suivre la réalisation des outils multifilières ;
- Notifier le marché de l'étude sur l'ISDD et suivre son exécution dans le cadre du groupement de commandes conclu avec les syndicats de traitement des déchets ;
- Œuvrer pour structurer une filière sur les biodéchets à l'échelle de l'île, en complément des actions des acteurs compétents en matière de prévention, de collecte et de traitement, en favorisant les échanges d'expériences entre les différents acteurs ;
- Mettre en place un groupe de travail de concertation sur la prévention et la réduction des déchets ménagers, en lien avec les EPCI/SMTD en mutualisant les plans de communication ;
- Suivre et animer la filière sur les déchets dangereux, en favorisant les échanges pour trouver des filières locales de valorisation (ou de pré-traitement pour l'export) ;
- Initier la mise en œuvre d'une plate-forme de regroupement des déchets dangereux ;
- Réunir la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi pour faire un bilan annuel de la prévention et de la gestion des déchets et un point d'avancement de l'exécution du plan ;
- Suivre l'observatoire réunionnais des déchets porté par l'Agorah.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » à l'horizon 2030	Approbation du plan régional par l'Assemblée plénière de la Région	Suivi et animation mise en œuvre du PRPGD	Point sur mise en œuvre du PRPGD lors CCES du 15/05/2025	4 réunions
	Bilan annuel de la prévention et de la gestion	1 CCES		1 CCES

B – Animer le PRAEC

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) comprend un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC). Ce plan permet d'identifier les actions pour développer les filières locales et de structurer les appels à projets. La Région souhaite éviter l'enfouissement des déchets et soutenir des actions conformes aux objectifs du PRPGD, en se focalisant sur les emballages et les produits à forte valeur ajoutée susceptibles d'être réutilisés, employés ou recyclés.

En 2026, la Région interviendra pour :

- Soutenir la création et la structuration d'entreprises et autres acteurs (associations, coopératives, etc.) en lien avec la Direction FEDER Entreprise et la Direction Économie, en recentrant son aide sur les études de faisabilité qui seront accessibles à un large éventail d'entreprises ;
- Renforcer le partenariat avec l'ADEME et préparer un nouvel appel à projet commun Région-ADEME pour soutenir les initiatives locales en faveur de l'économie circulaire ;
- Animer le PRAEC et suivre la mise en œuvre des actions avec l'appui de Réunion Développement, en favorisant les initiatives des filières dites à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et notamment la filière PMCB (Produits, Matériaux et Composants de Bâtiment) ;
- Renouveler l'adhésion au Cluster GREEN (Gestion Régionale des Entreprises Engagées pour l'Environnement) et le partenariat avec l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation pour démocratiser l'économie circulaire, en établissant une cartographie des acteurs et en recensant les bonnes pratiques ;
- Assurer le suivi de l'extension des consignes de tri ;
- Renforcer le suivi du déploiement des filières REP et développer les échanges avec le ministère de la Transition Ecologique et la Direction de la Supervision des filières REP de l'Ademe.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire	Bilan des filières REP à La Réunion	Augmenter le tonnage valorisé	Filière PMCB opérationnelle	1 nouvelle filière opérationnelle
	Nombre d'action du PRAEC mise en œuvre	3	3	5

C - Accompagner et solliciter les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets

La Région accompagne les acteurs publics et privés à plusieurs niveaux :

- La Région est membres des deux Syndicats Mixtes de Traitement des Déchets (ILEVA et SYDNE) et contribue à leur frais de fonctionnement, en tenant compte de la part de la population concernée ;
- La Région soutien l'animation des filières du BTP (CER BTP), des déchets agricoles non organiques et organiques (Eco-agri Réunion, Chambre d'Agriculture) et contribue au suivi du programme d'actions de l'observatoire réunionnais des déchets (AGORAH).

Par ailleurs, dans le cadre du PE FEDER 2021-2027, plusieurs dispositifs ont été prévus spécifiquement pour la gestion et le traitement des déchets :

- Gestion et valorisation des déchets ménagers (fiche action 2.6.1) ;
- Transformation des déchets verts – Composts (fiche action 2.6.2) ;
- Réhabilitation des anciennes décharges (fiche action 2.7.3).

En 2026, la Région interviendra pour :

- Lancer des AMI FEDER sur la Gestion et valorisation des déchets ménagers, sur la transformation des déchets verts (et biodéchets) ;

- Apporter une contribution à l'animation des filières du BTP et des déchets agricoles, ainsi qu'à l'observatoire des déchets ;
- Contribuer, aux frais administration des deux syndicats mixtes de traitement des déchets, en tenant compte des perspectives financières des syndicats et avec une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets	Dispositifs FEDER : - Gestion et valorisation des déchets ménagers (FA 2.6.1) - Transformation déchets verts et composte (FA 2.6.2)	2 ^e AMI	-Analyse des projets retenus dans le cadre du second AMI (du 30/04 au 30/07/2025), - dossiers en cours d'instruction	3 ^e AMI (en fonction des besoins)
	- Réhabilitation ancienne décharges (FA 2.7.3)	-	-	1 ^{er} AMI
	Contributions à ILEVA et SYDNE	Contribution avec plafonnement pour ILEVA (comme déjà réalisé pour SYDNE)	Plafonnement ILEVA à 450 000 € et SYDNE : 250 000 €	-

II - SÉCURISER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DU CITOYEN

La collectivité régionale s'engage d'ores et déjà dans la réponse régionale au changement climatique en se positionnant sur la stratégie du territoire à élaborer dans le cadre des travaux de révision du Schéma d'Aménagement Régional, en mobilisant des aides en tant qu'Autorité de gestion du FEDER du PE 2021/2027 et enfin, pour mettre en place sur le territoire de nouveaux outils de connaissance et de coordination des acteurs locaux pour faire face aux défis et enjeux qui se posent.

A - Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens

La Réunion est exposée à différents types de risques : risques naturels (cyclones, inondations, mouvements de terrain, submersions marines, éruptions volcaniques, ...), risques sanitaires (maladies infectieuses vectorielles ou à transmission environnementale), risques d'insécurité hydrique, alimentaire, énergétique et numérique, risques technologiques (liés aux activités industrielles) et au risque requin. Certains de ces risques peuvent être aggravés par le dérèglement climatique, on parle alors de Risques Climatiques. Dans le cadre de la révision du SAR, une évaluation des risques climatiques et une stratégie adaptation au changement climatique est en construction et sera intégré en tant que chapitre individualisé.

Les principaux impacts, déjà observés, lors des cyclones Belal et Garance et lors des épisodes de sécheresse, menacent directement les réunionnais, les écosystèmes, les biens et les infrastructures. S'agissant du risque inondation, la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation pour la période 2022-2027 identifie 7 Territoires à Risque Important (TRI) pour lesquels 7 Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) ont été contractualisés.

Depuis décembre 2024, la Région participe avec d'autres régions européennes au projet CLIMAAX. Ce projet permet à la Région de déployer des outils et une méthodologie afin d'évaluer les risques climatiques sur le territoire. Il se décline localement par la réalisation d'un atlas des risques climatiques.

Pour cela, la Région bénéficie de l'assistance d'un groupement composée de l'Observation des Sciences de l'Univers de La Réunion (OSU-R), du Centre National de Recherche Scientifique, de Météo-France et du BRGM. La convention de l'observatoire du littoral a été signée en 2024.

En 2025, un travail de préfiguration du Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) a eu lieu permettant avec les partenaires de définir un mode de gouvernance, des enjeux et des missions précises à ce GREC. Ce travail de concertation permis d'aboutir à une convention cadre partenariale permettant d'installer le GREC d'ici fin 2025.

S'agissant du risque requin, la Région est membre du GIP Centre Sécurité Requin, créé en 2016, qui a pour objet de conduire et d'accompagner toutes actions tendant à la réduction du risque à La Réunion. La Région a encouragé la réalisation d'un audit du dispositif Vigie Requin Renforcé porté par la Ligue de Surf. En 2025, une nouvelle structure dénommée « Réseau d'Education et de Sauvetage pour la Sécurité des Activités Côtières » (RESSAC) a été créée pour reprendre l'ensemble des dispositifs. Celle-ci couvre toutes les activités côtières et a vocation à se déployer sur l'ensemble du littoral selon les demandes des collectivités.

En 2026, la Région interviendra pour :

- Lancer et accompagner la mise en œuvre du plan d'actions du Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) à La Réunion avec comme sous-actions :
 - Contribuer à la définition d'une stratégie régionale opérationnelle d'adaptation au changement climatique et d'une carte de vulnérabilité du territoire sur les risques littoraux et la sécurité hydrique ;
 - Impulser la création d'un centre de ressources et de bancarisation de données sur l'Adaptation au Changement Climatique à La Réunion ;
 - Etude visant à comprendre et à préconiser des actions permettant d'améliorer les synergies entre la recherche, la formation (supérieure et professionnelle y compris dans la fonction publique), et les besoins de l'action publique territoriale dans le contexte d'Adaptation au Changement Climatique ;
 - Impulser la formation et sensibilisation (sphère territoriale et scientifique).
- Accompagner et définir les actions stratégiques de l'observatoire du littoral ;
- Accompagner les actions d'adaptation à l'évolution du trait de côte et en cohérence avec le prochain Contrat de convergence territorial ;
- Contribuer à la révision du schéma de prévention des risques naturels de La Réunion 2018-2022 ;
- Contribuer à une démarche de contractualisation avec l'Institut Physique du Globe de Paris (IPGP) / Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF) ;
- Apporter sa contribution au GIP Centre Sécurité Requin pour la gestion du risque requin et veiller au déploiement de l'association RESSAC en cohérence avec les travaux menés par le GIP CSR.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens	Elaborer un dispositif de soutien aux collectivités contre l'érosion de trait de côte	Mise en œuvre de la convention conservatoire du littoral	1 comité de pilotage	1 comité de pilotage
	Mettre en œuvre un Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC)	Organisation de réunion de concertation	Convention cadre partenariale	Lancement du plan d'actions du GREC
Action 2 : Gestion du risque requin	Gestion et prévention du risque requin et surveillance du littoral	Soutien au GIP CSR et à l'association RESSAC	Contribution au GIP CSR et à l'association RESSAC	-

B - Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens

Le Plan Eau DOM à La Réunion vise à accompagner les collectivités compétentes dans l'amélioration des services rendus en matière d'eau potable et d'assainissement. Il permet de renforcer la gouvernance des collectivités avec un mode de contractualisation pluriannuel dit « contrat de progrès » (ils ont été signés par les 5 EPCI en 2020).

La Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER du PO 2021-2027, pour garantir une eau potable à chaque citoyen, préserver la ressource en eau et le traitement de l'eau :

- Création et extension d'usines de potabilisation de l'eau (fiche action 2.5.1) ;
- Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable (fiche action 2.5.2) ;
- Valorisation des eaux en sortie de STEP (fiche action 2.5.4) ;
- Stations de traitement des eaux usées (fiche action 2.5.5).

S'agissant de la préservation de la santé des citoyens, la Région contribue au financement des équipements de surveillance de la qualité de l'air de l'ATMO Réunion et apportera son soutien à l'actualisation du Plan Régional de qualité de l'Air porté par ATMO Réunion pour alimenter le chapitre individualisé relatif à la qualité de l'air dans le cadre de la révision du SAR.

En 2026, la Région interviendra pour :

- Soutenir la création et l'extension d'usines de potabilisation de l'eau (de plus de 5 000 équivalents/habitants) ;
- Contribuer à limiter les fuites dans les réseaux d'eau pour économiser la ressource en eau, réaliser des stations de traitement des eaux usées (fiches actions du PO FEDER 2021-2027) ;
- Soutenir les investissements d'ATMO Réunion.

Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens	Nombre d'usines de potabilisation (FA 2.5.1)	5 projets	Pas de nouvelle demande	Instruction au fil de l'eau de 5 projets identifiés
	Réduction des fuites (FA 2.5.2)	2 ^e AMI	-Analyse des projets retenus dans le cadre du second AMI (du 13/02 au 13/05/2025), - dossiers en cours d'instruction	3 ^e AMI

III – LE DISPOSITIF EMPLOIS-VERTS

- Une consolidation et un renforcement du dispositif "Emplois Verts"

Ce programme, qui repose sur les Parcours Emplois Compétences (PEC), est un levier essentiel pour l'insertion professionnelle et la valorisation du patrimoine réunionnais. Pour 2026, l'incertitude sur notre dotation nous impose de chercher une solution durable.

L'idéal serait d'obtenir une Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) pour stabiliser la cohorte de bénéficiaires.

L'objectif est double :

- L'insertion professionnelle : Utiliser les chantiers d'entretien et d'embellissement comme un outil de formation et d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi. À ce titre, un partenariat avec l'AFPAR sera renforcé spécifiquement pour la montée en compétences des bénéficiaires des PEC "Emplois Verts" ;
 - La valorisation du territoire : Concentrer les efforts sur l'entretien et l'embellissement des sites touristiques pour que le programme contribue directement à l'attractivité de l'île.
- Une approche intégrée pour lutter contre la précarité

La Région promeut une vision solidaire et coopérative, inspirée des valeurs créoles de partage. En complémentarité avec les dispositifs nationaux et départementaux, il s'agit désormais de renforcer le réseau régional de lutte contre la précarité alimentaire en s'appuyant sur un benchmark des meilleures pratiques en matière de gouvernance, de financement et de diversification des ressources, notamment européennes. Au-delà du soutien en équipements déjà engagé, l'enjeu est d'accompagner autrement les associations, en favorisant l'innovation sociale et des solutions durables telles que les circuits courts et les jardins solidaires.

Cette dynamique pourrait, à terme, déboucher sur un changement de paradigme du dispositif Emplois-verts en cas de diminution drastique des contrats PEC, en explorant des niches d'activités combinant utilité sociale, lutte contre la précarité et impact territorial : création d'une pépinière régionale, actions de lutte contre les espèces invasives ou encore développement d'une sécurité sociale alimentaire. Ces investissements constitueraient autant de leviers d'innovation, de solidarité et de résilience territoriale.

ACCÉLÉRER L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

L'île de La Réunion reste encore très dépendante de l'importation d'énergie fossile avec un taux de dépendance énergétique de 88.7% en 2024. En tant que Zone Non Interconnectée (ZNI) à un réseau continental d'électricité, des dispositions particulières s'appliquent, avec notamment la co-élaboration par l'État et la Région Réunion d'une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) distincte de celle nationale. Celle-ci fixe les priorités de territoire en matière énergétique et a été approuvée en avril 2022 pour la période 2019-2028.

La part des énergies renouvelables a fortement progressé dans le mix électrique, atteignant 92,4 % en 2024 (contre 56,6 % en 2023, 37,7 % en 2022 et 28,2 % en 2021). Cela varie en fonction des conditions climatiques qui influent sur la quantité de bagasse et sur l'hydraulique. Ce taux historiquement élevé est lié à l'achèvement en 2024 de la conversion des centrales thermiques à la biomasse.

La volonté de la mandature est d'assurer une souveraineté énergétique durable pour l'île qui poursuit sa transition démographique et comptera un million d'habitants dans 20 ans, Cette autonomie énergétique à l'horizon 2050 couvre tous les champs de ce secteur : la mobilité, l'électricité, la chaleur ou le froid. Cette souveraineté énergétique durable de La Réunion suppose que les ressources énergétiques utilisées pour l'ensemble des usages soient tout à la fois renouvelables et prioritairement locales.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de 3 axes :

- Accélérer l'autonomie énergétique en amplifiant les actions en faveur de la transition énergétique, tout en contribuant à la relance de l'économie ;
- Développer le mix énergétique en s'appuyant sur une instance partenariale de gouvernance et en développant les filières correspondant au mix énergétique (solaire, en particulier le photovoltaïque, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines...)
- Déployer un plan solaire régional ambitieux pour La Réunion en transformant les toitures de l'île en « toits solaires thermiques et électriques » sur la base de technologies matures et disponibles.

I – METTRE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES VISANT L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

La révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de La Réunion s'inscrit dans la trajectoire vers un mix énergétique 100 % énergies renouvelables à l'horizon 2050. Ses objectifs doivent être formalisés dans un document « Futurs Énergétiques 2050 » en cours d'élaboration et s'appuient sur des ambitions de réduction de la consommation d'énergie, sur la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables, de transition de la mobilité vers l'électricité renouvelable ou d'autres vecteurs énergétiques verts, ainsi que sur un développement très ambitieux de la production d'énergies renouvelables notamment dans le solaire (photovoltaïques). Une impulsion forte sera également donnée pour structurer des nouvelles filières et compétences à la filière hydrogène, et pour développer les filières de la géothermie et de l'éolien off-shore.

A – Poursuivre la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et travailler à sa révision en l'inscrivant dans une stratégie d'autonomie à horizon 2050, en s'appuyant sur la gouvernance de l'énergie

La PPE révisée pour la période 2019-2028 approuvée par décret du 20 avril 2022, fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire, et s'inscrit dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique. Elle est en cours de révision pour se projeter sur la période 2027-2036. Cette révision fera office de volet énergie du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) lui aussi en cours de révision. Il convient donc de l'inscrire dans une stratégie énergétique qui vise la même échéance que ce document soit 2050.

La révision du Schéma Régional Biomasse (SRB) 2018-2023 qui constitue le plan de développement de la biomasse pour la PPE Réunion sera présenté pour arrêt par la collectivité fin 2025.

En 2026, il s'agira donc de :

- Assurer le suivi régulier de l'atteinte des objectifs de la PPE en vigueur dans le cadre de la Gouvernance de l'Énergie sous pilotage de la Région et de l'État ;
- Poursuivre la révision de la PPE pour la période 2027-2036 en veillant à y maximiser le recours aux énergies locales matures et le stockage d'énergie décarboné ;
- Définir et rédiger avec l'État une stratégie énergétique à horizon 2050 pour le territoire dans laquelle la PPE révisée devra s'inscrire ;
- Faire le lien avec le SAR en révision dont la PPE Réunion constitue le volet énergie ;
- Intégrer les éléments du Schéma Régional Biomasse révisé et suivre la mise en œuvre de ses orientations en focalisant sur les filières à enjeux (cas notamment de la bagasse et des effluents d'élevage) ;
- S'assurer de la mise en œuvre du nouveau Cadre Territorial de Compensation (CTC) approuvé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en fin d'année 2024 pour financer les actions de Maîtrise de la Demande en Électricité (MDE) pour la période 2025-2028. La collectivité régionale demandera à être porteuse directement du déploiement de nouvelles fiches actions du CTC.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie	Révision de la PPE	Ecrire la révision de la PPE pour la période 2024-2033	Révision PPE : Plusieurs ateliers thématiques tenus pour proposition d'objectifs ; Lancement « Futurs Énergétiques 2050 » par l'Etat	Arrêt de la PPE révisée ; Résultats du « Futurs Énergétiques 2050 »
Action 2 : Schéma Régional Biomasse	Validation du SRB révisé	Valider le SRB révisé	Arrêt du document	Validation du SRB après phases de consultations
Action 3 : Cadre Territorial de Compensation (CTC)	Suivi les actions de MDE relevant du CTC	Mise en œuvre du nouveau CTC	Nouveau CTC 25-28 opérationnel	Mise en œuvre du nouveau CTC 25-28 ; Proposition de déploiement de nouvelles fiches par la Région

B – Suivre les résultats des actions menées avec les outils de la gouvernance de l'énergie

Les travaux d'élaboration de la PPE et de ses révisions s'appuient sur la gouvernance énergie qui a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs et de définir les objectifs.

La SPL Énergies Réunion en assure le secrétariat technique et l'animation ; Elle établit le bilan énergétique annuel de La Réunion à travers l'Observatoire de l'Énergie de La Réunion.

Une convention cadre mise à jour régissant le fonctionnement de cette gouvernance a été signée en 2024 pour notamment y intégrer les attendus de la loi Climat et Résilience quant à la définition de l'organe tenant lieu de Comité Régional de l'Énergie.

En 2026, il s'agira de poursuivre les travaux au sein de la gouvernance énergie et notamment de :

- Assurer le fonctionnement de la Gouvernance de l'Énergie et de ses différents comités thématiques, avec l'appui de la SPL Énergies Réunion ; La Région est notamment en pilotage ou copilotage des comités énergies renouvelables, MDE/Précarité énergétique et mobilité électrique ;
- S'appuyer sur la gouvernance énergie pour assurer le suivi régulier sur l'atteinte des objectifs de la PPE révisée et de décliner les objectifs dans la feuille de route des comités thématiques ;
- Mobiliser les ateliers thématiques et l'instance consultative de cette Gouvernance pour contribuer à la rédaction et se prononcer sur les révisions simplifiées et complètes de la PPE ;
- Mettre en œuvre les outils de suivi de la mise en œuvre de la PPE notamment en matière de maîtrise de la demande en énergie ;
- Suivre les travaux de l'observatoire énergétique de l'île et veiller à consolider son co-financement.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Suivi des résultats des actions mises en œuvre	Bilan énergétique de La Réunion	Édition du BER 2025 (données 2024)	Version de travail en cours de finalisation	Édition du BER 2026 (données 2025) ; Proposition de forme juridique de l'OER adaptée au co-financement.
Action 2 : Conforter la gouvernance énergie	S'assurer du fonctionnement des comités de la Gouvernance cadre et suivi de objectifs PPE par filière	Suivi annuel des objectifs PPE par filière	Réunion de tous les comités dans le cadre de la préparation de la révision de la PPE	Suivi annuel des objectifs PPE Réunion par filière. Validation de la PPE révisée en Gouvernance énergie.

BER : « Bilan Énergétique de La Réunion »

C – Soutenir les énergies renouvelables locales

La Région poursuit sa volonté d'inscrire ses actions dans une trajectoire visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire à l'horizon 2050, en favorisant le développement des énergies renouvelables locales et en s'appuyant sur des technologies matures.

L'identification du gisement et des caractéristiques environnementales pour le développement de l'éolien off-shore et pour les projets de géothermie sont inscrits dans la PPE au titre de la prise en compte des études d'infrastructures, finançables par la contribution au service public de l'électricité (CSPE).

La Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER du PO 2021-2027 :

- Projets de valorisation énergétique de la biomasse et des déchets organiques selon différentes voies (combustion, méthanisation, ...) (fiche action 2.2.4) ;
- Etudes sur les énergies renouvelables (fiche action 2.2.5) qui permettent de réaliser des études de faisabilité qui contribueront à la diversification des sources composant le mix énergétique de l'île et d'augmenter la part des énergies renouvelables locales.

En 2025, la feuille de route pour le développement de l'éolien off-shore flottant (EOF) a été élaborée et devrait être validée avant la fin d'année en cellule énergie marine par les pilotes d'actions identifiées, notamment l'Etat et la Région. Une consultation publique a été lancée entre juillet et août 2025 par le ministère en charge de l'énergie pour identifier les développeurs et industriels intéressés pour le développement d'un projet EOF à La Réunion, recenser les puissances susceptibles d'être développées et les coûts associés.

Un projet de stratégie territoriale et un plan d'action hydrogène de la collectivité ont été élaborés et devront être présentés en inter-direction et aux élus, pour arrêter les documents d'ici fin 2025.

Les premiers résultats de l'audit des micro-centrales hydro-électrique du Bras des Lianes ont été présentés en 2025 permettant d'identifier les actions à mener et les investissements à réaliser pour la réhabilitation des ouvrages et la sécurisation de l'état de la conduite. Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancé avant la fin 2025 pour accompagner la Région dans ce projet. Une convention pour la délivrance du droit d'eau a également été établie en partenariat avec la CIREST afin de préciser les engagements de chacun et de répartir les efforts financiers dans l'attente de la remise en état des ouvrages.

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une SEM énergie permettant de valoriser au mieux les actifs régionaux a également été initié en 2025.

En 2026, la collectivité va mettre en œuvre les moyens et mobiliser les acteurs pour la transition énergétique du territoire et notamment :

- Valider la **stratégie territoriale** et le **plan d'actions régional Hydrogène**, en poursuivant l'animation des acteurs, en soutenant des projets pilotes et en initiant un projet sur le réseau cars jaunes ;
- Poursuivre le travail de préfiguration de la plateforme d'innovation et de développement sur l'énergie intelligente envisagée avec le Territoire de l'Ouest (TO) animé par la SPL Énergies Réunion ;
- Poursuivre le développement de **l'éolien off-shore** en favorisant le dérisquage des projets par l'acquisition et le partage par l'État de données permettant de faciliter son implantation au large des côtes de La Réunion. L'exploitation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé en 2025 par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat permettra de définir au mieux les contours d'un projet à La Réunion et d'avancer dans le processus de mise en place d'un débat public. En parallèle, la Région s'est proposée pour mener certaines études amont notamment la synthèse bibliographique et des études techniques préalables ;
- Contribuer auprès de l'État aux réunions de la cellule énergies marines réunissant les acteurs de l'énergie et du milieu marin pour valoriser le potentiel énergétique marin ;
- Poursuivre l'accompagnement des projets de **géothermie** soit en amont pour favoriser l'attribution du permis exclusif de recherche (Plaines des Cafres et Plaines des Palmistes) soit auprès des porteurs qui en sont déjà bénéficiaires (Cirques de Salazie et de Cilaos) ;
- S'appuyer sur la SPL Énergies Réunion pour décliner les actions régionales qui contribuent à l'autonomie énergétique du territoire (solaire, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines...)
- Donner suite à l'audit des micro-centrales du Bras des Lianes pour en lancer les travaux de réhabilitation et mettre en œuvre un mode de Construction Réalisation Exploitation Maintenance assurant à la collectivité (et ses entités liées SPL Energies Réunion, SEM, ...) tout à la fois une implication forte dans la gestion des installations et une garantie de performance de celles-ci ;
- Déployer la stratégie de la collectivité en matière de valorisation énergétique de son patrimoine et d'exploitation de ses unités de production avec la structuration d'une **Société d'Économie Mixte « Énergie »** associant d'autres partenaires publics et privés ;
- Soutenir des études qui contribueront à la diversification des sources composant le mix énergétique de l'île.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Soutenir les énergies renouvelables locales	Réalisation d'études	Lancement des études liées notamment aux volets logistiques et de raccordement du projet éolien off-shore	Consultation publique sur l'EOF à La Réunion par l'Etat et la Région pour identifier l'intérêt des porteurs de projet et leurs contraintes. Elaboration d'une stratégie territoriale H2 et d'un Plan d'actions H2 de la collectivité. Lancement d'un marché d'AMO pour la création d'une SEM EnR	Lancement de études techniques et environnementales préalables au Débat Public pour l'EOF. Validation de la Stratégie Hydrogène et du Plan Hydrogène Préfiguration d'une SEM EnR
Action 2 : Réhabilitation Microcentrales du Bras des Lianes	Remise en services	Lancement des marchés travaux	Estimation des coûts travaux ; Proposition mode de portage (SEMOP) ; Préparation marché AMO pour permitting et développement	Définition du mode de portage ; Lancement des marchés travaux

II – ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN SOLAIRE RÉGIONAL THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE

En déclinaison des priorités de la PPE Réunion, la Région souhaite promouvoir une politique énergétique forte, centrée sur le développement des énergies renouvelables locales et favorisant la création d'emploi local. La PPE Réunion validée en 2022 prévoit un objectif entre 440 à 500 MW de puissance installée en photovoltaïque ainsi qu'un objectif de développement de la chaleur (solaire thermique) permettant d'éviter 419 GWh/an en cumulé en 2028. La PPE précise que « *Outre les appels d'offre CRE, les dispositifs locaux financés par la Région Réunion, l'ADEME et le financement européen (Kap photovoltaïque et appel à projets Autoconsommation tertiaire – industriel) contribueront à atteindre ces objectifs* ».

En 2025 le déploiement des dispositifs d'aides de la collectivité régionale, autorité de gestion des fonds européens, connaît un franc succès sur le territoire tant pour le photovoltaïque chez les particuliers, que pour les chauffe-eaux solaires thermique auprès des foyers aux revenus modestes.

La collectivité poursuivra en 2026, le déploiement du plan régional solaire décliné sous le slogan « *un toit solaire pour chaque réunionnais* », sur la base de technologies matures et disponibles, afin d'accélérer le déploiement des projets solaires sur le territoire. Le périmètre de ce plan solaire inclura également le solaire thermique.

A – Déployer le programme « MonToitSolaire »

Le plan « un toit solaire pour chaque Réunionnais » est le premier axe de déclinaison du « plan régional solaire ».

1) Accélérer le déploiement du photovoltaïque chez les particuliers

L'action cible le soutien à l'installation de centrales photovoltaïques chez les particuliers d'une puissance comprise entre 0,3 et 9 kWc (avec ou sans stockage). L'objectif est d'équiper entre 50 et 100 000 logements d'ici 2035. Depuis la publication en 2024 de l'arrêté tarifaire dit « S24 », le dispositif régional cofinancé par l'Union Européenne cible les installations en autoconsommation sans revente d'électricité.

La Fiche Action 2.2.1 du PO FEDER 2021-2027 dédiée aux « installations photovoltaïques chez les particuliers » est mobilisée pour accompagner ce dispositif.

En 2026, le dispositif d'aide « Kap Photovoltaïque » continuera à se déployer sur le territoire en mobilisant les fonds du programme européen FEDER 21-27. Le nombre de dossiers de demande attendu par la Région est de l'ordre de 1500. Un nouveau dispositif à destination des personnes en situation de précarité (dispositif Kap PV solidaire) sera déployé. Il permettra à ces foyers de s'équiper d'une petite centrale photovoltaïque couvrant une part sensible de leur consommation électrique diurne avec un reste à charge très faible. Un objectif d'environ 1500 foyers aidés équivalent au nombre de bénéficiaires de Kap PV est ainsi visé en 2026.

2) Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, bureaux et bâtiments publics

Il s'agit de soutenir la réalisation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sans stockage dans les secteurs tertiaires, publics et industriels, y compris lorsque l'énergie produite est destinée aux bornes de recharge (Installations de Recharge pour Véhicules Électriques : IRVE) pour une flotte captive, ou autres usages tels que la climatisation.

La Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER du PE 2021-2027 :

- Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires (y compris bâtiments publics) et industrielles (fiche action 2.2.3) ;
- Infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire (accessibles au public) (fiche action 2.2.2).

La collectivité régionale définit également une stratégie pour l'équipement de son propre patrimoine avec plusieurs axes dont les premiers seront mis en œuvre dès cette année : Photovoltaïque en toiture, Agrivoltaïsme sur du foncier agricole, Ombrières de parking, Photovoltaïsme au sol sur des délaissés routiers.

Les deux premiers volets commenceront à se décliner en 2026 avec :

- La mise en œuvre en maîtrise d'ouvrage directe de centrales photovoltaïques en autoconsommation sur une dizaine de bâtiments régionaux ;
- Un appel à manifestation d'intérêt pour l'équipement de 20 à 30 sites régionaux avec des centrales de grande dimension avec vente d'électricité au réseau dans un cadre intégrant la SEM Energies que la Région souhaite créer ;
- Une réflexion sur un projet de centrale en autoconsommation collective sur plusieurs bâtiments régionaux ;
- L'accompagnement par une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée pour analyser les conditions de développement de projets agrivoltaïques diversifiés sur du foncier agricole régional.

Par ailleurs et selon les conditions d'application des lignes directrices sur les aides d'Etat applicables, des appels à manifestation d'intérêt seront lancés pour faire émerger des projets d'installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires & industrielles et d'infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire.

3) Accompagner l'agrivoltaïsme sur le territoire

Il s'agit de favoriser le déploiement de centrales agri-photovoltaïques répondant aux attendus du décret paru en 2024. La Région proposera à nouveau à la Chambre de l'accompagner, si elle le souhaite, dans l'établissement d'un document cadre à partager avec les autres acteurs du monde agricole visant à définir au mieux les conditions de développement sur le territoire de centrales agrivoltaïques. Pour ce faire la Région s'est entourée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage permettant de définir les orientations.

En 2026, la Région s'attachera également à préparer le déploiement sur certaines de ses propres parcelles agricoles des centrales agrivoltaïques durables, dont certaines pourront être pilotes pour en tester l'opportunité de développement à plus grande échelle. Un AMI s'adressant aux producteurs agricoles et aux énergéticiens sera lancé à cet effet.

4) Mesures d'accompagnement

En déclinaison de la Nouvelle Economie (SRDEII), un contrat de filière Energies Renouvelables a été élaboré, avec un sous-contrat pour le photovoltaïque. Le plan d'action et d'animation sera mis en œuvre. De plus, le développement du cadastre solaire sera poursuivi en tant qu'outil permettant d'accompagner le déploiement d'installations photovoltaïques sur l'ensemble du territoire.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Accélérer le déploiement du photovoltaïque chez les particuliers (FA 2.2.1)	Installations subventionnées	1 500	734 demandes de subventions reçues	1 500 Kap PV 1 500 Kap PV solidaire
Action 2 : Réduire l'impact sur le réseau des consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, bureaux et bâtiments publics (FA 2.2.2)	Réduire l'impact sur le réseau des consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, bureaux et bâtiments publics	AMI à lancer	Fiche FEDER en suspend pour définition des modalités d'application des aides d'État Préparation d'une stratégie pour le patrimoine régional	Choix de partenaires (AMI) pour le développement de centrales sur patrimoine de la région en déclinaison de la stratégie régionale
Action 3 : Infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire (FA 2.2.3)	Mise en œuvre du dispositif de soutien	AMI à lancer	Fiche FEDER en suspend pour définition des modalités d'application des aides d'État	AMI à lancer
Action 4 : Accompagner l'agrivoltaïsme sur le territoire	Réalisation d'une charte de déploiement	Validation de la charte agrivoltaïque	Marché d'AMO pour Agrivoltaïsme sur patrimoine régional lancé	Définition des orientations retenues sur les parcelles identifiées et préparation des actes administratifs (baux, contrat, AMI) pour consultation

B – Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) est mené en partenariat avec la SPL Énergies Réunion. La Région a répondu à un nouvel appel à programme national lancé par le CLER (Comité de Liaison pour les Énergies Renouvelables) pour le reconduire pour la période 2026-2027. Cela permet de mobiliser des financements apportés via les Certificats d'Économies d'Énergie.

Le dispositif Kap Ecosolidaire permet aux foyers modestes de s'équiper en chauffe-eaux solaire avec un reste à charge très réduit. A cet effet, la fiche action 2.1.4 a été inscrite au PE FEDER 2021-2027. Le dispositif d'aides régionales connaît un franc succès avec 1650 projets financés au 1^{er} septembre 2025 pour un objectif cible initialement fixé à 1300 bénéficiaires pour 2025 (soit +27% aux 2/3 de l'année).

Comme précisé ci-avant, un nouveau dispositif à destination des ménages précaires sera mis en œuvre pour les aider à s'équiper d'une centrale photovoltaïque (Dispositif Kap PV Solidaire).

En 2026, il s'agira pour la collectivité de poursuivre :

- Le dispositif SLIME en visant l'accompagnement de 3 000 foyers environ qui pourront ainsi bénéficier de diagnostics conseils. La Région prendra en charge dans ce cadre les petits équipements économes qui sont fournis dans le cadre des visites diagnostics ;
- Le dispositif Kap Ecosolidaire avec le soutien de 1 500 installations ;

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique	Nombre de diagnostics SLIME	3 000	2 057	3 000
	Nombre de chauffe-eaux solaires	1 300	1 418	1 500
	Nombre d'installations photovoltaïques solidaires (pour mémoire)	-	-	1 500

C – Élaborer et développer un réseau de recharge électriques des véhicules modernes

Le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) a défini une stratégie permettant la recharge optimisée tant pour les véhicules que pour le réseau électrique des véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire. La Région y a notamment fait inscrire l'installation d'un corridor de 20 à 30 bornes de recharge très rapides sur le littoral et la RN3, une interopérabilité des bornes et une description des moyens qui seront mobilisés pour assurer un taux de disponibilité élevé.

En 2026, il s'agira pour la collectivité de s'assurer auprès du SIDELEC de l'avancement de la mise en œuvre du SDIRVE et de mobiliser les aides FEDER pour favoriser le déploiement de réseaux de bornes.

D – Chauffage des écoles des Hauts

La Région souhaite faire une expérimentation pour mettre en œuvre, sur quelques écoles primaires, des systèmes de chauffage afin de répondre aux besoins énergétiques liés au confort thermique. Pour les écoles des Hauts, le chauffage solaire et au bois feront l'objet d'une expertise pour évaluer l'opportunité et le dimensionnement de l'aide.

En 2026, il s'agira pour la collectivité de retenir les écoles qui bénéficieront du soutien régional suite à l'AMI lancé en 2025 pour le chauffage d'écoles dans les Hauts. Une coordination avec le programme Edurenov pourra être envisagé.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Favoriser le confort thermique dans les écoles des Hauts	Nombre d'écoles réhabilitées	Expérimentation sur 1 à 2 sites	Réflexions sur cadre d'intervention et lancement d'un AMI	Choix des écoles ciblées et définition des programmes de travaux

III – ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES TERRITOIRES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

S'agissant de la maîtrise de la demande en énergie, les actions à mener constituent un gisement considérable d'économies d'énergies et d'amélioration des conditions de vie, en particulier à travers les aides financières renforcées pour les foyers précaires et très précaires. Elle constitue également une source de création d'activité et d'emploi locaux dans le secteur du froid, de l'éclairage, de la rénovation thermique des bâtiments, etc. La PPE affiche des objectifs très ambitieux en matière de maîtrise de la demande en énergie dans les secteurs résidentiels (individuel et collectif), tertiaire et industriel (438 GWh évités par an en cumulé en 2028).

La Région apporte un soutien à la réalisation d'audits énergétiques (Effikaz) et prépare l'évolution de ces derniers pour qu'ils puissent devenir la base des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) prévus par la loi. La Région s'est aussi positionnée en partenariat avec d'autres acteurs du territoire pour répondre aux besoins en matière d'accompagnement et d'information sur la rénovation du tertiaire.

A – Accompagner les citoyens et les territoires dans la rénovation énergétique de leur logement

Le parcours de conseil et d'accompagnement des demandeurs pour la rénovation énergétique des logements est désormais piloté par les EPCI et le Département dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). La Région continue de proposer, dans le cadre du parcours destiné aux citoyens, le dispositif d'aide à la réalisation de diagnostics énergétiques EFFIKAZ' pour aider les propriétaires à identifier les travaux nécessaires afin d'améliorer la performance thermique et énergétique de leur logement. Le dispositif cofinancé par les crédits PO FEDER 2021-2027 (fiche action 2.1.3) est mis en œuvre par la SPL Energies Réunion et des bureaux d'études privés. Pour les acteurs du petit tertiaire privé, la Région maintiendra son soutien aux actions de conseil et d'accompagnement, via portage confié à la SPLER dans le cadre d'AMI lancés par l'ADEME.

En 2026, il s'agira :

- De poursuivre le déploiement des audits EFFIKAZ' et réaliser une évaluation en parallèle de la simplification de la méthodologie d'audit pour la rendre compatible aux exigences du DPE ;
- De soutenir les actions de conseil et d'accompagnement au petit tertiaire privé et d'animer le réseau des professionnels de la rénovation ;
- D'étudier la mise en place d'un programme de certificats d'économie d'énergie porté par la collectivité.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Accompagner les citoyens et les territoires dans la rénovation énergétique de leur logement	Nombre d'actes (programme SARé)	Fin du programme au 31/12/2024	Bilan en cours de rédaction	Reprise du SPRH par les EPCI
	Nombre d'actes d'accompagnement petit tertiaire privé	250	/ non mis en œuvre dans l'attente des AMI ADEME	100
	Nombre de diagnostics EFFI'KAZ réalisés	300 audits réalisés	45	300

B – Réduire les dépenses énergétiques des ménages modestes et vulnérables

La hausse du prix de l'énergie affecte fortement les ménages, en particulier les foyers en situation de précarité et les personnes âgées. Face à cette situation, la Région a souhaité mettre en œuvre plusieurs dispositifs spécifiques évoqués ci-dessus :

- Kap Photovoltaïque solidaire : nouveau dispositif d'aide à l'acquisition de centrales photovoltaïques pour foyer en situation de difficultés économiques (objectif de 1 500 installations en 2026) ;
- Kap Écosolidaire : dispositif d'aide à l'acquisition de chauffe-eau solaire pour les foyers en difficulté économique (objectif de 1 500 chauffe-eaux solaires en 2026) ;
- SLIME Réunion : dispositif de diagnostics/conseil (objectif de 3 000 diagnostics en 2026).

En 2026, il s'agira donc de déployer ces dispositifs dont le point commun est de permettre aux foyers bénéficiaires de limiter leur recours à l'électricité du réseau public et de diminuer ainsi leurs dépenses énergétiques.

Indicateurs et cibles 2026 (pour mémoire)

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Réduire les dépenses énergétiques des ménages défavorisés	Nombre de diagnostics SLIME	3 000	2 057	3 000
	Nombre de chauffe-eau solaires	1 300	1 418	1 500
	Nombre d'installations photovoltaïques	-	-	1 500

LES MISSIONS TRANSVERSALES

PRÉAMBULE

En 2026, La Région Réunion **poursuit la modernisation de sa gestion financière** avec le pilotage du PPI-PPF 2026-2030, l'évolution de ses outils budgétaires et comptables et l'initiation d'automatisations appuyées par l'intelligence artificielle. L'objectif est de stabiliser les dépenses, de soutenir l'investissement dans les secteurs clés (transports, éducation, énergie) et de sécuriser la chaîne comptable grâce à un meilleur contrôle et un suivi renforcé des recettes. **La fiabilisation de l'inventaire du patrimoine** et la préparation de l'amortissement des voiries participent à cette démarche de transparence.

En 2026, **la mise en œuvre des programmes européens 2021-2027 s'intensifie**, avec l'axe RESTORE post-cyclone Garance et des projets structurants en éducation, santé, économie et transition énergétique. En parallèle, la préparation du cadre post-2027, marqué par une **recentralisation accrue des politiques européennes, impose à la Région de défendre activement ses intérêts** et ceux des RUP (Régions Ultrapériphériques) auprès de l'État et de l'Union européenne.

La stratégie RH se renforce autour de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, de l'anticipation des départs à la retraite et de la modernisation des outils numériques (formation, suivi des carrières, digitalisation). Les priorités restent l'égalité professionnelle, la prévention des risques, la qualité de vie au travail et l'inclusion des agents en situation de handicap. **La maîtrise de la masse salariale** et l'adaptation aux nouvelles formes de travail constituent des leviers essentiels de performance.

La Région développe également **une commande publique plus responsable et efficace**. La démarche d'internalisation des contentieux, la consolidation des dispositifs de conformité et d'éthique (Sapin II) et la mise en œuvre du SPASER (Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable) permettront de renforcer la transparence, d'intégrer des critères sociaux et environnementaux et d'optimiser les procédures d'achat.

Enfin, la **modernisation numérique et patrimoniale** progresse avec le déploiement de l'intelligence artificielle, de la dématérialisation et du renforcement de la cybersécurité, ainsi que par une meilleure gestion des données et des infrastructures. La stratégie patrimoniale se concentre sur la **fiabilisation de l'inventaire physique, la valorisation financière du patrimoine** et les investissements immobiliers structurants. L'accent est aussi mis sur la gestion durable des sites, la maîtrise des consommations de fluides, le tri des déchets et une fonction achat plus rigoureuse.

LES FINANCES

La Région Réunion entend poursuivre ses travaux visant à améliorer la qualité de ses comptes et la sincérité de son patrimoine ainsi qu'à accroître la performance de sa programmation budgétaire et de sa chaîne comptable. Il s'agira également de poursuivre la modernisation de ses outils d'analyse financière et de pilotage budgétaire notamment à l'aide de l'Intelligence Artificielle.

Les ambitions pour 2026 consisteront à assurer un pilotage dynamique de la prospective financière à l'aide d'un nouvel outil partagé de programmation du PPI-PPF 2026-2030. Elles viseront également à renforcer l'appropriation par les services de la démarche de mise à jour de l'inventaire comptable, lancée en septembre 2025, afin de garantir une image fidèle du patrimoine régional, et à initier des expérimentations autour des automatisations de processus comptables et financiers.

I – RENFORCER LE PILOTAGE DE LA PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE

Les objectifs consistent à offrir aux directions les outils leur permettant d'avoir une meilleure connaissance de la programmation de leurs projets sur plusieurs exercices ainsi que de suivre et de piloter leurs consommations budgétaires sur l'exercice.

Pour 2026, l'accent sera mis sur le déploiement d'un dispositif interne visant à faciliter l'exercice d'actualisation de la programmation pluriannuelle des projets d'investissement et de fonctionnement. Il s'agira de pouvoir disposer plus aisément et au fil des besoins des scénarios de projets révisés puis d'évaluer leur soutenabilité financière et enfin de procéder aux arbitrages utiles de redéploiement.

A – Poursuivre les travaux de pilotage prévisionnel de l'exécution budgétaire annuel

La poursuite d'une évaluation mensuelle des dépenses et des recettes projetées au 31 décembre restera une priorité pour mieux maîtriser les consommations des crédits de paiement de l'exercice, anticiper les dérapages ou les sous-consommations et permettre les arbitrages sur les redéploiements de projets de la mandature.

B – Piloter la mise à jour pluriannuelle des projets du PPI/PPF

Le PPI/PPF est l'outil de pilotage de la collectivité qui matérialise les projets sur les 3 axes de la mandature. Il donne une vision prospective et synthétique des principaux engagements sur la période 2023 – 2030 dans une programmation budgétaire soutenable afin de garantir la confiance de ses partenaires externes, financiers et institutionnels. La stratégie financière fixée par la mandature vise à la fois un taux d'épargne brute ambitieux (entre 20 % et 25 %) et une maîtrise de l'endettement (ratio dynamique de désendettement inférieure à 9 ans, seuil réglementaire pour les régions).

Ce document est actualisé chaque année lors des Orientations Budgétaires, au regard de l'avancement des études et de la maturation des projets.

Pour 2026, cette révision intervient dans un contexte très contraint avec d'une part, une situation inédite des finances publiques depuis 2024 qui impacte les collectivités locales et d'autre part, des perspectives incertaines concernant les ressources régionales avec la stagnation des produits de la fiscalité locale, les mesures prévisibles de réductions des dotations de l'Etat et une incertitude majeure au niveau des fonds européens à compter de 2028.

1) Modernisation de l'outil de programmation des projets

Dans le cadre d'une démarche de modernisation de ses outils de gestion et d'optimisation de ses processus internes, la Région Réunion s'est dotée d'un service numérique de programmation de son PPI-PPF 2023-2030 en septembre 2024. Le paramétrage et le développement de cet outil seront réalisés avec les services en fin d'exercice 2025 afin de mieux répondre à leurs attentes.

Cet outil numérique devra permettre :

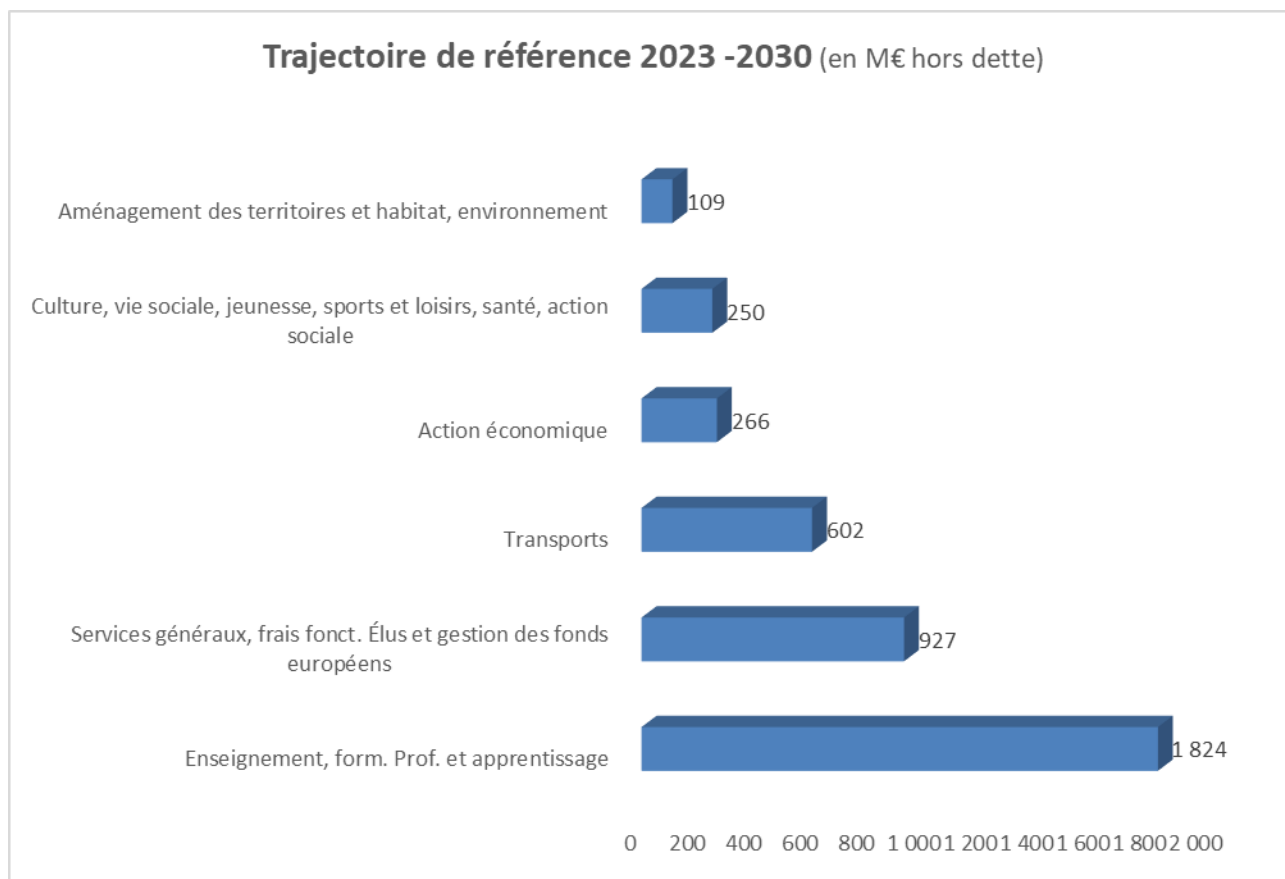
- Le suivi des projets d'investissement sur plusieurs exercices ;
- Le suivi en temps réel de la consommation budgétaire grâce à une interopérabilité avec le logiciel comptable et financier de la collectivité ;
- La consolidation des dépenses et des recettes au sein de scénarios adossés à une prospective financière qui devra être compatible avec le maintien des grands équilibres financiers de la Région.

Ce nouveau service a pour objectifs de renforcer le pilotage des investissements, assurer la soutenabilité financière du PPI-PPF 2023-2030 et de faciliter la prise de décision stratégique.

2) Plan pluriannuel de fonctionnement (PPF)

Au total, la programmation des dépenses sur la période 2023 – 2030 hors dette s'élève en fonctionnement à 4 milliards d'€, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à l'actualisation de l'année dernière. Cette évolution s'explique principalement par la réévaluation des dépenses liées à l'évolution des ressources humaines (+ 60 M€) ainsi que le réajustement des coûts liés aux transports et de la DSP Car Jaune (+ 50 M€).

Le graphique présenté ci-après fait état de la trajectoire de référence ventilée par grands secteurs de l'intervention régionale sur la période concernée :



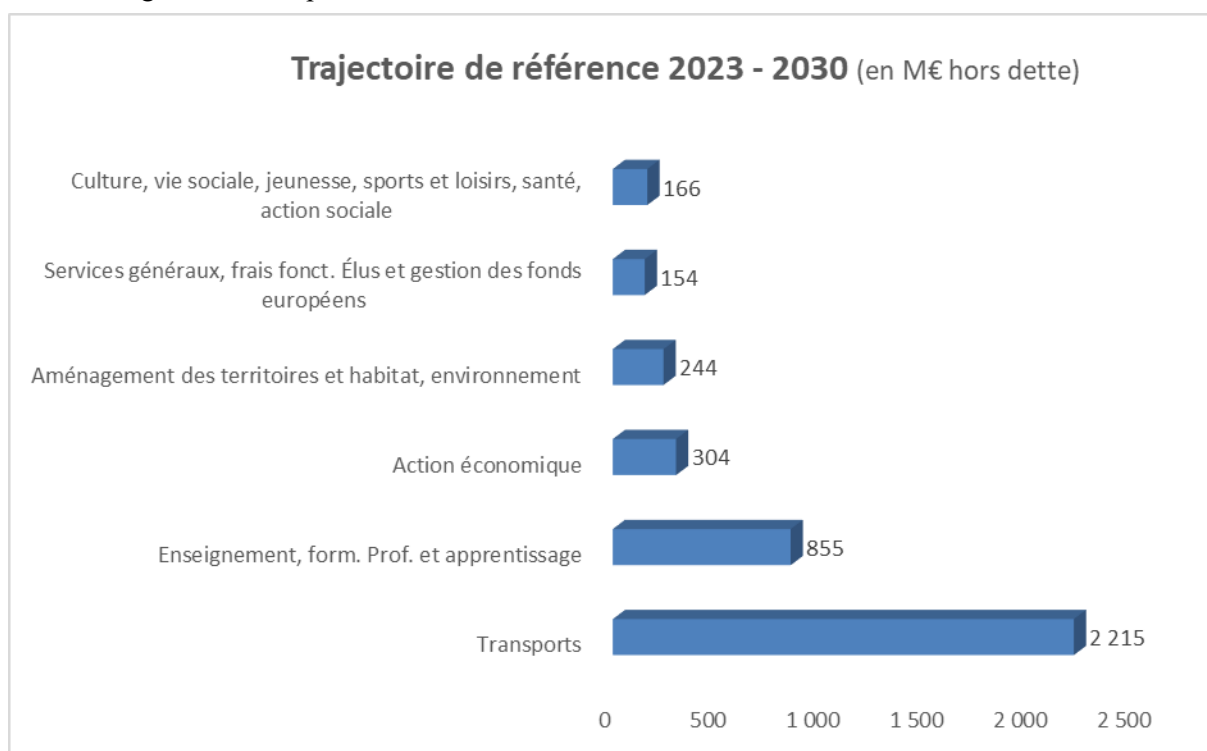
Il est à noter que 46 % des DRF (dépenses réelles de fonctionnement), soit 1,8 milliards d'€, sont consacrées aux politiques éducatives (repas à 1 € pour tous les lycéens et l'augmentation des frais de fonctionnement de la restauration, Espace Numérique de Travail régional, lutte contre la précarité menstruelle, ...) et à l'offre de formation professionnelle en augmentation avec l'intégration des dépenses du nouveau PACTE 2024 - 2027.

Suivent les services généraux (23 %) avec des coûts qui se stabilisent dans le temps, les transports (15 %) avec la prise en compte de la nouvelle DSP Car Jaune, l'action économique (7 %) et les domaines regroupant la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs, la santé et l'action sociale (6 %).

3) Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Au total, la programmation des dépenses sur la période 2023 – 2030 (hors dette) s'élève en investissement à 3,9 milliards d'€ et reste au même niveau que l'année dernière.

Le graphique présenté ci-après fait état de la trajectoire de référence ventilée par grands secteurs de l'intervention régionale sur la période concernée :



Le montant des dépenses réelles d'Investissement (DRI) s'élève à 3,8 Mds€ sur la période 2023 – 2030.

Il est à noter que 56 % de ce montant, soit près de 2,2 Mds€, sont consacrées aux transports dont la moitié pour la NRL et l'autre moitié pour le développement et l'optimisation du réseau routier (notamment les aménagements en faveur des mode doux), ainsi que pour l'acquisition de matériels roulants Car jaune.

Pour le reste, la répartition est la suivante :

- 22 % pour l'enseignement, la formation professionnelle et apprentissage intégrant en autres la construction des lycées des Métiers de la Mer (84 M€), le lycée des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie (84 M€), le CREPS de Saint-Denis (24,6 M€) ou encore le CREPS de la Plaine des Cafres (31,2 M€) ;
- 8 % à l'action économique avec notamment la mise en place de nouveaux instruments financiers financés en grande partie par l'Europe et géré par la BEI et de nouveaux dispositifs d'aide à l'animation économique (comme les chèques conseil entreprises) ou encore la création d'un EPIC touristique ;
- 6 % à l'aménagement des territoires et habitat ainsi qu'à l'environnement, en particulier dans le domaine de l'énergie avec l'augmentation de l'aide à l'équipement photovoltaïque ;
- 4 % à la culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.

II – AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE LA CHAÎNE COMPTABLE

En étroite coordination avec le comptable public, et dans la continuité des procédures de contrôles internes existantes, les objectifs au travers de cet axe sont de poursuivre les actions visant à renforcer la qualité, la fiabilité et la performance de la chaîne comptable.

A – Fiabiliser et sécuriser le référentiel des tiers

Le maintien d'un référentiel de tiers fiable concourt à un objectif de performance de la chaîne comptable en dépenses et en recettes. Le tiers étant susceptible d'évoluer (adresse, SIRET, dirigeant, RIB...), il est essentiel de garantir la mise à jour du référentiel des tiers de la collectivité afin de disposer d'informations fiables permettant de sécuriser les paiements et les recouvrements.

La centralisation de la gestion des tiers est achevée au niveau de la Direction des Finances. Il s'agit désormais d'améliorer la fiabilité des données et notamment celles relatives à l'identification du tiers (SIRET) en lien étroit avec la paierie régionale.

B – Poursuivre l'amélioration des indicateurs de la chaîne comptable

En 2025, la qualité de la chaîne comptable se mesurera au travers de deux principaux indicateurs que sont le délai global de paiement (DGP) et le taux de rejet des mandats et des titres.

1) Le délai global de paiement (DGP)

La réduction du DGP reste un objectif prioritaire de la mandature afin de garantir aux entreprises un règlement de leurs factures à moins de 23 jours (engagement dans le cadre de la charte BTP validée le 14 juin 2024).

2) Le taux de rejet des mandats et des titres

Les contrôles internes de la chaîne des dépenses seront renforcés pour obtenir un taux de rejet, des mandats et des titres, inférieur à 1% dans le respect des règles budgétaires et comptables ainsi que du décret des pièces justificatives des dépenses publiques.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Réduire le Délai Global de Paiement (30 j)	Délai global de paiement	26 jours	28,4 jours	23 jours
	Délai global de paiement ordonnateur	23 jours	24,4 jours	19 jours
Action 2 : Renforcer les contrôles de la chaîne de la dépense visant à améliorer la qualité de la donnée comptable	Taux de rejet de mandats/titres	< 1%	3 %	< 1%

Il est à préciser que le renforcement des contrôles, opérés en 2025 sur les imputations comptables et les pièces justificatives de la dépense, a pour conséquences un nombre de rejets plus important en 2024 et un allongement du délai global de paiement en 2025.

C – Définir et partager une procédure d'évaluation et de suivi des recettes

L'objectif est de mettre en place des indicateurs de suivi des recettes en lien avec les directions opérationnelles.

1) Améliorer le délai d'émission des titres de recettes

La Région doit veiller à la célérité de l'émission des titres de recettes, tout en restant rigoureux quant à la qualité des titres notamment sur les coordonnées du débiteur (identifiant SIRET, nom, prénom et date de naissance, adresse etc..). D'un point de vue statistique, il est souvent constaté une corrélation entre le taux d'impayés et la longueur du délai d'émission de ces titres. De même, les taux de recouvrement spontanés dépendent directement de la qualité des titres émis.

Pour 2026, l'accent sera mis sur l'accompagnement des services sur les émissions des titres relatifs aux redevances d'occupation du domaine public et aux loyers, afin que ces titres soient émis au plus tard fin avril. Les impayés relatifs aux inscriptions des élèves auprès du Conservatoire à Rayonnement Régional au titre de l'exercice 2025/2026 devront être émis au 30 juin, soit avant la fin d'année scolaire.

Dans le même temps, les sommes qui auront été encaissées spontanément auprès de la paierie régionale devront être régularisées dans un délai maximal de 2 mois après leur encaissement.

La diminution du délai d'émission des titres de recettes permettra de sécuriser la gestion active de la dette en limitant le recours à des lignes de trésorerie dans un contexte de taux d'intérêt toujours élevés.

2) Partager des fiches de bonnes pratiques et des procédures

Il s'agira d'accompagner et de partager auprès des services des fiches de bonnes pratiques et des procédures de calculs des révisions de prix et de contrôles pour créer les liquidations de recettes dans le logiciel comptable Astre GF.

Des ateliers sur le thème des titres de recettes seront animés auprès des gestionnaires concernés.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Améliorer la planification des émissions des titres de recettes et le délai de régularisation des titres après encaissements	Emission des titres avant une date butoir	-	A reconduire	Loyers N < 30/4/N Inscriptions CRR < 30/6/N Restauration scolaire < 31/12/N
Action 2 : Fiches, procédures et ateliers	Procédures Animation ateliers	-	-	5 ateliers

III – CONFORTER L'APPROPRIATION DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DÉVELOPPER DES OUTILS DE PILOTAGE ET D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DE LA CHAÎNE COMPTABLE

Les directions opérationnelles sont responsables des crédits budgétaires alloués et doivent suivre leur budget.

Les objectifs de cet axe sont de développer l'appropriation du système d'information financier mis à disposition des directions et de proposer un accompagnement de qualité afin qu'elles accèdent, en toute autonomie, à leurs données financières ainsi qu'à des outils de pilotage de leur activité.

A – Renforcer la fonction support

Une fonction support a été mise en place en 2024 pour centraliser les demandes budgétaires ou d'assistance logicielle des utilisateurs via l'outil GLPI. L'objectif est de pérenniser et de renforcer cette fonction dans le but de former, d'accompagner et d'assister les directions vers une plus grande autonomie et responsabilisation.

Dans une démarche d'amélioration continue, un chantier de mise à jour des procédures internes relatives au logiciel financier a été initié en 2025 et se poursuivra en 2026 : les utilisateurs pourront s'appuyer sur un référentiel de procédures actualisé, pédagogique et évolutif.

B – Animer un réseau utilisateurs autour de la fonction financière et du SI financier

Pour partager l'actualité des principes et normes comptables, ainsi que les évolutions applicatives des outils financiers, des animations et des événements seront organisés à destination des acteurs de la fonction comptable et financière au sein de la Région. Concrètement, des ateliers Finance, des formations, des accompagnements aux changements et des réunions d'échanges se tiendront avec les correspondants budgétaires, les référents comptables et les services d'appui au pilotage des directions générales adjointes. L'animation du réseau d'utilisateurs s'effectuera suivant différents canaux.

C – Offrir les outils d'analyse et les tableaux de bord financier

Une fois les besoins identifiés, il s'agira de proposer un catalogue d'outils d'analyse et de tableaux de bord financiers destinés aux directions pour une gestion performante de leurs crédits alloués, mais aussi à la direction générale pour l'aide au pilotage et l'évaluation de la performance des politiques publiques ainsi que des missions transversales.

D – Piloter ou contribuer des projets Système d'Information financier

Les référents administration fonctionnelle du système d'information financier auront vocation à contribuer à des projets tels que le Système d'Information Patrimonial ou l'expérimentation autour de la solution AIDEN pressentie pour remplacer MAFATE sur le volet subvention. Ils auront également en charge le pilotage de projets, et notamment la mise en œuvre de la nouvelle version majeure du logiciel financier Astre GF V11 ou la validation du Cube Financier de l'entrepôt de données.

E – Développer les initiatives autour de l'automatisation et de l'intelligence artificielle

La Région se propose d'être une collectivité expérimentatrice pour l'exploration, la conception et la mise en œuvre de cas d'usage concrets autour de l'IA et de l'automatisation : contrôle de cohérence, automatisation de tâches répétitives, prospective financière.

Aussi, le service système d'Information Financier continuera de contribuer à l'amélioration de l'agent conversationnel utilisant les technologies d'Intelligence Artificielle (ChatBot Lilou), pour l'accompagnement et l'assistance des utilisateurs autour du logiciel financier Astre GF et des procédures comptables et financières.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Renforcer la fonction support	Nombre de sollicitations traitées par tickets GLPI	100 %	90 %	100 %
Action 2 : Animer un réseau d'utilisateurs autour de la fonction financière et du SI financier	Taux d'appropriation des principes budgétaires et des outils du SI financier	60 %	60 %	80 %
Action 3 : Offrir les outils d'analyse et les tableaux de bord financiers	Tableaux de bord automatisés à destination des directions et de la DG	50 %	60 %	80 %
Action 4 : Piloter ou contribuer aux projets Système d'Information financier	Taux de réussite suivant le triptyque Qualité/Coût/Délai	80 %	80 %	90 %

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 5 : Développer les initiatives autour de l'automatisation et de l'Intelligence Artificielle	Nombre de cas d'usage	Action nouvelle	-	3

IV – POURSUIVRE LA MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE COMPTABLE

Depuis le second semestre 2024, le service a repris l'activité d'inventaire avec un important retard lié à plusieurs mandats non traités. Le rattrapage a été effectué au cours du premier trimestre 2025.

À ce jour, le service est mobilisé sur le changement d'application de gestion de l'inventaire comptable (Immos.net) :

- Formation de plus de 80 agents prévus sur la quinzaine de septembre 2025 ;
- Migration des données vers la nouvelle application Immos.net programmée pour novembre 2025.

Par ailleurs, le marché attribué au prestataire BST Consultant en mars 2025 a permis de réaliser un diagnostic auprès des directions opérationnelles et d'engager un travail d'apurement des comptes d'actifs, actuellement en cours en lien avec les directions opérationnelles.

A - Mettre en conformité l'actif immobilisé

La mise en conformité de l'actif immobilisé constitue une étape clé pour fiabiliser les comptes de la collectivité. Elle passe par l'apurement des écritures historiques et la régularisation des anomalies, ainsi que par l'intégration progressive des voiries dans le dispositif d'amortissement prévu par la M57 (horizon 2026-2027). Ces travaux visent à présenter un état de l'actif sincère.

1) Ajuster comptablement l'actif immobilisé (hors voiries)

L'apurement des comptes d'actifs historiques (2x.) est nécessaire pour corriger les anomalies, solder les biens sortis non régularisés et procéder aux reclassements requis par la M57. Ce chantier vise à fiabiliser la base patrimoniale et à sécuriser les états financiers.

Impacts attendus en 2026 (usagers) :

- Comptes annuels plus lisibles et sincères pour les élus et les instances de contrôle ;
- Réduction des écarts et anomalies constatés par le commissaire aux comptes ORCOM.

2) Engager les travaux d'amortissement des voiries

Les actifs de voirie représentent près de 75 % de l'actif immobilisé de la collectivité. Actuellement, leur amortissement est facultatif au regard de la M57. Toutefois, la norme 6, en cours d'intégration, rendra prochainement les voiries amortissables.

Afin de préparer cette échéance, un travail sera mené avec le bureau d'études CEREMA pour définir une méthodologie de décomposition des structures de voirie (terrassements, ouvrages d'art, équipements, couches de roulement) et attribuer une durée de vie adaptée à chaque composant.

Impacts attendus en 2026 (usagers) :

- Préparation technique et méthodologique à l'amortissement futur des voiries ;
- Meilleure connaissance de la composition et du coût complet du patrimoine routier (enjeu majeur puisqu'il concentre l'essentiel de l'actif) ;
- Facilitation de la gestion patrimoniale des infrastructures régionales, avec anticipation des besoins de renouvellement au bénéfice des usagers.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Ajuster comptablement l'actif immobilisé (hors voiries) (immobilisations corporelles, incorporelles et financières)	Taux avancement	Démarrage de l'activité à mars 2025	8 % de l'actif corporel	20% de l'actif corporel
Action 2 : Engager les travaux d'amortissement des voiries : -Définir la décomposition et modalités d'amortissement des voiries (actif à compter de 2026 avec le bureau d'étude CEREMA) -Ajuster le transfert relatif à la route nationale : prix au M² linéaire infra quinquennale (cabinet d'étude)	Délibération Méthode d'évaluation	-	Régularisations sur doublons 633 M€	Méthode établie et démarrage des décompositions au 3 T 2026

B – Engager un projet de mises à jour physico-comptables des biens immobilisés

La mise à jour physico-comptable constitue un enjeu majeur pour garantir la cohérence entre l'inventaire comptable et la réalité physique du patrimoine. Une nouvelle application d'inventaire physique est en cours de déploiement (AS-TECH).

Les premiers groupes de travail sont programmés au 1er trimestre 2026, avec un démarrage sur trois sites pilotes : ARDA, Village Foucques et Lycée Mémona.

Ce chantier doit permettre de mettre en place une méthodologie pérenne de rapprochement entre inventaire physique et inventaire comptable, dans la perspective de la certification des comptes.

1) Lancer les campagnes d'inventaire physique sur sites pilotes

La réalisation d'inventaires physiques sur un panel restreint de sites (ARDA, Village Foucques, Lycée Mémona) permettra de tester la méthodologie, d'éprouver la nouvelle application et de définir les procédures de rapprochement avec l'inventaire comptable.

Impacts attendus en 2026 (usagers) :

- Méthodologie homogène validée avant généralisation à l'ensemble du patrimoine ;
- Données physiques intégrées dans l'outil, facilitant le suivi des biens ;
- Réduction des écarts entre état comptable et réalité physique.

2) Généraliser la réconciliation physico-comptable à l'ensemble du patrimoine

Après la phase pilote, l'objectif est d'étendre la démarche à l'ensemble des bâtiments régionaux et aux autres catégories d'actifs. Le travail de rapprochement permettra de fiabiliser les bases de données, d'améliorer la gestion patrimoniale et de sécuriser les comptes.

Impacts attendus en 2027-2028 (usagers) :

- Patrimoine régional recensé et valorisé de manière exhaustive ;
- Fiabilité renforcée de l'état de l'actif soumis aux éventuels auditeurs externes (CAC) ;
- Meilleure connaissance des biens pour les directions opérationnelles, facilitant la gestion quotidienne et les arbitrages stratégiques.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Lancer les campagnes d'inventaire physique sur sites pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites pilotes inventoriés - % d'écarts identifiés entre inventaire physique et comptable - Taux de fiches inventaire mises à jour dans la nouvelle application 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des premiers GT (Interface ASTECH/IMMOS.NET) 	-	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des premiers GT (Interface ASTECH/IMMOS.NET) Définition des modalités avec le prestataire
Action 2 : Généraliser la réconciliation physico-comptable à l'ensemble du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - % de bâtiments régionaux couverts - Nombre total de fiches inventaire mises à jour - % de concordance entre inventaire physique et comptable 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> - % des bâtiments couverts - nb fiches mises à jour - % concordance (Indicateurs activés après l'avancée des GT 2026-2027)

LES PROGRAMMES EUROPEENS

Après la finalisation des procédures de clôture des programmes 2014-2020, l'année 2026 sera consacrée pleinement à la mise en œuvre des programmes européens couvrant la période 21-27.

L'année 2025 a permis la poursuite de la montée en charge de la programmation, avec une « vitesse de croisière » atteinte. Cette dynamique de mise en œuvre des programmes se maintiendra en 2026 en ce qui concerne la programmation mais surtout au niveau de la certification dont le rythme va nécessairement s'accélérer.

L'année 2026 connaîtra par ailleurs la programmation ou la réalisation de dossiers importants en lien avec les 3 piliers de la mandature.

Pour rappel, une première modification du programme déposée avant le 31 mars 2025 conformément aux règlements dans le cadre de la révision initiale à mi-parcours, a permis d'apporter de premiers ajustements à la maquette du programme. Elle a surtout permis d'insérer un nouvel axe dit « RESTORE » afin de permettre la réparation des dégâts dû au Cyclone Garance qui a touché La Réunion le 28 février 2025. Les nouveaux dispositifs ont été pleinement opérationnels dès le 3 juillet 2025.

Le déploiement ultérieur des dispositifs gérés par l'Etat du Pacte d'avenir 2025-2027 et ceux devant être soutenus par le FSUE, ont été gérés en complémentarité grâce à des échanges d'informations réguliers avec les services de la Préfecture.

Une deuxième modification sera mise en œuvre par l'Autorité de gestion régionale suite à la publication le 1^{er} avril 2025 du projet de modification des règlements 2021/1058 (règlement spécifique FEDER et Fonds de Cohésion) et 2021/1056 (FTJ) par M le Commissaire Raffaele FITTO. En effet, les adaptations apportées au règlement sont venues ajouter de nouvelles priorités communautaires aux programmes européens FEDER et FSE+ en introduisant de nouveaux objectifs spécifiques concernant par exemple le soutien aux industries de défense, aux infrastructures à usage dual (c'est-à-dire utilisables tout autant par la population civile que par l'armée), au logement abordable ou encore en étendant le champ de l'objectif spécifique dédié à la gestion durable de l'eau.

La modification qui sera présentée en fin d'année 2025, au regard de la date limite prévue par la Commission afin de pouvoir bénéficier des avantages en matière d'avances et de délai de réalisation des dossiers, prendra en considération ces nouvelles priorités, tout en maintenant le critère transversal de la maturité des projets. Elle adaptera notamment la maquette pour financer le nouveau câble sous-marin dont le principe avait été introduit dans le programme FEDER FSE+ 21-27 dès la modification du 17 juillet 2025.

Par ailleurs, suite à la présentation par la Commission de son cadre financier pluriannuel (CFP) post 27 (2028-2034) et des projets de règlements le 16 juillet 2026, l'année 2026 sera décisive pour orienter la négociation au niveau du trilogue (Conseil Européen, Parlement et Commission). Il conviendra de démarrer également les premiers travaux au niveau régional dans le cadre de l'élaboration des priorités d'action pour la période 28-34.

Il convient de rappeler que la Commission via le CFP et les projets de règlements Post 27 a formulé une proposition en rupture totale avec le CFP précédent et notamment au titre de la politique de cohésion antérieure et même avec le cadre de déclinaison des politiques communes (politiques agricoles et de la pêche). En effet, les nouvelles propositions impliquent notamment une renationalisation de fait des programmes, l'introduction d'une nouvelle logique de paiement, le soutien financier à la mise en œuvre de réformes etc. Une partie de ces orientations budgétaires sera consacrée à la présentation des points les plus importants.

Enfin, concernant la génération précédente des programmes 14-20, les rapports de clôture FEDER et INTERREG ont été transmis en 2025. Il ne devrait plus y avoir de travaux à conduire en 2026 excepté d'éventuelles réponses aux questions de la Commission ou la participation à des évaluations initiées au niveau communautaire. On peut donc considérer qu'en 2026, les programmes 14-20 devraient être définitivement clôturés.

Pour ces raisons, les orientations budgétaires 2026 n'abordent plus les programmes de la génération 14-20.

I – DES PROGRAMMES 2021-2027 MOBILISÉS AU TITRE DES PRIORITÉS DE LA MANDATURE

A la mi-septembre 2025, la programmation du Programme FEDER FSE+ a dépassé les 51 % illustrant ainsi le rythme régulier de croissance de la programmation. Le taux de certification avait atteint 8 % et le premier seuil de dégageant d'office fixé au 31 décembre 2025, devrait être atteint comme prévu.

La dynamique de programmation et de réalisation sera maintenue en 2026 avec une mobilisation des programmes au titre des priorités de la mandature, tout en veillant de manière transversale à la maturité des dossiers.

Cet aspect est particulièrement important en 2026 puisque le programme se trouvera dans la deuxième partie de son exécution et que les enjeux se concentreront au niveau de la certification.

A- Le développement humain et la cohésion sociale

1) Le volet FEDER du programme FEDER FSE+ 21-27

S'agissant du soutien aux infrastructures d'éducation, les travaux du Lycée de la mer qui est un projet d'importance stratégique au sens du règlement européen et dont la 1^{ère} pierre aura été posée en novembre 2025, se poursuivront sur l'année 2026.

Concernant les infrastructures de santé et de formation, le Centre de Simulation en Santé de l'Océan Indien (CSSOI) programmé fin 2025, connaîtra le début de ses travaux en 2026.

Il contribuera à la formation et au perfectionnement des personnels de santé sur l'île. Il s'agit d'une part d'améliorer la qualité des soins sur le territoire et d'autre part d'offrir localement ces ressources de formation.

Concernant le développement humain, la collectivité régionale soutient aussi les filières d'excellence et à ce titre, poursuivra son soutien à la recherche et à l'innovation.

A titre d'exemple, l'opération portée conjointement par le CIRAD et l'IRD, concernant la mise en application de l'insecte stérile contre les AÉDES vecteurs de la Dengue à La Réunion, sera réalisée principalement sur 2026.

Les projets éventuellement retenus au titre d'Horizon Europe pourront voir leurs investissements soutenus au titre du programme sous réserve de leur compatibilité calendaire.

2) Le volet FSE+ du programme FEDER FSE+ 21-27

La collectivité poursuivra son engagement au titre du soutien à l'amélioration des compétences des réunionnais avec la programmation des dossiers importants tels que :

- Le programme de mobilité de formation 2023-2026 pour un montant d'environ 14 M€. Il convient de souligner que ce programme permet de faciliter l'accès des réunionnais à des cursus de formation hors des frontières réunionnaises, que ce soit en métropole ou à l'international (par exemple au Québec). Si le programme est global, seule une partie de celui-ci est éligible au FSE+ au regard des lignes de partage qui ont dû être fixées avec l'Etat.

La chute très importante de bénéficiaires constatée suite à la crise du COVID 19 a depuis lors été en partie rattrapée sans que les niveaux d'avant la crise n'aient été retrouvés ;

- En 2026, sera programmé le premier dossier concernant les marchés de formation professionnelle qualifiants, puisque jusqu'alors ces marchés ont été soutenus en grande partie par le PACTE ;
- Par ailleurs, des AMI seront relancés sur les thématiques de l'orientation et des dispositifs de la 2^{ème} chance. Ces AMI se clôtureront en février 2026. Ainsi, une seconde vague de projets sera programmée dans le courant de l'année.

B - Le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons

1) Le volet FEDER du programme FEDER FSE+ 21-27

Le soutien à l'économie réunionnaise est un axe important des priorités régionales, décliné notamment au titre de sa stratégie dite de « la nouvelle économie ».

Le volet économique du programme FEDER FSE+ 21-27 est notamment mobilisé afin de soutenir l'économie réunionnaise et en particulier les TPE et PME dans les domaines touristiques, de l'économie circulaire, de l'agro-alimentaire, de l'énergie etc.

A titre d'exemple, le projet de la SAS FLOREBO consiste en la création d'une offre de petits hébergements touristiques structurée et de qualité, conçue pour s'intégrer dans le paysage touristique local de la commune de Sainte-Rose et répondre aux attentes d'une clientèle recherchant authenticité, confort et immersion dans la nature volcanique de l'île. Le projet vise à la création de 4 gîtes labellisés QTIR et Gîtes de France à Petit Brûlé sur la commune de Sainte-Rose.

Les travaux seront réalisés et terminés en 2026.

Parallèlement, la Région soutient la construction des hôtels et des établissements de charme et contribuera ainsi directement à l'augmentation de la capacité d'accueil et l'amélioration du produit.

Concernant le soutien à l'économie circulaire à dimension économique, le projet « Green Machines » est un projet de création d'une usine de recyclage des chauffe-eaux solaires en fin de vie à La Réunion qui constituera une nouvelle filière de recyclage à La Réunion. Les travaux et la livraison de la nouvelle usine sont prévus également en 2026.

La collaboration entre le secteur de l'économie et celui de la recherche innovation constitue un axe stratégique, il convient à ce titre, de citer le projet de construction d'une halle agro-alimentaire porté par le CIRAD. Cette structure d'un coût total de plus de 11 M€ permettra de mettre à disposition des différents acteurs locaux et régionaux des équipements pour la transformation principalement des fruits, racines et tubercules et de favoriser le transfert des résultats des travaux réalisés par l'équipe de recherche vers le secteur privé pour induire des innovations avec des applications commercialisables en termes de produits et de procédés.

Les travaux de cette halle débuteront en 2026 et elle contribuera au développement de la filière agro-alimentaire réunionnaise.

Enfin, un dernier exemple concerne le soutien à des aménagements touristiques ayant une portée économique : le projet de création d'une aire de loisirs aquatiques à Langevin, sur la commune de Saint Joseph. Ce projet porte sur l'installation d'équipements modernes, sécurisés et inclusifs, tout en valorisant l'identité culturelle et naturelle de La Réunion à travers des références au volcan, aux cascades, ainsi qu'à la faune et à la flore endémiques.

Ce projet s'inscrit dans une stratégie de diversification de l'offre de loisirs, visant à renforcer l'image de la commune comme destination familiale et tournée vers la nature.

L'aire sera conçue comme un espace sécurisé et intégré au paysage.

2) Le programme INTERREG VI

La Région a intégré une enveloppe NDICI (ex FED) à hauteur de 5 M€ dans son programme INTERREG dans le cadre d'une innovation qu'elle partage avec le programme géré par les Canaries. Ces moyens supplémentaires faciliteront la mise en place de projets conjoints avec les États tiers.

Dès l'introduction de ce volet en 2025, la collectivité a émis un AMI qui se clôture fin 2025. L'année 2026 verra la programmation des premiers dossiers qui mobiliseront des fonds FEDER et NDICI.

La collectivité régionale poursuivra bien entendu son soutien aux opérations de coopération prioritaires intégrées dans ces dispositifs.

3) Le volet Régional du FEAMPA

Le volet régional du FEAMPA enclenchera en 2026 sa seconde phase de programmation, après la révision à mi-parcours du programme national, réalisée fin 2025. La Région continuera à décliner les dispositifs d'aide en faveur des pêcheurs et des aquaculteurs sur le territoire réunionnais et sollicitera des moyens complémentaires pour les actions financées par le plan de compensation des surcoûts ainsi qu'une plus grande flexibilité pour sa mise en œuvre.

Elle restera vigilante sur le rapport capacité de 2026 afin de permettre aux acteurs de la pêche de continuer à bénéficier des aides du FEAMPA.

C - Le développement durable et la transition énergétique

1) Le volet FEDER du programme du programme FEDER FSE+ 21-27

La collectivité régionale soutient de nombreuses thématiques relatives à ce pilier :

- En matière de soutien aux énergies renouvelables, la collectivité a, en cohérence avec les nouveaux objectifs spécifiques introduits par le dernier règlement, déployé un nouveau dispositif « Kap Photovoltaïque solidaire ». Ce dernier permet tout à la fois de soutenir le déploiement du photovoltaïque pour les maisons individuelles mais aussi de lutter contre la précarité énergétique puisque ce dispositif s'adresse à des personnes défavorisées sélectionnées sur des conditions de ressources. Ce dispositif initié en 2025 devrait connaître une montée en charge en 2026. Les autres actions sont naturellement maintenues ;
- Concernant l'appui au traitement des déchets qui est une thématique particulièrement prégnante compte tenu de la situation de l'île de la Réunion, la collectivité poursuivra son soutien à la transition vers l'économie circulaire. Pour illustration, les travaux de réalisation de la déchetterie de l'Entre-deux démarreront en 2026. Elle contribuera directement à l'amélioration de la gestion des déchets ménagers ;
- La collectivité poursuivra par ailleurs son soutien à la gestion durable de l'eau dans le cadre d'une répartition préétablie avec les autres financeurs. Les besoins recensés sur le territoire que ce soit en ce qui concerne l'eau destinée à la consommation humaine ou l'amélioration du traitement des eaux usées, sont particulièrement importants en particulier pour l'accès à l'eau potable ou l'amélioration des performances du réseau. La Région avait d'ailleurs fait le choix dès la première mouture du programme d'y consacrer des montants conséquents (presque 10 % du programme). A titre d'exemple, la réhabilitation de l'usine de potabilisation de Bellepierre à Saint Denis devrait débuter en 2026 ;
- L'amélioration de la résilience du territoire est elle-aussi un objectif régional prioritaire, elle s'illustre notamment par le soutien à la suppression des radiers, comme par exemple l'aménagement de l'ouvrage de franchissement de l'affluent de la ravine Jean Petit, à Saint Joseph.

Le remplacement du radier existant par un nouvel ouvrage hydraulique mieux dimensionné permettra de renforcer la résilience du réseau routier.

2) Réparer les dégâts du cyclone GARANCE

Au regard de l'ampleur des dégâts du cyclone Garance qui a touché le territoire le 28 février 2025, la collectivité a fait le choix de mobiliser 10 % des ressources du volet FEDER du programme (hors allocation spécifique RUP) soit plus de 100 M€ au global, pour la réparation des dégâts.

Cette volumétrie d'intervention a été décidée suite aux premières réunions de terrains organisées avec l'ensemble du partenariat, l'Etat, le Département, toutes les EPCI et toutes les communes qui en ont fait la demande.

La collectivité s'est mobilisée afin que la modification du programme intégrant un nouvel axe RESTORE soit déposé très rapidement et que les dispositifs soient mobilisables le plus vite possible. Ces derniers se concentrent en particulier sur la réparation des dégâts subis par les bâtiments publics (écoles, collèges, lycées, mairies, gymnases etc.) et du réseau routier relevant du domaine public.

S'agissant de mesures d'urgence, la date de limite de dépôts de dossiers a été fixée au 31 décembre 2025 et de nombreux travaux doivent s'achever en 2026. Le déploiement ultérieur du plan du Pacte d'avenir 2025-2027 et des mesures soutenues par le FSUE par l'Etat, a donné lieu à une organisation ad-hoc technique avec les services de l'Etat afin de bien identifier les interventions respectives et d'optimiser l'articulation des crédits d'intervention. A ce titre, des réunions techniques ont été organisées de manière régulière.

II – DES PROPOSITIONS CONTESTABLES POUR LE POST 27

Le 16 juillet 2025, la Commission a présenté sa proposition de cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2028-2034.

Il convient de préciser qu'à ce stade, il ne s'agit que de propositions et qu'elles feront l'objet d'un long processus de négociation au niveau du trilogue composé du Conseil Européen, du Parlement et de la Commission Européenne, au moins jusqu'au 2nd semestre 2027.

Cette proposition, intégrant les projets de règlements pour les fonds communautaires, introduit de profonds changements et crée de fait, une rupture totale avec les politiques mises en place antérieurement, en particulier en ce qui concerne la politique de cohésion initiée par Jacques DELORS en 1988.

SI le CFP comporte trois rubriques, on s'intéressera prioritairement à la première qui est la seule à être gérée sous forme de gestion partagée.

L'objet est de constituer un cadre principal unique dit : « le Fonds Européen pour la prospérité et la sécurité durable en matière économique, territoriale sociale, rurale et maritime » où sont regroupés notamment le FEDER, le Fonds de Cohésion, le FSE+, la PAC (Politique agricole Commune), la pêche et les affaires maritimes.

Cet « agglomérat » concentre in fine 14 fonds qui étaient traités jusqu'à lors de manière séparée, en intégrant également les seules politiques européennes communes (PAC et PCP - Politique Commune de la Pêche).

Les instruments Post 27 seront divisés en trois grands ensembles avec :

- D'une part, les « Plans de partenariat Nationaux et Régionaux (PNR) » qui regroupe en un seul document de planification, discuté entre les Etats membres et la Commission, et sous forme de chapitres, toutes les mesures qui bénéficieront d'un cofinancement communautaire.
- D'autre part, la « Facilité de l'UE », instrument à la main de la Commission visant à soutenir les PNR dans les domaines de compétences exclusives de l'Union (EX : politique commune de la pêche, politiques relatives aux Océans), de soutenir les infrastructures sociales et de constituer un fonds mobilisable en cas d'événements imprévus ou de catastrophes naturelles ;
- Et enfin, INTERREG.

Au titre des PNR sont introduits de nouveaux champs d'éligibilité pour les actions pouvant être soutenues. En résumé, il s'agit de tous les champs déjà éligibles en 21-27 y compris les ajouts du règlement FITTO (qui a ajouté par exemple, le soutien aux industries de défense) mais aussi et surtout, la mise en œuvre de réformes.

Ce nouvel élément n'est à ce stade pas suffisamment détaillé dans les projets de règlement pour en saisir la portée opérationnelle mais on suppose qu'il s'agit de réformes conduites à l'échelle de l'Etat membre, donc de réformes nationales qui donneront lieu, si elles sont exécutées, à des remboursements communautaires dans la logique de la FFR (Facilité pour la Reprise et la Résilience).

A - Une renationalisation de la politique de cohésion

De manière plus globale, le projet de règlement aboutit de fait à la renationalisation des politiques traditionnelles dont la politique de cohésion.

La Commission propose que l'Etat joue désormais un rôle central au titre des programmes. Il devient l'interlocuteur unique de la Commission.

Cet élément aboutira à créer un nouveau mode d'échange entre la Commission et les territoires puisque désormais, les négociations sur les PNR ne se dérouleraient qu'entre la Commission et les Etats Membres.

Les Etat membres devraient concevoir un PNR constitué de plusieurs chapitres soit thématiques soit territoriaux.

A cet égard, le projet de règlement précise de manière positive que les Etat membres qui ont des RUP, devraient y consacrer un chapitre spécifique.

B - Un changement de logique

Si jusqu'alors, les programmes soutenaient principalement des investissements (et des formations pour le FSE+), la mise en œuvre de réformes répondant aux priorités de l'Union sont désormais éligibles.

Même si à ce stade, la définition précise de ce que recouvre la notion de réforme n'est pas donnée au niveau des projets de règlement, on suppose qu'il s'agit de dispositifs réglementaires et pour des raisons d'efficacité, à portée nationale en lien avec le semestre européen.

Il y a dès lors, un risque avéré de déconnexion entre les besoins d'investissement territoriaux et la mise en œuvre de réformes nationales surtout si des liens de conditionnalité sont établis entre ces deux dimensions.

Il restera à explorer la possibilité de réformes au sein du chapitre concernant les RUP.

C - Une baisse attendue des moyens sur le territoire

Les effets conjugués d'enveloppes légèrement réduites au niveau global, d'un programme unique y compris la PAC, d'une gestion recentralisée, de l'introduction de nouveaux champs d'éligibilité et de l'augmentation considérable des territoires considérés comme défavorisés en France, devraient se traduire par une baisse des moyens communautaires pour le territoire et mis en œuvre par le territoire.

A ce stade, cette baisse n'est pas quantifiable d'autant que la nouvelle logique de la Commission est, au nom de la souplesse de mettre en « compétition » les priorités nationales, thématiques et territoriales.

D - La flexibilité

Une part significative des enveloppes des PNR (25%) fera l'objet des dispositions dites de flexibilité (soit une mise en réserve).

Deux cinquièmes de cette flexibilité peuvent être mobilisés à la demande de l'Etat membre en cas de situation de crise et d'urgence.

Le reste ne pourrait être mobilisé avant la révision à mi-parcours prévue pour 2031 (soit 15%).

L'affectation finale de cette réserve importante relèvera d'une négociation qui sera elle-aussi effectuée au niveau national.

E - Les dispositions spécifiques aux RUP

Les PNR doivent intégrer un chapitre spécifique aux RUP qui pourra porter sur leurs besoins prioritaires (par exemple : la gestion durable de l'eau, l'énergie, la décarbonation, les soins, le transport durable, la connectivité digitale, le développement économique, la formation et la mobilité, etc.).

Cependant, les règlements ne précisent pas clairement si ce dispositif s'applique pour chaque RUP avec une affectation budgétaire territoriale spécifique ou dans un conglomérat associant tous les territoires français RUP, aboutissant également à une « renationalisation » de la politique de cohésion.

Ce point devrait relever in fine d'une décision nationale ce qui conforte la nécessité de faire évoluer tout d'abord au niveau français, les orientations contestables des propositions de la Commission pour le Post 27.

Par ailleurs, l'Allocation Spécifique RUP (AS RUP), le POSEI et le Plan de compensation des surcoûts n'ont pas été intégrés dans les dotations minimales par Etat, mais relégués à des arbitrages nationaux.

Ces derniers éléments ainsi que la renationalisation des programmes (même si des chapitres spécifiques seront consacrés aux RUP), illustrent l'impact qu'une non-prise en compte de la dimension territoriale peut avoir sur les politiques européennes puisqu'elle peut aboutir à une prise en compte particulièrement partielle d'un article du Traité de fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), l'article 349 qui conceptualise une différence territoriale de droit à décliner.

C'est dans ce cadre d'action que la Région développera ses propositions vis-à-vis de la France et du Parlement Européen pour demander des modifications de ce projet au profit d'une prise en compte européenne des RUP, respectueuse de chaque territoire.

LES RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines constituent un élément essentiel du fonctionnement optimal des services publics. En effet, ce sont les agents publics qui assurent au quotidien la mise en œuvre des politiques publiques et la délivrance des services destinés aux citoyens et aux entreprises. Ainsi, anticiper et prévoir les enjeux futurs en matière de ressources humaines au sein des collectivités locales est indispensable pour garantir une gestion efficace et pérenne tout en tenant compte des contraintes budgétaires internes ou externes.

Dans un contexte de mutations profondes sociétales et organisationnelles, les enjeux en matière de ressources humaines sont nombreux et variés. Parmi les principaux défis à relever à court et moyen terme, il faut citer :

- **La gestion des compétences** : dans un contexte de forte concurrence pour attirer et retenir les meilleurs talents, la collectivité doit repenser sa politique de gestion des compétences. Il s'agit notamment de favoriser la mobilité professionnelle, de mettre en place des plans de formation adaptés aux évolutions des métiers et aux priorités des politiques publiques et de promouvoir une culture de l'apprentissage continu.
- **Le renouvellement des effectifs** : une proportion importante d'agents atteindra l'âge de la retraite entre 2026 et 2030. Il est donc crucial d'anticiper ces départs en mettant en place des politiques attractives de recrutement et de fidélisation des jeunes agents. Il est également important de développer des programmes de formation et d'accompagnement afin de garantir la transmission des savoirs et des compétences.
- **L'adaptation aux nouvelles formes de travail** : avec le développement du télétravail et des nouvelles technologies, les modes de travail évoluent rapidement. La collectivité devra donc s'adapter à ces changements en proposant des solutions flexibles et innovantes pour permettre aux agents de concilier vie professionnelle et vie personnelle.
- **La prévention des risques professionnels** : l'enjeu principal réside dans l'appropriation, par l'ensemble de la chaîne hiérarchique, de la culture de prévention afin d'améliorer les conditions de travail, optimiser l'organisation du travail et la qualité du service public tout en réduisant les coûts directs et indirects liés aux accidents, aux maladies professionnelles et aux contentieux éventuels
- **La promotion de l'égalité professionnelle, de la diversité et de l'inclusion** : Il s'agit de faire de la collectivité un modèle en matière de diversité, d'égalité professionnelle et d'inclusion, conformément à l'axe « développement humain et solidaire » du projet de mandature. Il est donc essentiel de promouvoir une culture inclusive et de lutter contre les discriminations, notamment en mettant en place des politiques de recrutement et de promotion équitables ainsi que des conditions de travail favorables.
- **La digitalisation des processus RH** : Les outils numériques, enrichis par les apports récents de l'intelligence artificielle, jouent désormais un rôle déterminant dans la gestion des ressources humaines. Les collectivités locales doivent donc investir dans des solutions digitales performantes pour faciliter la gestion administrative, le suivi des carrières et le développement des compétences des agents.

I – LA MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

A – Décliner une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC)

Plus qu'une question d'outils, la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) repose avant tout sur la capacité d'anticipation et d'adaptation aux évolutions à venir. C'est une démarche initiée pour faire évoluer les organisations en associant pleinement leurs agents.

1) Accompagner la montée en compétences par la formation

Le plan de formation pluriannuel validé en 2024 fixe les objectifs stratégiques de formation, déclinés en axes opérationnels. Il a été mis en œuvre pour la période 2024-2025 ; un nouveau plan est en cours d'élaboration pour 2026-2027. Du 1er janvier 2024 à mi 2025, 1394 inscriptions ont été enregistrées au CNFPT, couvrant 343 sessions de formation. Hors CNFPT, toutes formations confondues (internes et organismes extérieurs), 1573 inscriptions supplémentaires ont été comptabilisées.

2) Mettre en œuvre les préconisations de l'audit de fonctionnement et d'organisation des Routes

Le règlement du temps de travail des agents d'exploitation des routes et l'organisation afférente ont été validés par le CST en mars 2025 et par la Commission Permanente en juin 2025. Les nouvelles dispositions seront mises en œuvre progressivement. Celles-ci comprennent notamment le renforcement des équipes et le recrutement de 19 agents sur 2 ans, la généralisation du contrôle automatisé du temps de travail, l'extension des patrouilles le soir et les week-ends avec une spécialisation de certains agents sur les postes de patrouilleurs.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Accompagner la montée en compétences par la formation	Taux d'avancement de plan de formation	Déploiement du plan 2024-2025	Plan validé en CST le 10/07/2024	Mise en œuvre de 100% des actions
	Validation du nouveau plan de formation 2026-2027	Elaboration technique du nouveau plan	Consultation des directions sur leurs besoins	Validation en CST
Action 2 : Mettre en œuvre les préconisations de l'audit routes	Généralisation du contrôle automatisé du temps de travail	Taux d'avancement 50%	Installations techniques et formation des agents pour une expérimentation sur 2 brigades de sept. à nov. 2025	Contrôle automatisé du temps de travail pour 100 % des agents d'exploitation

B – Accompagner le parcours des agents

1) Promouvoir et valoriser les parcours

La mise à jour du RIFSEEP intégrant une meilleure reconnaissance de l'expertise et de l'expérience des agents est reportée en 2026.

En matière de parcours et de carrière, 12 agents étaient lauréats de concours en 2024 et ont été nommés en 2025 et 13 agents d'un examen professionnel.

2) Accompagner l'évolution professionnelle des agents

Le conseil en évolution professionnelle déployé progressivement depuis 2022 vise à répondre aux besoins des agents en offrant un accompagnement personnalisé et méthodologique. L'objectif est d'élargir l'accès à ce dispositif afin qu'un plus grand nombre d'agents puissent en bénéficier.

C – Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'égalité professionnelle constitue une priorité de la mandature déclinée à travers plusieurs volets de la politique RH. Un plan d'actions pour la période 2024-2027 est actuellement en cours de déploiement. La collectivité a obtenu deux années consécutives un score satisfaisant de 89/100 à l'index égalité professionnelle. Des efforts substantiels demeurent toutefois nécessaires sur plusieurs thématiques. A ce titre, un sondage sur les modes de garde sera réalisé au dernier trimestre 2025 pour affiner le projet de crèche en cours de préparation. Une cellule d'écoute des violences sexistes et sexuelles sera également pleinement opérationnelle dès début 2026.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Promouvoir et valoriser les parcours	Mise à jour du RIFSEEP	Validation et mise en œuvre	Travaux en cours	Report de la mise en œuvre au 01/01/2026
Action 2 : Développer les actions de conseil en évolution professionnelle	Nombre d'entretiens, de bilans de parcours et d'immersions	Utiliser les bilans et immersions pour favoriser les réorientations	Entretiens : 71 Bilans : 9 Immersion : 15	Développer les présentations collectives en lycée
Action 3 : Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Taux d'avancement du plan égalité H/F	Déclinaison du plan 2024-2027	Résultat de l'index égalité professionnelle 2024 : 89/100 points	Mise en place d'une cellule d'écoute des violences sexistes et sexuelles

II – L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La qualité de vie au travail résulte d'un ensemble de dispositions très diverses s'inscrivant dans une démarche de long terme. Les mesures initiées lors des exercices antérieurs seront poursuivies et amplifiées. Le service de médecine professionnelle et préventive confié à INTERMETRA au 1^{er} janvier 2024 ne parvient pas encore à atteindre un rythme régulier de visites périodiques, en raison du manque de disponibilité de médecins dans l'Ouest et du volume élevé de visites à la demande des agents ou de la collectivité. En matière de lutte contre l'absentéisme, un dispositif d'accompagnement des agents absents depuis plus de 30 jours a été mis en œuvre afin de favoriser leur réintégration dans de bonnes conditions. Ce travail sera renforcé par le recrutement, prévu au dernier trimestre 2025, d'un médecin et d'une psychologue.

A – Les actions en faveur de la préservation de la santé au travail

1) Mettre à jour les Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DU)

Conformément aux dispositions du Code du travail (articles R.4121-1 à R.4121-4) et au décret n°85-603 modifié, la collectivité a l'obligation de mettre à jour un DUERP intégrant l'ensemble des unités de travail et les risques auxquels les agents peuvent être exposés. Les évolutions récentes de la réglementation (décret n°2022-395 du 18 mars 2022) ont renforcé les exigences de traçabilité et de suivi des expositions professionnelles.

2) Elaborer un plan d'actions RPS

Les risques psycho-sociaux font partie de l'ensemble des risques gérés dans le cadre du Document Unique mais font néanmoins l'objet d'un plan d'évaluation et de prévention spécifique. L'élaboration d'un plan d'actions est prévue en 2026 à partir des résultats de l'enquête SATIN de l'INRS (réalisation fin 2025), après une phase de sensibilisation menée auprès des DGA, directeurs et responsables de service entre fin 2024 et mi-2025.

B – Le développement d'une politique d'inclusion

Au 31 décembre 2024, la collectivité comptait **254 agents BOETH** (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés). En juin 2025, ce nombre est déjà en progression avec **280 BOETH** recensés, traduisant l'effort constant de la collectivité pour favoriser l'insertion professionnelle et surtout le maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Les actions menées au titre de la politique handicap portent leurs fruits grâce aux mises à jour de RQTH et aux nouvelles déclarations, contribuant ainsi à l'augmentation du taux d'emploi des BOETH. Dans ce cadre, la nouvelle convention 2026-2028 qui en cours de négociation avec le FIPHFP, portera davantage sur les actions de maintien dans l'emploi.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Préserver la santé au travail	Nombre de visites médicales	1 000	516	1 000
	Elaboration / mise à jour des DU	Lancement du cahier des charges	Validation de la méthode	Mise en place de groupes de travail
	Elaboration d'un plan d'actions RPS	Sensibilisation / Enquête SATIN	Sensibilisation des directeurs et responsables de service	Formalisation du plan d'actions
Action 2 : Développer une politique d'inclusion	Taux d'emploi des BOETH	7 %	9.54%	9 %

B – L'amélioration des conditions de travail

1) Le télétravail

L'adoption d'un nouveau dispositif en février 2024 s'est accompagnée d'une clause de revoyure prévue pour réaliser un premier bilan et d'ajuster les critères ainsi que les conditions de mise en œuvre. En parallèle, et conformément à ses orientations, la collectivité a poursuivi ses investissements dans l'aménagement de sites de travail déporté. En septembre 2025 deux nouveaux sites ont ouvert : La Distillerie, qui accroît les capacités d'accueil dans l'Ouest, et le CPOI dans le Sud.

2) L'aménagement des espaces

Les opérations de regroupement des directions auprès de leur DGA ont été poursuivies en 2025 et doivent s'achever fin 2025, à l'exception du projet MRST. Le projet de réaménagement de la cafétéria sera finalisé début 2026.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Poursuivre le réaménagement des espaces	Taux d'avancement des déménagements	100% hors MRST	75%	Fin de l'action
Action 2 : Ajuster le dispositif de télétravail	Taux d'agents en télétravail	14%	6,8% de l'effectif total 14% de l'effectif de télétravailleurs potentiels	18% de l'effectif de télétravailleurs potentiels

III – L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE

A – Accroître la performance au profit du projet politique

1) Analyser les tendances et évaluer les actions

Plusieurs sondages et enquêtes ont été menées en 2025 pour analyser les tendances sur des sujets spécifiques ou généraux et ainsi disposer d'éléments d'appréciation pour la mise en place d'un baromètre social et d'actions en réponse aux problématiques soulevées.

2) Déployer le portail agents

En complément de l'intranet, le portail agents permettra aux agents de consulter leur espace personnel, d'accéder à différents documents administratifs les concernant et de transmettre leurs demandes sans passer par le courriel. Une expérimentation sera menée au dernier trimestre 2025 avec quelques directions avant généralisation.

3) Mise en œuvre de l'audit RH

Un audit de la fonction RH a commencé en juillet 2025. Il s'agit, sur la base d'un diagnostic élargi réalisé en 2025, de définir un plan d'actions qui sera déployé en 2026 visant à améliorer la performance de la fonction au RH au sein de la collectivité.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Construire un climat apaisé : Analyser les tendances et évaluer les actions	Mise en place d'un baromètre	Conception	Sondage cafétéria réalisé Sondage Egalité professionnelle et crèche en cours	Analyse croisée des sondages, de l'enquête SATIN et de l'enquête KPMG
Action 2 : Accroître la performance au profit du projet politique : Déployer le portail agents	Taux d'avancement de mise en œuvre	40 %	En cours. Expérimentation avec quelques directions test	Généralisation
Action 3 : Mise en œuvre de l'audit RH	Amélioration de la satisfaction « Clients »	Diagnostics et recommandations	Lancement de l'audit	Mise en œuvre du plan d'actions

B – Créer une véritable communauté région

1) Consolider l'accueil des nouveaux arrivants

La démarche d'accueil des nouveaux agents est un processus qui mobilise de nombreux services, outils et intervenants nécessitant une coordination parfois complexe. Il s'agit d'une démarche progressive et continue, qui requiert une animation régulière et dont les effets s'observent sur le moyen terme. En complément, les directions recevront une check-list rappelant l'importance de transmettre le guide du nouvel agent, le guide du parrain ou de la marraine, ainsi que le guide du manager.

2) Développer les actions de proximité

Les directions et les agents sont en attente d'une plus grande réactivité et proximité à l'égard de leurs problématiques ce qui devra se traduire par davantage d'évènementiels et de mesures ou démarches proactives à leur égard. En 2025, un journal interne bimensuel a été initié et sera poursuivi en 2026.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Consolider l'accueil des nouveaux arrivants	Satisfaction de la démarche d'accueil du nouvel arrivant	60% de retour	10%	50%
Action 2 : Créer une véritable communauté région : développer des actions de proximité	Poursuite des Rencontres RH	2/an	1 réalisée	2/an
	Journal interne bimensuel	Non prévu	1 publication début juillet	6/an
	Rencontres ATTEE	2 (N/E, S/O)	2 (N/E, S/O)	2/an

IV – LE PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE

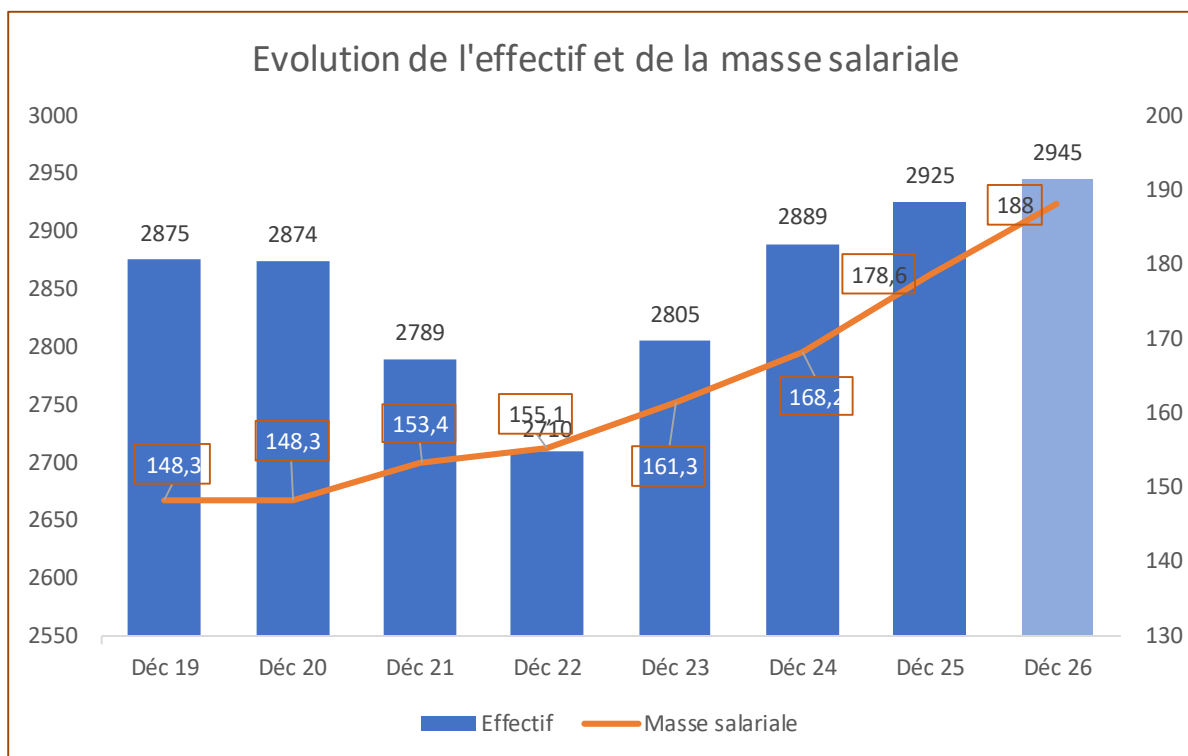
Les nouveaux recrutements du deuxième semestre 2024 se répercutent budgétairement en année pleine en 2025. Cependant, l'évolution des effectifs commence à se stabiliser en 2025. L'effet de la réorganisation des services arrive à son terme. En revanche, les mesures exogènes ont un impact significatif sur la masse salariale. Le décret 2025-86 du 30 janvier 2025 fixe le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers à 34,36 % en 2025, contre 31,65 % en 2024. Il augmentera progressivement au cours des années suivantes pour atteindre 43,65 % en 2028. Cette augmentation de trois points par an sur une période de quatre ans représente un effort de 2 M€/an pour la Région.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Maîtrise de la masse salariale après mise en œuvre du nouvel organigramme	Taux d'augmentation des effectifs	0%	1%	0,7%
	Taux d'augmentation de la masse salariale	2%	6%	5%

V – LES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

A – Evolution de l'effectif



L'effectif total rémunéré au 31 août 2025 est de 2 910 agents, tous statuts confondus.

Le nombre de titulaires est en légère baisse et le nombre de contractuels augmente.

Statut	Effectifs
Titulaires	2 188
Contractuels sur postes permanents	643
Contractuels sur postes non-permanents	60
Apprentis	19
Total	2 910

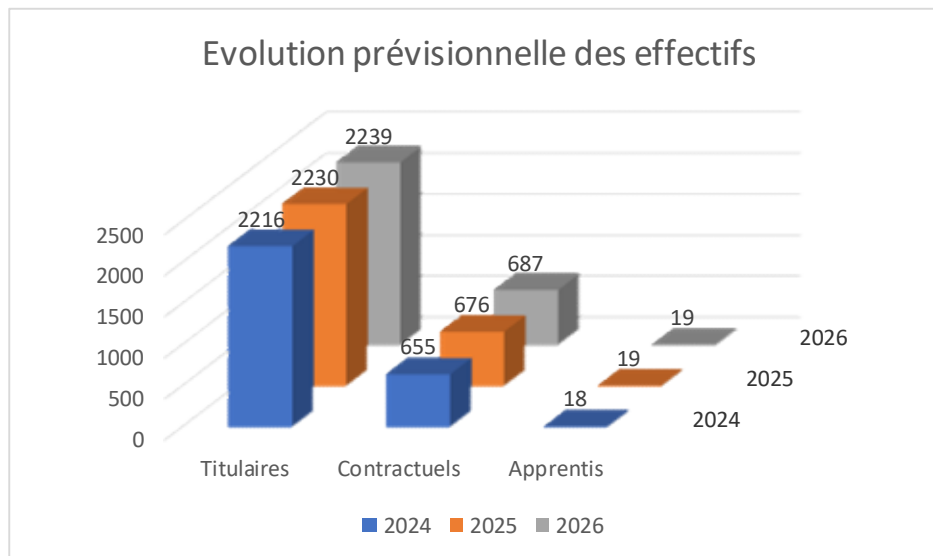
L'augmentation des effectifs concerne l'ensemble des structures mais est proportionnellement plus importante pour les Routes.

Structures	Effectifs
Centraux	1 244
Lycées	1 331
Routes	335
Total	2 910

La répartition des agents par catégorie est relativement stable d'une année sur l'autre ;

Catégorie	Effectifs
A	484
B	279
C	2 068

La projection des effectifs en 2026 se situe à 2945 agents.



B – Les dépenses de personnel

Dépenses de personnel (hors frais annexe)	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Estimation CA 2025	Projection 2026
Traitement + Charges	132 142	135 293	147 212	154 139	162 154
Mesures nationales (Smic, point d'indice, PSC...)	2 749	2 172	1 641	250	
Recrutement (année N)	3 606	7 309	4 377	4 545	4 120
Régime Indemnitaire - Rfiseep (Ifse, CIA)	13 521	13 100	13 695	15 213	16 950
Indemnités (astreintes, Ish)	2 326	2 489	1 806	1 604	1 550
Heures supplémentaires	793	945	1 108	1 167	1 005
Total	155 137	161 309	169 839	176 918	185 779

LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE

Cette mission transversale recouvre trois volets :

1. Les Affaires juridiques dont l'activité vise à sécuriser les actions et projets de la collectivité et à assurer la défense de ses intérêts en justice.
2. La commande publique qui assure le support de la fonction achat de la collectivité en conciliant des logiques de sécurité juridique et de performance économique, écologique et sociale des achats.
3. La conformité chargée qui travaille sur les questions de gouvernance de l'éthique que l'actuelle mandature a placée son action.

I – GARANTIR LA LÉGITIMITÉ DES ACTIONS DE LA RÉGION

La complexification du droit et l'alourdissement des responsabilités administratives, qui pèsent tant sur les agents que sur les élus, entraînent une demande croissante de conseil et d'accompagnement auprès du service juridique. Afin d'y répondre, un renforcement de l'effectif du service est en cours pour développer l'expertise juridique interne. Un nouvel indicateur a par ailleurs été créé afin de mesurer des 2026 les économies générées par cette stratégie d'internalisation progressive sur les frais liés au recours à des prestataires externes. Il convient toutefois de préciser que, pour les dossiers à forte technicité ou présentant des enjeux stratégiques majeurs, le recours à des prestataires spécialisés demeure pertinent afin de garantir une sécurisation optimale des décisions et des actions de la collectivité.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Sécuriser les décisions et actions de la Région	Nombre de consultation juridiques rendues aux services	Sans objet	202 184 (internes) 8 (Externe)	Sans objet
	Evolution des honoraires de conseil externalisé	-	-	-10%
	Taux de satisfaction des services	-	-	90%

II – ASSURER LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA RÉGION

A – Défendre les intérêts de la Région Réunion en phase précontentieuse

La défense des intérêts s'effectue par le traitement des réclamations indemnitaires et des recours gracieux contre les décisions, les actions ou les inactions de la collectivité. Ce processus de règlement hors contentieux qui le cas échéant, peut aboutir à la conclusion d'une transaction administrative entre les parties, est à encourager afin d'éviter certains contentieux longs et coûteux à l'issue incertaine.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 2 : Défendre les intérêts de la Région en phase précontentieuse	Nombre de recours gracieux	Sans objet	25	Sans objet
	Nombre de réclamation	Sans objet	26	Sans objet
	Taux de résolution amiable (recours amiable non suivi d'un recours contentieux)	60%	Aucun recours contentieux enregistré suite un recours amiable	60%
Action 3 : Internaliser le traitement des recours gracieux et des réclamations	Taux de traitement interne	80%	94%	-

B – Défendre les intérêts de la région Réunion aux contentieux

La défense est assurée soit par les services de la collectivité soit par des avocats. La collectivité peut être à l'initiative d'un recours contentieux si ses intérêts le commandent. L'internalisation du traitement de ces contentieux, et donc un moindre recours aux conseils externes, est un axe de progression aux multiples enjeux : économies générées, capitalisation de l'expérience des dossiers afin de favoriser la montée en compétence des agents, réduction de la dépendance à des cabinets extérieures sur des dossiers stratégiques.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Défendre les intérêts de la Région aux contentieux	Nombre de contentieux ouverts en 2025	Sans objet	36	Sans Objet
	Nombre de contentieux en cours	Sans objet	173	
	Nombre de contentieux terminés	Sans objet	68	
	Taux de décision favorable	80%	88% (décisions favorable/8 décisions défavorable)	85%
Action 2 : Internaliser le traitement des contentieux	Taux de traitement interne	60%	7% (12 contentieux internalisés/161 externalisés)	60%

III – CONSOLIDER L'ÉTHIQUE AU CENTE DE L'ACTION PUBLIQUE ET AU CŒUR DE FONCTIONNEMENT DE LA RÉGION

La cellule conformité est chargée des questions de gouvernance et d'éthique, placées au cœur des priorités de la mandature. Sa mission principale consiste à mettre en œuvre les huit dispositifs de prévention et de détection des atteintes à la probité prévus par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « SAPIN 2 ». Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue qui se poursuit en 2026 : Après le déploiement des dispositifs, un suivi est assuré à travers des actions de contrôle, de correction et d'adaptation, en fonction de l'évolution des objectifs, des exigences de la collectivité et de ses obligations légales.

A – Avancement du plan de conformité conformément aux dispositifs de la loi SAPIN II

Le tableau ci-dessous présente l'avancement des 8 dispositifs de la loi Sapin II décrit ci-dessous.

Les 8 dispositifs de la loi	Etat d'avancement	Cible 2026
1- Code de conduite	Adopté par l'assemblée plénière du 21 juillet 2021	Suivi continu de son application et réactualisation / Communication
2- Dispositif d'alerte interne	Réactualisation du dispositif Externalisation de la fonction du référent alerte au CDG depuis février 2025 Communication interne réalisée	Suivi du dispositif Communication externe
3- Cartographie des risques et sa mise à jour	Réactualisation de la cartographie sur la procédure de recrutement, de subvention du dispositif des emplois verts, des marchés publics	Réactualisation sur les autres processus (autorisations et gestion du patrimoine, les régies ...)
Déontologue des agents	Désignation du déontologue des agents dès 2019 par convention avec le CDG	Suivi des activités
Déontologue des élus	Désignation du déontologue des élus par l'assemblée plénière du 26 juin 2025	Suivi des activités
4- Procédure d'évaluation des tiers	Mise en œuvre de la procédure d'évaluation des tiers intervenant sur le dispositif des emplois verts (en cours de validation)	Procédures d'évaluation des tiers intervenants sur la procédure des marchés publics
5- Contrôles comptables	Convention de service comptable et financier 2022-2027 avec la DGFIP signée le 14 octobre 2022 - Axe 9 Développer des procédures de contrôle comptables anticorruption	Suivi en lien avec la Direction financière
6- Formation aux risques de corruption	Formation et sensibilisation	Formation et sensibilisation des agents intervenants sur les processus à risques
7- Dispositif disciplinaire	Application du régime commun de sanctions disciplinaires en cas de manquements	Sensibilisation des agents aux sanctions encourues
8- Dispositif de Contrôle et d'évaluation interne	Mise en œuvre du contrôle interne sur les situations de conflits d'intérêts et procédure de recrutement	Contrôle interne sur la procédure des marchés publics

B – Dispositif de prévention et de gestion des risques de probité

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Conformité - Politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts	Nombre de signalement de situation de conflits d'intérêts reçu des agents	Sans objet	16	Sans objet
	Taux de traitement de signalement de situation de conflits d'intérêts des agents	Sans objet	100%	Sans objet
Action 2 : Conformité - Formation et sensibilisation des agents	Nombre d'agents formés et sensibilisés	Sans objet	48	120

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 2 : Conformité - Formation et sensibilisation des agents	Nombre d'heures de formation, sensibilisation	Sans objet	16h Test de connaissance « sur la lutte anticorruption et sur la définition des 6 infractions a été envoyé à tous les agents par mail (flash info)	104
Action 3 : Conformité-dispositif d'alerte	Nombre d'alerte reçue	Sans objet	1 Externalisation de la fonction du référent alerte au CDG de la Réunion depuis février 2025	Sans objet

IV – DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHAT PERFORMANTE, DURABLE ET RESPONSABLE

La commande publique constitue un levier majeur d'action pour la collectivité. Elle doit répondre à un double objectif : garantir l'efficacité et la performance de la dépense publique tout en contribuant au développement économique, social et environnemental du territoire.

A – Soutenir un développement économique territorial responsable

En 2026, la collectivité poursuivra ses efforts en faveur d'un achat plus responsable, notamment à travers les actions suivantes :

- Faciliter l'accès des TPE et PME à la commande publique ;
- Renforcer l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics, tout en veillant à maintenir l'équilibre budgétaire ;
- Finaliser, promouvoir et mettre en place une gouvernance du Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER), outil définissant la politique d'achat de la collectivité au regard des objectifs de développement durable dans toutes ses dimensions ;
- Valoriser la commande publique régionale auprès des acteurs économiques, en publiant les prévisions d'achat et en organisant une journée de la commande publique régionale, ainsi que des matinées thématiques dédiées à certains domaines d'achat.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Favoriser l'accès à la commande publique aux TPE/PME	Taux de PME/TPE attributaires de marchés publics	90%	90% (en volume de marchés notifiés)	90%
Action 2 : Un achat socialement responsable	Potentialité d'heures d'insertion au regard des marchés en cours d'exécution	30 000 heures	15 000 heures	45 heures
Action 3 : Renforcement l'attractivité de la commande publique régionale	Nombre moyen de réponse aux consultations (procédures avec publicité)	3	3	3

B – Améliorer le processus d’achat de la collectivité

L’optimisation des procédures d’achat constitue un enjeu de performance interne. La maîtrise des délais de traitement et l’amélioration de la qualité du service rendu aux services prescripteurs et aux opérateurs économiques sont indispensables pour garantir l’efficacité de la commande publique.

Impacts attendus en 2026 :

L’objectif pour 2026 est de réduire et stabiliser les délais de traitement des procédures, afin de garantir une mise en œuvre rapide des projets. Il s’agit également de consolider une démarche qualité auprès des directions, de moderniser et fluidifier les échanges, dans une logique de transparence et d’efficacité des achats. Cela passe notamment par :

- La formalisation des procédures et des processus métiers, ainsi que la formation des agents pour en assurer la bonne application ;
- Le développement d’un accompagnement dès la phase de définition des besoins, afin d’élaborer des stratégies d’achat conformes aux objectifs du SPASER.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Optimiser les délais de traitement	Taux de respect du délai de traitement des AOO (6 mois à compter du lancement)	85%	65%	85%
	Taux de respect du délai de traitement des MAPA (4 mois à compter du lancement)	85%	70%	85%
Action 2 : Développer la qualité de service de la direction des affaires juridiques et de la commande publique	Taux de satisfaction (enquête annuelle de satisfaction)	85%	-%	85%

C – Mieux programmer et sécuriser les achats transversaux

La mutualisation et la programmation des achats transversaux sont essentielles pour rationaliser la dépense publique, sécuriser les achats et garantir la couverture des besoins récurrents de la collectivité.

Impacts attendus en 2026 :

L’objectif est de :

- Poursuivre mise en place de nouveaux accords-cadres pour les besoins réguliers non encore couverts ;
- Sécuriser juridiquement et financièrement les achats stratégiques et transversaux ;
- Anticiper les besoins afin d’éviter les achats fractionnés et améliorer la lisibilité budgétaire.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Mutualiser les achats transversaux	Nombre de lettre de commande	800	910	800
	Nombre de nouveaux accords-cadres passés pour couvrir des besoins courants transversaux	10	25	15

LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION

La Région Réunion poursuit la dynamique de modernisation de son système d'information afin de renforcer l'efficacité de l'action publique et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers comme aux agents.

L'intégration progressive de solutions innovantes, telles que l'Intelligence Artificielle, la robotisation des processus et la cybersécurité renforcée, permet d'optimiser les processus métiers tout en sécurisant les systèmes et en facilitant la relation avec les citoyens.

Pour l'année 2026, les principales orientations s'articulent autour de trois axes prioritaires :

- I – Moderniser l'action publique ;
- II – Assurer l'évolution de l'infrastructure technique ;
- III – Améliorer la qualité du service.

I – MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

A - La Définition et la déclinaison d'un Schéma Directeur Stratégique des Systèmes d'Information – SDSI

Le SDSI constituera la feuille de route stratégique du numérique régional. Construit à partir d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des directions, il fixera les priorités et les scénarios d'évolution du système d'information cible.

Ce document structurant permettra de planifier et de piloter les projets dans la durée, avec un suivi régulier assuré par un comité de pilotage.

B - Moderniser les processus métiers

Il s'agit d'accompagner les services régionaux dans la dématérialisation de leurs processus : gestion de la relation citoyenne, attribution des aides et subventions, commande publique, ressources humaines ou finances.

L'objectif est de proposer des outils modernisés, ergonomiques et interopérables, au bénéfice des agents comme des usagers.

1) Modernisation de la gestion des aides et des subventions

La bascule progressive vers de nouveaux outils est engagée, avec le déploiement de la solution PUBLIK et les travaux préparatoires au remplacement de MAFATE par la solution AIDEN de l'éditeur MGDIS.

2) Modernisation des Systèmes d'Information

Il s'agit d'assurer l'exploitation des systèmes d'information centraux (RH, finances) et accompagne les directions opérationnelles dans leurs projets spécifiques (patrimoine, formation professionnelle, Europe, etc.), tout en garantissant la cohérence et la sécurité de l'ensemble.

L'expérimentation de l'Intelligence Artificielle, à travers notamment le déploiement d'un chatbot interne, constitue un premier pas vers de nouveaux usages, dans un cadre sécurisé et éthique.

3) Modernisation des outils de pilotage

L'usage généralisé de tableaux de bord décisionnels, notamment via Power BI, contribue à un pilotage plus efficace et partagé de l'activité régionale.

Les indicateurs et cibles associés figurent dans les tableaux validés.

Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Elaborer et mettre en œuvre le schéma directeur informatique	Taux d'avancement du schéma directeur informatique	Définition à 100% Premier comité de pilotage	50%	Pilotage des projets
Action 2 : Modernisation de la gestion des aides et des subventions	Taux de dématérialisation des dispositifs d'aides et de subventions	Mise en œuvre d'un dispositif générique	10% des dispositifs dématérialisés sont intégrés via PUBLIK et PASTELL	Stabilisation de l'existant en attendant le déploiement de AIDEN en 2027
	Projet MAFATE : solution de gestion des aides et subventions	Choix d'une solution informatique	Le choix s'est porté sur la solution AIDEN de l'éditeur MGDIS	Preuve de concept : validation des interfaces fonctionnelles avec le SI Régional + accompagnement au changement d'un fonctionnement de la Région sans Mafate
Action 3 : Modernisation des outils informatiques	Progiciels SI RH, formation professionnelle et Patrimoine	Mise en production des progiciels	SI PAT, FORPRO : en cours de déploiement SIRH : en cours de déploiement	Renforcer la relation avec la DRH et les finances Accompagnement des CRR
Action 4 : Généraliser l'usage de l'informatique décisionnelle	Réalisation des tableaux de bord	Finaliser la reprise et continuer les travaux	100% réalisés Attention : recrutement en cours	Déployer une IA interne Continuer les travaux de tableaux de bords

Par ailleurs, la révision de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) et des chartes associées (utilisateurs, administrateurs, messagerie, intelligence artificielle) permettra de clarifier les règles d'usage et d'accompagnement au changement.

II – ASSURER L'EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE

A – Modernisation des équipements utilisateurs

Afin de garantir des conditions de travail performantes et sécurisées, la Région poursuit le renouvellement progressif de son parc informatique. Les postes de plus de six ans sont remplacés, avec l'abandon progressif de l'environnement Citrix au profit de postes lourds plus adaptés.

Le déploiement d'équipements standards plus ergonomiques, tels que les doubles écrans, contribue également à l'amélioration des conditions de travail et à la productivité des agents.

B - Améliorer l'assistance aux utilisateurs

La qualité du support constitue un enjeu majeur. Grâce à l'outil de gestion des sollicitations GLPI et à une supervision proactive, l'objectif est de réduire les incidents, améliorer les délais de traitement et renforcer la satisfaction des agents.

C - Déploiement de la visioconférence avec écran interactif

Le programme de modernisation intègre le développement d'outils de visioconférence et de salles équipées d'écrans interactifs. Après le déploiement de onze salles sur différents sites en 2025, la modernisation de l'hémicycle est prévue pour 2026.

Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Modernisation des équipements utilisateurs	Pourcentage/nombre d'équipements renouvelés	20% du parc renouvelé annuellement	Atteint	20% du parc renouvelé annuellement
		>40% du parc de clients légers Citrix renouvelé		>60% du parc de clients légers Citrix renouvelé
				Suppression des Windows 10 du parc
Action 2 : Déploiement de la visioconférence avec écran interactif	Nombre d'écrans interactifs déployés	11 nouvelles salles L'hémicycle	Équipement en cours d'installation Hémicycle reporté en 2026	Modernisation de l'hémicycle
Action 3 : Renforcement de la sécurité réseau	Nombre de sites déployés	4 sites pilotes	Déploiement en cours	10 sites
Action 4 : Remplacement et optimisation du pare-feu interne	Taux d'avancement	100%	Déploiement en cours	-
Action 5 : Centralisation du système Téléphonie	Nombre de sites migrés	Migration de 7 sites distants sur 14 restants	Fait	Migration de 7 sites distants restants
Action 6 : Renouvellement des équipements réseau filaire et sans fil (Wifi)	Nombre de bornes Wifi remplacées	10 bornes Wifi	-	Déploiement des bornes Wifi sur les nouveaux réseaux
Action 7 : Refonte de la sauvegarde	Remplacement du système actuel	Nouveau système 100% opérationnel	Etudes réalisées	-
Action 8 : Déploiement du contrôle d'accès sur les locaux techniques, et la DSIO	Nombre de locaux sécurisés	-	-	50

III – AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE

1) Améliorer le support utilisateur de 1er niveau

Le support de premier niveau constitue la porte d'entrée des utilisateurs. Son organisation permet désormais un suivi rigoureux des sollicitations, avec des indicateurs de qualité et de performance destinés à garantir une réponse adaptée aux besoins des agents.

2) Améliorer le support applicatif

Il s'agit de maintenir en conditions opérationnelles et de sécurité des applications métiers. En parallèle, des actions de formation des utilisateurs sont renforcées afin d'optimiser l'usage des outils et d'accompagner la transformation numérique.

3) Gestion des archives

Un nouvel appel d'offres sera lancé, structuré autour de trois lots (traitement et reconditionnement, conservation externalisée, élimination). Cette démarche vise à renforcer l'appui aux directions dans la gestion de leurs fonds et à améliorer la maîtrise du cycle de vie des archives.

Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Support utilisateur - Améliorer l'assistance aux utilisateurs	Taux de prise en charge des ticket GLPI	>95%	Mesure en cours	>95%
	Satisfaction des agents sur le service rendu	Satisfaction >90%	Mesure en cours	Satisfaction >90%
	Taux d'appel prise en charge depuis la hotline	> 80%	Mesure en cours	> 80%
	Travaux de réhabilitation du courant faible	-	-	Réhabilitation des réseaux du CPOI
Action 2 : Support applicatif - Améliorer l'accompagnement utilisateur dans l'usage des logiciels	Mise en œuvre marchés MCO et TMA	Identifier les besoins et lancer les marchés	Passage en CAO	Identifier les besoins et lancer les marchés
	Réaliser les actions de formation	Plan de formation à définir en accord avec la RH et les autres SI métiers	Diverses formations en cours	-
Action 3 : Archives	Accompagnement des directions dans la gestion de leurs archives	-	-	Lancement d'un appel d'offre d'accompagnement

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des projets structurants du système d'information régional, avec plusieurs actions nouvelles :

- Validation du choix de la solution MGDIS AIDEN pour la gestion des aides et subventions ;
- Poursuite du déploiement des progiciels métiers (ressources humaines, formation professionnelle, patrimoine) ;
- Mise en conformité avec les réglementations en vigueur et à venir ;
- Renforcement des politiques de sécurité et d'usage des systèmes d'information.

L'objectif est de consolider la performance interne de l'administration tout en améliorant la qualité du service rendu aux citoyens.

Le succès de ces orientations repose sur trois leviers :

- Des moyens financiers adaptés ;
- La montée en compétences des équipes ;
- Une coopération étroite avec l'ensemble des directions.

LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER

2025 a vu le renforcement des actions de valorisation et de modernisation de la gestion patrimoniale.

Pour mémoire, le Patrimoine Régional a une valeur comptable estimée pour les terrains et pour les constructions à plus de 1,7 milliards d'euros. Il représente 1 millions de m² et 3500 hectares de foncier hors routes.

A la fois direction support et direction gestionnaire, les services du Patrimoine travaillent au quotidien à la modernisation des sites et moyens de la collectivité. Ainsi la réorganisation des services s'est poursuivie en 2025 avec une attention complémentaire aux conditions de travail.

Les opérations majeures pilotées au titre des Bâtiments et du Patrimoine sont financièrement comptabilisées dans les 3 axes principaux de la mandature.

Les orientations budgétaires 2026 présentées visent à consolider l'inventaire physique et la gestion patrimoniale, à optimiser les recettes, à poursuivre et concrétiser les investissements en matière immobilière et d'équipements structurants.

Elles se déclinent comme suit :

- **La fiabilisation de l'inventaire physique (I) ;**
- **La valorisation du patrimoine régional et l'optimisation de sa gestion (II) ;**
- **L'enrichissement et la valorisation des actifs immobiliers (III).**

I – FIABILISATION DE L'INVENTAIRE PHYSIQUE

En réponse à la recommandation de la Cour des Comptes, figurant dans le Diagnostic Global d'Entrée (DGE) réalisé dans le cadre de l'expérimentation du dispositif expérimental de certification des comptes, la collectivité s'est engagée en 2021 dans une démarche de connaissance de son patrimoine et de fiabilisation de l'inventaire.

A – La démarche de connaissance du patrimoine et de fiabilisation de l'inventaire

La cellule intitulée « Gestion Dynamique du Patrimoine » est chargée de réaliser l'inventaire physique. Ses missions consistent à recenser les actifs de la collectivité, en priorité le foncier, les bâtiments les plus significatifs ainsi que les véhicules et les œuvres d'art pour permettre d'opérer un rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable.

Les tâches principalement dévolues à cette équipe consistent à rassembler les actes de propriété, à identifier les références cadastrales qui sont parfois erronées, à renseigner les superficies, l'usage du bien, le montant des travaux réalisés.

En 2025, la cellule inventaire physique a poursuivi les opérations de rapprochement physico-comptable (2 060 rapprochements réalisés sur 2 433 parcelles recensées). Les recherches sont complexes, elles ne concernent désormais que des actes de propriétés manquants et des parcelles sans généalogie.

S'agissant du Système d'Information patrimonial qui agrègera ces données au profit des autres fonctions immobilières, le marché d'acquisition a été notifié en mars 2025 pour un déploiement au second semestre 2025 après l'ajustement des contraintes informatiques.

Les enjeux patrimoniaux liés à la certification des comptes restent donc pour 2026 la constitution d'un inventaire physique fiable pour le suivi de la gestion administrative et juridique des biens.

Impacts attendus en 2026 :

Poursuivre la réalisation d'un inventaire physique exhaustif, condition indispensable pour la mise en œuvre d'une stratégie patrimoniale éclairée et performante.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Démarche de connaissance du patrimoine et fiabilisation de l'inventaire physique et comptable	Nombre de rapprochements physico-comptables réalisés sur les 2 500 parcelles recensées	2 000	2 060	2 433

B – La constitution d'une Base Unique du Patrimoine

Le système d'information retenu par la collectivité déploie une solution informatique comportant 8 modules. Le module 1 (Gestion du Patrimoine et de l'inventaire) est en cours d'installation et devrait être mis en production en mars/avril 2026. Concomitamment des ateliers conseil ont démarré, permettant l'accompagnement des services métiers concernés par le projet sur le paramétrage des modules. A titre d'exemple il s'agit de l'intégration des plans des bâtiments qui seront inventoriés dans le logiciel. Les autres modules de la partie forfaitaire, ainsi que le module 3 pour la gestion locative seront déployés courant 2026.

Impact attendu en 2026 :

- Réalisation des premiers inventaires sur trois sites pilotes : bâtiment administratif du Chaudron, site de l'ARDA et Lycée Mémona HINTERMAN AFFEJEE

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Constitution d'une Base Unique du Patrimoine	Avancement du projet	Déploiement du SI patrimonial Réalisation des premiers inventaires sur 3 sites pilotes	30 % (déploiement sur 1 site au 31/12)	Déploiement du SI du patrimoine sur les 3 sites pilotes

II – LA VALORISATION DU PATRIMOINE RÉGIONAL ET L'OPTIMISATION DE SA GESTION

Les principales recettes sont issues des cessions et des AOT. Le recensement du foncier agricole exploitable se poursuit en 2026 pour une valorisation financière adaptée et réaliste.

- Les procédures judiciaires pour diminuer les OST sont engagées et accentuées ;
- Les extractions foncières du domaine public routier vers le domaine privé de la collectivité, notamment sur le secteur de la RN 1 à Saint-Paul seront menées.

A – Maximisation des recettes et redevances de loyer perçus

La collectivité poursuit l'optimisation de sa gestion patrimoniale. En 2026, les recettes intégreront la régularisation des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT), en particulier pour des centrales photovoltaïques (400 k€) et les futures occupations du bâtiment La Distillerie.

Impacts attendus en 2026 :

- Le montant des recettes perçues sera en hausse, avec une régularisation des AOT pour les centrales photovoltaïques.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Maximisation des recettes de redevances et de loyers	Montant du produit perçu	1,2 M€	198 857 € (1,7 M€ attendus au 31/12)	3,05 M€

B – Produits de cessions immobilières

La collectivité poursuit ses actions de régularisation foncière et de cessions de délaissés. La procédure débute par les extractions du domaine public routier, et se concrétise par la rédaction des actes notariés avec l'appui de l'opérateur foncier

En 2026, les opérations concernent entre autres une cession à la CIVIS en vue de régularisation sur la commune de l'Etang Salé (AM 900p), des cessions de délaissés routiers et des régularisations d'empiètement (CINOR, entreprise) sur la commune de Sainte-Marie, des régularisations à des particuliers sur les communes de Saint-Louis et de Saint-Joseph ainsi que des extractions.

Impacts attendus en 2026 :

- Régularisation des empiètements et la valorisation des délaissés routiers sans usage futur.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Produit de cessions immobilières	Montant du produits perçu	2 M€	19 940€ (1,772 € attendus au 31/12)	0,9 M€

C – Acquisitions immobilières

Dans le cadre de la préparation des projets routiers ou de construction de bâtiments, la collectivité pourrait faire l'acquisition de nouveaux biens, notamment sur le boulevard sud en 2026. De plus la prospection foncière pour le futur réseau ferré débutera.

Impacts attendus en 2026 :

- Accroissement des actifs patrimoniaux en vue de la réalisation de projets publics.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Acquisitions immobilières	Montant des acquisitions	2 M€	857 150 € (1,146 M€ attendu au 30/12)	2,5 M€

III – L’ENRICHISSEMENT ET LA VALORISATION DES ACTIFS IMMOBILIERS

Dans la lignée des axes principaux de la mandature, les opérations de construction concernent essentiellement l’éducation, la formation et le développement durable.

Ainsi les projets de nouveaux lycées entrent dans une phase de construction, avec une mobilisation des entreprises en perspective des échéances de mise en service des établissements.

Simultanément les réhabilitations des lycées se poursuivent par l’engagement de nouvelles opérations et la poursuite de la mise en accessibilité du patrimoine.

Face au réchauffement climatique, les actions de lutte contre la chaleur se poursuivent, avec notamment la réalisation des audits thermiques et énergétiques, tout en préservant la maîtrise des consommations énergétiques. Sur la même thématique du confort d’enseignement, les conditions d’accueil dans les établissements s’accroissent avec le déploiement de l’opération « lycées verts » qui vise à aménager les espaces extérieurs, les verdifier et diminuer l’artificialisation des sols selon une approche pluriannuelle.

Enfin, les actions de maintenance du patrimoine se structurent avec le développement des marchés à commande, outils d’amélioration de la réactivité.

Impacts attendus en 2026 :

- Augmentation du patrimoine par le portage des projets majeurs de la mandature tout en accentuant les actions de préservation et d’entretien du bâti ;
- Confort d’exploitation et amélioration qualitative des conditions d’accueil dans les établissements ;
- Maîtrise des consommations énergétiques.

Evaluation qualitative, impacts socio-économiques de la politique publique :

- Améliorer l’entretien du patrimoine bâti ;
- Soutien de la filière économique du BTP ;
- Construire durablement.

Principales opérations en cours :

Construction de 2 nouveaux lycées à vocation professionnelle	173,2 M€
Création d’un lycée d’enseignement adapté	32 M€
Renaturation des espaces extérieurs : Lycées Verts	4,2 M€
Rénovation thermique des lycées	47,4 M€
Poursuite des travaux de maintenance	2,5 M€
Poursuite du schéma directeur des lycées professionnels	10 M€
Création d’un pôle d’enseignement supérieur au lycée Lislet Geoffroy	12 M€
Reconstruction de l’AFPAR Saint-François	42 M€
Reconstruction de l’Institut de Formation aux Soins Infirmiers	18 M€
Construction de l’Institut Régional du Travail Social, à Saint Benoît	33 M€
Construction du gymnase de Champ Fleuri	9,8 M€
Réhabilitation des 2 CREPS Saint-Denis et Plaine des Cafres	55,8 M€
Création d’un site de stockage des œuvres et collections muséales	6,1 M€
Projet de réhabilitation du MADOI	20 M€
Projet d’extension de Kélonia	5,2 M€
Réhabilitation du CRR Sud	10,3 M€
Création de la Maison Régionale de l’Economie (ex MRST)	11 M€
Rénovation des gares routières	1,8 M€
Remise en service du Centre Aquacole de l’Etang Salé	2,1 M€
Reconstruction de l’Observatoire du Volcan du Piton de la Fournaise	15 M€
Création d’une plateforme d’appui aux entreprises de l’Energie	6 M€
Création d’une crèche destinée à accueillir les enfants des agents Région	3,5 M€
Rénovation des locaux administratifs et nouveaux espaces de coworking	1,8 M€

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Réhabilitation des lycées	Plan pluriannuel de grosses réparations	30 livrées sur 38 Taux de réalisation des dépenses 2025 : 29,6 M€	79% livrés 49,19% soit 14,5 M€	Engagement des réhabilitations phase 2. 95 % du programme annuel de gros entretien réparation (GER)
Action 2 : Construction de nouveaux lycées				
Lycée de la Mer Le Port	Taux d'avancement	Études de conception Dépôt du Permis de construire	Études de conception finalisée Permis de construire en instruction Travaux préliminaires en cours de notification	Travaux préliminaires 100% Avancement des travaux de construction du lycée à 60%
Lycée des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie Saint André	Taux d'avancement	Études de conception Dépôt du Permis de construire	Avant-projet définitif 100% Dossier de permis de construire (PC) 90 % Appel d'offres Travaux préparatoires 10 %	100% de la conception Obtention du PC Travaux préparatoires 100% Travaux de construction du lycée à 20%
Lycée d'enseignement adapté Saint Joseph	Taux d'avancement	Démarrage des études de programmation	Préparation de la consultation programmiste	Etudes de programmation Lancement du concours de maîtrise d'œuvre
Action 3 : Développement des centres de formation professionnelle				
Reconstruction du centre de formation de l'AFPAR de Saint-François	Taux d'avancement	Etudes de programmation Lancement du concours de maîtrise d'œuvre	Programme technique détaillé finalisé	Etudes de conception Dépôt du Permis de construire
Institut d'Études en Santé du CHU de la Réunion site Nord	Taux d'avancement	Démarrage des études de programmation	Préparation de la consultation programmiste	Etudes de programmation
Extension / Réhabilitation des CREPS de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres	Taux d'avancement	Lancement des études	Equipes sélectionnées Phase projet	Choix du maître d'œuvre (PDC) Etudes de conception Dépôt du Permis de construire (SD)

LES MOYENS GENERAUX

L'année 2026 devrait être celle de la rigueur vertueuse pour les actions relative aux Moyens Généraux. Après plusieurs exercices consacrés à la maîtrise des dépenses et à l'optimisation des ressources, l'enjeu n'est plus seulement de poursuivre cette démarche mais de la transformer en véritable levier d'efficacité et de durabilité.

Concrètement, cette rigueur vertueuse s'exprimera à travers la mise en œuvre d'actions structurantes et l'instauration de procédures globales qui permettront non seulement de réduire les coûts, mais aussi d'améliorer le fonctionnement technique, la gestion des ressources, la qualité des services et l'empreinte environnementale de la collectivité.

Avec près de 1900 agents (hors lycées) répartis sur 58 sites représentant 115 000 m², l'ambition est de conjuguer efficience budgétaire et évolution des comportements pour inscrire la Région Réunion dans une dynamique durable et exemplaire.

I – OPTIMISER LA GESTION DU PATRIMOINE

Si l'augmentation des recettes des sites du MoCA et du CPOI reste un objectif constant de la Collectivité, l'optimisation du fonctionnement technique de nos bâtiments administratifs devrait aussi devenir une priorité. Ainsi, une gestion renforcée et plus efficiente des ascenseurs et les groupes froids devrait nous permettre d'améliorer leur disponibilité, de fiabiliser les interventions en cas de dysfonctionnements et de mieux exploiter la Gestion Technique Centralisée (GTC) déjà en place afin d'en faire un outil de suivi et d'anticipation plus performant.

A - L'optimisation des recettes générées par le domaine du MoCA et le CPOI

En 2026, l'enjeu pour la collectivité sera de mieux valoriser le domaine du MoCA et le CPOI afin d'accroître leurs recettes et d'optimiser leur gestion. Ces deux sites majeurs feront l'objet de révisions tarifaires et d'une redéfinition de leur pilotage, avec pour objectif une exploitation plus performante et une meilleure rentabilité à moyen terme.

1) L'optimisation des recettes générées par le domaine du MoCA

En 2026, l'objectif sera d'atteindre 110 000 euros de recettes pour le MoCA. Une révision de la grille tarifaire serait à mener pour privilégier les occupations payantes et aligner les tarifs sur ceux du marché.

Il est à noter qu'à partir du second semestre, la gestion du site sera transférée à la Régie Zetwal, chargée d'en assurer l'exploitation, la valorisation et l'optimisation financière afin de tendre vers l'autofinancement.

Impacts attendus en 2026 :

- Augmentation des recettes et taux d'occupation plus important.

2) L'optimisation des recettes générées par le CPOI

Le Campus Professionnel Océan Indien (CPOI), qui s'étend sur 7 hectares et accueille 6 organismes de formation, la Cité des Métiers, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ainsi que des services administratifs régionaux et plus de 2 500 apprenants, constitue un site stratégique pour la collectivité.

Jusqu'à présent, la location des salles d'enseignement et de bureaux a permis de générer des recettes, mais la gestion actuelle, marquée par une mise à disposition gratuite pour certains opérateurs titulaires de conventions, ne permet pas toujours de relier directement le taux d'occupation aux recettes encaissées.

En 2026, un nouveau mode de pilotage du CPOI recentré sur la formation professionnelle, devrait permettre de clarifier la gestion des espaces, de mieux valoriser le potentiel locatif du site et d'accroître les recettes en ciblant plus efficacement les organismes privés et publics intéressés par ces infrastructures.

Impacts attendus en 2026 :

- Augmentation des recettes et taux d'occupation plus important.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Optimisation des recettes générées par le domaine du MoCA	Augmentation des recettes par la Régie du MoCA	100 000 €	50 757 €	110 000 €
Action 2 : Optimisation des recettes générées par le domaine du CPOI	Augmentation des recettes par la Régie du CPOI	5 400 €	4 080 €	-

B - L'optimisation du fonctionnement technique des ascenseurs et des systèmes de régulation thermique (groupes froids et climatisations)

En 2026, la priorité sera de renforcer la gestion technique des installations stratégiques telles que les ascenseurs et les systèmes de régulation thermique. L'objectif est d'en améliorer la disponibilité, de raccourcir les délais d'intervention et de tirer pleinement parti des données de la Gestion Technique Centralisée (GTC) pour mettre en place une maintenance prédictive et intelligente.

1) Optimisation de la GTC

La Gestion Technique Centralisée (GTC) constitue déjà un outil central pour le suivi en temps réel des installations techniques. En 2026, l'enjeu sera d'en exploiter pleinement les fonctionnalités : analyse des données, détection automatique des anomalies, priorisation des interventions et création de tableaux de bord décisionnels. Cette optimisation permettra de prévenir les incidents, d'anticiper les besoins de maintenance et d'améliorer la gestion globale du patrimoine technique.

Impacts attendus 2026 :

- Réduction des durées de pannes et interruption minimale des services, amélioration du confort et de la sécurité pour les agents, intervention plus rapide et ciblée en cas d'anomalies, grâce aux alertes automatiques, meilleur suivi des performances techniques.

2) Développement d'un plan de maintenance préventive

Le plan de maintenance préventive visera à programmer les interventions avant que les dysfonctionnements ne surviennent, en se basant sur les historiques et les données fournies par la GTC. Cette approche permettra de passer d'une maintenance curative à une maintenance préventive et prédictive, prolongeant la durée de vie des installations et réduisant les coûts liés aux réparations d'urgence.

Impacts attendus en 2026 :

- Disponibilité améliorée des ascenseurs et des systèmes de régulation thermique, réduction des temps d'attente et des interruptions pour les usagers, diminution des coûts de maintenance.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Optimisation de la GTC	Taux de fonctionnement des installations (% de disponibilité)	Nouvel indicateur		85%
Action 2 : Développement d'un plan de maintenance préventive (ascenseurs et portes automatiques)	Mise en place des contrats	Nouvel indicateur		Marchés notifiés pour 4 ans

II – RÉALISER DES INVESTISSEMENTS POUR UNE CONSOMMATION MAÎTRISÉE DES FLUIDES

En 2026, les objectifs de réduction des consommations de carburant, eau et électricité sont maintenus. Les dispositifs techniques existants (véhicules propres, relamping LED, bornes de recharge, etc.) resteront mobilisés, mais la priorité sera aussi d'impliquer davantage les agents pour faire évoluer les comportements individuels et collectifs.

A - La maîtrise de la consommation du carburant

En 2026, la Collectivité poursuivra la transformation de sa flotte automobile afin de réduire les consommations de carburant et les émissions polluantes. Cette année, 20 véhicules propres seront acquis, répartis équitablement entre véhicules hybrides et électriques, ainsi que 5 berlines hybrides destinées aux transports protocolaires.

Cette évolution permettra d'augmenter l'autonomie et la réactivité de la flotte, en réduisant le recours à la location de véhicules et en optimisant la gestion quotidienne des déplacements des agents et représentants de la collectivité.

Impacts attendus en 2026 :

- Réduction de la consommation de carburant et des coûts associés, diminution des émissions polluantes, contribuant aux objectifs de transition énergétique de la collectivité et augmentation de l'autonomie et de la réactivité de la flotte, réduisant le recours à la location de véhicules.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Poursuite du renouvellement de notre flotte automobile avec une plus grande proportion de véhicules propres	Nombre de litres consommés	292 000 L	186 866 L	300 L

B - La maîtrise des consommations d'eau et d'électricité

L'exploitation quotidienne des bâtiments génère des consommations importantes en eau et électricité, constituant un poste de dépenses incontournable qu'il convient de maîtriser sur l'ensemble du patrimoine.

Pour 2026, deux actions principales seront poursuivies et renforcées : poursuivre le relamping avec ampoules basse consommation (LED) et l'installation de luminaires solaires, mais également mettre en place un suivi des consommations par bâtiment des consommations d'eau, compte tenu de l'installation des dispositifs de télérelève.

1) Relamping avec ampoules basse consommation (LED) et installation de luminaires solaires

Cette mesure, déjà initiée depuis plusieurs années, permet de réduire significativement la consommation électrique des bâtiments. Son déploiement sera relancé et étendu à de nouveaux sites afin d'optimiser les économies d'énergie.

Les sites très sollicités, tels que le MoCA, bénéficieront d'un déploiement accru de luminaires extérieurs solaires, contribuant à diminuer la consommation électrique tout en favorisant une production d'énergie plus durable et autonome.

Impacts attendus en 2026 :

- Réduction de la consommation électrique sur l'ensemble des sites équipés et renforcement de l'autonomie énergétique des bâtiments grâce aux luminaires solaires.

2) Analyse et suivi des consommations d'eau par bâtiment

Grâce aux données collectées via les dispositifs de télérelève, il est possible d'identifier précisément les services ou bâtiments présentant les consommations d'eau les plus élevées. Cette visibilité permet de définir des objectifs de réduction ciblés, adaptés à chaque site ou service et de suivre l'évolution des consommations dans le temps.

Impacts attendus en 2026 :

- Réduction des consommations d'eau sur les sites les plus consommateurs, détection rapide des dérives ou anomalies, sensibilisation accrue des agents aux bonnes pratiques et au gaspillage d'eau.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Relamping avec ampoules basse consommation (LED) et installation de luminaires solaires	Nombre de kWh consommés	4 500 000 kWh	-	4 000 000 kWh
Action 2 : Analyse et maîtrise des consommations d'eau par bâtiment	Nombre de m ³ d'eau consommés	125 000 m ³	-	120 000 m ³

III – DÉVELOPPER LES PRESTATIONS LOGISTIQUES OBLIGATOIRES

En 2026, la Collectivité entend renforcer les prestations logistiques essentielles pour garantir un cadre de travail sain, sûr et respectueux de l'environnement. Les actions porteront à la fois sur la mise en place d'un dispositif structuré de tri des déchets et sur l'optimisation des missions de dératisation, désinsectisation et désinfection (3D), afin de répondre aux obligations réglementaires, de réduire les nuisances et d'impliquer davantage les agents dans une démarche éco-responsable.

A - La mise en place de bornes de tri des déchets recyclables

La mise en œuvre du nouveau contrat pour les bornes de tri permettra de déployer largement le dispositif sur l'ensemble des sites administratifs régionaux, accompagné d'une campagne de communication dynamique auprès des agents.

Concrètement, nous prévoyons de réintroduire des bornes de tri sélectif au sein de l'Hôtel de Région (et de l'Annexe) et de les déployer pour la première fois au sein et de tous les autres bâtiments administratifs.

Il s'agit également d'impliquer davantage les agents en les encourageant à supprimer les poubelles individuelles (hors déchets alimentaires) dans les bureaux et à adopter un geste éco-responsable en jetant eux-mêmes leurs déchets dans les bornes prévues à cet effet.

Avec cette nouvelle étape, la volonté est de donner une seconde vie aux déchets, tout en renforçant l'engagement écologique, en inscrivant durablement la collectivité dans une démarche responsable.

Impacts attendus en 2026 :

- Conformité renforcée avec les obligations réglementaires en matière de gestion des déchets, réduction significative du volume de déchets non recyclés et sensibilisation et responsabilisation accrues des agents aux pratiques éco-responsables

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Installation de bornes de tri sur les sites administratifs régionaux	Nombre de bornes installées	Non définie en l'absence de contrat	-	Désignation d'un nouveau prestataire qui devra déployer les bornes sur les sites régionaux administratifs

B - Optimisation de la mission 3D (Dératisation, désinsectisation, désinfection)

En 2026, les actions 3D (dératisation, désinsectisation, désinfection) devraient pouvoir évoluer vers une approche plus préventive, avec une planification renforcée pour éviter les situations d'urgence ou de blocage de locaux compte tenu de traitements ou dispositifs à déployer. Il est à noter qu'avec ces missions 3D, sont également menées des actions contre les nuisances engendrées par la présence des pigeons ou plus exceptionnellement de chauves-souris sur nos bâtiments.

Impacts attendus en 2026 :

- Diminution des nuisances liées aux rongeurs, insectes et autres animaux indésirables sur les sites régionaux, amélioration de l'hygiène et du confort pour les agents et réduction des interventions d'urgence.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Actions de dératisation, désinsectisation, désinfection	Nombre d'actions	100	37	100

IV – SÉCURISER LA COMMANDE PUBLIQUE

En 2026, la sécurisation de la commande publique passera par une réorganisation des méthodes de travail, un renforcement des ressources humaines et une meilleure anticipation des besoins, afin de répondre efficacement aux exigences des services tout en améliorant le suivi des marchés publics.

A - Une organisation de service et des ressources renouvelées pour le pilotage de nos accords-cadres et marchés

En 2026, les efforts seront concentrés sur la passation de l'ensemble des accords-cadres liés aux moyens généraux, le traitement rapide des besoins des services par des petits marchés adaptés et le renouvellement des marchés existants dans les délais impartis.

Impacts attendus 2026 : amélioration du respect des délais de passation et de renouvellement des marchés et optimisation des ressources internes grâce à une organisation plus efficiente.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Passation et renouvellement des accords-cadres	Nombre d'accords-cadres passés	22	17 en cours de renouvellement	+5
Action 2 : Passation et renouvellement des marchés autres	Nombre de marchés passés	Nouvel indicateur		15

B - Une fonction achat repensée pour une gestion rigoureuse et vertueuse de nos ressources

Un des objectifs sera d'adapter les dossiers de consultation des entreprises (DCE) aux besoins réels de la Région et de mettre en place des outils de suivi pour contrôler la qualité des prestations et détecter les dysfonctionnements.

Impacts attendus en 2026 :

- Amélioration de la qualité des prestations fournies par les titulaires des marchés et meilleure adéquation entre les besoins de la collectivité et les marchés passés.

Indicateurs et cibles 2026

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2025	Bilan au 30/06/2025	Cibles 2026
Action 1 : Révision des DCE pour les adapter aux besoins réels	Nombre de DCE révisés	Nouvel indicateur		5
Action 2 : Mise en place d'un système d'alerte et de contrôle des entreprises	Nombre de suivis réalisés	Nouvel indicateur		5